

anxp

N

6971

G41

S67

v. 5







Digitized by the Internet Archive  
in 2017 with funding from  
Getty Research Institute



# BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

---

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

---

5<sup>de</sup> JAAR. — 5<sup>me</sup> ANNEE.

---

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

1897.

## Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent.

*Voorzitter* : baron A. DE MAERE, Onderbergen, 70, te Gent.

*Onder-Voorzitters* : MM. CLAEYS, PR., advocaat, Hoogstraat, 15, te Gent.  
VARENBERGH, EM., provincieraadslid, Meersteeg, 11, te Gent.

*Secretarissen* : MM. Kanunnik VAN DEN GHEYN, bestuurder van het St-Lievensgesticht, Zilverstraat, 1, te Gent.  
VAN WERVEKE, A., aggregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, Ekkergemlaan, 48, te Gent.

*Schatmeester* : M. BERGMANS, P., bureelhoofd, hulpbewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, Meirelbekestraat, 2, te Gent.

*Toegevoegd-Secretaris* : M. GALLET-MIRY, Meerschstraat, 52, te Gent.

Alle mededeelingen worden aan den heer Van den Gheyn gezonden, uitgenomen die aangaande de ruiling der tijdschriften, welke aan den heer A. Van Werveke moeten gestuurd worden.

## Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

*Président* : M. le baron A. DE MAERE, rue de la Vallée, 70, à Gand.

*Vice-Présidents* : MM. CLAEYS, PR., avocat, rue Haute, 15, à Gand.  
VARENBERGH, EM., conseiller provincial, rue du Lac, 11, à Gand.

*Secrétaires* : MM. le chanoine VAN DEN GHEYN, supérieur de l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.  
VAN WERVEKE, A., professeur agrégé de l'Enseignement moyen, boulevard d'Ekkergem, 48, à Gand.

*Trésorier* : M. BERGMANS, P., chef de bureau, aide-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, rue de Meirelbeke, 2, à Gand.

*Secrétaire-adjoint* : M. GALLET-MIRY, rue de la Prairie, 52, à Gand.

Prière d'envoyer toutes les communications à M. le chanoine Van den Gheyn, à l'exception de celles relatives à l'échange des périodiques, qui doivent être adressées à M. Van Werveke.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE  
TE GENT.



**BULLETIN**

DE LA

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE**

DE GAND.

5

---

GENT, DRUKKERIJ V. VAN DOOSSELAERE.

---



# BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE  
TE GENT.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DE GAND.

---

3<sup>de</sup> JAAR. — 3<sup>me</sup> ANNÉE.

---

GENT.

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—  
1897.



MAATSCHAPPIJ  
VAN  
GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE  
TE GENT.

---

**WETTEN**

*aangenomen in de zitting van 7 April 1897.*

---

SOCIÉTÉ  
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DE GAND.

---

**STATUTS**

*adoptés en séance du 7 avril 1897.*

# Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent.

## W E T T E N .

### I<sup>e</sup> HOOFDSTUK.

#### Stichting. — Doel. — Duur.

1. De *Geschied- en Oudheidkundige Kring van Gent*, den 18 Februari 1893 gesticht, wordt van heden af *Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent* genoemd.

2. De Maatschappij is gewijd aan de studie der geschied- en oudheidkundige vraagstukken en bijzonderlijk van die, welke de stad Gent en Vlaanderen betreffen.

Zij heeft voor doel de verspreiding der kennis van al hetgeen daarmede in verband staat. Om dit te bereiken, geeft ze de werken harer leden uit, richt voordrachten, uitstapjes, tentoonstellingen in, en draagt desnoods het hare bij tot bewaring en herstelling der gebouwen en der voorwerpen, die een geschied- of oudheidkundige waarde hebben.

3. De Maatschappij is niet verantwoordelijk voor de denkbeelden, door hare leden geuit.

4. Volle vrijheid wordt aan de leden gelaten, voor wat het gebruik der Fransche of der Nederlandsche taal betreft, zoowel in hunne geschriften als in hunne redevoeringen. Deze laatsten worden in de verslagen opgenomen in de taal, waarvan de redenaar zich heeft bediend.

De stukken van den Bestuurraad uitgaande zijn in de twee talen opgesteld.

# Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

## STATUTS.

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### Fondation. — But. — Durée.

1. Le *Cercle historique et archéologique de Gand*, fondé le 18 février 1893, prend désormais le titre de *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*.

2. La Société est consacrée à l'étude des questions historiques et archéologiques, et spécialement de celles qui intéressent la ville de Gand et la Flandre.

Elle a pour but de propager toutes les connaissances qui s'y rapportent. Pour y arriver, elle publie les travaux de ses membres, organise des conférences, des excursions, des expositions et contribue, s'il y a lieu, à la conservation et à la restauration des édifices, ainsi que des objets qui ont une valeur historique ou archéologique.

3. La Société n'assume pas la responsabilité des opinions émises par ses membres.

4. Toute liberté est laissée aux membres quant à l'emploi des langues française et néerlandaise, tant dans leurs écrits que dans leurs discours. Ces derniers sont actés aux procès-verbaux dans la langue dont l'orateur s'est servi.

Les pièces émanant du Comité sont rédigées dans les deux langues.

De verhandelingen, door den Bestuurraad ter uitgave bestemd, worden gedrukt in de taal, welke de schrijver heeft gebruikt.

**5.** Het maatschappelijk jaar vangt met 1 Januari aan.

**6.** De duur van de Maatschappij is onbepaald. Zij wordt van rechtswege als ontbonden aanzien, als ze enkel nog vijf werkende leden telt.

In geval van ontbinding worden en blijven de verzamelingen, meubels en voorwerpen van de Maatschappij eigendom van de stad Gent.

## II<sup>e</sup> HOOFDSTUK.

### Leden.

**7.** De Maatschappij bestaat uit eereleden, gewone leden en buitengewone leden.

**8.** De titel van eere lid kan toegekend worden aan de personen, die om hunne verdiensten of huune werken uitzonderlijk recht hebben op de erkentelijkheid der Maatschappij.

Zij worden gekozen door de gewone leden op voorstel van den Bestuurraad.

**9.** De Gouverneur van de provincie Oost-Vlaanderen en de Burgemeester van de stad Gent zijn van rechtswege eerevoorzitters van de Maatschappij.

**10.** De gewone leden zijn ten getalle van vijftig. Zij verbinden zich deel te nemen aan de werkzaamheden van de Maatschappij. Zij vullen hun getal aan door een verkiezing uit de buitengewone leden.

Zij alleen benoemen den Bestuurraad bij volstreckte meerderheid van stemmen. Zij alleen nemen deel aan de stemming over de herziening der Wetten.

**11.** Het getal van de buitengewone leden is onbepaald. Zij worden aanvaard door de gewone leden bij geheime stemming en volstreckte meerderheid van stemmen. De voorstellingen, door twee leden geteekend, worden aan den Bestuurraad medegedeeld vóór de verkiezing.

Les travaux dont la publication est ordonnée par le Comité sont imprimés dans la langue choisie par l'auteur.

**5.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier.

**6.** La durée de la Société est illimitée. Elle est censée dissoute de droit quand elle ne compte plus que cinq membres effectifs.

En cas de dissolution, les collections, meubles et effets de la Société deviennent et demeurent la propriété de la ville de Gand.

## CHAPITRE II.

### Membres.

**7.** La Société se compose de membres d'honneur, de membres effectifs et de membres honoraires.

**8.** Le titre de membre d'honneur peut être conféré aux personnes qui, par leur mérite ou leurs travaux, ont acquis des titres exceptionnels à la reconnaissance de la Société.

Ils sont élus par les membres effectifs sur la présentation du Comité directeur.

**9.** Le Gouverneur de la province de la Flandre orientale et le Bourgmestre de la ville de Gand sont de droit présidents d'honneur de la Société.

**10.** Les membres effectifs sont au nombre de cinquante. Ils s'engagent à prendre une part active aux travaux de la Société. Ils se recrutent, par voie de cooptation, parmi les membres honoraires.

Ils élisent seuls, à la majorité absolue des voix, les membres du Comité directeur. Ils ont seuls le droit de prendre part au vote pour la revision des statuts.

**11.** Le nombre des membres honoraires est illimité. Ils sont admis par les membres effectifs, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix. Les présentations, contresignées par deux membres, sont communiquées au Comité avant le ballottage.

**12.** Het Bureel geeft aan elk nieuw lid kennis van zijne benoeming en doet hem een afdruk van de Wetten geworden.

**13.** De nieuwe leden, vóór het laatste kwartaal van het jaar benoemd, worden aanzien als deelmakende van de Maatschappij sedert 1 Januari van het jaar hunner aanvaarding.

**14.** De ontslagen moeten schriftelijk gezonden worden aan den Bestuurraad vóór 1 Januari. Die, welke na deze dagtekening worden ingezonden, ontslaan niet van de betaling der bijdrage van het loopende jaar.

**15.** Al de leden worden uitgenoodigd een afdruk van hunne geschriften aan de Maatschappij te schenken.

### III<sup>e</sup> HOOFDSTUK.

#### **Bijdrage en gebruik van de gelden.**

**16.** De gewone leden en de buitengewone leden betalen een jaarlijksche bijdrage van tien frank en ontvangen de werken door de Maatschappij uitgegeven.

Al de leden hebben het recht de algemeene vergaderingen bij te wonen, alsmede de zittingen van de afdeelingen, de voordrachten, de uitstapjes en de tentoonstellingen.

**17.** De gelden van de Maatschappij worden gebruikt, met de goedkeuring van de gewone leden en de buitengewone leden :

1<sup>o</sup> tot het uitgeven van het Bulletin of ontleidend verslag van de zittingen ;

2<sup>o</sup> tot het uitgeven van de werken aan de Maatschappij aangeboden en aangenomen door den Bestuurraad ;

3<sup>o</sup> tot het vergemakkelijken van de studie der geschiedkundige en oudheidkundige vraagstukken, door het inrichten van opgravingen, het aankopen van bijzondere werken of elk ander middel door den Bestuurraad nuttig geoordeeld ;

4<sup>o</sup> om bij te dragen tot de bewaring en de herstelling van gebouwen, die een geschied- of oudheidkundige waarde hebben ;

5<sup>o</sup> om voorwerpen, die een geschied- of oudheidkundig belang hebben, aan vergetelheid of vernieling te onttrekken.



**12.** Le bureau notifie à tout nouveau membre son admission et lui fait parvenir un exemplaire des statuts.

**13.** Les nouveaux membres, admis avant le dernier trimestre de l'année, sont censés faire partie de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année où ils sont admis.

**14.** Les démissions doivent être envoyées par écrit au Comité directeur avant le 1<sup>er</sup> janvier. La démission envoyée après cette date ne dispense pas du paiement de la cotisation de l'année courante.

**15.** Tous les membres sont invités à faire hommage à la Société d'un exemplaire de leurs publications.

### CHAPITRE III.

#### Cotisation et emploi des ressources.

**16.** Les membres effectifs et honoraires paient une cotisation annuelle de dix francs et reçoivent les publications de la Société.

Tous les membres ont le droit d'assister aux assemblées générales, aux séances des sections, aux conférences, aux excursions et aux expositions.

**17.** Les fonds recueillis par la Société sont employés, sous l'approbation des membres effectifs et honoraires :

1° à publier le Bulletin ou compte-rendu analytique des séances ;

2° à publier les travaux présentés à la Société et agréés par le Comité ;

3° à faciliter l'étude des questions historiques et archéologiques par l'organisation de fouilles, l'achat d'ouvrages spéciaux ou tout autre moyen jugé utile par le Comité ;

4° à favoriser la conservation et la restauration des édifices qui ont une valeur historique ou archéologique ;

5° à préserver de l'oubli ou de la destruction des objets offrant un intérêt historique ou archéologique.

**18.** De schrijvers van een werk door de Maatschappij uitgegeven behouden er den vollen eigendom van. Zij ontvangen kosteloos vijftientig afdrukken.

#### IV<sup>e</sup> HOOFDSTUK.

### Bestuur.

**19.** De Bestuurraad bestaat uit :

- een Voorzitter,
- twee Ondervoorzitters,
- twee Secretarissen,
- een Schatbewaarder.

De leden van den Bestuurraad worden gekozen voor vier jaar door de gewone leden bij volstreckte meerderheid van stemmen. Zij worden alle twee jaar bij helften vernieuwd.

**20.** De leden van den Bestuurraad zijn herkiesbaar. Zij worden gekozen tusschen de gewone leden, die de stad Gent of het omliggende bewonen.

**21.** De Bestuurraad is verplicht eens in de maand te vergaderen.

**22.** Als de omstandigheden het vereischen, neemt de Bestuurraad dringende beslissingen, welke in de eerstvolgende algemeene vergadering aan de Maatschappij worden medegedeeld.

**23.** De voorzitter waakt over de uitvoering der Wetten ; hij leidt de werkzaamheden en de besprekingen in de zittingen. Alle stukken van den Bestuurraad uitgaande worden door hem geteekend en mede ondergeteekend door één der secretarissen.

**24.** De ondervoorzitters helpen den voorzitter in de uitoefening van zijn ambt en vervangen hem in geval van afwezigheid.

**25.** De secretarissen stellen de verslagen der zittingen op, geven mededeeling van de ingekomen stukken, roepen de algemeene vergaderingen en den Bestuurraad bijeen, zorgen voor het drukwerk, bereiden de briefwisseling voor, in een woord, doen alles wat het bureelwerk betreft.

Zij zijn gelast met het bewaren van archief, boeken en handschriften en van alle voorwerpen aan de Maatschappij behoorende, en houden de lijst ervan bij.

**18.** L'auteur d'un travail publié par la Société en conserve la pleine propriété. Il en reçoit gratuitement vingt-cinq exemplaires.

#### CHAPITRE IV.

### **Administration.**

**19.** Le Comité directeur se compose :

- d'un Président,
- de deux Vice-Présidents,
- de deux Secrétaires,
- d'un Trésorier.

Les membres du Comité sont élus pour quatre ans par les membres effectifs, à la majorité absolue des voix. Ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

**20.** Les membres du Comité sont rééligibles. Ils sont choisis parmi les membres effectifs habitant la ville de Gand ou la banlieue.

**21.** Le Comité se réunit obligatoirement une fois par mois.

**22.** Quand les circonstances l'exigent, le Comité prend des décisions d'urgence qui sont communiquées à la Société lors de sa prochaine assemblée générale.

**23.** Le président veille à l'exécution des statuts; il dirige les travaux et les discussions des réunions. Il signe toutes les pièces émanant du Comité, qui sont contresignées par un des secrétaires.

**24.** Les vice-présidents secondent le président dans ses fonctions et le suppléent en cas d'absence.

**25.** Les secrétaires rédigent les procès-verbaux des réunions, communiquent les pièces, convoquent les assemblées générales et les séances du Comité, surveillent les impressions, préparent la correspondance, en un mot, font tout ce qui concerne le travail de bureau.

Ils sont chargés de la conservation des archives, livres et manuscrits ainsi que tous objets appartenant à la Société, et en dressent un inventaire.

Zij geven verslag van de werkzaamheden der Maatschappij in de eerste algemeene vergadering van het bestuurjaar.

De secretarissen verdeelen die werkzaamheden onder elkander.

**26.** De schatbewaarder is gelast met de rekenplichtigheid. Hij neemt alle maatregelen, geschikt om het doen der invorderingen te verzekeren en zorgt voor de betalingen na bekrachtiging der rekeningen door het handteeken van den voorzitter

Hij doet den toestand der kas kennen, telkenmale het Bureel zulks verlangt. Hij legt zijne rekeningen over in de eerste algemeene vergadering van het bestuurjaar.

## V<sup>e</sup> HOOFDSTUK.

### Algemeene vergaderingen.

**27.** De algemeene vergaderingen hebben plaats binnen de eerste veertien dagen van de maand. In Juli, Augustus en September worden geene zittingen gehouden.

**28.** De Bestuurraad kan de leden in buitengewone vergadering bijeenroepen, telkens als de noodzakelijkheid zich voor doet.

Hij kan insgelijks plechtige en openbare vergaderingen inrichten, als hij zulks gepast acht.

**29.** De beslissingen worden bij volstreckte meerderheid van stemmen genomen.

**30.** In afwijking van bovenstaand artikel kan geen wijziging van de huidige wetten gestemd worden dan in algemeene vergadering van de gewone leden, bij meerderheid van de twee derden der aanwezige leden. Het getal stemmers moet ten minste gelijk zijn aan de helft van al de gewone leden der Maatschappij. Indien bij de tweede bijeenroeping dit getal niet bereikt wordt, houdt er de vergadering geen rekening mede en stemt bij meerderheid van de twee derden der aanwezige gewone leden.

**31.** De bijeenroepingsbrieven worden ten minste drie volle

Ils font un exposé des travaux de la Société dans la première assemblée générale de l'année sociale.

Les secrétaires se partagent entre eux ces attributions.

**26.** Le trésorier est chargé de la comptabilité. Il prend toutes les mesures propres à assurer les recouvrements et effectue les paiements après visa des factures par le président.

Il fait connaître la situation de la caisse chaque fois que le Comité le demande. Il rend ses comptes dans la première assemblée générale de l'année sociale.

## CHAPITRE V.

### Assemblées générales.

**27.** Les assemblées générales ont lieu dans la première quinzaine du mois. Il n'est pas tenu de séances pendant les mois de juillet, août et septembre.

**28.** Le Comité peut convoquer les membres en assemblée extraordinaire chaque fois que la nécessité s'en fait sentir.

Il peut également organiser des assemblées solennelles et publiques, s'il le juge convenable.

**29.** Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants.

**30.** Par dérogation à l'arrêté précédent aucune modification aux présents statuts ne peut être votée qu'en assemblée générale des membres effectifs, à la majorité des deux tiers des membres présents. Le nombre des votants doit égaler au moins la moitié du nombre total des membres effectifs de la Société. Si, à la seconde convocation, ce nombre n'est pas atteint, l'assemblée passe outre et vote à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents.

**31.** Les lettres de convocation sont envoyées au moins trois

dagen vóór de vergadering verzonden. De leden kunnen slechts de punten behandelen, die op de dagorde voorkomen, behoudens tegenovergestelde beslissing van de vergadering.

**32.** Alle bespreking, vreemd aan de werkzaamheden van de Maatschappij, is verboden gedurende de vereenigen of algemeene vergaderingen. Ontstaat dergelijke bespreking, zoo wordt er geen melding van gemaakt in het verslag der zitting.

## VI<sup>e</sup> HOOFDSTUK.

### Afdeelingen.

**33.** De Maatschappij bevat drie afdeelingen, in het bijzonder gewijd aan de studie :

- van de geschiedenis,
- van de oudheidkunde,
- van de schoone kunsten.

**34.** De leden van de Maatschappij kunnen zich doen inschrijven in elke dezer afdeelingen. Alleen de leden, in de afdeeling sedert meer dan één maand ingeschreven, kunnen aan de stemming dier afdeeling deelnemen.

**35.** De Bestuurraad van elke afdeeling bestaat uit een voorzitter, een ondervoorzitter en een secretaris, voor vier jaar gekozen door de leden dier afdeeling. Ze zijn herkiesbaar.

De leden van den Bestuurraad kunnen geen deel maken van de afdeelingsbesturen. Zij zijn van rechtswege lid van elke afdeeling.

**36.** De afdeelingen worden bijeengeroepen door hun bureel op aanvraag van den Bestuurraad, of, in overeenstemming met dezen, op voorstel van hun bestuur.

De bepalingen van artikel 31 zijn toepasselijk op de zittingen der afdeelingen.

**37.** De secretarissen van de afdeelingen doen verslag over de werkzaamheden dier afdeelingen in de eerste algemeene vergadering van het bestuurjaar.

jours francs avant la réunion. Les membres ne peuvent traiter que les points inscrits à l'ordre du jour, sauf décision contraire de l'assemblée.

**32.** Toute discussion étrangère aux travaux de la Société est interdite pendant les réunions ou assemblées générales. Si une discussion de ce genre se produit, il n'en est pas fait mention dans le procès-verbal de la séance.

## CHAPITRE VI.

### Sections.

**33.** La Société comprend trois sections consacrées spécialement à l'étude :

- de l'histoire ;
- de l'archéologie ;
- des beaux-arts.

**34.** Les membres de la Société peuvent se faire inscrire dans chacune de ces sections. Ne peuvent prendre part au vote, dans les séances des sections, que les membres inscrits dans la section depuis plus d'un mois.

**35.** Le bureau de chaque section se compose d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, élus pour quatre ans par les membres de la section. Ils sont rééligibles.

Les membres du Comité directeur ne peuvent pas faire partie des bureaux des sections. Ils sont membres de droit de chacune d'elles.

**36.** Les sections sont convoquées par leur bureau sur la demande du Comité directeur, ou bien à l'initiative de leur bureau d'accord avec le Comité directeur.

Les dispositions de l'article 31 sont applicables aux réunions des sections.

**37.** Les secrétaires des sections présentent un rapport sur les travaux de la section, dans la première assemblée générale de l'année sociale.

Na beraadslaging aangenomen in de zitting van 7 April 1897.

*De Ondervoorzitters :*

PR. CLAEYS,  
E. VARENBERGH.

*De Voorzitter :*

B<sup>n</sup> A. DE MAERE.

*De Schatbewaarder :*

P. BERGMANS.

*De Secretarissen :*

KANUNNIK VANDEN GHEYN,  
A. VAN WERVEKE.

---



Délibéré et adopté en séance du 7 avril 1897.

*Les Vice-Présidents :*

PR. CLAEYS,  
E. VARENBERGH.

*Le Président :*

B<sup>n</sup> A. DE MAERE.

*Le Trésorier :*

P. BERGMANS.

*Les Secrétaires :*

CHANOINE VANDEN GHEYN,  
A. VAN WERVEKE.

---



## LEDENLIJST.

---

### I. — Gewone leden.

*Bergmans, Paul*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, bureelhoofd hulp-bewaarder aan de Bibliotheek van de Hoogeschool, Kortrijkschen steenweg, 97, Gent.

*Béthune de Villers, Baron Jan*, lid der Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, te Oost-Rozebeke.

*Boddaert, Karel*, advocaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent.

*Claeys, Prosper*, advocaat, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Hoogstraat, 15, Gent.

*Claeys, H.*, pastoor van St-Nicolaaskerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent.

*Cloquet, L.*, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Pieterstraat, 26, Gent.

*Coomans, E. (Broeder Mathias)*, bestuurder van de St-Lucas-Academie, Ingelandgat, 56, Gent.

*Coupe, J.*, toegevoegd-aalmoezenier aan het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent.

*De Ceuleneer, A.*, hoogleeraar, gemeenteraadslid, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent.

*de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald*, advocaat, oudgouverneur van Henegouwen, oudlid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Brabantdam, 3, Gent.

*de Maere, Baron A.* oudlid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, oudschepen van Gent, Bestuurder van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Onderbergen, 70, Gent.

*Deneffe, V.*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van Geneeskunde, lid van den Gemeenteraad, Statiesstraat, 64, Gent.

- de Neve de Roden, Ridder Emiel*, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Gouvernmentstraat, 6, Gent.
- de Pauw, Jonkheer Nap.*, advocaat-generaal, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent.
- De Potter, Fr.*, letterkundige, bestendig secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent.
- De Smet-Duhayon, Jozef*, toegevoegd-greffier bij het Beroepshof, Voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent.
- De Vigne, J.*, advocaat, oudlid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, schepen van de stad Gent, Keizer-Karelstraat, 14, Gent.
- De Waele, J.*, bouwkundige, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent.
- Diegerick, A.*, staatsarchivaris, Citadellaan, 14, Gent.
- Dupont, H.*, gepensionneerd generaal der Genie, Keizer-Karelstraat, 31, Gent.
- Dutry, Albrecht*, vrederechter, Lokeren.
- Fredericq, Paul*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Wink-straat, 9, Gent.
- Geerts, Jozef*, ingenieur, St-Nicolaas.
- Heins, Armand*, kunstschilder, Brabantstraat, 9, Gent.
- Hulin, Joris*, hoogleeraar, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Lacquet, E.*, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent.
- Lippens, Eugeen*, lid van den Provincieraad en van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Statiestraat, 20, Gent.
- Lybaert, T.*, kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Michielsplaats, 8, Gent.
- Mortier, Stephanus*, bouwkundige van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent.
- Obrie, J.*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Kettelvest, 44, Gent.
- Pireune, H.*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent.
- Pyfferoen, O.*, buitengewoon hoogleeraar, bij St-Jacobs, 2, Gent.
- Soenens, Ridder Emiel*, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem.
- Tierentyn, Lodewijk*, advocaat, bureelhoofd aan het Gemeentebestuur, Hoogpoort, 10, Gent.
- Tytgat, Lodewijk*, bestuurder der Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Begijnhofplaats, 27, Gent.

- Van Assche, A.*, bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie der Gebouwen, Hertogstraat, 13, Gent.
- Van Biesbroeck, L.*, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent.
- Van den Bemden, F.*, gepensionneerd officier, Dierentuinlaan, 47, Gent.
- Van den Gheyn, G.*, Kanunnik, bestuurder van het St-Lievensgesticht, Zilverstraat, 1, Gent.
- Van den Heuvel, J.*, advocaat, hoogleeraar te Leuven, Savaanstraat, 33, Gent.
- Van der Haeghen, Ferdinand*, boekbewaarder der Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België, eere-lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Denijs-Westrem.
- Van der Haeghen, Victor*, stadsarchivaris, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Heuvelstraat, 77, Gent.
- Van Duyse, Florimond*, krijsauditeur, lid der Koninklijke Academie van België, Gent.
- Van Duyse, Herman*, bewaarder van het Museum van Oudheden te Gent, hulpbewaarder der Koninklijke Museums van Versierings-en Nijverheidskunst, Korte Violettenstraat, 21, Gent.
- van Limburg Stirum, Graaf Dirk*, doctor in de rechten, senator, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Wetstraat, 166, Brussel.
- Van Rysselberghe, Karel*, bouwkundige van de stad, Loostraat, 21, Gent.
- Van Werveke, A.*, aggregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, Ekkergermelaan, 48, Gent.
- Varenbergh, Emiel*, lid van den Provincieraad, Meersteeg, 11, Gent.
- Verhaegen, Jonkheer Arthur*, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Bestendige Deputatie van Oost-Vlaanderen, lid der Provinciale Commissie der Gebouwen, Houtleie, 28, Gent.
- Vuytsteke, Julius*, uitgever, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Koestraat, 15, Gent.

## II. — Buitengewone leden.

- Abel, Ernst*, bouwkundige, St-Machariusstraat, 4, Gent.
- Allaert, Polydoor*, graveur, Nederkouter, 15, Gent.
- Arnold, Th. J. S.*, bewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, Bijlokevest, 286, Gent.

- Ballion, Jan*, eigenaar, Kortrijkschen steenweg, 367, Gent.
- Blommaert, C.*, eigenaar, Oostakker.
- Blommaert, Stanislas*, eigenaar, Catalognestraat, 12, Gent.
- Bouckaert, L.*, conducteur van Bruggen en Wegen, Nieuwbrugkaai, 21, Gent.
- Bourdon-De Bruyne, A.*, Heilig-Geeststraat, 10, Gent.
- Bourdon, Ed.*, goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.
- Bressers-Blanchaert*, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.
- Bressers, Leo*, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.
- Bruyninx, Edmon'*, leeraar aan het Koninklijk Athenæum, Kortrijkschen steenweg, 125, Gent.
- Campers, Pieter*, leeraar aan de Staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.
- Casier, Jozef*, gemeenteraadslid en consul van Paraguay, Slijpstraat, 91, Gent.
- Casier, Baron Victor*, nijveraar, consul van Columbië en Monaco, Salvatorstraat, 8, Gent.
- Choisy, Lodewijk*, nijveraar, Ieperstraat, 64, Gent.
- Claeys-Boûûaert, Alfred*, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.
- Claeys-Boûûaert, Gustaaf*, bankier, St-Michelstraat, 9, Gent.
- Coppejans, F.*, kunstschilder, lange Steenstraat, 7, Gent.
- Coppieters Stockhove-Delebècque, E.*, eigenaar, consul van Hawai, Violettenleie, 15, Gent.
- Cruyt, M.*, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 9, Gent.
- De Baets, Herman*, advocaat, gelast met een leergang aan de Hoogeschool, gemeenteraadslid, Winkelstraat, 11, Gent.
- De Brabander, V.*, hoogleeraar, Sint-Pietersnieuwstraat, 80, Gent
- De Busscher, G.*, substituut van den Procureur des Konings, Guinardstraat, 7, Gent.
- De Clercq, Karel*, advocaat, lange Violettenstraat, 25, Gent.
- De Crane, L.*, Consciencestraat, 62, Antwerpen.
- de Ghellinck d'Elseghem-Vaerneuwijk, Ridder Amaury*, Nijverheidstraat, 13, Brussel, en op het kasteel van Elzegem.
- de Ghellinck d'Elseghem, Ridder Jan*, eigenaar, Korenleie, 14, Gent, en op het kasteel te Wannegem-Lede.
- de Haerne, Werner*, gehecht aan het Staatsarchief, Prinsenhof, 17, Gent.
- de Hemptinne, Alexander*, nijveraar, Onderbergen, 56, Gent.
- de Hemptinne, Graaf Jozef*, nijveraar, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.
- De Kemmeter, Adolf*, ingenieur, Gouvernementstraat, 9, Gent.
- de Kerchove de Denterghem et d'Ewaerde, J.*, eigenaar, St-Michelstraat, 8, Gent.

- de la Kethulle de Ryhove, Jozef*, eigenaar, Dierentuיןlaan, 30, Gent.
- de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, E.*, eigenaar, Onderbergen, 59, Gent.
- De Lanier-Van Monckhoven*, ingenieur, nijveraar, provincieraadslid, consul van Denemarken, Kortrijkschen steenweg, 20, Gent.
- Delvin, Jan*, kunstschilder, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Rooigemstraat, 284, Gent.
- De Muynck, Victor*, gemeenteraadslid, Savaanstraat, 17, Gent.
- De Noyette, Modest*, bouwkundige, Kerkstraat, 109, Ledeberg.
- De Perre, Edmond*, substitut van den Procureur des Konings, Dierentuיןlaan, 28, Gent.
- de Potter, G.*, afdeelingshoofd bij het provinciebestuur, Peperstraat, 31, Gent.
- De Praterre, Abt*, leeraar in geschiedenis aan het St-Lievensgesticht, Zilverstraat, 1, Gent.
- De Reu, Lodewijk*, advocaat, oudlid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, greffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Kruisstraat, 11, Gent.
- Desmarez, W.*, advocaat, Henegouwwstraat, 18, Gent.
- De Saegher, Rodolf*, advocaat, Laurentplaats, 15, Gent.
- de Smet de Naeyer, Frederik*, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Maurits*, nijveraar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Paul*, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Wetstraat, Brussel.
- De Stoop, G.*, hoofd-conducteur van Bruggen en Wegen, Bleekersdijk, 31, Gent.
- De Tracy, Hendrik*, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.
- De Wilde, Victor*, notaris, Laarne.
- D'Hondt, Victor*, hoogleeraar, Zwarte Zusterstraat, 11, Gent.
- Diegerick, Emiel*, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie, Heernesselaan, 6, Gent.
- Dierkens, Ferdinand*, bouwkundige, Korenlei, 4, Gent.
- Donny, P.*, ingenieur, St-Pietersnieuwstraat, 101, Gent.
- Dubois, Adolf*, advocaat, gemeenteraadslid, Lange Meer, 9, Gent.
- Dubois, Ernst*, hoogleeraar, Van Arteveldeplaats, 6, Gent.
- Dutry-Van Loo, Julius*, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.
- Feyerick, Ferdinand*, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 45, Gent.
- Fiévé-Claeys, Emiel*, nijveraar, Dok, 69, Gent.
- Frederichs, Julius*, leeraar in de Geschiedenis aan het Koninklijk Atheneum te Oostende, Kapelstraat, Oostende.
- Fredericq, Albrecht*, advocaat, provincieraadslid, Dierentuיןlaan, 9, Gent.
- Gallet-Miry, Achilles*, snelschrijver van den Senaat en van den Provincieraad van Oost-Vlaanderen, Meerschstraat, 52, Gent.

- Geirnaert, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.
- Grootaert, Ernst*, burgerlijk ingenieur, Weverstraat, 15, Gent.
- Heins, Maurits*, advocaat, bureelhoofd aan het Gemeentebestuur, Loostraat, 78-80, Gent.
- Herry, Joris*, senator, Korte Meer, 22, Gent.
- Hulin, Julius*, oudgemeenteraadslid, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Hye, Leo*, consul van Venezuela, Ieperstraat, 68, Gent.
- Janson, Lodewijk*, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.
- Janssens de Bisthoven*, procureur des Konings, Kortrijk.
- Kervijn de Meerendré, Daniël*, eere-ingenieur van Brugge en Wegen, Kouterdreef, 7, Gent.
- Kervyn de Meerendré, Raymond*, eigenaar, lange Boomgaardstraat, 20, Gent.
- Ladon, A.*, kunstschilder, Hoogstraat, 118, Gent.
- Lamberty, Achilles*, advocaat, Begijnhoflaan, 107, Gent.
- Liuwick, Oswald*, luitenant-kolonel van den Staf, stafoverste van de 1<sup>ste</sup> krijgssomschrijving, Onderbergen, 73, Gent.
- Lebrun, Emiel*, kunstschilder, Coupure, linker oever, 125, Gent.
- Le Fevere de Ten Hove, Ridder*, eigenaar, Zwartzusterstraat, 13, Gent.
- Léger, Theodoor*, advocaat en senator, Ingelandgat, 14, Gent.
- Le Grand, Renatus*, advocaat, Nederkouter, 26, Gent.
- Leirens, Julius*, nijveraer, Frère-Orbanlaan, 29, Gent.
- Le Roy, Hippolytus*, beeldhouwer, Zeugsteeg, 9, Gent.
- Lesseliers*, notaris, Hoogpoort, 21, Gent.
- Libbrecht, Jozef*, advocaat en provincieraadslid, St-Pietersnieuwstraat, 65, Gent.
- Lippens, Hippolytus*, advocaat, oudburgemeester van de stad Gent en oudlid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, Korenleie, 13, Gent.
- Lybaert, Karel*, letterkundige, Lange Violettenstraat, 37, Gent.
- Maeterlinck, Lodewijk*, kunstschilder, bewaarder van het Museum van Schilderijen, Eedverbondstraat, 6, Gent.
- Maertens, Albrecht*, beheerder van de Bank van Vlaanderen, consul van Oostenrijk, Kruisstraat, 9, Gent.
- Maertens, Jozef*, eigenaar, Vlaanderenstraat, 33, Gent.
- Mast-De Maeght, Karel*, advocaat, Henegouwenstraat, 33, Gent.
- Mechelynck, Albrecht*, advocaat, rechter-plaatsvervanger aan de Rechtbank van 1<sup>en</sup> aanleg en provincieraadslid, Brabantdam, 16, Gent.
- Mertens, Pieter*, geneesheer, oudprovincieraadsheer, Gijzegem.
- Metdepenninghe, Felix*, kunstschilder, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Kluyskensstraat, 21, Gent.



- Minne, Achilles*, bouwkundige, leeraar aan het Koninklijk Athenæum en aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, korte Violettenstraat, 25, Gent.
- Morel, Eugene*, nijveraar, Coupure, 9, Gent.
- Nève, Leo*, notaris, Burgstraat, 92, Gent.
- Nyssens, P.* ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.
- Parmentier, Joris*, doctor in de rechten, hulpgreffier aan de Rechtbank van 1<sup>en</sup> aanleg, Spiegelstraat, 14, Gent.
- Penneman, Maurits*, advocaat, Lousbergslaan, 37, Gent.
- Picha, Adolf*, nijveraar, Lousbergslaan, 52, Gent.
- Potjes, Eduard*, leeraar aan het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Geldmunt, 18, Gent.
- Prayon-de Pauw*, consul van het Duitsche Keizerrijk, lange Violettenstraat, 10, Gent.
- Ramlot, R.*, ingenieur, Predikheerenstraat, 6, Gent.
- Renard, A.*, Abt, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Wetteren.
- Rooman, Marcus*, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent.
- Rooms, J.*, beeldhouwer, Schoolstraat, 13, Gent.
- Sacré, Edmond*, photograaf, Kalanderplaats, 1, Gent.
- Schoorman, Robrecht*, hulparchivaris van den Staat, Coupure, 193, Gent.
- Scribe, Ferdinand*, kunstschilder, Van Duyseplaats, 7, Gent.
- Semey, J.*, bouwkundige, Visscherij, 136, Gent.
- Serdobbel, Ernst*, advocaat, Kouterdreef, 5, Gent.
- Servais, Clemens*, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.
- Siffer, A.*, uitgever en gemeenteraadslid, Kruisstraat, 2, Gent.
- Snoeck, Cesar*, advocaat, oudprovincieraadslid, Sint-Jacobsnieuwstraat, 38, Gent.
- Soupart, Florbertus*, oudsenator, rustend hoogleeraar, Sint-Pietersnieuwstraat, 67, Gent.
- Speltinckx, J.*, nijveraar, Vijfwindgatenstraat, 5, Gent.
- Stepman, Hendrik*, uitgever, lange Violettenstraat, 23, Gent.
- Temmerman, Emiel*, ingenieur der stad Gent, Kasteellaan, 365, Gent.
- Tibbaut, Victor*, doctor in de rechten, pleitbezorger, Recolettenleie, 5, Gent.
- Vaerwijck, H.*, bouwkundige, Nieuwland, 22, Gent.
- Van Assche, Willem*, notaris, Nederkouter, 38, Gent.
- Van Crombrugge, Emiel*, glasschilder, Hoogstraat, 6, Gent.
- Van Crombrugge, Julius*, nijveraar, Volderstraat, 15, Gent.
- Van den Berghe, R.*, bewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, Ham, 47, Gent.

- Van den Hove, Desideer*, eigenaar, Houtleie, 28, Gent.
- Van der Haeghen, Arnold*, uitgever, Veldstraat, 60, Gent.
- Van der Linden*, ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, Prinsenhof, 27, Gent.
- Van der Mensbrugge, G.*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Coupure, 131, Gent.
- Van der Schelden, Hendrik*, uitgever, Onderstraat, 24, Gent.
- Van Hamme, Ernst*, bouwkundige, korte Munt, 4, Gent.
- Van Hoecke-Peeters, E.*, bouwkundige, Begijnhoflaan, 20, Gent.
- Van Impe, J.*, ontvanger der Accijnzen, Savaanstraat, 19, Gent.
- Van Oost, Joris*, nijveraar, consul van Perzië, Coupure, 47, Gent.
- Van Ortroy, Ferdinand*, kapitein bij de Ruitèrij, Muinkkaai, 37, Gent.
- Varenbergh, Alfred*, advocat, Meersteeg, 11, Gent.
- Verbessem, Karel*, nijveraar, provincieraadslid, consul van de Dominicaansche republiek, Dierentuinlaan, 36, Gent.
- Vermeulen, Jozef*, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.
- Voortman, Robrecht*, Vogelenzangkaai, 15, Gent.
- Vyt, Camillus*, boekhandelaar, Regnessestraat, 1, Gent.
- Willem, V.*, doctor in natuurlijke wetenschappen, lange Violettenstraat, 44, Gent.
- Willems, Pieter*, nijveraar, Plateaustraat, 47, Gent.
- William, Karel*, eigenaar, Houtbriel, 11, Gent.
- Wolters, G.*, algemeen opzichtèr van Bruggen en Wegen; beheerder-opzichtèr van de Hoogeschool te Gent, Toekomststraat, 47, Sint-Amandsberg.
- Wolters, F.*, ingenieur van Bruggen en Wegen, gelast met een leergang aan de Hoogeschool, Willem-Tellstraat, 44, Gent.
-

## Samenstelling van den Bestuurraad.

---

Voorzitter : de heer *baron August de Maere*.

Ondervoorzitters : de heeren *Prosper Claeys* en *Emiel Varenbergh*.

Secretarissen : de heeren *kanunnik Gabriel Vanden Gheyn* en *Alfons Van Weroeke*.

Schatbewaarder : de heer *Paul Bergmans*.

## Samenstelling van het Bestuur der Afdeelingen.

---

### Afdeeling Oudheidkunde.

Voorzitter : de heer *Herman Van Duyse*.

Ondervoorzitter : de heer *Joris Hulin*.

Secretaris : de heer *Stephanus Mortier*.

---

### Afdeeling Schoone Kunsten.

Voorzitter : de heer *L. Cloquet*.

Ondervoorzitter : de heer *Jozef De Waele*.

Secretaris :

---

### Afdeeling Geschiedenis.

Voorzitter : jonkheer *Napoleon de Paum*.

Ondervoorzitter : de heer *Victor Van der Haeghen*.

Secretaris : de heer *Oscar Pyfferoen*.

---

Toegevoegd secretaris : de heer *Achilles Gallet-Miry*.

## LISTE DES MEMBRES.

---

### I. — Membres effectifs.

- Bergmans, Paul*, docteur en philosophie et lettres, chef de bureau aide-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, chaussée de Courtrai, 97, à Gand.
- Béthune de Villers, Jean (le Baron)*, membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, 10, à Bruges et au château d'Oost-Roosebeke.
- Boddaert, Charles*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand.
- Claeys, Prosper*, avocat, membre de la Commission locale des monuments, rue Haute, 15, à Gand.
- Claeys, H.*, curé de l'église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, rue de la Catalogne, 16, à Gand.
- Cloquet, L.*, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, rue St-Pierre, 26, à Gand.
- Coomans, E., (Frère Mathias)*, directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand.
- Coupe, J.*, aumônier adjoint de la maison centrale pénitentiaire, rue courte des Violettes, 33, à Gand.
- De Ceuleneer, Ad.*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale flamande, conseiller communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem, Oswald (le Comte)*, avocat, ancien gouverneur du Hainaut, ancien membre de la Chambre des Représentants, membre de la Commission locale des monuments, rue digue de Brabant, 3, à Gand.
- de Limburg-Stirum, Thierry (le Comte)*, docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.
- de Maere, Aug. (le Baron)*, ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien échevin de la ville de Gand, Directeur de l'Académie royale flamande, membre de la Commission locale de monuments, rue de la Vallée, 70, à Gand.

- Deneffe, V.*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, conseiller communal, rue de la Station, 64, à Gand.
- de Neve de Roden, Emile (le Chevalier)*, membre de la commission locale des monuments, rue du Gouvernement, 6, à Gand.
- de Pauw, Nap.*, avocat général près la Cour d'Appel, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 279, à Gand.
- De Potter, Fr.*, homme de lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand.
- Desmet-Duhayon, Joseph*, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand.
- De Vigne, J.*, avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Gand, rue Charles V, 14, à Gand.
- De Waele, J.*, architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission locale des monuments, boulevard de la Citadelle, 51, à Gand.
- Diegerick, A.*, conservateur des archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand.
- Dupont, H.*, général du Génie en retraite, rue Charles V, 31, à Gand.
- Dutry, Albert*, juge de paix, à Lokeren.
- Fredericq, Paul*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue des Boutiques, 9, à Gand.
- Geerts, Joseph*, ingénieur, à St-Nicolas.
- Heins, Armand*, artiste peintre, rue de Brabant, 9, à Gand.
- Hulin, Georges*, professeur à l'Université, place de l'Evêché, 3, à Gand.
- Lacquet, Ernest*, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée archéologique, rue Haut-Port, 10, à Gand.
- Lippens, Eugène*, conseiller provincial, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Station, 20, à Gand.
- Lybaert, Th.*, artiste-peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, place St-Michel, 8, à Gand.
- Mortier, Etienne*, architecte provincial, quai de la Lieve, 1, à Gand.
- Obric, Jules*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale flamande, rempart des Chaudronniers, 44, à Gand.
- Pirenne, H.*, professeur à l'Université, membre de la Commission royale d'histoire, rue neuve St-Pierre, 132, à Gand.
- Puyferoen, O.*, avocat, professeur à l'Université, près St-Jacques, 2, à Gand.
- Soenens, Emile (le Chevalier)*, membre de la Commission du Musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem.

- Tierentyn, Louis*, avocat, chef de bureau à l'Administration communale, rue Haut-Port, 10, à Gand.
- Tytgat, Louis*, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, place du Béguinage, 27, à Gand.
- Van Assche, A.*, architecte, membre de la Commission royale des monuments, rue Ducale, 13, à Gand.
- Van Biesbroeck, L.*, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand.
- Vanden Bemden, Fr.*, officier pensionné, boulevard du jardin zoologique, 47, à Gand.
- Van den Gheyn, G. (le Chanoine)*, supérieur de l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.
- Van den Heuvel, J.*, avocat, professeur à l'Université de Louvain, rue Savaen, 33, à Gand.
- Van der Haeghen, Ferdinand*, bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie royale flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, à St-Denis-Westrem.
- Van der Haeghen, Victor*, archiviste de la ville, membre de la commission locale des monuments, rue de la Colline, 77, à Gand.
- Van Duyse, Florimond*, auditeur militaire, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
- Van Duyse, Hermann*, conservateur du Musée archéologique de Gand, conservateur adjoint des Musées royaux d'art décoratif et industriel, rue courte des Violettes, 21, à Gand.
- Van Rysselberghe, Charles*, architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand.
- Van Werveke, Alphonse*, professeur-agrégé de l'Enseignement moyen, boulevard d'Ekkergem, 48, à Gand.
- Varenbergh, Emile*, conseiller provincial, à Sleydinge et rue du Lac, 11, à Gand.
- Verhaegen, Arthur*, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, membre de la Députation permanente de la Flandre Orientale, membre de la Commission provinciale des monuments, quai au Bois, 28, à Gand.
- Vuyksteke, Jules*, avocat, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue aux Vaches, 15, à Gand.

## II. — Membres honoraires.

- Abel, Ernest*, architecte, rue St-Macaire, 4, à Gand.
- Allaert, Polydore*, artiste graveur, rue basse des Champs, 15, à Gand.
- Arnold, Th. J. S.*, conservateur à la Bibliothèque de l'Université, rempart de la Biloque, 286, à Gand.
- Ballion, Jean*, propriétaire, chaussée de Courtrai, 367, à Gand.
- Blommaert, C.*, propriétaire, à Oostacker.
- Blommaert, Stanislas*, propriétaire, rue de la Catalogne, 12, à Gand.
- Bouckaert, L.*, conducteur des Ponts et Chaussées, quai du Pont neuf, 21, à Gand.
- Bourdon-De Bruyne, A.*, rue du St-Esprit, 10, à Gand.
- Bourdon, Ed.*, orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.
- Bressers-Blanchaert*, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.
- Bressers, Léon*, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.
- Bruyninx, Edmond*, professeur à l'Athénée royal, chaussée de Courtrai, 125, à Gand.
- Campers, Pierre*, professeur à l'Ecole normale de l'Etat à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeborg.
- Casier, Joseph*, conseiller communal et consul de Paraguay, rue des Remouleurs, 91, à Gand.
- Casier, Victor (le baron)*, industriel, consul de Colombie et de Monaco, rue St-Sauveur, 8, à Gand.
- Choisy, Louis*, industriel, rue d'Ypres, 64, à Gand.
- Claeys-Bouüaert, Alfred*, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.
- Claeys-Bouüaert, Gustave*, banquier, rue St-Michel, 9, à Gand.
- Coppejans, F.*, artiste peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.
- Coppieters Stochove-Delebecque, E.*, propriétaire, consul de Hawaï, quai des Violettes, 15, à Gand.
- Cruyt, M.*, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 9, à Gand.
- De Baets, Hermann*, avocat, chargé de cours à l'Université, conseiller communal, rue des Boutiques, 11, à Gand.
- De Brabander, V.*, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.
- De Busscher, G.*, substitut du Procureur du Roi, rue Guinard, 7, à Gand.
- De Clercq, Charles*, avocat, rue longue des Violettes, 25, à Gand.
- De Crane, L.*, rue Conscience, 62, à Anvers.
- de Ghellinck d'Elseghem Vaernevijsck, Amaury (le Chevalier)*, rue de l'Industrie, 13, à Bruxelles et au château d'Elseghem.
- de Ghellinck d'Elseghem, Jean (le Chevalier)*, propriétaire, quai au Blé, 14, à Gand et au château de Wannegem-Lede.

- de Haerne, Werner*, attaché aux Archives de l'Etat, Cour du Prince, 17, à Gand.
- de Hemptinne, Alexandre*, industriel, rue de la Vallée, 56, à Gand.
- de Hemptinne, Joseph (le Comte)*, industriel, rue Charles V, à Gand.
- de Kemmeter, Adolphe*, ingénieur, rue du Gouvernement, 9, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, J.*, propriétaire, rue St-Michel, 8, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove, Joseph*, propriétaire, boulevard du Jardin Zoologique, 30, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, E.*, propriétaire, rue de la Vallée, 59, à Gand.
- De Lanier-Van Monckhoven*, ingénieur, industriel, conseiller provincial et consul du Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.
- Delvin, Jean*, artiste peintre, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue de Roygem, 284, à Gand.
- De Muynck, Victor*, conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand.
- De Noyette, Modeste*, architecte, rue de l'Eglise, 109, à Ledeborg.
- De Perre, Edmond*, substitut du Procureur du Roi, boulevard du Jardin Zoologique, 28, à Gand.
- de Potter, G.*, chef de division à l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.
- De Praterre (l'abbé)*, professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.
- De Reu, Louis*, docteur en droit, ancien membre de la Chambre des Représentants, greffier de la Province de la Flandre orientale, rue de la Croix, 11, à Gand.
- Desmarez, G.*, avocat, rue du Hainaut, 18, à Gand.
- De Saegher, Rodolphe*, avocat, place Laurent, 15, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Frédéric*, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Maurice*, industriel, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Paul*, ministre des Finances, chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.
- De Stoop, G.*, conducteur principal des ponts et chaussées, rue digue des Blanchisseurs, 31, à Gand.
- De Tracy, Henri*, artiste peintre, cour du Prince, 25, à Gand.
- De Wilde, Victor*, notaire, à Laerne.
- D'hondt, Victor*, professeur à l'Université, rue des Sœurs noires, 11, à Gand.
- Diegerick, Emile*, ingénieur du service technique provincial, boulevard de l'Heernesse, 6, à Gand.
- Dierkens, Ferdinand*, architecte, quai au Blé, 4, à Gand.



- Donny, P.*, ingénieur, rue neuve St-Pierre, 101, à Gand.
- Dubois, Adolphe*, avocat et conseiller communal, rue longue du Marais, 9, à Gand.
- Dubois, Ernest*, professeur à l'Université, place Van Artevelde, 6, à Gand.
- Dutry-Van Loo, Jules*, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.
- Feyerich, Ferdinand*, industriel, rue neuve St-Pierre, 45, à Gand.
- Fiévé-Claeys, Emile*, industriel, Dock, 69, à Gand.
- Frederichs, J.*, professeur d'histoire à l'Athénée royal d'Ostende, rue de la Chapelle, à Ostende.
- Fredericq, Albert*, avocat et conseiller provincial, boulevard du Jardin zoologique, 9, à Gand.
- Gallet-Miry, Achille*, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre orientale, rue de la Prairie, 52, à Gand.
- Geirnaert, Henri*, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.
- Grootaert, Ernest*, ingénieur des constructions civiles, rue des Tisserands, 15, à Gand.
- Heins, Maurice*, chef de bureau à l'Administration communale, rue de Loo, 78-80, à Gand.
- Herry, Georges*, sénateur, rue courte du Marais, 22, à Gand.
- Hulin, Jules*, ancien conseiller communal, place de l'Evêché, 3, à Gand.
- Hye, Léon*, consul de Vénézuëla, rue d'Ypres, 68, à Gand.
- Janson, Louis*, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.
- Janssens de Bisthoven*, procureur du Roi, à Courtrai.
- Kervyn de Meerendré, Daniel*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, avenue de la place d'Armes, 7, à Gand.
- Kervyn de Meerendré, Raymond*, propriétaire, rue longue du Verger, 20, à Gand.
- Ladon, A.*, artiste peintre, rue Haute, 118, à Gand.
- Lamberty, Achille*, avocat, boulevard du Béguinage, 107, à Gand.
- Laurwick, Oswald*, lieutenant-colonel d'Etat-major, chef d'Etat-major de la 1<sup>re</sup> circonscription militaire, rue de la Vallée, 73, à Gand.
- Lebrun, Emile*, artiste peintre, Coupure, rive gauche, 125, à Gand.
- Le Fevere de Ten Hove, J. (le chevalier)*, propriétaire, rue des Sœurs noires, 13, à Gand.
- Leger, Théodore*, avocat et sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.
- Le Grand, René*, avocat, rue basse des Champs, 26, à Gand.
- Leirens, Jules*, industriel, boulevard Frère-Orban, 21, à Gand.
- Le Roy, Hippolyte*, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand.
- Lesseliers, Jules*, notaire, rue Haut-Port, 21, à Gand.
- Libbrecht, Joseph*, avocat et conseiller provincial, rue neuve St-Pierre, 65, à Gand.

- Lippens, Hippolyte*, avocat, ancien bourgmestre de la ville de Gand et ancien membre de la Chambre des Représentants, quai au Blé, 13, à Gand.
- Lybaert, Charles*, homme de lettres, rue longue des Violettes, 37, à Gand.
- Maeterlinck, Louis*, artiste peintre, conservateur du Musée de peinture, rue du Compromis, 6, à Gand.
- Maertens, Albert*, administrateur de la Banque de Flandre et consul d'Autriche, rue de la Croix, 9, à Gand.
- Maertens, Joseph*, propriétaire, rue de Flandre, 33, à Gand.
- Mast-De Maeght, Charles*, avocat, rue du Hainaut, 33, à Gand.
- Mechelynck, Albert*, avocat, juge suppléant au tribunal de 1<sup>re</sup> instance et Conseiller provincial, rue digne de Brabant, 16, à Gand.
- Mertens, Pierre*, docteur en médecine, ancien conseiller provincial, à Gysegem.
- Metdenninghe, Félix*, artiste peintre, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue Kluyskens, 21, à Gand.
- Minne, Achille*, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.
- Morel, Eugène*, industriel, Coupure, 9, à Gand.
- Nève, Léon*, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.
- Nyssens, P.*, ingénieur, directeur du Laboratoire de l'Etat, rue du Jambon, 16, à Gand.
- Parmentier, Georges*, docteur en droit, greffier adjoint au Tribunal de 1<sup>re</sup> instance, rue du Miroir, 14, à Gand.
- Penneman, Maurice*, avocat, boulevard Lousbergs, 37, à Gand.
- Picha, Adolphe*, industriel, boulevard Lousbergs, 52, à Gand.
- Potjes, Edouard*, professeur au Conservatoire royal de musique, rue de la Monnaie, 18, à Gand.
- Prayon-de Pauw*, consul de l'empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.
- Ramlot, R.*, ingénieur, rue des Dominicains, 6, à Gand.
- Renard, A. (l'abbé)*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Wetteren.
- Rooman, Marc*, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand.
- Rooms, J.*, statuaire, rue de l'Ecole, 13, à Gand.
- Sacré, Edmond*, photographe, place de la Calandre, 1, à Gand.
- Schoorman, Robert*, conservateur adjoint aux Archives de l'Etat, Coupure, 193, à Gand.
- Scribe, Ferdinand*, artiste peintre, place Van Duyse, 7, à Gand.
- Semey, J.*, architecte, Pêcherie, 136, à Gand.

- Serdobbel, Ernest*, avocat, avenue de la place d'Armes, 5, à Gand.
- Servais, Clément*, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.
- Siffer, A.*, éditeur et conseiller communal, rue longue de la Croix, 2, à Gand.
- Snoeck, César*, avocat, ancien conseiller provincial, rue neuve St-Jacques, 38, à Gand.
- Soupart, Floribert*, ancien sénateur, professeur émérite à l'Université, rue neuve St-Pierre, 67, à Gand.
- Speltinckx, J.*, industriel, rue aux Vents, 5, à Gand.
- Stepman, Henri*, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.
- Temmerman, Emile*, ingénieur de la ville de Gand, boulevard du Château, 365, à Gand.
- Tibbaut, Victor*, docteur en droit, avoué, quai des Récollets, 5, à Gand.
- Vaerwyck, H.*, architecte, rue Terre neuve, 22, à Gand.
- Van Assche, Guillaume*, notaire, rue basse des Champs, 38, à Gand.
- Van Crombrughe, Emile*, peintre verrier, rue Haute, 6, à Gand.
- Van Crombrughe, Jules*, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.
- Vanden Berghe, R.*, conservateur à la Bibliothèque de l'Université, rue du Jambon, 47, Gand.
- Vanden Hove, Désiré*, propriétaire, quai au Bois, 28, à Gand.
- Van der Haeghen, Arnold*, éditeur, rue des Champs, 60, à Gand.
- Van der Linden*, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.
- Van der Mensbrughe, G.*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, Coupure, 131, à Gand.
- Van der Schelden, Henri*, éditeur, rue Basse, 24, à Gand.
- Van Hamme, Ernest*, architecte, rue courte de la Monnaie, 4, à Gand.
- Van Hoecke-Peters, E*, architecte, boulevard du Béguinage, 20, à Gand.
- Van Impe, J.*, receveur des accises, rue Savaen, 19, à Gand.
- Van Oost, Georges*, industriel, consul de Perse, Coupure, 47, à Gand.
- Van Ortrooy, Ferdinand*, capitaine de Cavalerie, quai des Moines, 37, à Gand.
- Varenbergh, Alfred*, avocat, rue du Lac, 11, à Gand.
- Verbessem, Charles*, industriel, conseiller provincial et consul de la république Dominicaine, boulevard du Jardin Zoologique, 36, à Gand.
- Vermeulen, Joseph*, artiste peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.
- Voortman, Robert*, quai du Ramage, 15, à Gand.
- Vyt, Camille*, libraire, rue des Régnesses, à Gand.
- Willem, V.*, docteur en sciences, rue longue des Violettes, 44, à Gand.
- Willems, Pierre*, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.
- William, Charles*, propriétaire, rue du Chantier, 11, à Gand.

*Wolters, G.*, inspecteur général des Ponts et Chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, à Mont-St-Amand.

*Wolters, F.*, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de cours à l'Université, rue Guillaume Tell, 44, à Gand.

---

### Composition du Comité directeur.

---

Président : M. *le baron Auguste de Maere.*

Vice-présidents : MM. *Prosper Claeys* et *Emile Varenbergh.*

Secrétaires : MM. *le chanoine Gabriel Vanden Gheyn* et *Alphonse Van Werveke.*

Trésorier : M. *Paul Bergmans.*

### Composition des Comités des Sections.

---

#### Section d'Archéologie.

Président : M. *Hermann Van Duyse.*

Vice-président : M. *Georges Hulín.*

Secrétaire : M. *Etienne Mortier.*

---

#### Section des Beaux-arts.

Président : M. *Louis Cloquet.*

Vice-président : M. *Joseph De Waele.*

Secrétaire :

---

#### Section d'Histoire.

Président : M. *Napoléon de Pauw.*

Vice-président : M. *Victor Van der Haeghen.*

Secrétaire : M. *Oscar Pyfferoen.*

---

Secrétaire adjoint : M. *Gallet-Miry.*

## RUILINGEN. — ÉCHANGES.

---

### BELGIË. — BELGIQUE.

- ANTWERPEN. ANVERS : Académie d'archéologie de Belgique. - Bulletin.  
— Idem. — Annales.  
— Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. 4 livraisons.  
— Mémoire de la Société de géographie d'Anvers.
- BERGEN. — MONS : Annales du Cercle archéologique de Mons.  
— Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.  
— Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. 1 volume.
- BRUGGE. — BRUGES : Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
- BRUSSEL. — BRUXELLES : Académie royale de Belgique. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 12 livraisons.  
— Idem. — Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1 volume.  
— Idem. — Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins. 3 à 6 livraisons.  
— *Analecta Bollandiana*. — Ediderunt Carolus De Smedt, Iosephus De Backer, Franciscus van Ortruy, Iosephus Van den Gheyn, Hippolytus Delehay et Albertus Poncelet. 4 livraisons.  
— Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documents.  
— Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 12 livraisons.  
— Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique. 4 livraisons.  
— Revue bibliographique belge, rédigée par une Réunion d'Écrivains, suivie d'un Bulletin bibliographique international, publié par la Société belge de librairie. 12 livraisons.  
— Société d'archéologie de Bruxelles. — Annuaire. 1 volume.
- CHARLEROI : Documents et rapport de la Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

- DOORNIJK. — TOURNAI : Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. 1 volume.
- Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai. 1 volume.
- Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai. 1 volume.
- EDINGEN. — ENGHIEU : Annales du Cercle archéologique d'Enghien. 4 livraisons.
- GENT. — GAND : Het Belfort. — Maandschrift gewijd aan letteren, kunst en wetenschap. 12 afleveringen.
- Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. 4 livraisons
- LEUVEN. — LOUVAIN : Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastiques de la Belgique, publiés par le chanoine Reusens et le chanoine Barbier. 4 livraisons.
- LUIK. — LIÈGE : Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
- MECHELEN. — MALINES : Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. — Mémoires, rapports et documents. 1 volume.
- MAREDSOUS : Revue bénédictine. 12 livraisons.
- NIJVEL. — NIVELLES : Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. 1 volume.
- SINT-NICOLAAS. — SAINT-NICOLAS : Annalen van den Oudheidskundigen Kring van het Land van Waas. — Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes. 4 afleveringen. — 4 livraisons.

FRANKRIJK. — FRANCE.

- AMIENS : Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 1 volume.
- PARIS — PARIS : Bulletin et Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France. 1 volume.
- Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 1 volume.
- Mélusine. — Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages. 6 livraisons.
- POITIERS. — Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 4 livraisons.
- RIJSEL-PARIS. — LILLE-PARIS : Revue de l'art chrétien. 6 livraisons.
- SINT-OMAARS. — SAINT-OMER : Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique. 4 livraisons.

GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG. — GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

- LUXEMBURG. — LUXEMBOURG : Publications de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg. 1 volume.

NEDERLAND. — *PAYS-BAS.*

UTRECHT : Aanteekeningen van het verhandelde in de..... vergaderingen van het provinciaal Utrechts Genootschap van kunsten en wetenschappen ter gelegenheid van de algemeene vergadering. 2 deelen.

ZWEDEN. — *SUÈDE.*

Antiqvarisk tidskrift för Sverige. 2 tot 4 afleveringen.

Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Akademiens Manadsblad.

ZWITSERLAND. — *SUISSE.*

NEUCHÂTEL : Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie. 1 volume.

---

## LEVENSBERICHT.

---

WILLEM ROGGHÉ.

---

Den 30 September 1896 is een werkend lid van onzen Kring overleden, welke niet geringe diensten aan de oudheidkunde alhier heeft bewezen.

Willem Rogghé was den 2 Augustus 1824 te Aalst van geringe ouders geboren. Kort daarna verhuisde het gezin naar Gent, waar de knaap reeds op tienjarigen leeftijd als drukkersgezel werkzaam was in het huis Van der Haeghen. De ieverige jongeling hielp er eerst de aloude *Gazette van Gent* zetten, maar bracht het weldra door zelfstudie zoover, dat hij opsteller werd van het blad.

In 1856 verliet Rogghé de *Gazette van Gent* om zich als boekhandelaar te vestigen. Hij wijdde vooral zijne zorgen aan de Nederlandsche boeken, en men kan van hem getuigen, dat hij een groot aandeel heeft gehad in de eerste ernstige poging om de Noord-Nederlandsche geschriften in ons land te verspreiden. Geen wonder dat de "boekhandel Rogghé" weldra het toevluchtsoord werd van al de vrienden der Nederlandsche taal en letteren.

Toen Rogghé zich in 1874 uit de zaak terugtrok, wijdde hij zich geheel aan de politiek, de kunst en de Vlaamsche beweging. De vlijtige man was door wilskracht en zelfstudie schier een geleerde geworden. Hij hield zich vooral bezig met de studie der Nederlandsche schilders en graveurs. Van de werken dezer laatste heeft hij door jarenlange inspanning en zorg een rijke verzameling bijeengebracht.



Zeer vroeg beoefende hij de letterkunde. Reeds in 1847 maakte zijn *Lied van Mulder Jan* opgang. Zijne gedichten, meest in jaarboeken en tijdschriften verspreid, verdienen met de talrijke ongedrukte stukken in een bundel uitgegeven te worden.

Na den dood van Prof. Heremans, in 1884, nam Rogghé de leiding van het *Nederlandsch Museum* over. Onder meer keurige bijdragen van zijne hand treft men er aan : *Een week te München (1876-77)* en *Uit ons Reisboek. Van Weenen naar Pesth (1880)*, beschrijving der kunstreis met zijnen boezemvriend Max Roosees ondernomen in Duitschland, Oostenrijk en Hongarije; — *Het intellectueel leven van Keizer Karel (1885)*, een werkwaardige geschiedkundige schets, die van ernstige bronnenstudie getuigt; — verders tal van gedichten, kunstkronieken, enz.

In 1883 verscheen in den boekhandel Ad. Hoste een werk van de hand van W. Rogghé : *Gand. Guide historique et topographique de la ville. Avec gravures représentant les principaux monuments*. De schrijver vatte er in samen den uitslag van de studiën zijner tijdgenooten over bijzondere punten onzer geschiedenis en leverde er de vrucht zijner eigen opzoekingen over de hervorming en de verfraaiing der stad in de laatste jaren. Wij moeten bekennen, dat W. R. er ten volle in leverde wat hij beloofde, “ eene schets volledig genoeg om “ om een denkbeeld te geven van de grootheid in het verleden “ en de belangrijkheid ten huidigen dage van Vlaanderen’s “ fiere hoofdstad ”.

Ook als kunstcriticus was W. R. niet zonder verdienste. Van zijne hand verschenen in het *Nederlandsch Museum* en in het *Volksbelang* beoordeelingen van werken onzer Gentsche schilders en beeldhouwers, die van welwillendheid en kennis getuigen. Sedert lange jaren was hij lid van de besturende Commissie onzer Academie van Beeldende Kunsten, waar hij veel diensten bewees. Hij maakte ook deel van het uitvoerend

Comiteit onzes Museums van Oudheden, tot wier oprichting (1884) hij krachtig heeft bijgedragen.

Van 1879 tot 1885 zetelde W. R. in den Gentschen Gemeenteraad. Hij besprak er bij voorkeur alles wat met Vlaamsche kunst, tooneel en oudheidkunde in betrekking staat. Aan hem is het onder meer te danken, dat een jaarlijksch crediet op de begrooting werd gebracht om de herstelling van oude gebouwen aan te moedigen. Ook is hij de redder van het Geeraard-Duivelsteen. Zonder hem zou dit alleszins eerbiedwaardig gebouw zijn afgebroken, onder voorwendsel dat het niet paste bij het *alignement Zollikofer!*

Is Willem Rogghé als lid van onzen Kring niet werkzaam geweest, dan lag dit alleen aan zijn ziekelijken toestand en vooral aan zijne doofheid in de laatste jaren zijns levens. Heeft hij aan onze vereeniging geene rechtstreeksche diensten be-  
wezen, die aan de oudheidkunde hier ter stede zijn te talrijk en te gewichtig, dan dat wij allen, beminnaars van het oude Gent, zijne gedachtenis niet dankbaar zoude bewaren.

A. VAN WERVEKE.

---

**Algemeene vergadering der werkende leden van den  
5<sup>n</sup> Maart 1897.**

---

**Assemblée générale des membres effectifs du 5 Mars 1897.**

---

La séance s'ouvre à 4 1/2 heures de relevée.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Maere, président; Prosper Claeys, E. Varenbergh, vice-présidents; Lacquet, trésorier-bibliothécaire et MM. Paul Bergmans; le curé Claeys; le général Dupont; G. Hulin; le frère Matthias; Tierentyn; A. Van Assche; Van den Bemden; le chanoine Van den Gheyn; A. Van Werveke et J. Vuylsteke.

MM. Mortier et Hermann Van Duyse s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Varenbergh, vice-président, remplit les fonctions de secrétaire.

**Ordre du jour :**

Élection du Président, d'un Secrétaire et du Trésorier-Bibliothécaire, en remplacement de MM. le baron A. de Maere, De Ceuleneer et Lacquet dont le mandat est expiré.

M. le Président communique à l'assemblée les lettres par lesquelles MM. De Ceuleneer et Paul Frédéricq font connaître qu'en raison de leurs multiples fonctions, ils regrettent de ne pouvoir continuer à remplir celles de secrétaire du Cercle.

M. Lacquet donne également sa démission comme trésorier-bibliothécaire. M. le Président constate, à regret, que malgré ses pressantes démarches, il n'a pu faire revenir M. Lacquet sur sa décision. L'assemblée est unanime à joindre ses regrets à ceux de M. le baron de Maere.

Le scrutin par vote secret donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15.

*Pour la présidence* : M. le baron de Maere obtient 14 voix et il y a un billet blanc.

*Pour les fonctions de secrétaires* : 1° en remplacement de M. De Ceuleneer : M. le chanoine Van den Gheyn obtient 14 voix; il y a un billet blanc;

2° en remplacement de M. P. Frédéricq : M. Van Werveke obtient 14 voix et M. Bergmans une voix.

*Pour la fonction de trésorier* : M. Bergmans obtient 9 voix, M. Lacquet une voix et il y a 5 billets blancs.

En conséquence sont proclamés élus :

*Président* : M. le baron de Maere;

*Secrétaires* : MM. le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke;

*Trésorier* : M. Paul Bergmans.

La séance est levée à 5 1/4 heures.

---

## Algemeene vergadering van 9<sup>a</sup> Maart 1897.

---

### Assemblée générale du 9 Mars 1897.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Maere, président ; Prosper Claeys et Varenbergh, vice-présidents ; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. St. Blommaert ; L. Bouckaert ; A. Campers ; Gustave Claeys Bouüaert ; de Kemmeter ; Mod. De Noyette ; l'avocat-général Nap. de Pauw ; l'abbé De Praterre ; E. Dubois ; le général Dupont ; G. Donny ; A. Heins ; G. Hulin ; L. Janson ; E. Lacquet ; le lieutenant-colonel Lauwick ; J. Maertens ; Léon Nève ; Édouard Potjes ; O. Pyfferoen ; Edm. Sacré ; F. Scribe ; R. Schoorman ; E. Serdobbel ; C. Servais ; A. Van Assche ; L. Van Biesbroeck ; Emile Van Crombrugge ; F. Van den Bemden ; F. van Ortroy ; Alf. Varenbergh ; R. Voortman ; Jules Vuylsteke et V. Willem.

### **Ordre du jour :**

- I. Communications.
- II. Ballottage de membres honoraires.
- III. Rapport annuel.
- IV. Le premier Hôtel de Ville de Gand, par M. Nap. de Pauw. (Suite à la communication de M. Armand Heins sur l'existence probable de restes importants de la première maison échevinale de Gand.)
- V. Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobi-

lier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien? (M. le chanoine Van den Gheyn.) (Discussion, suite.)

I.

Communications.

M. **le Président** fait connaître à l'assemblée les résultats des élections qui ont eu lieu le 6 mars courant pour le renouvellement des membres du Comité directeur.

---

M. **le chanoine Van den Gheyn**, secrétaire, donne lecture de la correspondance reçue et, notamment, de la lettre ci-après par laquelle M. le comte de Limburg-Stirum, donne sa démission de président de la Section d'histoire.

« Monsieur le Baron,

» Dans une des réunions de la Société d'archéologie de Gand, on m'avait fait l'honneur de me nommer président de la section de la société chargée de la publication d'anciens documents; les circonstances m'ayant amené à quitter la ville de Gand, il ne me sera plus possible de continuer à remplir ces fonctions, et je vous prie de bien vouloir accepter ma démission. Je pense que vous recevez dans votre sein des membres étrangers à la ville et qu'à ce titre vous voudrez bien me considérer comme membre de la société. Je serai charmé de pouvoir ainsi continuer des relations qui m'ont été toujours fort agréables et je serai heureux de pouvoir me joindre à vous, quand la chose me sera possible.

» Je ne pense pas faire partie d'autres sections, sinon je vous prie de bien vouloir me remplacer, car il me serait bien difficile de suivre vos réunions d'une manière assidue.

» Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération distinguée.

» C<sup>te</sup> TH. DE LIMBURG STIRUM. »

M. **le Président**. Je pense, Messieurs, répondre au désir de l'assemblée, en lui proposant de charger le Bureau d'adresser à M. le comte de Limburg une lettre, lui exprimant les regrets que nous cause son départ, et les remerciements que nous lui devons pour les services qu'il a rendus à la Société. (*Applaudissements.*)

II.

**Ballottage de membres honoraires.**

*MM. De Reu, Louis*, greffier provincial, à Gand;  
*Dubois, Adolphe*, avocat et conseiller communal, à Gand;  
*Servais, Clément*, professeur à l'Université de Gand;  
*Vermeulen, Joseph*, artiste peintre, à Gand;  
sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

**Rapport annuel sur les travaux du Cercle 1896-1897.**

L'événement capital de la période sociale qui vient de s'écouler a été, sans contredit, Messieurs, le XI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, dont l'organisation nous a été confiée. Le rapport si complet, qui vous a été présenté à ce sujet par l'un des secrétaires généraux, M. le chanoine Van den Gheyn, nous dispense de revenir sur ce point. Nous croyons toutefois qu'il convient de rappeler ici la manifestation de reconnaissance et de sympathie organisée en l'honneur de M. Van den Gheyn, le 8 décembre 1896.

Fidèle à ses traditions, notre compagnie a soumis au feu de la discussion une série de questions intéressant l'art, l'histoire et l'archéologie.

Dans l'énumération nécessairement un peu sèche qui va suivre, nous observerons, autant que possible, l'ordre chronologique.

En premier lieu, il convient de mentionner le travail de M.

Maurice Bekaert sur la question, importante entre toutes, de la protection légale à accorder à nos monuments et objets d'art anciens. M. Bekaert a traité la matière ex-professo, et se plaçant sur le terrain pratique, il nous a soumis le texte d'une pétition à adresser aux Chambres législatives appuyé d'un avant-projet de loi et d'un exposé des motifs.

La question a été reportée devant le Congrès, et vous vous rappelez tous, Messieurs, la promesse faite par l'éminent ministre d'État, M. Beernaert, d'user de son initiative parlementaire pour obtenir enfin de la législature une solution conforme aux vœux et aux désirs des archéologues et des artistes.

Un vœu tendant à la publication de fac-similés photographiques des chartes intéressant l'histoire de la Flandre a été émis par M. Pirenne et adopté par l'assemblée générale. Cette publication aurait été des plus intéressantes au point de vue de l'histoire et de la diplomatique. Malheureusement, au dernier moment nous avons dû reculer devant les difficultés, et surtout devant les frais d'exécution du projet. Nous attendrons donc des temps meilleurs, mais, dans l'intervalle, l'histoire de la Flandre restera privée d'une utile publication, qui a pu être menée à bonne fin dans plusieurs pays étrangers, où les efforts désintéressés des sociétés savantes sont plus sérieusement encouragés que dans notre pays.

A propos du malencontreux incendie qui a détruit l'ancienne maison de l'Étape, tout en épargnant fort heureusement la façade, M. Varenbergh nous a retracé savamment, non seulement l'histoire de cette perle archaïque, mais aussi l'histoire du droit d'étape, et nous a fourni des détails sur la corporation des "pynders" et des mesureurs de grain.

La construction dite "*Het Torreken*" a fait, de la part de M. Hermann Van Duyse, l'objet d'un rapport concluant à la reconstitution de cette ancienne bâtisse. Votre comité a communiqué ces conclusions à l'administration communale, à qui il appartiendra éventuellement de les réaliser.

La peinture murale de la Grande Boucherie attribuée



jusqu'ici à Nabur Martins, a également fait l'objet de consciencieuses études de la part de M. le Président de la section d'archéologie, et il faut bien admettre aujourd'hui que nous ne connaissons pas d'une manière positive le nom de l'auteur de cette œuvre de valeur. Vous aviez émis le vœu, MM., de voir établir une clôture qui isole l'ancienne chapelle des Bouchers, où se trouve cette peinture, du restant du bâtiment. L'autorité compétente a eu connaissance de ce vœu, mais ne nous a pas fait connaître jusqu'ici sa décision. La construction du nouvel Hôtel des Postes résoudra peut-être cette question.

M. le Secrétaire de la section d'histoire vous entretiendra probablement des plaques commémoratives à placer sur nos anciens monuments. Nous croyons cependant qu'il nous est permis d'anticiper un peu pour vous dire, que celle à placer au Steen de Gérard le Diable nous a été renvoyée à deux reprises, et se trouve encore aujourd'hui soumise à l'examen de la commission royale des monuments et du Département des Beaux-Arts. Si les mêmes difficultés et les mêmes lenteurs administratives se reproduisent à propos du placement de chacune des autres plaques, il est à prévoir que la génération actuelle n'en verra pas la fin.

Une question des plus intéressantes a été posée par M. Cloquet, en ces termes : quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois ? Notre distingué confrère y répond en disant, qu'il a été frappé des influences extérieures qui se manifestent dans les monuments de notre ville, mais, d'autre part, il nous invite à rechercher les caractères locaux et traditionnels de leur architecture et à les lui indiquer. La première partie de la réponse de M. Cloquet a eu le don de faire vibrer la fibre gantoise, si nous pouvons ainsi dire, de plusieurs de nos confrères, et non des moindres, qui n'admettent absolument pas que notre architecture locale, non plus qu'aucune autre d'ailleurs, puisse avoir subi d'autre influence que celle qui a été subie un peu partout et par tous, à savoir

l'influence romano-gothique. M. Cloquet a invoqué à l'appui de sa thèse l'opinion d'une série d'archéologues des plus éminents et aussi, il faut bien le dire, une quantité considérable de documents. (Voir bulletin, pp. 207 à 211.)

La discussion n'est pas épuisée et, sans doute, les contradicteurs ne manqueront pas d'opposer des documents probants à ceux produits par le savant professeur.

Notre infatigable collègue, M. le chanoine Van den Gheyn, a indiqué, selon nous, de la manière la plus complète, le sort à réserver au mobilier des églises en cas de restauration de celles-ci. Avec une grande compétence, M. Van den Gheyn a déterminé les différents cas qui peuvent se présenter en cette matière, et nous croyons que les solutions qu'il a préconisées, peuvent, si elles sont bien comprises, être acceptées par tout le monde. Elles constitueront même, pensons-nous, un guide précieux pour les architectes chargés de restaurations de ce genre.

Dans une savante étude d'archéologie musicale, le distingué musicologue, M. Florimond Van Duyse, a transcrit en notation moderne une chanson latine et une *entrée* (sonnerie) de trompettes figurant au *Laurus austriaca* de G. Vanden Eede, imprimé à Gand en 1688. Cette sonnerie nous apprend l'existence en notre pays au XVII<sup>e</sup> siècle de la trompette-basse, instrument dont on ne connaît jusqu'à ce jour que le seul spécimen découvert à Mouscou par M. Mahillon, conservateur du musée instrumental du conservatoire royal de Bruxelles.

M. Paul Bergmans nous a donné une notice historique et bibliographique sur la chanson ancienne ainsi commentée par M. Van Duyse.

Nous ne pouvons omettre, dans cette rapide énumération, de signaler aussi plusieurs intéressantes communications, parmi lesquelles, celle de M. Varenbergh, sur le sort de quelques tableaux anciens provenant de l'ancienne abbaye de St-Pierre, et celle de M. Armand Heins sur les restes présumés du premier hôtel de ville gantois.

\* \*

Deux conférences, données par MM. Joseph De Smet et Paul Bergmans, sont venues diversifier un peu nos travaux.

M. Joseph Desmet, qui possède une riche collection de clichés photographiques, en a fait passer sous nos yeux, à l'aide de projections lumineuses, une centaine reproduisant des sujets de sculpture monumentale exécutés du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

La grande modestie de l'aimable conférencier ne nous empêchera pas de dire tout le plaisir que nous a procuré son élégante et agréable causerie. Nous sommes convaincus d'exprimer votre pensée à tous, Messieurs, en formant le vœu de voir se renouveler le plus souvent possible de pareils régals artistiques.

De son côté, notre nouveau trésorier nous a fait, il y a quelques jours à peine, sur la vie musicale gantoise au XVIII<sup>e</sup> siècle, une conférence des plus attachantes. Grâce à la partie démonstrative représentée par une exécution musicale confiée à de distingués amateurs, cette conférence a été une véritable révélation, et a obtenu le plus vif succès.

\* \*

Enfin, Messieurs, *last not least*, nous répondrons bientôt au vœu si souvent émis par les congrès, de voir chaque société d'archéologie s'occuper de la formation d'un catalogue des objets, monuments, œuvres d'art et documents existants dans les limites de son champ d'action.

Grâce à l'initiative prise par MM. Paul Bergmans, Armand Heins et Victor Vander Haeghen, le travail est entamé pour ce qui nous concerne. Le mode suivant lequel ce travail sera effectué nous permet d'espérer qu'il sera mené à bonne fin dans un temps relativement court. De plus, ce catalogue ne sera pas seulement énumératif, mais aussi descriptif et illustré, ce qui augmentera de beaucoup son attrait et, par conséquent, son utilité.

\* \* \*

Un comité d'excursions a été instituée, et la première excursion archéologique qu'il a organisée a fait, de la part de M. Bergmans, l'objet d'un rapport des plus détaillés. Nous ne pourrions dès lors que tomber dans des redites en insistant sur ce point.

Espérons que, grâce à l'institution de ce comité composé des éléments les plus jeunes et les plus actifs, nous n'aurons bientôt plus rien à envier sous ce rapport aux autres grandes sociétés archéologiques du pays.

\* \* \*

L'expérience a fait reconnaître, MM., que nos statuts ont besoin d'être modifiés et complétés. La question a été étudiée par votre comité et des propositions dans ce sens vous seront soumises dans un très bref délai.

\* \* \*

Notre bibliothèque continue à recevoir des accroissements notables et le nombre des sociétés, académies ou revues avec lesquelles nous faisons l'échange de nos publications s'est élevé de 28 à 33.

La liste de nos membres vous permettra de constater la prospérité toujours grandissante de notre association. Nous comptons à l'heure actuelle 193 membres, tandis que ce nombre ne s'élevait l'année dernière qu'à 167. Ce nombre toujours croissant — et, disons-le, inespéré — d'adhérents, prouve que l'archéologie n'est plus aujourd'hui le domaine de quelques privilégiés. Comme toutes les sciences, elle s'est vulgarisée. Sa connaissance s'étend de plus en plus, parce que, de plus en plus, on reconnaît son utilité et sa bienfaisante influence. Elle contribue, dans une mesure considérable, à l'éducation artistique du peuple et, ce faisant, elle poursuit un but de

bonne et saine démocratie. Nos magnifiques monuments civils et religieux qu'elle se préoccupe, non seulement d'étudier, mais aussi de restaurer et de conserver, ne constituent-ils pas les meilleurs éducateurs artistiques des masses qui les ont sans cesse sous les yeux ?

Certes, MM., nous le reconnaissons, l'étude de l'histoire et de l'archéologie n'offre à ses adeptes ni jouissances, ni profits matériels ; mais elle leur donne, en revanche, des satisfactions d'un ordre infiniment plus relevé. N'est-ce donc rien, au milieu des misères de la réalité présente, que de pouvoir faire revivre par le souvenir, les grandeurs et les gloires du passé ? N'est-ce rien que d'avoir appris à comprendre et, par conséquent, à aimer les trésors d'art que ce passé nous a légués ? Et n'est-ce pas, je vous le demande, un acte d'humanité, dans le sens le plus élevé du mot, en tout cas un acte méritoire, que de travailler à conserver toutes ces merveilles pour relever l'esprit et le cœur des populations ignorantes ? N'est-ce pas là, la mission des associations telles que la nôtre, et n'est-ce pas pour l'avoir comprise et remplie au mieux de ses moyens, que notre Cercle est redevable de ce succès qui s'accroît tous les jours, et qui fait affluer vers lui toutes les intelligences de la ville ?

Je termine, Messieurs, en formulant l'espoir que cette prospérité ira grandissant encore, et que bientôt notre société, quoique la dernière venue, occupera une des premières places parmi toutes celles du pays. (*Applaudissements.*)

M. **le Président** félicite le secrétaire-adjoint de l'intéressant rapport dont il vient de donner lecture, et lui adresse des remerciements au nom de tous les membres pour le zèle qu'il a déployé pendant l'exercice écoulé.

M. **Lacquet**, trésorier-bibliothécaire, dépose le compte des recettes et dépenses pour l'exercice 1896-1897.

**Rekening over het dienstjaar 1896-1897.**

MIDDELEN.

Gewone middelen :

Bijdrage der leden 188 aan fr. 10,00. . . . . fr. 1,880 00

Buitengewone middelen :

1<sup>o</sup> Toelage van den Staat over het dienstjaar 1895 . . . . . " 500 00

2<sup>o</sup> Toelage van de Provincie . . . . . " 300 00

3<sup>o</sup> Toelage van den Staat over het dienstjaar 1896. . . . . " 500 00

fr. 3,180 00

LASTEN.

1<sup>o</sup> Te kort op 2 Maart 1896. . . . . fr. 492 41

2<sup>o</sup> Drukkosten van de uitgaven van den Kring  
(Bulletin en Handelingen) drukkosten van  
de dagorden der Algemeene Vergade-  
ringen en der Afdeelingszittingen en  
verzendkosten der uitgaven en der dag-  
orden. . . . . " 1,141 92

3<sup>o</sup> Vergoeding aan den Adjunkt Sekretaris, en  
voor bureelkosten . . . . . " 478 87

4<sup>o</sup> Lokaalhuur . . . . . " 300 00

5<sup>o</sup> Werken uitgevoerd in het lokaal en aan het  
Schippershuis. . . . . " 50 51

6<sup>o</sup> Aankoop van boeken. . . . . " 75 00

7<sup>o</sup> Verwarming, verlichtingen onderhoud der  
zaal . . . . . " 28 80

8<sup>o</sup> Voordracht, huur, verwarming en verlich-  
ting der zaal van den Cercle Artistique et  
Littéraire . . . . . " 35 00

fr. 2,601 51 2,601 51

Batig slot. . . . . fr. 578 49

**Compte des recettes et dépenses pour l'exercice écoulé 1896-1897.**

RECETTES.

Recettes ordinaires :

Cotisation des membres : 188 à fr. 10,00 . . . . . fr. 1,880 00

Recettes extraordinaires :

1° Subside sur l'exercice 1895. Du ministre de l'intérieur.	»	250 00
"    "    "    "    du ministre de l'agriculture	»	250 00
2° Subside de la Province . . . . .	»	300 00
3° Subside de l'État sur l'exercice de 1896. . . . .	»	500 00
		<hr/>
		fr. 3,180 00

DÉPENSES.

1° Mali au 2 mars 1896 . . . . .	fr.	492 41
2° Frais d'impression des publications des ordres du jour des assemblées générales et des séances des sections, et frais d'envoi des publications et des ordres du jour. . . . .	»	1,140 92
3° Indemnité au Secrétaire adjoint et frais d'administration . . . . .	»	478 87
4° Location du local . . . . .	»	300 00
5° Travaux effectués au local et à la maison des Bateliers . . . . .	»	50 51
6° Pour achat de livres . . . . .	»	75 00
7° Chauffage, éclairage et entretien du local . . . . .	»	28 80
8° Conférence, location etc. du local du Cercle Artistique et Littéraire . . . . .	»	35 00
		<hr/>
	fr.	2,601 51
		2,601 51
		<hr/>
Solde de Compte. . . . .	fr.	578 49

M. le **Président** remercie M. le trésorier sortant du dévouement qu'il a apporté dans la gestion des finances de la Société et renouvelle ses regrets de n'avoir pu le déterminer à conserver ces fonctions. (*Applaudissements.*)

## Rapport sur les travaux de la section d'Histoire.

M. le prof. **Pyfferoen**, secrétaire de la section. Messieurs, conformément à l'usage, je suis chargé comme secrétaire de la section d'histoire de faire rapport sur les travaux de cette section durant l'année écoulée.

Il faut constater à regret, Messieurs, que l'année a été moins féconde que les précédentes. Le grand effort fait en vue du Congrès — effort d'ailleurs couronné du plus magnifique succès — a été suivi d'une période d'accalmie. D'autres causes ont également enrayé notre activité. Le décès du regretté M. Wagener nous a privé pendant quelque temps de direction; M. le comte de Limburg-Stirum, auparavant vice-président, a été élu le 21 mai dernier, président de la section, tandis que M. l'avocat-général de Pauw était à l'unanimité choisi vice-président. Mais M. de Limburg-Stirum est, à son tour, obligé de nous quitter, après avoir été pendant plusieurs mois empêché d'exercer les fonctions présidentielles.

Le seul acte de la section qu'il y ait lieu de citer, est une nouvelle délibération au sujet de la rédaction et de la forme d'une inscription murale à apposer au Steen restauré de Gérard le Diable. Une communication a été faite sur ce point en votre assemblée générale du 8 juin 1896. Le mauvais accueil, l'hostilité même réservée à cette partie de nos travaux a certes été toute autre chose qu'un encouragement. Il y a quelques années nous avons entrepris, avec une certaine vaillance, une tâche considérable : relever de l'oubli, par des inscriptions dignes de leur mémoire, les noms des Gantois illustres; rappeler au passant trop souvent indifférent l'histoire de nos glorieux monuments. Commencée en 1894, avec un zèle méritoire par nombre de nos savants collègues, l'œuvre n'a pu encore aboutir; nous n'avons pu décider les pouvoirs publics à un commencement d'exécution.



Nous croyons toutefois qu'il y a lieu de se remettre à l'ouvrage avec une nouvelle énergie, et de reprendre la série d'études qui ont marqué les années antérieures dans notre section. L'histoire des origines et des transformations de la crypte de St-Bavon entr'autres, n'a pas encore tenté nos historiens, quoique cette question se trouve inscrite depuis bientôt deux ans à notre ordre du jour; nous la rappelons à l'attention de chacun de vous.

De même les recherches relatives au premier Hôtel de Ville de notre cité rentrent dans le programme de nos travaux. Il serait à souhaiter que sur ces matières et d'autres semblables, nos collègues nous apportent leurs notes et leurs renseignements, lesquels, après avoir fait l'objet en section d'un échange de vues dépouillé de toute solennité, pourraient ensuite faire l'objet d'un travail définitif à présenter en assemblée générale et à publier aux annales du Cercle. C'est ainsi qu'ont été élaborées les remarquables études de M. Vuylsteke, sur le Château des Comtes, de M. Vanden Bemden, sur le Steen de Gérard le Diable, de M. de Pauw, sur la pierre tombale de Van Eyck, de M. Van Duyse, sur le Goedendag, etc.

Enfin, signalons aussi comme pouvant entrer dans la compétence particulière de notre section les études préparatoires à la confection de l'inventaire illustré, dont MM. Heins et Bergmans ont entrepris la publication. Il pourrait s'établir ainsi une véritable coopération des chercheurs, des érudits et des historiens, féconde pour la mise en valeur des restes précieux de notre brillant passé. (*Applaudissements.*)

#### IV.

Le premier Hôtel de Ville de Gand par M. Nap. de Pauw.  
(Suite à la communication de M. Armand Heins sur l'existence probable de restes importants de la première maison échevinale de Gand.)

**M. l'Avocat général Nap. de Pauw.** Messieurs, la décou-

verte d'un vieux mur à fenêtres romanes géminées au milieu du pâté de maisons construit entre les rues de Catalogne, Saint-Jean et Courte des Chevaliers, et dont on peut voir le pignon au-dessus de la porte de la maison XVIII<sup>e</sup> siècle de cette dernière rue, a fait conjecturer à MM. Heins et Blommaert qu'il était un vestige du premier hôtel de ville ou maison communale de Gand du XIII<sup>e</sup> siècle (1). Cette hypothèse a été contestée par un journal local (2).

Il importe donc de tenter de reconstituer ce coin du vieux Gand en étudiant de près les textes du XIV<sup>e</sup> siècle et en les mettant en rapport avec l'état des constructions encore existantes.

La plupart de ces textes sont connus depuis longtemps ; le chevalier DIERICX, dès 1815 (3), M. WAGENER en 1871 (4), et surtout M. Frans DE POTTER en 1886 (5), en ont publié un grand nombre ; mais, par leurs désignations vagues ou mal étudiées, ils ne permettaient pas de résoudre la question ; je suis heureux de pouvoir en apporter de nouveaux qui, je l'espère, élucideront complètement la matière.

On savait encore au XVI<sup>e</sup> siècle que les XXXIX (échevins de Gand au XIII<sup>e</sup>) avaient, entre autres monuments, construit la première maison des échevins ; c'est un mémoire assez confus des abbés de St-Pierre de 1556, qui disait : “ *zy maecten ..... doude nu nieuwe scepenhuus, dat te voren was an den WINTHONT, over de sijde TEN PUTTE waert.* ”

Diericx, qui l'a publié le premier (voir ci-dessus), comme pour augmenter encore la confusion, avait lu *Winthouc* au lieu de *Winthont*. D'autre part, M. Wagener, reproduisant ce texte

---

(1) *La Flandre Libérale*, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1897. *Bulletin du cercle* t. IV (1896-97), pp. 252 à 263.

(2) *Volksbelang*, reproduit par *La Ville de Gand*, 11 février 1897.

(3) *Mémoires sur la Ville*, t. II, p. 287.

(4) *Jaarboek van het Willems-fonds*, blz. 271.

(5) *Gent*, t. III, pp. 367-376.

en 1871 sans le rectifier, mentionna en même temps le texte du compte de la ville de 1321-22, où il est prouvé que ce premier hôtel de ville fut vendu en cette année à un nommé *Thomas de Hont* (*Mase den Ont*) pour la somme de 1280 livres de paiement (1). Il n'a pas saisi le rapport qu'il y avait entre ces deux noms, *de Winthont* et *Maes den Ont*, persuadé sans doute que ce *coin* vis-à-vis du Beffroi entre des rues alors beaucoup plus étroites, était véritablement exposé à tous les vents. Enfin, M. De Potter, rectifiant ce nom de *Winthont* ou *den Hont*, d'après d'autres actes, mais ne citant pas l'acheteur de 1321, ne l'a pas aperçu non plus. Il était cependant assez probable que l'acquéreur du premier hôtel de ville lui eût laissé son nom ; c'est ce que je puis prouver aujourd'hui par la production d'un acte de 1380, que j'ai découvert depuis longtemps dans les registres échevinaux de Gand aux archives de la Ville, et qui vient jeter une grande lumière sur la topographie de cette partie de la cité (2).

(1) Item, ontfinghen dOntfanghers van *Mase den Ont* van huse ende erven dat men hiet *Scepenhuus*, naest *Jans van Valencine* was, met al den ghelaghen diere toebehorden van voren tote bachten an *Diederix huus van Huse* was, 32 fl. gr., maken 1280 fl.

*Stads-Rek. 1321-22, f° 68 v°. WAGENER, Jaarboek van het Willems-fonds 1871, p. 152. Volksbelang (La Ville de Gand), n° 9 du 11 février, 1897.*

(2) *Lievin van der Haghe* .... sculdich .... joncvr. *Mergrieten van der Haghe*, zijer zuster, nonne te *Doerensele*.... te besettene... een fl gro. tor. sjaers naer sijn lijf .... up sijn huus, daer hij nu in woent, met allen den ghelaghen dertoe behorende, staende in Sente Nicolaes parochye up de Leye, up *Mechiels Boons* erve.... gheeft in gherechter ghiften .... al dat recht dat hi heeft int huus dat men heet den *Hondt*, dat wilen was *Scepenhuus*, staende bi den *Beelfroote*, omme al hare nutscepen, huuren ende profite diere afcommen zullen haer leven lanc te hebbene ... in welc vorseide huus *Lievin* voorseid alsenu heeft de tweedel van den I vierendele zonder erve . . . . . 11 Januari 1380 (o. s.)

*Jaarboek de la Keure 1380-81, f° 21 v°.*

A mettre en rapport avec l'acte de 1386, cité partiellement par DE POT-

Il y est parlé de la donation faite par un certain *Liévin van der Haghe* à sa sœur Marguerite, nonne à Doorseele, de tous les droits qu'il possède dans la maison appelée DEN HONT, qui était autrefois *la maison des échevins* près du Beffroi, *int huus dat men heet DEN HONT, dat wilen was SCEPENHUUS, staende bi den Beelfroote*. La relation intime entre *Thomas de Hont*, qui avait acheté en 1321 la maison échevinale, et cette même maison qui existait encore soixante ans après, en 1380, est d'évidence. On sait qu'autrefois presque toutes les maisons dans nos vieilles villes flamandes avaient, au lieu de numéros, des emblèmes, des enseignes, la plupart du temps tirées du nom du propriétaire ou de l'objet qu'il avait choisi pour ses armes et placé dans son sceau. C'étaient surtout alors, comme aujourd'hui pour les cabarets et les boutiques où seul l'usage s'est perpétué, presque toujours les noms d'animaux qui en faisaient les frais. Pour ne pas aller loin, si l'on tournait le coin de la ruelle aux Chats dans la rue Maghelin, on y rencontrait presque l'un à côté de l'autre, le *Faucon*, la *Grue*, la *Cigogne*, l'*Eléphant*, le *Paon*, le *Chat*, qui paraît avoir donné le nom à la ruelle, une vraie ménagerie, comme on voit. Ces maisons avaient vraisemblablement pris le nom de leur premier propriétaire; souvent aussi celui-ci prenait pour enseigne une pièce de son blason. C'est ainsi que j'ai trouvé à Gand une maison appelée *den Hert* appartenant à l'un des *Borluut* au XIV<sup>e</sup> siècle, qui portaient, comme on sait, trois *cerfs* dans leurs armoiries.

Pour en revenir à ceux qui portaient le nom DE HONT, les sceaux de *Gilles de Hont* en 1308, et de *Barthélemi de Hont*

---

TER (III, 370<sup>2</sup>): Staet van goede toebehorende *Liefkine*, *Willems sone van der Haghe*, van vader ende moeder: *Hueringhe*, versekert up vierendeel *van den huus dat men heet DEN HOND staende bij den Beelfrote.... Liévin van der Haghe, Liefkins oem, ende zuster Mergriete....*

*Weezenboek 1386-87, f<sup>o</sup> 18 toto.*

en 1349, représentent des *chiens*, assis ou debout (1). Quant à *Thomas de Hont*, si nous n'avons pas son sceau, nous pouvons apporter une biographie complète, grâce à divers actes authentiques inédits.

Dès avant 1317 il possédait à *Alost* un fief du Comte de Flandre, qui fut, cette année, racheté à son fils, *Jean*, par le bailli de cette ville (2). C'est sans doute par suite de son établissement à *Gand*, qu'il acheta l'ancien hôtel de ville en 1321; en 1327, il est taxé, parmi les plus riches bourgeois de la paroisse St-Jean, à 30 livres (3); en 1335, il est fait prisonnier à *Ath* (4); en 1337, il prête à la Ville de Gand la somme de 20 livres pour l'expédition contre les Anglais (5) et en 1342 celle de 10 livres, pour appuyer la politique de Jacques van Artevelde (6). Il était mort en 1348, année où sa veuve, qui avait déjà été au service de la ville en 1340 (7), est taxée 5 escalins de gros, soit 4 livres de paiement, tandis que ses trois enfants sont taxés au double (8). En 1350, nous voyons cette veuve, *Joncfrouwe Zoetin, Thomaes Honts weduwe*, régler sa succession, avec ces trois enfants du premier lit, *Georges, Thomas et Cathérine* (9).

---

(1) SERRURE, *Vaderlandsch museum*, t. IV (1852), p. 341 et 344.

(2) Dou fief ki fu *Thomas le Hont* et le quel il tient du comte, le quel *Li Mil*, jadis bailliu d'*Alost*, akata à *Hanekin li Hont*, fil au dit *Ths*, à *Alost*. (Archives de l'Etat à Gand, Compte Grands briefs, n° 4437).

(3) KERVYN DE LETTENHOVE, *Œuvres de Froissart*, t. XX, p. 115. F. DE POTTER, *Petit cartulaire de Gand*, p. 321.

(4) *Messagier die voer saterdages daernaer (asschedage) tAet om Maes Hont wille, die daer ghearastert was*, 3 ff.

*Compte de la Ville 1335-36, brouillon, (Registre 4004, f° 40).*

(5) *De Rekeningen*, imprimé, t. I, p. 120.

(6) Ibidem, t. II, p. 168.

(7) Ibidem, t. II, p. 12.

(8) Ibidem, t. III, p. 166.

(9) *Joncfrouwe Zoetin, Thomaes sHONTs weduwe, ende Jooris ende Maes, die vervinghen Kat., haerre suster, Thomaes sHONTs kindre bi*

Quant à l'immeuble important qu'il avait acheté, il avait passé en d'autres mains et la propriété en était très divisée, car en 1380 *Liévin Vanderhaghe* n'avait droit qu'aux deux tiers du quart. — Reste à savoir où ce bâtiment était situé.

Nous connaissons déjà un texte précis de 1322 d'après lequel il se trouvait derrière la maison habitée par le clerc des échevins, *Jean Tolvin*, dans la ruelle aux Chats, in de *Cattesteghe* (1).

La question serait résolue si nous pouvions découvrir où demeuraient alors les voisins cités, *Jean van Valencine* et *Thierry van Huse*. Nous savons bien qu'ils furent échevins, le premier en 1311 (9<sup>e</sup> de la Keure), le second en 1313 (12<sup>e</sup> du

---

*sijnen eersten wive, ... scelden quite . . . malcanderen ... van den cateylen . . . van Thomaes verstorven .... 12 october 1350.*

*Weezenbouc 1350-51, f<sup>o</sup> 8.*

D'après un autre acte du 22 octobre 1349, dont je dois la communication à M. Van Werveke, elle exproprie une partie de la maison de *Lievin Wittebroed*, qui, par une singulière coïncidence, se trouvait dans une rue des Chevaliers (*in de Rudderstrate*), paroisse St-Jacques, adossée à la rue de Frise (*Baeistrate*).

*Jacrbboek de la Keure 1349-50, f<sup>o</sup> 31, cf. f<sup>o</sup> 47 v<sup>o</sup>.*

Le fils aîné, *Jean*, a disparu à cette époque; peut-être est lui qui figure sous le nom de *Hannekin le Kien* sur la liste des bannis de Gand de 1330. VAN DUYSSE, *Inventaire des chartes*, p. 123, n<sup>o</sup> 398.

(1) *Item J. Willems sone, die den dievel bant, van den rechte dat sijn vader adde int huus in de Cattensteghe bachten Scepenhuus was, daer Jan Tolvin, scepenclerc, inne plach te wonene, 40 f<sup>l</sup>.*

*(Stadsrek. 1322-23, f<sup>o</sup> 117).*

La *Cattesteghe* s'appelait déjà *Cateloenstrate* (et non *Cateleenstrate*, voir DE POTTER, *Gent*, t. III, p. 372) dès 1378 (Registre de la Keure 1378-79, fol. 19), peut-être des marchands de Catalogne (*copmans van Catelongen*), déjà cités dans le compte de la Ville de 1339 (*De Rekeningen*, t. I, p. 309), bien plutôt que de *Cattelangestrade*, qui n'est pas flamand, (on aurait dit *Lange cattestrate*) sans compter que cette rue était très courte.

même banc) (1), mais nous n'avons trouvé jusqu'à ce jour aucun texte constatant leur habitation. Seulement, cette situation peut se déterminer par l'étude des actes déjà connus et notamment de la douzaine de pièces produites par M. De Potter, à condition toutefois de les compléter et de les interpréter l'une par l'autre. C'est ce que j'ai fait aux archives de la Ville, et c'est le résultat de cette étude que je vais avoir l'honneur de communiquer, en y joignant les pièces à l'appui.

Où donc était situé le *Windhont*, qui, on le sait maintenant, n'est autre que l'ancienne maison échevinale, achetée par *Thomas de Hont*?

Se fondant sur des extraits de deux actes de 1463 et 1513 combinés avec la pièce de 1556 (2), M. De Potter avait d'abord pensé que le *Windhont* était situé dans la rue Courte des Chevaliers, à côté de la maison du coin de la rue St-Jean, et que l'hôtel de ville se trouvait plus loin vers la place *ten Pitte* ou du Lion d'or; il pouvait ainsi avoir été, en effet, situé derrière la maison du clerc, Jean Tolvin, de 1321, qui se trouvait dans la *Cattesteghe*. Mais c'est là une erreur, qu'il n'a pas suffisamment rectifiée, en plaçant plus tard le *Windhont* en face de la rue St-Jean (3). Il s'en serait aperçu, s'il avait, comme pour les autres rues principales de la ville, composé un diagramme ou plan parcellaire des diverses maisons de ce coin entre les trois rues.

La vérité est que le *Windhont* était, comme l'a très bien conjecturé Van Lokeren et comme le dit M. Hermann Van Duyse, la grande maison de pierre au coin de la rue de la Catalogne et de la rue St-Jean, qui s'est appelée *Scepenhuus* au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, *den Hont* aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>, *den Windhont* à la fin du XV<sup>e</sup>, *de Croone*, enfin *la Grande Couronne* depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1834, année où elle fut

---

(1) *Memorieboek der stad Gent*, t. I, pp. 18, 20.

(2) *Gent*, t. I (1882), p. 188.

(3) *Gent*, t. III (1886), p. 367.

démolie avec toutes les autres maisons de la rue de Catalogne pour élargir l'ancienne ruelle aux Chats, et dont heureusement Van Lokeren nous a conservé les plans et dessins.

Tous les textes, que j'ai découverts ou complétés, s'accordent pour lui assigner cette position et nous permettent de reconstituer le plan de tout le pâté de maisons entre les trois rues. Et d'abord, le compte de la Ville de 1321-22, parlant de l'ancienne maison échevinale (*Scepenhuus*) en opposition avec la nouvelle que l'on construisait alors rue Haut-Port (*nieuwe Scepenhuus up d'Ogepoert*), fait mention trois fois du *burnepit vor Scepenhuus*, qui ne peut être que le puits remplacé par la pompe au pied du Beffroi (1). Or, cet ancien *Scepenhuus*, devenu *den Hondt* en 1380, était contigu, d'après un acte de 1386, à la maison appelée *ser Willems Craenkens* qui faisait le coin de la rue St-Jean et de la rue Courte des Chevaliers. Cet acte, signalé par De Potter, mais d'une manière incomplète, donne les renseignements les plus intéressants sur les tenants et aboutissants. La maison contiguë (n° 3 de la rue des Chevaliers) était habitée par un nommé *Scellinc*, servait depuis 1373 de *cabaret*, et tenait de l'autre côté, d'après cet acte et deux autres de 1376 et 1402, à un grand bâtiment appelé *Egghelins scure*, qui avait une sortie dans la ruelle aux Chats. C'est la maison n° 5 occupée actuellement par M. Loontjens, et qui pendant cent ans a été habitée par les Toussyns. Des servitudes de jours existaient entre ces diverses maisons. Cette dernière fut acquise en 1578 par la famille des imprimeurs Manilius et changea de nom en 1612, pour s'appeler *de Witte Duyve*, le Pigeon blanc(2).

---

(1) Registre 400<sup>1</sup>, f<sup>os</sup> 99 v<sup>o</sup> et 100 v<sup>o</sup>.

(2) Voir tous les textes de M. DE POTTER, complétés à l'appendice. — Pour les Manilius, voir F. VAN DER HAEGHEN, *Bibliographie Gantoise*, t. I, (1859), pp. 224, 231, 259, suiv., et V. VAN DER HAEGHEN, dans la *Biographie Nationale*, t. XIII (1894), col. 335-6.



Quant à la maison *den Hondt* (le Chien), son nom avait été légèrement modifié dès 1463 en *Windhont* (le Lévrier), de même que la maison voisine avait changé son nom de *ser Willems Craenkins* en *tZwijnken* (le petit Porc). Et en 1513 elle est citée comme contiguë à l'*Egghelins scure* de la rue Courte des Chevaliers.

Vers 1611 elle a pris le nom de *de Croone*, et plus tard de la *Grande Couronne*. Dès le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, elle avait englobé le *Zwijnken*, avec lequel elle n'avait probablement fait autrefois qu'un immeuble, car le mur était mitoyen, et avec la maison voisine (n<sup>os</sup> 1 et 3 de la rue des Chevaliers). C'est en cet état que nous la voyons sur le beau panorama de 1534, récemment reproduit par M. Heins, et c'est sans contestation celle qui, précisément trois siècles plus tard, a été démolie en 1834, et dont Van Lokeren a levé le plan et Jelgerhuis dessiné la porte et la cour. Le premier hôtel de ville de Gand se trouvait donc à la place où l'on voit aujourd'hui la façade à colonnettes vis-à-vis la rue St-Jean ; mais il s'étendait bien plus loin sur l'emplacement actuel des deux rues joignantes, celles de la Catalogne et Courte des Chevaliers. Le pignon retrouvé semble appartenir à l'*Egghelins scure* ; seulement, la question est de savoir si ce bâtiment de l'*Egghelins scure* n'était pas autrefois une annexe de l'ancien hôtel de ville. Le nom d'*Egghelins scure* paraît pour la 1<sup>re</sup> fois en 1373, mais dès le XIII<sup>e</sup> siècle on connaît une *Egghericx steghe*, près du marché, sur le fonds de laquelle Henri Alijn constitue une rente de 10 sous pour son anniversaire, *in fundo qui jacet in capite vici qui dicitur Egghericx steghe, versùs forum*(1). Cette ruelle est probablement la sortie de l'*Egghelins scure* dans la ruelle aux Chats, car plus tard on appelle celle-ci *Egghericx scure*, comme dans *Reinaert de Vos le Roi Hermanric* porte le nom d'*Hermelinc*.

A quelque époque que remonte ce vieux nom, il n'est nullement

---

(1) Voir mon *Obituaire de St-Jean*, p. 180.

impossible que le bâtiment qui le portait ait fait partie de la première maison communale. Il est, en effet, assez improbable que l'hôtel des puissants XXXIX pût tenir dans la seule maison qui, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, s'appelait *den Hond*. Ce Collège, était, comme les bancs des échevins de la Keure et des Parchons, qui le remplacèrent en 1301 et qui y furent encore logés pendant vingt ans, composé de deux chambres, qui avaient à peu près les mêmes attributions que ceux-ci, tandis que la troisième, les *Vaghes*, se reposaient pendant un an. On ne se figure pas que ces assemblées pussent se réunir et agir, avec toutes leurs dépendances de cléricature et de trésorerie, dans un bâtiment aussi restreint. On sait, du reste, que cette maison échevinale avait une cave et un grenier, qui contenaient les chaînes, les pavillons et les engins de la ville (1). Van Lokeren a dressé les plans d'une de ces caves, mais il en est d'autres, tout aussi importantes, sous les maisons voisines. Partout donc où l'on trouvera des souterrains considérables, des fondations étendues, des murs de granit, il faudra se demander si l'on n'a pas découvert des vestiges de notre plus ancien hôtel de ville.

Comme pour le château des Comtes, première demeure de nos souverains, l'histoire de la primitive maison échevinale sortira du sol même où elle est enfouie depuis six siècles, et, si le

---

(1) Uteghegheven :

« Van yserinen ketenen, pauwelloenen ende ghescutte af te doene, die laghen *in den kelre up Scepenhuus was*, ende boven *upten zolre*, ende te dragene tote int *nieuwe Scepenhuus*, 4 f. 6 s. 8 d.

Stads-Rek. 1321-22, 400<sup>l</sup>, f<sup>o</sup> 89 v<sup>o</sup>. WAGENER (*Jaerboek-Willemsfonds*), p. 152.

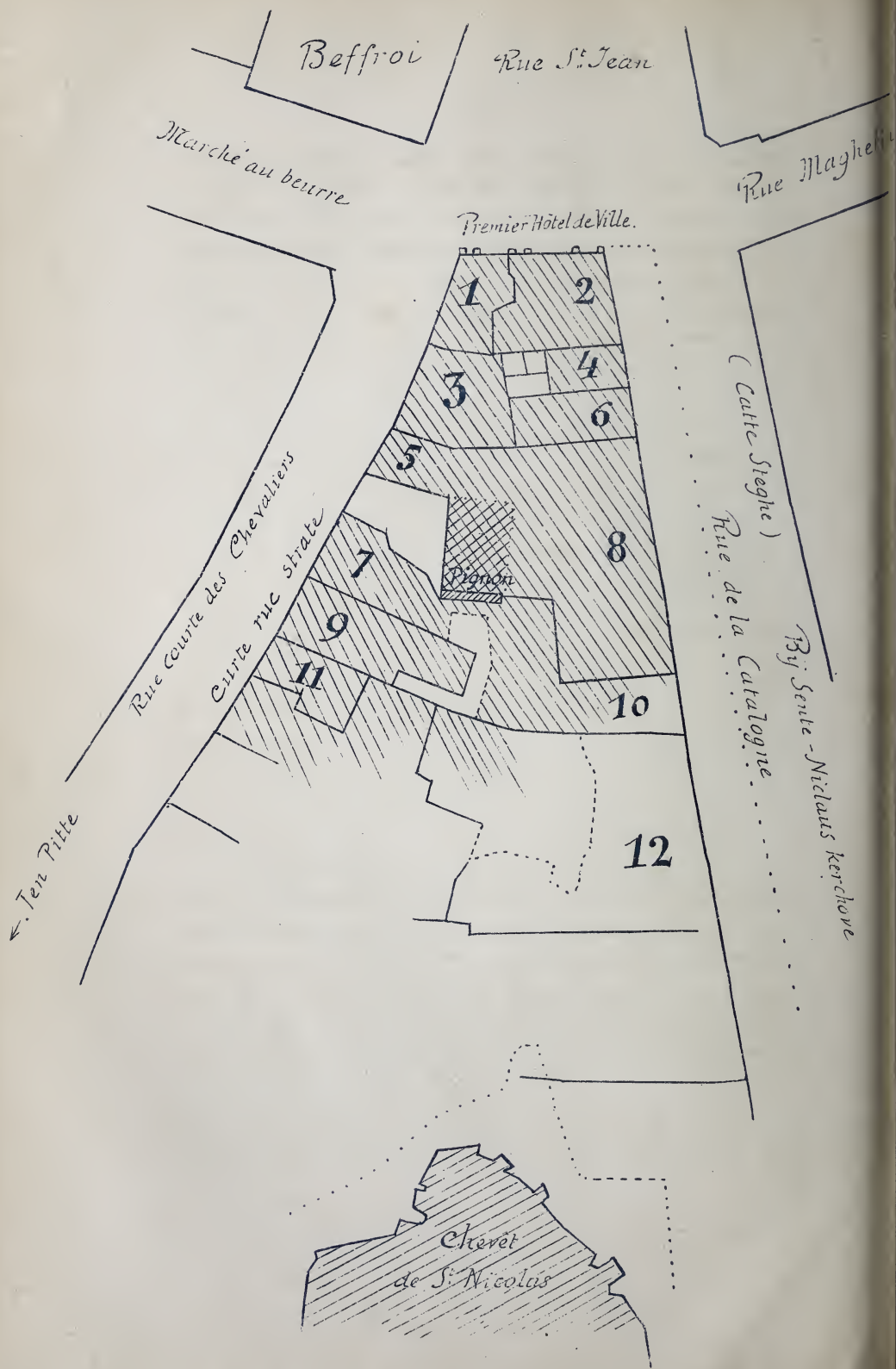
Cette translation eut lieu, d'après le livre des travaux, en juillet 1322 : (*In de 47<sup>e</sup> weke*) : Van den pauwelhoenen, ghescutte ende dat daertoe behord, dat up *Scepenhuus* lagh, af te doene ende te draghene up *Scepenhuus* up d'Oge *Porte*. Ibidem, f<sup>o</sup> 10.

(46<sup>e</sup> weke) Uteghegheven :

Race Ganstermanne, van 12 balken te slepene van *Scepenhuus van Ghedeete* tote *upte Plache*, 13 s., 4 d. Ibidem, f<sup>o</sup> 144 v<sup>o</sup> (1322-23).

1911





grandiose projet de notre bourgmestre se réalise, on pourra, dans un centre vivant, non seulement contempler, comme à Pise sur une place immense, deux églises splendides avec un vieux beffroi, mais encore, au milieu de ce forum magnifique, entouré de temples consacrés à la liberté, à la religion et aux arts, retrouver et conserver, comme dans l'ancienne Rome, les derniers restes du palais construit par nos ancêtres pour abriter à sa naissance le pouvoir communal. (*Applaudissements*).

---

## PIÈCES A L'APPUI.

(Voir le plan.)

---

*Jan dAmman, op de Leye, ser Jans sone* (en dochter verkoopen) *Symoene den Amman, ser Ghelloets sone*, thuss gheel by den *Beelfroite*, dat men eedt *ser Willems Craenkins* metten huus beziden staende, daer men *caberet* in plecht te houdene, streckende tote an thuss dat men eedt *Egghelins scure* . . . . . 26 Augustus 1373.

*Jaarboek de la Keure, 1373-74, f° 1 v°.*

(F. De Potter, *Gent*, t. III, p. 370<sup>1</sup>.)

*Symoene dAmman, ser Ghelnoets sone* ... sculdech *Gillise den Grauwerkere* ende joncvr. *Avezoeten Bets*, sinen wetteliken wive, 200 fl. gr. torn., van mours te *Wachtbeke*, verzekerd op sijn huus, dat men eedt *tser Willem Craen-Bielkins*, streckende tote an *Egghelins scuure*, staende by *froite* up sHelichs Gheests erve van Sente Jacops in Ghend. den "Landhere van den vorseiden huus: *her Janne Bernaerds* . . . . . 14 October 1376.

*JBK. 1376-77, f° 7 v°.*

Joncv. *Lysbette ser Sanders, Jans weduwe van der Zickelen* (verkoopt) *Pietren Smiec*... huus staende *ten Pitte*,

datmen heet in *Egghelins scure*, tusschen *Jan Bets* huus was ... en *Jans* huus van *Boxtale*... up derve toebehorende den her *Hughe van der Most*, deken van Sente Veerhilden, met 4 pond par. sjaers daerute gaende te lantcheinse.

*JBK.* 1386-87, f<sup>o</sup> 32. (FDP. III, 367<sup>1</sup>.)

*Matheus dAmman*... heeft vercocht... *Lievine Wouters* een huus ende erve met allen den ghelaghen staende *ant Beelfroit* up den houc jeghen *Jans van Roden*, dat men heet *ser Willems Craenkens*, tusschen den huus dat men eedt DEN HOND, aan deen zijde, ende thuus daer *Scellinc* nu in woend, an dander zijde, met een  $\text{ff}$  groten tjaers erfeleke derute gaende de Heleghe Gheest van Sente Jacobs te *Ghend*, die hem in tiden verleden op huus ende erve vercocht was, ende met nemmeer commers derute gaende. Ende het es wel bespreec ende vorwærde in desen voerseiden coep dat *Lievin Wouters* noch sijn nacommers ne sullen moghen becommenen de lucht van den huus daer *Scellinc* nu inne woent, staende naest den huus dat men eedt *Hegghelins scuere* op drie voete den uutersten mure van den voersten huusse te *Lievins Wouters* waert, ende op viertien voete den achtersten huus te *Lievins Wouters* waert, dat niet behuust was... Coep ghedaen omme somme ghelt betaelt. . . . . 27 april 1388.

*JBK.* 1387-88, f<sup>o</sup> 67 v<sup>o</sup>. (FDP. III, 370<sup>5</sup>.)

*Symoen van Bassevelde*... heeft vercocht... *Raesse van den Houtte* een huus... *ten Pitte* bi den *Beelforte*, tusschen *Lievin Wouters* huus... ende den huus dat men wijlen hiet *Egghelins schuere*... voor 16  $\text{ff}$  gro. torn. — (Joncfr. *Mergriete van Huusse*, sijn wijf, half paiement). 24 nov. 1402.

*JBK.* 1402-3, f<sup>o</sup> 16 (et non 17, comme le dit FDP, 367<sup>2</sup>; il n'y a pas non plus *Zegghelins Sc.*, mais plutôt une tache pour le Z).

*Race van den Houte*... heeft vercocht... suer *Jan van Axele* ... huus ende *Mer* stede... te *Pitte* bi den *Beelfroete*, tusschen

den huus dat *Mijn here* vorseid al nu besit ende den huus gheheeten *Egglins scuere*, es pant ende zeker van eenen  $\text{ff}$  gro. tor. tsjaers erfelic sHelichs Gheests van S<sup>te</sup> Jacobs, naer tinhouden van... copie van 24 nov<sup>r</sup> 1402, f<sup>o</sup> 16 . . . 14 Oct. 1417.

*JBK.* 1417-18, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>. (FDP, 367<sup>s</sup>).

Ghescil... tusschen *Janne Wauters zone* ende *Justaesse Coene* van... huuse ende steden, die zij deen neffens dandere hebben, staende ten voorhoofde bij den *Beelfroite* neffens den *borneputte*, deen gheheeten DEN WINTHONT, ende dandre gheheeten TZWINKEN daernaest, ende bij speciale omme eenen zijtmuer staende tusschen harer beeder huusen, voort omme eene gote... Scepenen segghen *muer ghemeene*. 27 maert 1463.

*JBK.* 1463-64, f<sup>o</sup> 69, v<sup>o</sup>. (FDP. 371<sup>1</sup>).

*Justaes Coene*... heeft vercocht... *joncvr. Wondelmoor van Wormen* (?), *weduwe van Janne Wouters zone*, TSWINKEN, bij den *Bielfroite*, ende es *houc* ten *Bielfroit* waert, naest thuus gheheeten DEN WINDHONT; ende dander huus staet daerbij te voerhofde *te Putte* waert; tvoorseide huus, dat men hiet TSWINKEN, met sinen toebehoorten ende met eenen stalle daer achter aen deen zijde, ende *Lievin Soetamijs, f<sup>s</sup> Gheeraerts*, ghehuust an dander, tvoorseide principael... TSWINKEN belast int gheelee met 20 scellinghen gro. tor. tsjaers.... den Helegghen Gheest van Sente Jacobs . . . . . 31 maert 1472.

*JBK.* 1472-73, f<sup>o</sup> 86 v<sup>o</sup>. (FDP. 371<sup>1</sup>).

*Jooris Rudderjan* (?)... vercocht... *Willemme Snellaert zone* een huus ende stede... gheenaemt *Egghelins schuere* staende te voorhoefde in de *Curterucstrate*, achteruutcommende in de *Cattesteghe*, thuus gheenaemt DEN WINDHONDT daerneffens staende an deen zijde, ende thuus gheenaemt *in Vrucheden*, toebehoerende *Janne van der Beke*, sceppere, an dandre.

*JBK.* 1513-14, f<sup>o</sup> 13 v<sup>o</sup>. (FDP. 370<sup>s</sup>).

Hans *Pien*, f<sup>us</sup> Philips... vercoopt, tot proffijte ende behouve

van *Gheleyn Manilius*, ghezwoeren boucdrucker ende librarier. . . metter adjunctie van *Jacop Teypins*, weerd *in den Gulden Helm, te Putte*, zijnen schoonvadere, een huus ende stede, zo dat ghestaen ende ghelegghen es *te Putte* voorseid; *Adriaen van Hulthem*, *goutsmet*, ghehuust an deen zijde ter *Clocken* waert, ende *Dierick Jooris* met sijnen huuse ghenaemt *Egghericx schuere*, ghehuust an dandere. . . omme de somme van 7 <sup>fl</sup> gr. tor. tsjaers erflicker losrente . . . 12 december 1565.

*Act. en contracten Keure*, 1565-66, f<sup>o</sup> 160.  
(FDP. 367<sup>s</sup>).

*Bavo Everdey* . . . heeft ghecedeert . . . *Jooris van der Riviere* rente . . . up een huus ende stede, *twee woonsten* wesende, ghestaen achter DEN WINTHONDT in de *Catelynestraete* achter *tBeelfroot* neffens de *Slomme poorte*, daer nu den *Schaepherder* uuytsteect.

*Weezenboek* 1583-84, f<sup>o</sup> 279 v<sup>o</sup>.  
(FDP. 376<sup>2</sup>).

*Reynier van der Beke*, cordewanier . . . vercocht . . . *Pieter van Hove*, f<sup>s</sup> *Jans*, hudevetter, een huus . . . in de *Cateloengestraete*, achter DE WINTHONDT, den *ganc* van den huuse ghenaemt *Hegghericx schuere* daerneffens streckende an deen sijde, ende *Lievin de Meijere*, cordewanier, ghehuust an dandere. . . . . 21 marcij 1586.

*Weezenboek* 1585-86, f<sup>o</sup> 417.  
(FDP. 370<sup>3</sup> et 376<sup>1</sup>).

*Jacques van der Vinct* . . . heeft vercocht . . . *Gaultier Manilius*, huus ende stede. . . ten voerhoefde *te Putte*, achteruutcomende met eenen *ganghe* in de *Catteloingestrate*, van oudts ghenaemt *Egghericx schuere*, ter eender ghehuust . . . *Gaultier Manilius*, coopere . . . ende ter andere *Lievin de Vos*. . . . . 11 ougste 1587.

*Act en contr. Gedeele* 1587-88, f<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup>.  
(FDP. 367<sup>4</sup> et 368<sup>1</sup>).



*Gaultier Manilius*, ghesworen bouckdrucker... sculdich.... aen *Jan van der Haghen*, f<sup>s</sup> *Niclays*, 24 ₧ gr. vl... beset... up zijn huus... ten voerhoefde in de *Curterucstrate*, van oudts gheenaemt *Egghericx schuere* ende nu *de Witte Duve*, an deen side ghehuust *Olivier Brielman*, ende ter andere streckende an d'hostelrije gheenaempt *de Crone*, achteruytcommende in de *Cathaloengestraete* . . . . . 13 febr. 1609.

Act. en contr. Gedeele 1608-9, f<sup>o</sup> 93.  
(FDP. 368<sup>1</sup>).

Joncvr. *Isabeau de Vos*, f<sup>o</sup> *Lievins*,.. cedeert... aen *Pauwels van den Steene*... rente ghehypotequeert up zeker huus, eertijds het achterhuus gheweest hebbende van den huuse van houdts gheenaempt DEN WINTHONDT, nu DE CROONE, zoo tzelve ghestaen ende ghelegghen es, ende uytcommende met een poortken in de *Cateloengestraete*, aen deen zijde ghehuust *Geeraert de Raet*, ende ter andere zeker poortken, gheenaempt *den Windthondt*, tzelve voornoume achterhuus ooc uytcommende met eender eervve neffens den huuse gheenaempt *Heggherick schuere*. . . . . 28 april 1612.

Acten en contr. Gedeele, 1611-12, f<sup>o</sup> 118 v<sup>o</sup>.  
(FDP., 371<sup>2</sup>).

*Philips de Doppere*, wonende tot *Brugghe*, contrà huys ende stede gheenaempt DE CROONE, ghestaen bij *tbeelfroit*, toebehoorende d'hoirs van *Anthoine de Keysere*.

(s' Woensdaechs den xxiiij december 1615).

*De Croone*... ant *Beelfroit* houden den houck van beide de straeten, metten anderen huysinghen ende erfven daertoe gheapplicuiert, achter abouterende jeghens thuus van *Gaultier Manilius*, gheenaemt *de Witte Duyve*, ende uytcommende met een poortken in de *Catteloengestraete* . . . . .

. . . . . 27 april 1616.

Verkoopingen bij decreet 1616. (FDP., 371<sup>5</sup>).

## LÉGENDE DU PLAN.

### Scepenhuus.

Rue courte des Chevaliers.	Rue de la Catalogne.
1. Jean van Valencine (?) . . . 1322	2-4. Thomas de Hont . . . . 1322
Guillaume ser Craenkins. } 1373	Liévin van der Haghe, etc. 1350
Jean dAmman . . . . . } 1376	Den Hont . . . . . 1380-86
Simon id. . . . . 1376	De Windhont. . . . . } 1463
Mathieu id. . . . . 1388	Jean Wauters zone. . . . }
Liévin Wouters . . . . . id.	
Messire Jean Van Axel . . . 1402	
Eustache Coene . . . . . 1463	
Swijnken, veuve J. Wouters. 1472	
De Windhont. . . . . 1513	Les mêmes.
De Croene . . . . . 1611-1834	
Van den Abeele, cabaretier . . 1897	Speliers, cafetier et Fries, horloger 1897
3. Cabaret, aux d'Amman . . 1373-86	
Scellinc. . . . . 1388	
Simon van Bassevelde. . . } 1402	6. Thierry van Huse (?) . . . 1322
Rasse van den Houtte. . . } 1417	Jean Willems, zone . . . } 1322
Messire Jean van Axel . . . 1417	Jean Tolvins, cleric. . . . }
Coene, veuve J. Wouters. 1463-72	. . . . .
De Windhont. . . . . 1513	
De Croene . . . . . 1609-1834	Beaurieux, chapelier . . . . 1897
De Brie, cordonnier . . . . 1897	
5. Egghelins- ou Egghericx Schure, 1350, suiv. 8.	
Veuve van der Zickelen . . } 1388	
Pierre Smiec . . . . . } 1472	
Liévin Soetamijs . . . . . 1515	
Jean Rudderjan . . . . . 1565	Les mêmes.
Thierry Jooris . . . . . 1587	
Jacques van der Vynckt . . } 1609	
Gautier Manilius . . . . . } 17..-1834	
De Witte Duve . . . . . 1609	
Toussijns (vins) . . . . 17..-1834	
Loontjens (draps) . . . . . 1897	
7. Jean van Buxtale . . . . . 1386	
Jean van der Beke . . . . . 1513	10. Lippens, boucher . . . . 1897
Heyndricx, charcutier . . . . 1897	
9. De Brauwer, armurier . . . 1897	12. Blommaert, propriétaire . . 1897

N. B. — La correspondance des parcelles anciennes avec les numéros actuels n'est qu'approximative; elle ne pourra être fixée que par un plan des fondations.

**M. Van den Benden.** Je possède depuis fort longtemps un grand nombre de renseignements concernant le vieux « Scepenhuus », dont il vient d'être question, ainsi que sur les vieux fonds-bâtiés compris dans le bloc de maisons situé entre l'ancienne « Corte ruc strate » et la rue Catalogne. J'ai dressé à ce sujet, pour vous être communiqués, deux diagrammes fort complets.

*Les principales données, que l'honorable M. de Pauw vient de fournir sur l'emplacement du vieux « Scepenhuus », concordent avec les miennes, mais d'autres présentent d'assez grandes différences.*

**M. le Président.** Je propose, messieurs, de renvoyer la question à l'examen de la Section d'Histoire.

— Adopté.

**M. A. Heins.** M. Van Assche désirerait faire quelques recherches complémentaires sur la partie inférieure du pignon dont il s'agit. L'administration communale ayant intérêt à voir élucider la question pourrait faire les frais de ces recherches. Ces frais ne s'élèveront d'ailleurs qu'à une centaine de francs.

**M. le Président.** Je propose de renvoyer cette proposition au Bureau.

— Adopté.

## V.

Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien? (Discussion, suite.)

**M. L. Van Biesbroeck.** Je désire faire une petite rectification aux observations faites par M. le chanoine Van den Gheyn au sujet des paroles prononcées par moi dans la dernière séance. J'avais dit que l'architecture de la cathédrale de St-Bavon ne se distinguait pas au point de vue de l'originalité et en parlant ainsi, je songeais à Notre-Dame de Paris. Je suis d'accord avec M. Van

den Gheyn que le vaisseau de Saint-Bavon est magnifique, et qu'il a des proportions aussi harmonieuses que grandioses. Mais, cependant, l'architecture de cette église ne prime pas l'importance du mobilier, comme c'est le cas pour Notre-Dame de Paris. L'église Saint-Bavon est d'une époque, où le style ogival avait acquis son plein développement, et où il était arrivé à ses formes normales. Tandis que la cathédrale de Notre-Dame date d'une époque des plus intéressantes, à laquelle le style ogival était encore en voie de formation. C'est à ce point de vue que j'ai voulu dire que, dans ce cas, l'intérêt architectural domine tout.

M. le chanoine Van den Gheyn a dit que mes craintes au sujet de l'enlèvement du mobilier de Saint-Bavon, sont chimériques. Je voudrais le croire. Si M. Van den Gheyn était le maître, je serais bien tranquille, mais, il nous l'a dit, son influence à Saint-Bavon se réduit à la mienne. Cela me donne à réfléchir, d'autant plus qu'il y a eu déjà un commencement d'exécution par l'enlèvement de marbres, qui faisaient partie de l'ensemble décoratif dont j'ai parlé.

Je le répète, Messieurs, on se trouve au chœur de Saint-Bavon devant un ensemble des plus riches et d'une grande valeur artistique.

Je ne puis m'empêcher d'avoir encore des craintes au sujet de sa conservation intégrale. J'appréhende surtout que nous ne nous trouvions à un moment donné devant un fait accompli.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Qu'il me soit permis de faire remarquer à M. Van Biesbroeck que la clôture du chœur de Saint-Bavon qu'il craint de voir disparaître, renferme précisément les monuments auxquels nous tenons le plus, non seulement comme œuvres d'art, mais encore comme souvenirs historiques : ce sont les tombeaux de nos grands évêques. Quel est celui qui oserait, par exemple, porter la main sur le tombeau de l'évêque Triest ? Je laisse de côté la grande valeur artistique de ce tombeau, et je n'envisage que le respect dû à la mémoire de cet illustre évêque qui, en donnant toute sa fortune à la cathédrale,

a produit ici le mouvement artistique que vous connaissez. Si l'on touchait à ce monument-là, tous les autres devraient disparaître. Et, devant de si formidables conséquences, qui ne reculerait ? Je puis donc encore donner l'assurance, qu'il n'est entré dans l'esprit de personne de toucher au chœur de Saint-Bavon.

On ne peut déduire du fait de l'enlèvement des marbres des transepts, la conséquence qu'on démolira toutes les œuvres d'art qui se trouvent à l'intérieur de notre cathédrale. M. Van Biesbroeck vient, d'ailleurs, de reconnaître que les revêtements des transepts ne constituaient pas des œuvres d'art. On peut discuter la question de savoir si la brique nue est préférable au marbre noir ; au point de vue technique, cela peut offrir quelque intérêt, mais ayant à ce sujet exprimé mon opinion par écrit, je n'ai pas à reprendre ici cette discussion.

Je reviendrai plutôt aux grisailles de Van Reysschoot pour signaler à nouveau le danger auquel elles sont exposées. Notre société devrait appeler l'attention de qui de droit sur ces toiles. Plusieurs d'entre vous ont pu remarquer le triste état, dans lequel se trouvent ces œuvres d'art. En nous préoccupant de leur sort, nous ferons œuvre utile, car il ne faudrait pas qu'un jour on pût prendre prétexte du mauvais état de ces peintures, pour enlever la clôture du chœur que nous désirons si ardemment maintenir.

Je ne suis pas encore d'accord avec M. Van Biesbroeck, au sujet de la valeur du vaisseau de Saint-Bavon, et je désire bien préciser ma pensée. J'ai dit que jamais l'effet architectural ne pouvait servir de prétexte pour faire disparaître un mobilier, qui constitue une œuvre d'art.

L'architecture de l'église Saint-Bavon est telle, qu'on peut y mettre n'importe quel mobilier, sans qu'il puisse nuire à l'effet de cette architecture. Celui qui s'y trouve actuellement, jure avec le caractère du monument, et cependant la ligne architecturale n'en est nullement affectée, pas même par cet immense et admirable maître-autel. Le vaisseau reste, malgré tout, dans toute sa

pureté, dans toute son élégance, et c'est précisément ce genre de beauté que je n'ai pas rencontré à Notre-Dame de Paris. Je n'hésite pas à dire, que seul le vaisseau de Saint-Bavon peut être comparé au vaisseau de la cathédrale d'Amiens, que l'on est d'accord pour considérer comme le plus beau spécimen d'architecture ogivale en France.

Ma conclusion est que je réclame le maintien intégral de tout ce qui se trouve dans le chœur de Saint-Bavon.

Et chaque fois qu'on se trouvera en présence d'un mobilier composé de véritables œuvres d'art, que ce mobilier se trouve placé dans une église qui a une architecture admirable, ou qu'il se trouve placé dans une église d'une architecture de valeur moindre, je déclarerai que ce mobilier doit être maintenu et conservé à tout prix.

**M. Armand Heins.** Ce n'est pas sans quelque raison que M. Van Biesbroeck a des craintes au sujet de la restauration du chœur de l'église Saint-Bavon. En effet, puisqu'on a enlevé les marbres des deux bas-côtés, il semble logique de les enlever également du chœur. Si on ne l'a pas fait, c'est qu'on s'est aperçu peut-être qu'on allait un peu loin.

Je suis très heureux d'apprendre que M. Van den Gheyn est partisan de leur maintien, mais, d'autre part, M. Cloquet, que je regrette de ne pas voir ici, a été lui très affirmatif dans un sens opposé. En 1893, on a parlé ici longuement des marbres et de toutes les œuvres d'art de Saint-Bavon, et voici ce qu'a dit M. Cloquet, à ce propos :

« Je ne voudrais pas, par mon silence, paraître adhérer à tout ce qu'a dit si spirituellement M. Van Duyse. La thèse que j'ai émise m'a semblé avoir été acceptée par l'assemblée, et j'ai saisi l'occasion pour émettre l'opinion qu'une église gothique telle que Saint-Bavon, doit être établie comme l'architecte, auteur de la conception primitive, l'a voulu ; j'ai ajouté que cela peut se faire d'une façon très correcte.

Tous nous sommes certainement d'accord que les vaisseaux

d'église doivent être polychromées ; je ne puis admettre qu'il n'y ait pas, en Belgique, des artistes capables de le faire.

Théoriquement donc, je désire voir disparaître les marbres des murs et voir décorer bientôt les églises, non pas avec des tableaux — M. Van Duyse sait bien que les églises du moyen âge n'étaient pas décorées à l'aide de tableaux pendus aux murs — mais avec des peintures monumentales. »

Voilà une appréciation d'un homme de talent qui m'a frappé. Je continue ma lecture :

« **M. le Président.** M. Cloquet semble croire qu'une thèse, qu'il a émise tout à l'heure, aurait eu l'adhésion de l'assemblée.

Il se rappellera que nous sommes convenus de ne faire voter aucune des opinions professées ici, et de n'émettre, à leur sujet, aucun vote.

C'est une simple réserve que je dois faire au nom de l'assemblée même.

« **M. Cloquet.** Je rectifie ma pensée. Je voulais dire que, dans la dernière séance, j'avais exposé des idées qui n'ont pas trouvé de contradicteurs. »

De pareilles opinions émanant, je le répète, d'hommes de talent comme M. Cloquet, présentent des dangers

Théoriquement, dit-il, il faut enlever les marbres. Il faut donc enlever aussi les tableaux et les œuvres d'art. Il eût été intéressant de savoir si M. Cloquet maintient encore cette appréciation.

Ces tableaux étant dédaignés comme œuvres d'art et comme œuvres religieuses et devant être sacrifiés à l'architecture, nous pourrions peut-être alors les voir placés dans nos musées. A un certain point de vue, je pourrais peut-être m'en féliciter...

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Moi pas !

**M. Varenbergb.** Il vaut mieux les laisser là où ils sont, avec tout le reste.

**M. Armand Heins.** Je crois également qu'ils sont encore mieux là où ils se trouvent. Je suis d'ailleurs très heureux de voir que nous nous entendons ici très bien. Il n'y a que l'opinion de M. Cloquet qui m'inquiète quelque peu.

**M. Serdobbel.** J'ai examiné, Messieurs, ces peintures de Van Reysschoot. Elles sont effectivement en mauvais état, et j'appuie la proposition faite tantôt par M. Van den Gheyn.

Quant aux marbres, ceux qui les ont enlevés ont agi un peu comme les révolutionnaires qui commencent à détruire sans savoir ce qu'ils vont mettre à la place.

Il faut bien le dire, ces « embellissements » de Saint-Bavon n'ont guère soulevé l'enthousiasme et j'ai vu, pour ma part, avec plaisir qu'on s'est arrêté.

Mais, nous avons beaucoup d'autres églises qui sont menacées de restaurations, l'église de Saint-Nicolas, par exemple, et il est temps d'élever, dès à présent, la voix, pour empêcher que des iconoclastes nouveaux viennent ravager nos temples religieux.

Que nous donnera-t-on en place de ces magnifiques œuvres de la Renaissance? Cette époque a été très brillante en Flandre. Nous sortions des guerres et des révolutions, et à la faveur de la paix, l'art flamand s'est tout-à-coup relevé et a produit Rubens, Van Dyck, etc. Conservons donc ces œuvres d'art, car nous ne saurions les remplacer avantageusement. Si j'en juge, en effet, d'après les restaurations faites jusqu'ici, à Saint-Bavon, il est à désirer qu'on ne touche pas plus à la basse église qu'à la haute église. Je regrette les autels enlevés.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Lesquels?

**M. Serdobbel.** L'autel Saint-Macaire, notamment. Je suis convaincu que si l'on soumettait la question à un referendum, il y aurait presque unanimité pour le maintien du statu-quo. Ainsi que je l'ai déjà dit, laissons les églises tranquilles, avec leurs qualités et leurs défauts. Nous les aimons comme cela.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Que M. Serdobbel me permette de dire qu'il fait un peu comme Don Quichotte, qui se battait contre des moulins à vent. Précisons un peu les restaurations faites. A Saint-Bavon on n'a enlevé aucune clôture...

**M. Armand Heins.** On a enlevé des revêtements de marbre.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Soit, mais, à part cela,



on n'a fait qu'enlever du badigeon. Cela n'est pas tellement mauvais, et je ne crois pas que quelqu'un regrette ce travail. On peut regretter les marbres enlevés, puisqu'on n'a rien mis à la place. Quant à la petite restauration, très modeste, faite il y a quelques 40 ans de la chapelle Saint-Macaire, il me semble qu'on a suffisamment vitupéré à ce sujet et, franchement, l'on a été beaucoup trop sévère pour cet essai de renaissance gothique. On devrait cependant admettre que dans les premiers commencements de restauration de l'art gothique, on ait pu commettre quelques erreurs.

En revanche, je suis d'avis que les autres restaurations faites méritent les louanges qu'on leur a accordées. M. Serdobbel irait-il, par exemple, jusqu'à reprocher à leurs auteurs la restauration de Notre Dame de Pamele ?

Laissons les églises tranquilles, dit-il. Mais, est-ce que, à Watervliet, notamment, l'architecte a enlevé les stalles et le jubé, toutes œuvres de la Renaissance ? Absolument pas.

M. Serdobbel demande qu'on ne touche pas à l'église Saint-Nicolas. Il peut être bien tranquille car, je voudrais bien qu'on me montrât les grandes œuvres de la Renaissance à Saint-Nicolas.

Messieurs, encore une fois, je ne puis admettre la thèse conservatrice à outrance de M. Serdobbel. Comment ! alors qu'un particulier aura soin d'embellir sa maison de toutes les façons, nos églises qui ont été dénaturées, salies, devraient rester intactes et continuer à subir ces enlaidissements, sous prétexte que certains architectes ont commis des erreurs. Il y a aussi des architectes qui ont commis des bévues en construisant des maisons. Ne construira-t-on pour ce motif plus de maisons ? Mais, à côté de ces erreurs commises, on a fait de bonnes et d'excellentes choses. Les architectes ont fait leurs preuves. Le tout est de savoir les choisir.

J'en reviens aux mobiliers, et je me demande encore, pourquoi il faudrait conserver ceux qui n'ont aucun caractère sérieux,

alors qu'on peut les remplacer par d'autres véritablement artistiques? Qu'on aille voir à la cathédrale Saint-Lambert de Liège, si les autels qui sortent de chez nos grands orfèvres, ne valent pas ces autels insignifiants qui se trouvent à Saint-Bavon, si les chandeliers qui sortent de la maison de notre confrère Bourdon, ne valent pas ces chandeliers en bois peint, qui ne sont même pas complets, qui sont sciés d'un côté! On verra alors si, somme toute, nous ne pouvons pas produire aujourd'hui beaucoup mieux que certains objets de la Renaissance. Par conséquent, j'en reviens toujours à mon principe. En dehors de celui-là, il n'y en a pas de bon. Le sentimentalisme, en cette matière, ne peut conduire qu'à l'anéantissement de l'art. Si on ne peut plus toucher aux églises, que deviendra l'art? L'art n'a-t-il pas été, avant tout, une manifestation religieuse! N'a-t-il pas trouvé son souffle dans la foi et la religion? C'est la religion qui a inspiré toutes les grandes époques de l'art.

Je demande donc qu'on ne décourage pas les artistes et les architectes, en adoptant des thèses aussi exclusives que celle de M. Serdobbel.

M. **Lacquet**. Pourquoi n'a-t-on pas maintenu à l'Hôtel de Ville la salle des pas perdus si bien arrangée par Piron? (*bruit*).

M. **Serdobbel**. M. le chanoine Van den Gheyn m'a reproché de combattre des moulins à vent. Je pourrais lui renvoyer le reproche. Jamais, il n'est entré dans mon idée de m'opposer à des restaurations de monuments. Je n'ai eu en vue que les mobiliers parce que, en fait de mobilier, je regrette de le dire, on en a produit aujourd'hui très peu de beaux. Je soutiens que l'ornementation architecturale gothique est inimitable. De nos jours, bien certainement, on fait de très belles ornementsations tirées de la représentation de la nature; celle-ci constitue, en somme, la base de presque toutes les ornementsations. Mais, nous n'avons plus la naïveté de l'artiste du moyen âge, par le motif bien simple que nous ne savons pas penser comme lui et que, depuis qu'on connaît l'anatomie, la perspective, etc., nous

nous sommes tellement habitués à la connaissance des règles que ces sciences ont posées, qu'il nous est impossible de rêver, artistiquement parlant, des images comme les rêvaient ceux qui ignoraient toutes ces règles et qui, par conséquent, ne savaient pas faire mieux qu'ils n'ont fait.

Demander à nos générations modernes de faire des œuvres d'art gothique, revient à leur demander d'exprimer leurs pensées dans une langue qu'on ne parle plus.

**M. le Président.** Le Bureau s'occupera des démarches à faire en vue de la restauration des grisailles de Van Reysschoot.

L'assemblée ne considère-t-elle pas la discussion de la question produite par M. Van den Gheyn comme épuisée ?

**M. A. Van Assche.** Je désire produire les plans de Saint-Bavon que j'ai promis de présenter. Je ne suis pas préparé à prendre la parole aujourd'hui, mais je dirai cependant qu'on oublie, qu'il y a en Belgique une commission royale des monuments, et qu'aucun architecte ne peut rien faire qui ne soit conforme aux vues de cette commission.

**M. Arm. Heins.** Je trouve nécessaire, Messieurs, de dire que, parmi tous les restaurateurs, celui que je vénère le plus, c'est M. Van Assche. (*Applaudissements.*) Je ne puis oublier qu'il est l'auteur des remarquables restaurations de Saint-Jacques, de Notre Dame de Pamele, etc. (*Applaudissements.*) Cependant si Saint-Bavon devait subir des changements conformes à la théorie du rétablissement dans la forme primitive, j'en aurais des regrets.

— La discussion sera continuée dans la prochaine réunion.

---

M. le chanoine Van den Gheyn, au nom du comité des excursions, annonce qu'une excursion archéologique, à Alost, aura lieu vers la fin du mois.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

**Publications étrangères, intéressantes au point de vue de  
l'histoire et de l'archéologie nationales (8<sup>e</sup> série). (1)**

---

Dans la séance tenue le 2 mars 1896 par la *Société des antiquaires de la Morinie*, M. l'abbé Bled a donné lecture d'une série de Commissions de conseillers pensionnaires de Saint-Omer, du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. (*Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*. 45<sup>e</sup> année, 1896. 1<sup>r</sup> fascicule, p. 616.)

*Recherches sur les premiers comtes de Boulogne*, par E. Rigaux. Boulogne-sur-Mer, 1896, 54 p. in 8°. — Les comtes de Boulogne seraient une branche cadette des comtes de Flandre ; l'un de ces derniers, Baudouin le Chauve, aurait reçu ce comté en bénéfice de Charles le Simple, au commencement du X<sup>e</sup> siècle. (*Idem*, p. 620).

*Les Chartes de St-Bertin*, publiées par M. l'abbé Haigneré et continuées par M. l'abbé Bled. St-Omer. Les tomes I, II et III ont paru.

*Le domaine de Rihoult depuis la destruction du château* (Fin du XVII<sup>e</sup> siècle).

Le château de Rihoult est célèbre par le long séjour qu'y ont fait les comtes de Flandre (*Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*. T. V, p. 233 et T. IX, p. 669).

A. G.-M.

---

(1) Voir *Bulletin*, 4<sup>e</sup> année, p. 246.

## Algemeene vergadering van 12 April 1897.

### Assemblée générale du 12 avril 1897.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Maere, président ; E. Varenbergh, vice-président ; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; Nap. de Pauw, président et O. Pyfferoen, secrétaire de la section d'histoire ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. C. Blommaert ; St. Blommaert ; L. Boukaert ; Joseph Casier ; Gustave Claeys Boüüaert ; Franz Coppejans ; Werner de Haerne ; De Kemmeter ; Joseph De Smet ; A. Diegerick ; H. Geirnaert ; Ernest Groottaert ; A. Heins ; L. Janson ; Léon Nève ; George Parmentier ; Edm. Sacré ; Robert Schoorman ; F. Scribe ; E. Serdobbel ; Emile Temmerman ; A. Van Assche ; L. Van Biésbroeck ; Emile Van Crombrugghe ; J. Van Crombrugghe-Coryn ; F. Van den Bemden ; D. Van den Hove ; Victor Van der Haeghen ; B. Voortman et Jules Vuylsteke.

#### **Ordre du jour :**

- I. Communications.
- II. Notre excursion à Alost, le jeudi, 25 mars 1897.
- III. Le Centenaire de la Bibliothèque de la ville de Gand et de l'université de Gand.
- IV. Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien ?

V. Aperçu historique au sujet des biens-fonds existant entre la rue de la Catalogne et la rue courte des Chevaliers.

---

M. Emile Braun, bourgmestre de la ville de Gand, président d'honneur de la société, entre en séance et prend place au bureau à la droite de M. le président, qui lui souhaite la bienvenue dans les termes suivants :

*Monsieur le Bourgmestre,*

Je m'estime heureux de pouvoir vous souhaiter la bienvenue parmi nous et de vous offrir au nom de la Société d'Histoire et d'Archéologie tous nos remerciements pour l'honneur que vous nous faites en assistant à la réunion de ce soir.

Depuis le jour de votre arrivée au pouvoir communal, vous nous avez témoigné tant de sympathie et de bienveillance ; lors de la réception à l'Hôtel de ville des membres du dernier congrès archéologique, vous avez parlé de nous, de nos efforts, de notre mission en termes si chaleureux et élevés ; puis vous-même, vous avez mis la main à l'œuvre avec tant d'énergie et une si grande ampleur de vues, que votre présence parmi nous, si flatteuse qu'elle soit, ne saurait nous surprendre.

Vous avez fait voter le projet de notre savant confrère, M. Van Assche, vrai rêve d'archéologue, vous l'avez agrandi et amélioré encore et par cela même vous avez donné la mesure de ce que la ville de Gand peut attendre de votre gestion.

Nous partageons la confiance que la population a mise en vous et nous aimons à croire que votre sollicitude continuera à s'étendre sur nous.

Nous comptons aujourd'hui 200 membres et vous voyez combien est restreint, le réduit indigne d'eux, que nous pouvons leur offrir. Venez donc à notre aide ; installez-nous dans un local vaste et aéré, où nous puissions recevoir, sans rougir, ceux qui viendront visiter la ville, que vous vous efforcez de rendre si belle.

Restez donc notre protecteur ou plutôt notre collaborateur, dans tout ce que nous entreprendrons pour la gloire artistique de la ville de Gand et la conservation respectueuse de ses vieux et merveilleux monuments. (*Longs applaudissements.*)

**M. le Bourgmestre** répond par les paroles suivantes :

Je vous remercie, M. le Président, du plus profond du cœur, des paroles si flatteuses et si sympathiques que vous venez de m'adresser. Depuis longtemps déjà j'aurais dû venir au milieu de vous. Il me tardait de vous témoigner ma gratitude pour la façon bienveillante avec laquelle vous avez accueilli, jusqu'ici, tous les projets que l'administration communale a conçus pour l'embellissement de la ville de Gand. Si, comme vous venez de le dire, M. le Président, la première année de ma magistrature a eu quelque relief, je le dois un peu à l'archéologie, c'est-à-dire à vous tous, messieurs, car c'est l'annonce de ce grand projet de transformation du centre de la ville qui est né dans votre sein, c'est, dis-je, l'annonce de ce projet qui m'a valu tant de sérieux appuis et de puissants encouragements.

Vous m'avez tous, dans ces circonstances, secondé plus que je ne pouvais l'espérer ; aussi ne l'oublierai-je jamais.

Nous avons du reste les mêmes aspirations. Nous voyons, peut-être, les choses sous des points de vue un peu différents. Vous autres, vous êtes les professionnels de l'archéologie ; vous l'êtes par instinct, de naissance ; car je crois qu'on naît archéologue comme on naît poète ou artiste. Quant à moi, j'envisage l'archéologie peut-être à un point de vue plus utilitaire, mais je l'aime profondément aussi quoique à ma façon. Cette vénérable science entre de plus en plus dans le goût du public et je constate que, de jour en jour, les idées se portent davantage vers ces études. C'est pourquoi j'estime qu'à Gand, où les richesses et les trésors d'art et d'archéologie sont si nombreux, nous avons pour devoir de les mettre en relief et en valeur. (*Applaudissements.*)

Nous rendrons ainsi un immense service non seulement à

ceux qui aiment l'archéologie pour elle-même, mais encore à ceux qui l'aiment pour ce qu'elle leur rapporte.

Soyez donc persuadés, Messieurs, que mon concours le plus actif vous est acquis, qu'en toutes circonstances je vous viendrai en aide et que j'approuve aux efforts que vous faites pour conserver à notre ville le cachet qu'elle a intérêt à conserver, celui d'une ville ancienne, pleine de nobles et précieux souvenirs.

Je ferai en sorte, croyez-le bien, que nos efforts soient encouragés. Et à ce propos, vous me le faisiez remarquer tout à l'heure, M. le Président, le local dans lequel nous nous trouvons en ce moment est, en effet, insuffisant. Vous me l'aviez déjà dit et je n'avais pas attendu cette visite pour tâcher de vous en trouver un autre. Dès le jour où la ville a acquis la *Maison de l'Étape*, il m'a paru que c'est là un local qui pourrait convenir à la Société d'archéologie. Ne pensez-vous pas avec moi qu'il serait assez piquant de voir ce cercle s'établir dans la plus ancienne maison de la ville de Gand ? (*Applaudissements*).

J'en ai donc parlé avec M. Van Assche et je l'ai chargé d'examiner s'il n'était pas possible de réaliser ce projet. Il y a peu de jours l'architecte a bien voulu me remettre le résultat de ses études et j'ai constaté avec une vive satisfaction qu'il y a moyen de donner suite à mon idée. J'en ai déjà entretenu mes collègues du collège et, unanimement, nous sommes décidés à soumettre ce projet aux délibérations du conseil communal, si bien entendu la chose vous agréé. (*Applaudissements*).

J'ai fait venir ici les plans que m'a remis M. Van Assche ; si vous voulez les examiner et délibérer d'urgence sur ce point, vous me feriez beaucoup de plaisir, car je pourrais alors saisir le conseil communal, dans une de ses prochaines séances, de la proposition et faire en sorte que, d'ici à l'hiver prochain, vous soyez installés dans un local digne de vous et de la haute valeur de vos travaux. (*Longs applaudissements*).

**M. le Président.** Je propose de donner immédiatement suite à la proposition de M. le Bourgmestre. Je prie notre confrère,



M. Van Assche, de donner les explications nécessaires d'après les plans qui se trouvent là. Chacun pourra ensuite présenter ses observations et M. le Bourgmestre appréciera s'il y a lieu de les accueillir.

**M. A. Van Assche** donne les explications demandées. Il en résulte, notamment, que le premier étage de la Maison de l'Etape serait mis à la disposition de la Société. Cet étage comprendrait une salle de 19 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur. Une entrée particulière y donnerait accès.

**M. Varenbergh** croit qu'il serait utile d'avoir aussi une salle plus petite pour l'installation des services et des réunions des comités.

**M. le Bourgmestre.** Je pense qu'il sera possible de donner satisfaction à ce désir en aménageant, à cet effet, une petite salle à l'étage supérieur.

Nous paraissions donc être d'accord. Il est entendu que notre Société accepterait ce local moyennant un loyer qui ne dépassera pas les limites de son budget et qui permettra à la Ville de retirer un maigre intérêt du capital qu'elle aura consacré à l'acquisition et à la restauration de l'immeuble.

**M. J. Vuylsteke.** Il me semble que nous n'avons pas eu le temps d'étudier cette question et qu'il n'est pas possible de se rallier ainsi immédiatement à un projet qui n'a pas été examiné. Je propose donc de renvoyer la proposition au Comité directeur en lui donnant pleins pouvoirs pour prendre une décision.

**M. le Président.** Le Comité se réunissant à bref délai, M. le Bourgmestre ne voit-il pas d'inconvénient à ce que cette proposition soit accueillie?

**M. le Bourgmestre.** Absolument pas, d'autant plus que le Conseil ne se réunira pas d'ici à quinze jours.

**M. le Président.** Le Bureau examinera donc la question avec les pleins pouvoirs que veut bien lui conférer l'assemblée générale.

Je remercie, au nom de nous tous, Messieurs, M. le Bourg-

mestre pour l'offre si généreuse qu'il a bien voulu nous faire au nom de la Ville et qui nous procurera un local qui dépassera même nos espérances les plus ambitieuses. Je vous propose donc de voter, par acclamations, des remerciements à M. le Bourgmestre. (*Longs applaudissements.*)

Et, pour terminer, je demanderai, en votre nom, à M. Van Assche, s'il peut nous donner l'assurance que le local sera prêt pour les premiers jours de novembre.

**M. A. Van Assche.** Je l'espère, M. le Président, mais je dois d'abord examiner l'intérieur.

**M. le Bourgmestre.** Il me semble que l'exécution du travail ne demandera que trois mois. Si M. Van Assche veut bien terminer ses études et ses plans de façon à ce que l'adjudication puisse avoir lieu d'ici à un mois, le tout sera certainement prêt pour le mois de novembre.

**M. le Président.** Maintenant, Messieurs, nous passons à notre ordre du jour.

I.

Communications.

**M. le chanoine Van den Gheyn**, secrétaire, donne lecture de la lettre suivante, envoyée par l'*Œuvre Nationale de l'Art appliqué à la Rue et aux Objets d'Utilité publique*.

Bruxelles, le 3 avril 1897.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous adresser le programme d'organisation du compartiment d'Art appliqué à la Rue (Section des Beaux-Arts) à l'Exposition universelle.

Il importe que les exemples anciens d'art d'utilité publique soient dans la mesure du possible représentés en originaux.

Quelques collectionneurs ont le culte de ces reliques évoquant la splendeur artistique de la vie publique d'autrefois et peuvent efficacement nous aider.

Vous possédez de ces spécimens d'applications qui ont leur place marquée dans cette exposition pour l'encouragement pratique de l'Art dans le domaine public, et en nous les confiant pendant la durée de l'Exposition, vous contribuerez à faire revivre des traditions fécondes pour lesquelles vos goûts constituent un évident hommage.

Nous ne doutons pas dans ces conditions que vous tiendrez à l'honneur de vous joindre à nous en vue de cette démonstration d'intérêt général.

Dans l'attente de votre précieuse adhésion, nous vous prions, Monsieur, de croire à nos sentiments dévoués.

Pour le Conseil d'Administration de l'Œuvre :

*Le Secrétaire,*  
CHARLES WOLFF.

*Le Président,*  
EUG. BROERMAN.

---

M. **Armand Heins** fait connaître qu'il s'occupe de la formation d'une section gantoise d'Art appliqué à la rue. Il demande à ce propos que certains objets du musée d'archéologie soient mis à sa disposition et qu'il puisse faire exécuter des moulages de sculptures de la Maison des Bateliers et du montant de la porte d'entrée de l'Hôtel de ville.

---

M. **Paul Bergmans** remet à M. le Bourgmestre le premier fascicule de l'*Inventaire archéologique de la ville de Gand*.

M. **le Bourgmestre** croit que cet inventaire est appelé à faire sensation dans le monde archéologique et estime qu'il devrait être déposé dans toutes les bibliothèques publiques de la ville.

## II.

Notre excursion à Alost, le jeudi, 25 mars 1897.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. C'est à votre comité spécial d'excursions, Messieurs, qu'est dévolue l'agréable mission

de préparer vos pérégrinations archéologiques du dedans comme du dehors et d'en consigner le souvenir par quelques pages, qui puissent, au moment voulu, réveiller les impressions du passé.

C'est le second fascicule de nos *voyages et aventures* que j'ai à vous distribuer ce soir ; il vous apprendra comment en l'an de grâce 1897, le 25<sup>me</sup> jour du mois de mars, une quarantaine d'archéologues Gantois se rendirent à Alost pour y voir et chercher toutes choses belles contenues en cette ville.

Il est d'usage constant de commencer l'analyse de semblable récit par la circonstance du temps, et de rendre les premiers hommages à l'astre-roi. Ne dérogeons pas à une coutume aussi vénérable que pieuse, ne fût-ce d'ailleurs que pour ne pas nous brouiller avec le soleil, dont les rayons joyeux doivent dans la suite continuer à favoriser nos promenades.

Donc le soleil fut des nôtres à Alost, mais, innovation heureuse, que je me reprocherais de ne pas relever, se joignirent à notre excursion des dames juste en nombre suffisant pour m'autoriser à les désigner au pluriel. Leur présence parmi les archéologues, qu'on n'a pas toujours l'habitude de représenter sous la forme d'Adonis, plaide en leur faveur, et prouve que comme eux le beaux sexe s'intéresse aux belles choses, inévitable déduction d'un proverbe qui ne ment jamais : « Qui se ressemble, s'assemble ! ».

Après un heureux voyage, dont pas le moindre accident n'est venu interrompre ni le charme, ni la monotomie, nous débarquons à Alost, où nous attend M. l'avocat De Clippele, échevin des beaux-arts, qui se met obligeamment à la disposition des excursionnistes et revendique l'honneur de les conduire dans sa bonne ville.

Nous jetons un regard, mais rien qu'un regard sur la maison n° 12 de la rue de la Chapelle, style Louis XV, très réussi, et dont la ville vient de faire l'acquisition. A l'intérieur, nous assure-t-on, il n'y a plus rien qui rappelle l'intéressante époque de sa construction.

Nous voici à la collégiale. On se réunit au chœur, où j'eus l'hon-

neur de vous fournir quelques renseignements préliminaires sur le monument, que nous avons ensuite à analyser dans tous ses détails.

La première mention d'une église à Alost, dont les Apôtres furent St Amand et St Ursmar, abbé de Lobbes, mort en 713, est faite en 1183 par Rogier, évêque de Cambrai. Au XIII<sup>e</sup> siècle ce temple était consacré à la Sainte Vierge, mais lorsqu'en 1360 il fut détruit par un incendie, le vocable, sous lequel il était connu alors, était celui de St Martin.

La construction de l'église actuelle prit date en 1481, comme le prouvent les comptes de la ville accordant cette année son premier subside. Un autre compte de 1483 établit qu'on tirait de Vilvorde la pierre à employer. Ce n'est qu'en 1489 que les Alostois s'adressèrent à Herman de Waghemaker, qui à cette époque dirigeait les travaux de la cathédrale d'Anvers. D'après le contract passé entre le célèbre architecte et la fabrique d'église, celui-ci devait recevoir une pension annuelle « van viere ponden groten vlaemscher munten » plus un salaire « van drie schellin ghen gr. » par jour qu'il travaillait à Alost.

D'après le même contract Herman de Waghemaker pouvait se faire remplacer par son fils Jérôme, qui, travaillant à la place du père, recevait un salaire de 20 deniers de gros ; mais dans le cas où père et fils venaient tout deux en même temps travailler à la collégiale d'Alost, le salaire restait fixé à 3 escalins de gros.

Herman mourut en 1503, et les Alostois le remplacèrent par son fils Dominique, qui fut nommé architecte de l'église et de la ville. Ce n'est qu'en 1505 qu'une partie de l'édifice fut achevée, comme il appert du compte de l'ardoisier Pierre Michiels, employé à cette époque à la toiture. Le chœur fut terminé en 1524 et l'année suivante Laurent Kelderman, fils de Rombout Kelderman, était désigné comme chef des travaux, et chargé en même temps de fournir les plans.

Un compte intéressant à signaler est celui de Guillaume Vrominck, tailleur de pierres, qui en 1534 et 1535 livra quelques piliers dont la pierre avait été tirée de Lede et de Boekhout.

Survinrent en 1566 les troubles religieux, et naturellement les travaux furent arrêtés. Sanderus parle d'un incendie, dont aurait eu à souffrir en 1605 la nouvelle église; malheureusement les documents font défaut pour confirmer ou infirmer le fait.

Toujours est-il que ce n'est qu'en 1628 qu'on songea à poursuivre l'œuvre commencée depuis plus d'un siècle et en 1650 on procéda à l'adjudication des nouveaux travaux.

Telle qu'elle existe maintenant l'église a 69 m. de longueur sur une largeur de 34 m. et au transept 57 m. de long et 11 m. de large. Pour achever l'édifice il faudrait prolonger la nef des deux tiers et en construire la tour et le portail.

Les Alostois verront-ils jamais leur rêve réalisé? Ils sont bien fiers de leur magnifique collégiale et les archéologues gantois les ont pleinement confirmés dans la bonne opinion qu'ils en ont; volontiers ils joignent leurs vœux à ceux de la population alostoise toute entière pour que les pouvoirs publics par de généreux subsides viennent en aide à l'édilité locale, désireuse de pouvoir enfin achever un édifice, qui serait non seulement le joyau de la ville, mais viendrait d'une manière si heureuse compléter la longue série des cathédrales belges, qui constituent l'une des gloires les plus pures de notre architecture nationale!

Nous ne quittons pas le chœur de la collégiale sans jeter un coup d'œil sur les œuvres d'art, qu'il renferme.

Voici d'abord le maître-autel, œuvre du sculpteur bruxellois Frans-Joseph Janssens, qui par contrat passé le 10 mars 1775 s'engageait à terminer son travail pour la fête de St Martin à l'an 1777. A remarquer surtout le bas-relief de l'ante-pendium représentant l'adoration des rois-mages. Le prix convenu avec l'artiste avait été fixé à 9,500 florins de Bruxelles plus 4,500 florins pour l'ornementation de l'autel (*voor de versieringen*).

Le tableau qui constitue le fond du maître-autel, est signé Maes (1632-1693) et représente St Martin ressuscitant un mort.

A droite du maître-autel (à gauche du spectateur) se dresse le tabernacle, daté de 1604, de Jérôme Duquesnoy, père du célèbre

sculpteur du même nom, et qui lui fut payé 1600 florins. Malheureusement l'œuvre de marbre et de bois dut subir au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle les restaurations de Jean-Frans Pennequin.

Nous passons sans nous y arrêter devant les stalles, dont le plan conçu par Durlit, architecte d'Anvers, a été exécuté en 1844 par Ch. Geerts, sculpteur louvaniste, pour la somme de 17,300 francs : beaucoup d'argent et peu d'art !

Nous ne pouvons dans ce rapide compte rendu nous arrêter, comme nous l'avons fait lors de notre visite, à chacune des chapelles de la collégiale d'Alost. Qu'il nous suffise ici de relever l'importance des différentes corporations des métiers, qui comptaient dans la collégiale leur autel particulier. Contentons-nous de signaler les œuvres d'art, qui ont tout spécialement arrêté notre attention.

Et tout d'abord nommons la grande œuvre de Rubens : St Roch intercédant auprès du Christ pour arrêter le fléau terrible qui a nom la peste. Le maître a déployé dans cette toile grandiose les immenses ressources de son immortel génie.

D'après la tradition cette toile a été commandée à Rubens vers 1631 par la confrérie de St Roch, et payée à l'artiste 800 florins.

Rubens fut, paraît-il, si charmé des procédés aimables des Alostois à son égard, que pour exprimer sa reconnaissance il exécuta en guise de quittance deux tableautins, qui ornent encore l'autel de la confrérie, et représentant l'un St Roch dans le désert, l'autre St Roch guéri par les anges. Ces deux petits tableaux ne le cèdent en rien à l'œuvre principal.

Chose à remarquer : St Roch à Alost est le patron des marchands de houblon, et la confrérie compte encore à l'heure actuelle un nombre très considérable de membres. Sa fête est célébrée en grande solennité, et la statue exposée pendant l'octave représente le saint tenant en main une branche de houblon.

A côté de Rubens nous rencontrons une toile superbe de De

Craeyer, représentant Notre Dame du Carmel. Ce tableau provient de l'ancien couvent des Carmélites supprimé à la Révolution française.

Nous faisons encore quelques pas et nous nous trouvons devant l'Adoration des Bergers par Otto Venius (1558-1629).

Ce sont les trois tableaux les plus remarquables de l'église, auxquels il faut ajouter cependant un nombre très considérable d'autres toiles de valeur moindre, mais qui méritent cependant qu'on s'y arrête, parmi ceux-ci citons : Thys (XVII<sup>e</sup> siècle), le martyr de Ste Cathérine, le martyr de St Corneille attribué à Van Cleef, St Sébastien, auteur inconnu, plusieurs panneaux de Leys et surtout une Sainte Famille attribuée à tort sans doute à Otto Venius, mais qui décèle un peintre de grand mérite appartenant à cette école.

Mais il n'y a pas que les tableaux dont nous ayons à nous occuper : voici la pierre tombale d'un des plus illustres enfants d'Alost : Thierry Martens, mort en 1534. Or donc, oyez l'odyssée de ce monument funéraire. Enterré dans le couvent des Guillemites (sterheeren), le célèbre imprimeur reposa d'abord à l'entrée de l'église. Plus tard, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, on lui ménagea une place meilleure près du chœur, devant l'autel de Ste Barbe, place qu'il conserva jusqu'en 1774. A cette époque on crut devoir mieux encore honorer sa mémoire. On lui édifia un monument plus grandiose en marbre noir devant l'autel de la Vierge et l'on y encastra la modeste pierre de 1534. En 1784 le couvent fut supprimé, mais le mausolée de Thierry Martens fut transporté dans la collégiale de St Martin et placé dans la chapelle de St Sébastien, d'où on le fit disparaître il y a quelques années, pour n'en conserver que l'antique dalle tumulaire, que l'on adossa au mur de la chapelle restaurée.

Une autre pierre tombale qui ne manque pas d'intérêt est celle de Gheraerd Dubosch et porte le millésime de 1561.

Avant de nous rendre à la sacristie, où l'on avait étalé à notre intention toutes les merveilles de l'orfèvrerie que possède l'église,



nous nous arrêtons pendant quelques moments devant une peinture murale bien curieuse, qui orne l'ancienne salle du chapitre, et qui vient d'être découverte il y a quelques années à peine.

Cette peinture représente le Jugement dernier. Ces précieux vestiges de polychromie soulèvent immédiatement parmi nos archéologues la question de savoir à quelle époque il faut la rattacher.

L'accord ne fut pas long à s'établir, et nous pûmes sans difficulté les rapporter au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'église d'Alost possède en fait d'orfèvrerie des objets d'une inappréciable valeur. Voici d'abord une remonstrance, œuvre de Joost Lestiens, d'Anvers, exécutée en 1630 et d'une hauteur de 1,10 m. Un ciboire en vermeil également de la renaissance, admirablement ciselé, une croix de procession en argent et six chandeliers du même métal, d'une richesse incomparable. Deux ont été faits en 1725 et deux autres en 1731 par Henri Wellick, tandis que les deux derniers sortent de l'atelier de Karel de Rynck, orfèvre gantois.

Comme broderies anciennes nous avons à signaler les antependiums de l'ancienne Chambre de rhétorique, les Catharinistes, et les chappes provenant de l'abbaye de Tronchiennes,

Il devenait temps de quitter la belle collégiale, car déjà nous avons dépensé à cette visite plus d'une heure et nous n'étions encore qu'au premier numéro de notre programme.

Il est vrai que de l'église au béguinage il n'y a pas loin, car à peine avons-nous fait quelques pas dans la rue, qui débouche sur le portail du transept, que nous voilà devant la paisible demeure des béguines, plus paisible encore que la bonne ville d'Alost. Pour le coup nous sommes reportés à deux siècles en arrière, et dans cette tranquille enceinte, dont pas le moindre bruit ne vient troubler l'immobile repos, toute faite de pignons aux briques rouges, où l'herbe tendre étend mollement son tapis vert, et que vient terminer l'église aux grises pierres et aux lignes bizarres, tout nous redit les mélancoliques rêves d'un passé mystérieux,

tout... sauf deux immenses cheminées du chantier voisin, dont la noire fumée nous rappelle aussitôt le siècle où nous vivons.

Nous pénétrons dans l'église, qui n'offre d'autre particularité qu'un tryptique de 1601 d'un auteur inconnu et représentant la descente de la croix avec les portraits des donateurs. Dans la sacristie on nous montre une chasuble et une chappe du milieu du XV<sup>e</sup> siècle d'un travail très remarquable, et somme toute en très bon état de conservation.

Dans notre excursion, Messieurs, pour aller d'un endroit à un autre nous n'employions d'autre transition, que de prendre le chemin le plus court. Permettez-moi d'user des mêmes moyens dans ce rapport, et par conséquent, après le béguinage, de vous parler sans autre préambule de l'hôpital Notre Dame, qui figurait comme troisième objet à notre ordre du jour.

L'an 1241 la Comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, dotait de sa chapellenie l'hôpital de N. D. déjà existant à Alost. C'est sur le terrain donné par la Comtesse que fut érigé ensuite l'hôpital actuel. Le nombre de sœurs qui devaient le desservir fut limité à cinq par Marguerite de Constantinople et Nicolas, évêque de Cambrai. Elles furent assistées de deux frères lais, qui furent supprimés en 1441 par Eugène IV et remplacés par deux sœurs. Elles reçurent leur constitution du même évêque Nicolas en 1266 ; cette charte très importante fait partie des archives du couvent. En 1685 l'archevêque de Malines, Alphonse de Berghes, imposa aux religieuses une nouvelle supérieure qui sortait de l'hôpital St.-Jean de Bruxelles et, à partir de cette époque, l'hôpital fut desservi par des sœurs de la règle de St Augustin.

Parmi les privilèges dont jouissait l'hôpital, nous signalerons avant tout le droit de cueillette ou de cuillerée (*lepelrecht*). En voici l'origine :

L'an 1242 les échevins d'Alost firent aux sœurs de l'hôpital la cession de la halle au blé, et leur accordèrent en même temps le droit d'enlever une cuillerée de grains de chaque sac qui se

vendait ou se négociait sur le marché ou ailleurs à l'intérieur de la ville.

Deux antiques cuillers conservées à l'hôpital rappellent ce droit ancien, qui était pour le couvent une source de grands revenus.

Le bâtiment le plus ancien c'est la chapelle qui a été construite à deux reprises. La première partie date du XIII<sup>e</sup> siècle, comme le prouvent les arcs doubleaux et les nervures des bardeaux que cache actuellement la voûte renaissance faite en 1735. La chapelle fut agrandie et terminée en 1504.

Les autres constructions, le couvent et les deux plus anciennes salles de malades, datent de 1622 ; le cloître est de 1648.

L'hôpital constitue un véritable musée, tant il possède de choses intéressantes au point de vue de l'art. Ce sont d'abord les bahuts gothiques, etc., de la renaissance, dont plusieurs sont dans un état de conservation parfait ; puis un coffre du XV<sup>e</sup> siècle, pièce absolument remarquable, et ouvragé avec un art vraiment merveilleux ; ce sont encore le lit et les chaises du plus pur Louis XVI. Tout l'ameublement enfin excite au plus haut point la curiosité.

Puis vient la collection des tableaux qui, s'ils étaient réunis en galerie, en détermineraient mieux encore la valeur que maintenant qu'on les trouve disséminés dans tout le couvent.

A la chapelle d'abord, nous voyons un tryptique représentant la vie de St Jean Baptiste. Ce tableau a été rapporté de l'hôpital St Jean, à Bruxelles, en 1685. Il est attribué à Pourbus ; malheureusement le panneau central qui a pour sujet la prédication du Saint Précurseur, a subi tant de retouches maladroites qu'on n'y retrouve plus la main de l'auteur principal.

Les deux panneaux, dont l'un représente le baptême du Christ et l'autre la décapitation de St Jean, accusent mieux leur origine. Un autre tableau très caractéristique donne la scène de l'Annonciation.

Nous pénétrons dans le cloître et au détour d'un corridor nous

voyons là, appendu au mur, un tableautin dont l'allure générale trahit immédiatement une main d'artiste. Il représente l'intercession d'une sainte, que l'on dit Ste Thérèse, auprès du Christ pour la délivrance des âmes du purgatoire. La facture large de l'œuvre toute entière, l'impressionnante allure du Christ, la carnation des anges, et le groupement de certaines figures au bas de la toile, tout nous rappelle la manière du grand maître de l'Ecole flamande, qui a nom Rubens. Cet avis, qui fut le nôtre quand nous vîmes la toile pour la première fois, il y a quelques mois, fut partagé par tous nos confrères en archéologie.

Au salon nous trouvons un superbe Otto Venius, Jésus dans la crèche adoré par les Anges. Il y a là des détails absolument charmants et des grâces naïves dans les têtes d'anges si pieusement traités. C'est le digne pendant du tableau de l'église Saint Martin. Une vierge dans un bel encadrement renaissance que nous voyons accroché au mur à côté de la porte du salon offre avec la vierge du tableau de Otto Venius que nous venions de quitter de si parfaites analogies, que plusieurs d'entre nous n'hésitent pas d'y reconnaître encore là l'œuvre du maître de Rubens.

Nous montons à l'étage, et dans l'appartement où se trouve le lit style Louis XVI, et où l'on nous montre les antiques cuillers et la vénérable charte constitutionnelle du premier couvent de sœurs, nous voilà en admiration devant un tableau divisé en 9 compartiments ou panneaux représentant des scènes de la vie de Jésus-Christ et qui, sans contredit, appartient à l'école flamande du XV<sup>e</sup> siècle.

La visite à l'hôpital Notre Dame a satisfait les plus exigeants et plus d'un d'entre nous que le hasard de la vie ou les liens de la famille avait plus d'une fois conduit à Alost ne s'était guère soupçonné jusqu'à cette heure l'existence des merveilles artistiques cachées avec un soin jaloux dans cet humble asile, où l'on n'aurait cru d'abord ne rencontrer que les misères de la vie!

Mais si l'on ne perd jamais son temps à voir de belles choses,

les heures ne s'écoulent pas moins rapides sur l'aile du temps ; aussi un regard jeté sur nos montres nous avertit que tous nos moments sont comptés et que nous avons même à hâter le pas, si nous voulons faire une dernière visite à un monument alostois : le Beffroi.

Cette magnifique construction date du XIII<sup>e</sup> siècle, quoique dans son ensemble elle se rapporte plus à la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. La tour fut incendiée en 1879 à la suite d'un feu d'artifice tiré à l'occasion des fêtes communales. M. l'architecte Van Assche fut chargé à cette occurrence de la restauration complète de l'édifice. Notre savant confrère qui veut bien prendre à ce moment la direction des excursionnistes est armé des plans et justifie par les détails qu'il a relevés, la restauration qu'il a entreprise et qu'il a d'ailleurs menée à très bonne fin. Nous pénétrons à la suite de M. l'échevin des Beaux-Arts dans la crypte du Beffroi qui, du moment qu'elle sera dégagée, présentera un intérêt archéologique des plus considérables.

L'horloge du Beffroi indique 5.15 h., c'est l'heure de la retraite, car il n'y a guère plus qu'une demi-heure avant le départ du train, et l'on s'est tellement arrêté au plaisir des yeux, qu'on a complètement négligé de satisfaire un autre de ses sens, qui d'ordinaire montre plus d'exigence. Mais chassez le naturel, il revient au galop...., et c'est au galop que l'on va se désaltérer à l'onde pure de quelque.... café voisin.

La seconde excursion archéologique avait pris fin et à 6 1/2 h. nous avons tous retrouvé nos foyers.

### III.

## Le Centenaire de la Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand.

**M. Paul Bergmans.** Le 3 mai prochain, notre bibliothèque comptera cent années d'existence.

Nous avons tous trop d'obligations à ce dépôt scientifique, où

nous avons si souvent trouvé les documents nécessaires à nos études, pour que notre Société puisse laisser passer son centenaire, sans s'associer à la célébration de celui-ci.

C'est dans ce but que le Comité directeur m'a chargé de vous en retracer brièvement l'histoire.

La bibliothèque de la ville et de l'université de Gand est établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye cistercienne de Baudeloo, dont l'élégante église fut terminée en 1616.

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) établit les bibliothèques départementales. Le jury temporaire des arts et des sciences du département de l'Escaut, dont B. Coppens était président et Ch. van Hulthem secrétaire, s'occupa aussitôt de rassembler les livres provenant des couvents supprimés ainsi que des anciennes administrations, telles que le Conseil de Flandre. Ces livres furent réunis dans la bibliothèque de l'abbaye de Baudeloo, dont l'église servait de Temple de la Loi ; par suite de l'insuffisance des locaux, le temple fut transféré à l'église Saint-Michel et les bâtiments de Baudeloo furent transformés en bibliothèque publique.

On peut faire remonter l'organisation définitive de la bibliothèque de Gand au 14 floréal an V (3 mai 1797). C'est la date du rapport adressé à l'administration centrale du département par le Jury des arts et des sciences pour lui rendre compte de ses travaux, et qui se termine de la manière suivante :

« En général, nous avons un très beau fond pour commencer une bibliothèque publique ; les livres surtout que nous avons trouvés à l'abbaye de Saint-Pierre, et au ci-devant conseil de Flandre sont supérieurement conditionnés ; mais il nous manque un grand nombre d'ouvrages dans toutes les classes... Ce sera en tâchant d'obtenir du ministère de l'Intérieur quelques ouvrages des dépôts nationaux, en assignant tous les ans une somme pour acheter d'anciens et de nouveaux ouvrages ; ce sera surtout aux connaissances, au zèle et aux travaux infatigables d'un bon bibliothécaire qu'on devra la perfection de cette bibliothèque, désirée depuis si longtemps... »

Ce bon bibliothécaire fut Ch. van Hulthem. Le premier bibliothécaire en titre avait été Van Leemput, professeur d'histoire à l'École centrale. Mais il ne fut en fonctions qu'un peu plus d'une année, et ce fut Van Hulthem qui rendit publique la bibliothèque. Protecteur éclairé et généreux des arts et des lettres, Van Hulthem voua des soins constants au dépôt qu'il avait formé, malgré les absences auxquelles l'obligeait son mandat de membre du tribunal (1802-1808), et pendant lesquelles J.-B.-G. Wallez remplit sa place *ad interim*. Il consacra une partie de ses ressources personnelles à l'acquisition d'ouvrages. Mais il eut surtout le talent précieux de faire affluer vers l'établissement nouveau les dons des amis des sciences et de l'enrichir par la générosité particulière; c'est ainsi que la bibliothèque de Gand reçut du prince Joseph Bonaparte, plus tard roi de Naples, la grande collection de Piranesi.

La bibliothèque, qui était primitivement destinée à l'École centrale, fut cédée à la ville de Gand, par le gouvernement français, le 3 prairial an XII (23 mai 1804). L'acte de cession stipule que « la possession des bibliothèques et musées est laissée aux villes qui en jouissaient avant la loi du 11 floréal an X, sur l'instruction publique, pourvu qu'elles se chargent de pourvoir aux frais de leur conservation. »

Lorsque, grâce aux instances pressantes du comte de Lens et de Van Hulthem, le gouvernement des Pays-Bas eut décidé, en octobre 1817, l'érection d'une université à Gand, la ville, par un acte approuvé par arrêté royal du mois de janvier 1818, mit sa bibliothèque, avec tous les objets mobiliers qui s'y trouvaient, à la disposition et à la jouissance du nouvel établissement. Parmi les conditions de la cession, il faut citer particulièrement celle comprise sous l'article VII : « Si par suite de circonstances qui ne peuvent être prévues, l'université cessait d'exister dans la ville de Gand, ou que celle-ci renoncât à la jouissance de la bibliothèque, la ville de Gand rentrera dans la plénitude de sa propriété, sans que du chef des accroissements ou du décroisse-

ment des valeurs, soit des bâtiments, soit des divers ouvrages, livres ou autres objets qui s'y trouveront alors, il y aura lieu à indemnité quelconque, de part ni d'autre, tellement que la ville en rentrera en jouissance pleine et entière dans l'état qu'elle se trouvera. »

La remise de la bibliothèque à l'université eut lieu le 9 février 1818; en même temps fut installé le nouveau bibliothécaire, Pierre Lammens, succédant à Walwein de Tervliet, qui avait remplacé en 1810 Van Hulthem, nommé recteur de l'Académie impériale de Bruxelles.

Un inventaire rédigé à cette occasion par l'aide-bibliothécaire Jean-François de Laval nous apprend que le dépôt comptait alors

23700 volumes imprimés,  
202 incunables,  
et 234 manuscrits.

Pierre Lammens (†1836) s'appliqua à suivre les principes de Van Hulthem; sous sa direction, J.-F. de Laval confectionna des catalogues dont quelques-uns sont encore en usage actuellement. Lammens eut pour successeur Auguste Voisin, qui mourut prématurément et fut remplacé par le baron J. de Saint-Genois (1843-1867). C'est après la mort de ce dernier, que le bibliothécaire actuel, M<sup>r</sup> Ferdinand Vander Haeghen, entra en fonctions (1869).

De 1844 à 1868 le nombre des ouvrages entrés à la bibliothèque a été de 30112, dont 8592 à titre de dons; de 1869 à 1893, soit pendant une période correspondante de vingt-cinq années, ce nombre s'est élevé à 165199 dont 95736 dons. La proportion des dons s'est donc élevée de 28,5 p. c. à 58 p. c.

C'est pendant ce dernier quart de siècle que sont entrés plusieurs fonds des plus importants : ceux de Roulez (archéologie), Snellaert et Heremans (philologie néerlandaise), Meulman (23000 pamphlets des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Massy (égyptologie), Voituron (philosophie et beaux-arts), Gantrelle (philologie clas-



sique) et Wagener (philologie et archéologie classiques). Le bibliothécaire lui-même a fait don de la superbe collection locale qu'il avait rassemblée pour écrire sa *Bibliographie gantoise*, et qui, augmentée des collections Goetghebuer et Van Lokeren, forme actuellement l'admirable section gantoise de la bibliothèque, comprenant environ 20000 volumes imprimés ou manuscrits.

On évalue le nombre total des ouvrages à environ 1200 manuscrits et 325000 imprimés. Il faut y ajouter une collection d'environ 150000 pièces volantes classées par ordre alphabétique dans plusieurs milliers de dossiers, et dont l'utilité est appréciée de jour en jour davantage par ceux qui sont dans l'occasion de la consulter.

On peut dire, sans crainte d'être contredit, qu'après la bibliothèque royale de Bruxelles, notre dépôt occupe la première place parmi les bibliothèques publiques du royaume.

**M. le Président.** M. Bergmans, dans le rapport si intéressant qu'il vient de lire, a dû laisser un point dans l'ombre, sur lequel je crois devoir jeter quelque lumière. Je veux parler du mérite exceptionnel et des qualités de l'homme, auquel, dans un moment de grande clairvoyance, l'ancienne administration a confié la garde de l'immense dépôt dont on vient de parler. C'est pour moi un des meilleurs souvenirs de mon passage à l'Hôtel de ville que d'avoir pu prendre ma part de cette nomination.

M. Ferdinand Vander Haeghen, dans l'exercice de ses difficiles fonctions, s'est révélé comme un savant de premier ordre. Sa *Bibliotheca Belgica* lui a valu le prix quinquennal d'histoire. Il est en relations suivies avec les grands savants d'Europe, qu'à leur passage à Gand, il reçoit en véritable mécène. Il a fait don à la ville de Gand de sa bibliothèque personnelle d'une si haute valeur, et il doit être considéré comme le fondateur de notre musée archéologique.

Sa serviabilité est extrême; tous ceux qui prennent le chemin des salles de Baudeloo le savent; mettre un investigateur sur une trace vainement cherchée lui cause une vraie satisfaction.

Toujours aux aguets, au courant de toutes les grandes ventes de livres, il a poussé, aussi loin que possible, le système des échanges et porté à plus de 160000 les dons volontaires qu'il a recueillis, ainsi que M. Bergmans vient de vous le dire.

Eh bien, Messieurs, j'ai pensé qu'il appartenait à une société comme la nôtre, composée d'historiens, d'archivistes, de littérateurs, d'artistes, de ne pas laisser passer la date mémorable du centenaire de notre bibliothèque, sans apporter notre part d'hommages à l'homme qui pendant plus d'un quart de siècle en a été le bienfaiteur.

Je vous propose, MM., de charger le bureau d'écrire en votre nom une lettre à M. Vander Haeghen, lui faisant connaître les sentiments d'estime et de reconnaissance que nous lui avons voués. (*Longs applaudissements.*)

**M. le Bourgmestre.** Je suis heureux que le hasard ait fait que j'aie pu, moi, premier magistrat de la ville, assister aujourd'hui à une réunion dans laquelle on a si hautement apprécié les mérites de notre honorable et savant bibliothécaire. Je m'associe de tout cœur aux paroles que vous venez de prononcer, M. le Président. Depuis que je suis à la tête de l'administration, j'ai pu aussi déjà juger des qualités absolument supérieures qui distinguent M. Vander Haeghen et je forme des vœux pour que longtemps encore nous le conservions à la tête de son important service. (*Applaudissements.*)

**M. le professeur Pyfferoen.** Permettez-moi, Messieurs, de faire une motion à cette occasion. Nous avons eu le grand plaisir, lors du Congrès, de pouvoir admirer les beautés de l'art appliqué au livre. Notre bibliothèque renferme à ce point de vue de véritables trésors. Mais ce sont là des richesses trop peu connues de nos concitoyens. Si elles l'étaient davantage, elles pourraient, je crois, donner à l'industrie artistique du livre le plus grand essor. N'y aurait-il pas moyen de donner un peu plus de publicité à ces belles collections? Peut-être pourraient-elles former le fonds d'un nouveau musée, le musée archéolo-

gique du livre. Je suis convaincu que M. Vander Haeghen serait heureux de pouvoir se consacrer à la réalisation de cette idée.

**M. le Président.** L'assemblée est, sans doute, d'accord pour renvoyer cette motion au Bureau, qui fera les démarches nécessaires à cette fin auprès du gouvernement.

#### IV.

**Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien ? (discussion, suite).**

**M. Van Assche.** — Messieurs, comme suite à la discussion de nos séances antérieures, au sujet des mobiliers en style renaissance, j'ai l'honneur de vous soumettre les plans de restauration de la cathédrale St Bavon à Gand.

Ils vous prouveront qu'il n'est jamais entré dans mes intentions, ni dans celles du chapitre de la cathédrale, d'éloigner des chefs-d'œuvre ou d'autres parties d'une valeur artistique, telles que les clôtures des chapelles du déambulatoire et celles du chevet du chœur, les tombeaux, etc.

L'enlèvement des parements en marbre doit son origine à la construction du portail latéral du transept sud (rue du Limbourg), exécutée par feu M. l'architecte provincial Van Kerkhove. Il était impossible d'ouvrir ce portail sans faire disparaître une partie de ces marbres et plus tard, lors de la restauration intérieure, on a continué l'enlèvement des marbres dans les transepts, qui ne présentaient d'ailleurs aucun caractère artistique.

En effet, la commission provinciale des monuments avait émis le vœu de voir placer aux parois de ces murs, les armoiries de la toison d'or. Dans ce temps faisaient partie de cette commission feu M. Wagener, M. Canneel et M. le baron Béthune, trois autorités dont le talent est incontestable.

Et j'ai lieu de croire, Messieurs, que les archéologues n'en auront pas eu du regret, car l'enlèvement de ces marbres a amené quelques découvertes archéologiques de grande importance, telles que les deux tombeaux, l'un, à droite, de Viglius, et l'autre, à gauche, de la princesse Michiele, fille du roi de France et épouse de Philippe le Bon, décédée en 1422.

Personne ne connaissait la destination des belles arcades dont la partie supérieure seule était visible au-dessus des marbres.

En faisant des fouilles du côté nord, nous avons été assez heureux de constater qu'en dessous de ces arcades furent établis les escaliers primitifs donnant accès à la crypte, dont deux anciennes marches restent encore visibles. Tous ces vestiges étaient masqués par ces parements en marbre tant déplorés.

Une preuve évidente que l'auteur de tout ce revêtement en marbre était tout bonnement un décorateur au lieu d'un architecte, c'est que pour l'exécution de son travail il n'a pas reculé devant la démolition de toute une partie des grands piliers avec leurs bases et chapiteaux, qui devaient supporter les arcs doubleaux de la voûte.

A l'intérieur du chœur il a démoli ces colonnettes pour faciliter le placement des stalles, et dans les collatéraux pour pouvoir élargir les entrées du déambulatoire. Ceux de nos confrères qui ont vu le travail de près, ont pu se rendre compte du danger que ces mutilations ont fait courir à la stabilité du monument.

Certains archéologues veulent tout conserver à titre de souvenir pour l'histoire du monument.

Je partage leur opinion pour des meubles d'une valeur artistique quoique n'étant pas du même style que le monument, mais doit-on toujours respecter ces modifications banales en style Louis XV et en style Empire que les moderniseurs du siècle dernier et du commencement de celui-ci ont portées à tous nos monuments tant civils que religieux?

Dans les importantes restaurations qui m'ont été confiées, j'ai pu constater maintes fois, qu'on ne reculait devant aucun

obstacle pour la bonne réussite de cette décoration. C'est ainsi qu'on a détruit les crochets et feuillages des chapiteaux en belle pierre pour les couvrir d'un plâtrage avec moulures en style classique.

On enlevait les beaux jubés et clôtures aux entrées des chœurs, pour les remplacer par des clôtures modernes.

Les meneaux et réseaux des fenêtres furent enlevés, et le plus souvent remplacés par de larges baies en style renaissance, dont l'unique ornement consistait dans un assemblage de barres en fer destinées à recevoir les panneaux en verre.

Les murs, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des églises, furent badigeonnés et tout cela dans le but d'obtenir plus de lumière. C'est ainsi que de belles peintures décoratives ont souvent disparu.

**M. Van Biesbroeck.** Il n'est jamais entré dans ma pensée de blâmer en rien la restauration de l'église de Saint-Bavon. Seulement, j'ai l'honneur de faire partie de la commission provinciale des monuments, et j'ai été par là dans le cas de discuter sur place la question du mobilier. J'ai pu me convaincre ainsi, que la partie que nous craignons de voir disparaître, courait réellement quelque danger, et ce que vient de dire M. Van Assche ne me tranquillise pas encore. Certainement, je suis persuadé que personne ne songera à faire enlever les clôtures des chapelles de l'abside et du chœur. Mais, la grande clôture en marbre avec les stalles et les grisailles de Van Reysschoot, qu'en adviendra-t-il ? Je dois avouer que ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, et je me figure que si j'avais vécu au temps de la confection de ce mobilier, je n'eusse pas partagé l'engouement de l'époque, mais aujourd'hui je crois bien être dans l'opinion courante qui, tout en applaudissant aux restaurations, estime qu'il ne faut pas pousser les choses à l'extrême, et écarter des œuvres de valeur par amour du principe de l'unité de style.

C'est la thèse que j'ai entendu défendre d'une manière très heureuse par M. le chanoine Van den Gheyn. J'ai demandé alors

ce qu'il allait advenir des clôtures, auxquelles je viens de faire allusion, et des statues des apôtres. Notez, Messieurs, que je ne parle ni du tombeau de l'évêque Triest, pas plus que des autres tombeaux, ni des clôtures ajourées du chœur. Je parle uniquement de cette clôture massive qui comprend les grisailles de Van Reysschoot et qui réellement, au point de vue architectonique, masque de belles ogives. Des hommes très compétents m'ont répondu déjà à ce sujet : « Qu'on en fasse ce qu'on voudra ! » D'aucuns même ont dit : « Qu'on enlève le plus tôt possible ce *chameau* ! » (*Rires.*) Le mot est vif.

Je suis d'accord qu'au point de vue architectonique, il est regrettable que cela ait été établi. Mais, en ce moment, la question est de savoir s'il faut écarter les œuvres qui ont du mérite. Ces grisailles, ces statues d'apôtres, ne sont pas des œuvres sans valeur.

Je crois donc, Messieurs, qu'il convient de bien préciser. Je ne demande pas mieux que de croire que mes craintes sont chimériques, mais je ne puis m'empêcher de redouter toujours le zèle et le purisme des restaurateurs.

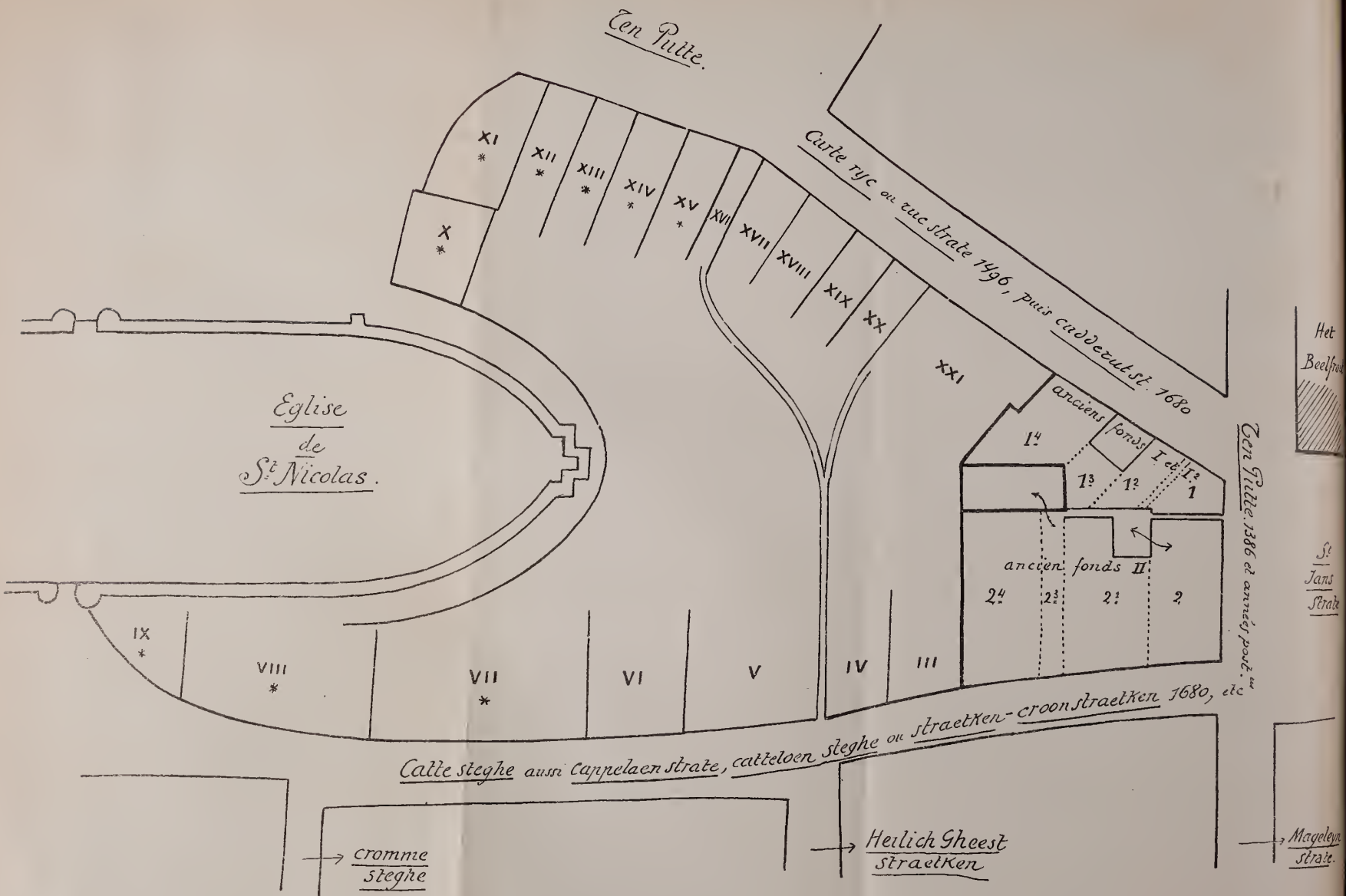
**M. Van Assche.** Voici le plan approuvé par le ministre. Vous pouvez constater que tous les marbres entourant le chœur sont maintenus.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Après cette déclaration et la production du plan officiel, on peut avoir tous ses apaisements. M. Van Assche a justifié l'enlèvement des marbres qui a eu lieu jusqu'à présent. Tout le monde est d'accord pour laisser le chœur de Saint Bavon tel qu'il existe aujourd'hui. Nous avons même émis unanimement le vœu de voir restaurer les grisailles de Van Reysschoot. Cela veut dire clairement que nous sommes unanimement d'accord pour qu'on s'arrête dans l'enlèvement des marbres.

**M. le Président.** — Je propose de déclarer la discussion épuisée (*adhésion*).



Diagramme, représentant les anciens fonds-bâties  
du bloc figuré ci-dessous.



Nota. Les ardoisques, indiquent les fonds qui furent des biens-francs.  
Les divisions N° 1 à 14 sont celles du fonds ancien N° 1, et celles N° 2 à 24 celles de l'ancien fonds N° II.



V.

Aperçu historique au sujet du vieux « Schepenhuus », des échevins de la « Keure » de Gand et des autres biens-fonds situés entre la rue de la Catalogne et la rue courte des Chevaliers. (1)

M. **Van den Benden** lit une étude dont il a bien voulu nous communiquer le résumé suivant :

Ce bloc, depuis une époque fort reculée, ne comprend que des biens allodiaux et censaux, dont vers la fin du siècle dernier, le nombre s'élevait à vingt-sept, savoir : seize au côté Nord, et onze au côté Sud, tels que les représente approximativement le diagramme ci-contre, dont voici la légende :

1, 1<sup>2</sup>, 1<sup>3</sup> et 1<sup>4</sup> (ancien fonds I), « die Jan van Valencinne was », avant 1323, puis « tser Willem Craenkins », ensuite « t'Swynkin » et après divisé.

2, 2<sup>2</sup>, 2<sup>3</sup> et 2<sup>4</sup> (ancien fonds II), « t'Scepenhuus », puis « den Hont » ; « den Winthont » et « den Zwartén Winthont ».

1, 2 (parties des anciens fonds I et II), « de Croone » et ensuite

2 (partie de l'ancien fonds II), « de Groote Croone ».

Entre 1 et 2, une allée menant au 2<sup>3</sup>.

2<sup>2</sup> (partie de l'ancien fonds II), déjà formé en 1654, fut au 19<sup>e</sup> siècle incorporé au n<sup>o</sup> 2.

2<sup>4</sup> (partie de l'ancien fonds II), déjà formé en 1503; était nommé « den Vetten Osse », en 1681; « den Grooten Osse », en 1723, et « den Grooten Lanteerne », en 1789.

Entre 1 et 1<sup>2</sup>, « de Groote Poorte van de Croone ».

III « die Dieric van Huse was », avant 1323.

IV « In Vruuchden » 1513, « den Name Jhesus », en 1527.

V (pas de nom connu).

---

(1) Cet aperçu devant être suivi d'autres du même genre, sera à cause de ses développements historiques, inséré dans une autre publication.

VI « de Slomme Poorte », puis « den Schaepherder », en 1584.

VII (pas de nom connu).

VIII « Pastorye van S<sup>t</sup> Niclaus kercke (toebehoorende aen) ».

IX « Kerckhof van S<sup>t</sup> Niclaus kercke (toebehoorende aen) ».

X et XI « de Burse », 1413; puis X « de Smesse », en 1586; et « de Roskam » en 1761; et XI « de Bursse », en 1586.

XII « den Ketele », 1413.

XIII à XV « den Osse en den Eezel », deux habitations, en 1354; puis XIII « den Eezel », XIV « den Osse » et XV « tNieuhuus », en 1560.

XVI à XVIII « de Clocke », une habitation, en 1452; puis XVI « de Poorte van de Clocke », XVII « de Clocke te Putte », et XVIII « de Clocke », ensuite « tGroenhuus », en 1629.

XIX « den Jeugdborne », en 1482, et « den Inghelborne », en 1498.

XX « de Jacht », en 1404.

XXI « Egghelinscuere », en 1376, et « de Witte Duyve », en 1629 (actuellement trois maisons).

#### FONDS I.

« tSer Willem Craenkens », en 1373 ; « tSwynkin » en 1399.

Ce fonds avait son entrée dans la « curte Ruc strate », était contigu à celui n° II, et aboutissait au fonds n° III.

Les propriétaires connus furent :

Jean Van Valencine, avant 1323.

Jean den Amman, et Marie, sa fille, femme de Jean Martins (aussi) Moenins, puis Simon den Amman, fils de Ghellioet, 1373.

Mathieu den Amman, fils de Simon, puis Liévin Wauters et Élisabeth Bertons, sa femme, 1388.

Catherine Wouters, fille des époux susmentionnés, femme d'Henri Metten Godsgheboden, puis Élisabeth Bertons, sus-nommée, et ensuite Jean Van Massemen, seigneur d'Axele et de Laerne, 1416.

La susdite Élisabeth Bertons en vendant le fonds à Jean Van Massemen, se réserva la faculté d'y conserver sa demeure et

d'utiliser la grande cave, « voren den saelvloer, de eedt camere, ende de camere voren boven den saelvloer jegehn tBeelfroet over. »

Juste Coets, le vieux, et Marguerite Donaes, sa femme, 1464.

Wendelmoet Van Wernes, fille de Thiéry, veuve de Jean Wouters sone, 1471-73. Le fonds possédait alors une écurie entre sa maison d'avant et celle d'arrière.

Gauthier Wouters sone, fils des susnommés époux, et Élisabeth de Hooghe, sa femme, avant 1503.

La même Élisabeth et ses enfants procréés avec le susnommé Gauthier, alors défunt, 1503. Ils possédaient également les fonds II et 2<sup>4</sup>, dont l'historique suivra plus loin.

Françoise Van der Linden, veuve de Denis de Rouck, puis Jean de Parcheere, ensuite Marguerite Vrancke, veuve de celui-ci, après 1580.

François Van Melle et la susdite Van der Linden, sa femme, ainsi que les hoirs de Rouck, puis Pierre Stevins, fils de Jean, 1590.

L'avant-maison et celle « houdende den houck » de la curte Ruc strat, laquelle s'étendait par derrière « met beede zjn muere teghen den ghevele » de la maison n<sup>o</sup> 2<sup>3</sup> qui appartenait au susnommé Stevins, furent acquises vers 1591, par Martin de Pestere, propriétaire du n<sup>o</sup> II.

Le terrain où se trouvait auparavant la susdite avant-maison alors appliquée au n<sup>o</sup> II, fut acheté vers 1595 par Pierre Stevins, précité, propriétaire du n<sup>o</sup> II, ainsi que de l'arrière maison, qui était devenue une écurie appliquée avec son terrain au n<sup>o</sup> 2<sup>3</sup>.

Le « Swynkin », par suite des diverses mutations précitées, cessa d'exister comme fonds spécial. Son emplacement comprenait vers le 19<sup>e</sup> siècle les maisons n<sup>o</sup> 1, 1<sup>2</sup>, 1<sup>3</sup> et 1<sup>4</sup>, de notre diagramme. Il en sera question plus loin.

#### FONDS I<sup>2</sup>.

« tCrawel », un cabaret avant 1399.

Eut les mêmes mutations que le fonds I, dont il dépendait, à

l'exception des particularités suivantes : Jean Scellinc l'occupait, lors de l'achat du « t'Ser Willem Craenkins », par Liévin Wauters ; on stipula dans l'acte y relatif, que ni l'acheteur, ni ses successeurs ne « sullen moghen becommere » le jour de cette habitation, qui est située près « d'Heeggelins scuere », « op drie voete den uutersten muere van den voersten huuse te Lievins Wouters waert, ende up viertien voete den achtersten huus te Lievins Wouters waert, daer nu niet behuust en es. » 1388.

Il appartenait à Liévin van Bassevelde, fils de Simon, 1401 ; à Érasme van den Houte, 1403 ; et à Gertrude van Massemene, fille naturelle de Jean, seigneur d'Axele et de Laerne, procrée avec Élisabeth de Palmeneere, 1418.

## FONDS II.

« *tScepenhuus* », avant 1322 ; « *den Hont* », en 1380 ; « *den Swarten Winthont* » et « *den Winthont* », en 1449.

Avait son entrée près le Beffroi, à l'endroit dit « ten Putte », était contigu, déjà en 1322, au fonds I, une ancienne propriété de Jean van Valencine, avec laquelle il avait mitoyenneté de murs, et aboutissait par derrière au fonds III, une ancienne propriété de Thiéry van Huuse, située dans la « Catte steghe ».

Fut cédé avec son arrière-maison, — le n° 2<sup>3</sup> de notre diagramme, — vers 1322 par la ville, à Thomas den Hont, pour la somme de 72 livres de gros, dans quelle arrière-maison Jean Tolvin, le clerc communal, avait eu son logement, qu'il transféra ensuite dans un autre bâtiment tenu de la ville.

Le fonds reçut la dénomination « den Hont », du chef de son susdit acquéreur, puis celui « den Winthont », apparamment par suite des violents courants d'air qui sévissent parfois aux environs du Beffroi communal.

C'est la propriété visée par feu M. Van Lokeren, dans ses communications relatives aux restes de ce vieux bâtiment, restes qui comprennent entre autres le vieux pignon récemment mis au jour par M. Heins.

Depuis lors des doutes, au sujet du véritable emplacement de cette propriété ayant été exprimés dans les journaux, nous avons fait connaître par la même voie, le 7 mars dernier, que d'après de nombreux renseignements authentiques en notre possession, le lieu présumé était bien celui du Hont, en outre que le pignon susmentionné était un reste de l'arrière-bâtiment du vieux « Scepenhuus ».

Cet emplacement n'était d'ailleurs pas difficile à déterminer exactement, grâce à sa nature de franc-bien.

Les propriétaires du fonds furent entre autres, partiellement ou totalement :

Thomas den Hont, 1323.

Liévin Van der Haghe, avant 1381. « huus dat men heet den Hondt, dat wilen was scepenhuus staende bij den beelfroete », dit l'acte y relatif. —

Marguerite Van der Haghe, religieuse, vers 1384, puis Jacques Heinman, 1385.

Guillaume de Hont, Simon Van den Hole et François Seyssone, vers 1400, puis Jean Van Rewinckel alias Van der Staten, 1401.

Catherine van Sente Jacops huus vers 1403, et Gérard van Sente Jacops huus, son neveu, 1404.

Laurent tSammele et consorts, vers 1455, puis Jean Wouters sone, d'Amsterdam, et Wendelmoet Van Wernes, sa femme, 1455, déjà mentionnée ci-avant; ensuite la même Wendelmoet, veuve du susdit Jean, 1468.

Catherine de Zuttere, vers 1481, puis Gisbert, fils de Jean Wouters sone 1482, ensuite Gauthier fils de Jean Wouters sone, avec Élisabeth de Hooghe, son épouse, vers 1503.

La même Élisabeth avec les enfants procréées avec son sus-nommé époux, alors défunt, 1503. Étaient aussi propriétaires du fonds n° I et de celui n° 2<sup>a</sup> dont il sera question plus loin.

La veuve et les hoirs de Denis de Rouck ainsi que les hoirs paternels d'Élisabeth Handtshoorne, vers 1582; puis Liévin de Vos, fils de Charles 1582, et ensuite Pierre Haesbaert, fils de

Pierre, 1583-84, lesquels étaient tous propriétaires du « Windhont », composé d'une avant- et d'une arrière-maison.

Le fonds devint ensuite la propriété :

*de Croone.*

Dont l'avant et l'arrière maison appartinrent ; savoir :

La première, à Jeanne van Reysschoot, veuve du susnommé Haesbaert, vers 1589, puis à Martin de Pestere, et ensuite à Charles Schoonjans.

La seconde, à Pierre Stevins, 1594 ; l'acte d'achat s'exprime comme suit : « t'achterhuus van den huus ghenampt van oudts den Winthont nu de Croone. . . , bewoont es bij Adriaen Wallaert. . . , uutcommende met een poortken in de Catheloenge strate, an deen zijde daer neffens ghehuust Gheeraerd de Raet, ende ten andere zeker poortken van tvoornoemt huus den Winthont. . . , tzelve vercochte achterhuus oock commende met eender erfve neffens den huuse ghenampt Eggherick schuere, blijvende ghemeene den muer staende int ghescheet van der erfve van tvoorseyde vercochte achterhuus ende den voorseyden huus ghenampt de Croone, welke achterhuus ende erfve de vernoemden de Vos themwaerts ghereserveert heeft, vercoopende tvoornoemde huus den Winthont, aen Pieter Haesbaert filius Marten up 27 octobre 1584. . . »

Puis, à Jean De Moor, fils de Gheerolf, 1594 ; dont annulation.

Et ensuite, à Charles Schoonjans, mentionné ci-dessus, 1595. L'acte de cession dit : « huus... metter eender poorte recht over het Beaufort, ende met noch eender andere poorte recht over den Helleme (maison située dans la curte Ruc strate), neffens den huse ende erfve van Heggherix schuere... »

La « Croone » avec les fonds y appliqués, devint successivement la propriété de :

Jeanne Van Reysschoot, épouse d'Abraham Provoost, et auparavant du susnommé Schoonjans, 1597.

Philippe de Doppere, 1605. Le fonds possédait alors une chambre nommée « de groote Camere », par transformation d'une écurie.

Antoine de Keysere, 1605 ; puis, Jacques de Meerelaere, 1616 ; et ensuite Corneille Jan Simoens, « hostelier », frère de J<sup>or</sup> Jean, « heere van der Gracht » et époux de Catherine Jacobs, 1616. »

Du même Corneille et des enfants procréés avec la susnommée Jacobs, alors défunte, 1619 ; puis de Catherine Volckerick, sa veuve en troisièmes nocés, ainsi que des enfants issus de ses diverses alliances, 1639.

Le fonds reçut sous le susdit Corneille Jan Simoens de grandes améliorations, et il fit, entre les mains des descendants du même, l'objet de diverses mutations, dont les principales furent :

La mise en possession d'abord, d'Antoine Volckerick, fils de Jérôme, le vieux, et de Marguerite Volckerick, fille de Servais, de la « Croone, » ainsi que des fonds y appliqués, 1654 ; puis d'Anne Volckerick, fille du même Jérôme, du fonds, n<sup>o</sup> 2<sup>4</sup>, de notre diagramme, 1656 ; duquel fonds n<sup>o</sup> 2<sup>4</sup>, l'historique suivra ci-après.

L'acte relatif à la susdite cession de la « Croone, » mentionne que l'immeuble 1<sup>o</sup>, comprend une cave et « vautte daer mede gaende, » 2<sup>o</sup>, qu'il s'étend, d'un côté, dans la « Catteloenge strate, » jusqu'à la demeure et la cave des vendeurs, lesquelles sont occupées par un forgeron, et tient de l'autre côté, au coin de la « curte Ruc strate, » dans laquelle il a une grande porte de sortie à côté de la maison appartenant partiellement aux vendeurs, et occupée par François Partouza ; 3<sup>o</sup>, qu'il est vendu pour la somme de 1222 livres de gros ; 4<sup>o</sup>, que l'écoulement des eaux pluviales de la « Croone » doivent s'effectuer sans préjudicier aux autres maisons vendues ; savoir : l'une habitée par le susnommé Patrouza, l'autre par le procureur Schellewaert ; 5<sup>o</sup>, que les acquéreurs sont obligés à laisser boucher le puits à fumier venant sur la place de la susdite demeure Patrouza, contre « het aftreck » de cette demeure, avec une dalle de pierre, afin de servir d'un « secreet », dont la vidange doit se faire par la « Croone » ; et 6<sup>o</sup>, que le petit coin existant dans le vestibule, « Saelkin » de la demeure Patrouza pour le ser-

vice du susdit puits à fumier, doit être démoli « afghecapt », et le mur y édifié « onder up boven esgal ende effen up. » 1654.

La Croone avec ses annexes devint en 1654, la propriété de maître Michel Van Tallebeke, époux de Barbe van Boven. Elle tenait alors « aen beede syden den houck van den respectieve straeten loopende naer te Putte » avec une grande porte dans la « curte Ruck strate ».

Les susdites annexes furent vendues ; savoir : les n<sup>os</sup> 2<sup>3</sup> et 1<sup>4</sup>, en 1660, et les n<sup>os</sup> 1, et 1<sup>2</sup> et 1<sup>3</sup>, en 1670, ainsi qu'il sera mentionné plus loin ; quant à la « Croone, » elle fut, en 1667, donnée conditionnellement par les époux van Tallebeke à leurs enfants, puis après l'annulation de cette donation en la même année, la veuve et les hoirs du susnommé van Tallebeke la vendirent à François de Labije, veuf avec enfants de Pétronille Notburch. Ce fonds tenait alors d'un côté, le coin de la « Catheloingne strate, » et de l'autre côté, à la maison des vendeurs. A cette époque, le propriétaire était en procès, à propos de la démolition d'une bâtisse que Jacques Cardon, propriétaire du fonds 2<sup>3</sup> voisin, avait construit par derrière contre la petite place de « la Croone ». L'acte relatif à cette vente stipule : « Ende alsoo dat er up de voorplaetse van dezen huuse, uuytten huuse van de voornoemde weduwe ende hoirs van Tallebeke staende neffens t'gonne van d'heer Jacques Cardon by hem bewoont, syn commende vier veynsters sonder ysere staecken, die sullen ghestelt worden ; Ende dat in de bovenste twee veynsteren sal moeten ghestelt worden een staende glas, ende donderste veynsters sullen blyven staen ghelyk sy jeghen woordich zijn, behandens de yzere staecken soo voorseyt es. »

Le fonds fut, en 1673, acquis par Liévin Steyaert, fils de Liévin, sous lequel il devint :

*de Grootte Croone.*

Celle-ci fut en 1692, la propriété de Jean Elbo, le vieux ; puis, après la mort du même, d'abord, de Marie Baele, sa veuve, ainsi que des enfants de ces époux, puis des descendants de ces enfants, et en 1777, de Liévin Geers.



Elle appartenait avec le fonds 2<sup>2</sup>, qui y avait été incorporé, à la famille Verraert, lorsque la ville l'acheta en 1834, en même temps que d'autres propriétés situées au côté sud du bloc, pour servir, après démolition, à l'élargissement de la rue de la Catalogne.

La partie des susdites propriétés qui après cet élargissement resta disponible, fut revendue par la ville, pour servir à l'érection de nouvelles constructions. Celles n<sup>os</sup> 2, 2<sup>2</sup>, 2<sup>3</sup>, 2<sup>4</sup>, de notre diagramme comprennent l'ancien emplacement du vieux "Scepenhuus" et elles constituent avec le n<sup>o</sup> III, l'emplacement des quatre nouvelles maisons qui depuis lors y ont été érigées à partir du coin jusques et y comprise celle de M. Loontjes-Verburgh.

#### FONDS 2<sup>3</sup> ET 1<sup>4</sup>.

*Arrière-bâtiment du "Scepenhuus" puis du "Hont" etc.*

Fut en 1660, vendu par maître Michel Van Tallebeke, à "d'heer" Jacques Cardon. L'acte relatif à cette cession mentionne entre autres particularités: 1<sup>o</sup>, que le fonds avec ses ap et dépendances est situé dans la "curte Ruc strate," et possède par derrière, une sortie dans la "Catheloinge strate" où il tient, d'un côté, à la propriété du vendeur, et de l'autre côté à celle de X.....; 2<sup>o</sup>, qu'il est tenu en location par le maître d'école Henri Chafle; 3<sup>o</sup>, que la vente comprend "den gheheel ghevauteerde kelder hem bestreckende onder beede de respectieve erfven van den huysen van den vercoepere ende den vercochte huuse, danof den uuyt ende inganck is uutcommende in de voornoemde Catheloinge strate, insghelick den kelder streckende onder den vercochten huysen jeghenwoordich ghebruyckt by den vercoepere...;" et 4<sup>o</sup>, que plusieurs fenêtres du bâtiment doivent être murées...

Ce bien-fonds, après le décès de Catherine van Léaucourt, femme en premières noces du susnommé Cardon, échut à celui-ci et aux enfants qu'il avait procréés avec la susdite Catherine,

1684. Puis, après la mort de Pétronille Van Houte, femme Cardon, en secondes noces, il fut vendu à la « haulche », en deux parties, 1726; savoir :

Le n° 1<sup>4</sup>, par les hoirs Cardon à Laurent Van Damme, et le n° 2<sup>4</sup>, à Dominique Cornelis, dont il sera question ci-après.

FONDS n° 1<sup>4</sup>.

Échut après le décès de Laurent Van Damme précité, à ses enfants, 1759; et ensuite par cession, à l'un de ses enfants, nommé Pierre-Antoine étudiant en théologie au Séminaire Épiscopal de Gand.

Il fait actuellement partie de la maison de M. Loontjens.

FONDS 2<sup>4</sup>.

Échut après le décès du susnommé Cornelis, à Jeanne Thérèse Stalins, sa veuve et à leurs enfants, 1754; puis devint en 1765, la propriété de Charles-Baudouin Toussyns, ensuite celle de Marie-Anne de la Beque, veuve du même, ainsi que de leurs enfants; finalement, François Blommaert en devint propriétaire par achat, vers 1791.

Il fait actuellement aussi partie de la maison Loontjens précité.

FONDS n° 1, 1<sup>2</sup> et 1<sup>3</sup>.

Furent vendus en 1670, par la veuve et les hoirs de Michel Van Tallebeke, à Guillaume Huybrechts, fils de Jean.

La plus grande de ces deux maisons était située sur le coin de la « curte Rucstrate », à la gauche de la « Croone », et à côté de la grande porte de celle-ci.

L'acte relatif à cette vente dit : « met den keldere daer mede gaende »; on y trouve les stipulations suivantes : « Er zullen ghestelt worden ysere staecken in de vier veynsters commende uuytten huysse staende neffens Cardons (le voisin de gauche), op de plaetse van de Croone »; « Item, in de twee bovenste veynsters, een staende ghelaes »; « de twee onderste veynsteren die moghen oppen blyven met luyckende ghelaesen ». « In dezen

coop is niet begrepen den soldere by Cardon ghebruyckt, com-  
mende boven op tcammerken ghebruyckt by de Labye (le  
propriétaire de la « Croone ») staende boven de poorte van de  
Croone, midts t'selve begrepen is in den coop van Labye ».

Après annulation de cette cession, la veuve et hoirs précités,  
vendirent la maison à côté de celle de Labye, au susnommé  
Huybrechts, et l'autre, avec sa cave à Jacques Cardon, qui était  
propriétaire du bien-fonds situé à gauche dans la « curte Ruc-  
strate », en 1670.

L'acte relatif à cette vente, contient les particularités suivantes :

1°, « t'secret zal gheruymt worden alst de Croone », 2°, « Den  
muer tusschen d'heer Jacques Cardons huys ende deese blyft  
ghemeene », et 3°, « Den coopere, t'expireeren van zyne huer-  
waerde zal gheobligeert zyn, van het camerken, wezende  
t'opperste boven de poorte van den selven Labye, te verlaeten,  
ende daer af te scheeden, midts dat t'selve is medegaende met  
t'huys van Labye, maer is dezen ghehouden t'selve camerken te  
stoppen in de schauwe van desen huise... »

Après une nouvelle annulation, motivée par la situation obérée  
de la famille Van Taelbeke, les deux maisons précitées furent  
recédées à Antoine Volckerick, fils de Jérôme, le jeune, et à  
Marguerite Volckerick, fille de Servais.

Puis ces deux fonds furent vendus, le 28 mai 1684, par les  
hoirs d'Anne Volckerick, fille de Jérôme, le vieux, à Jean-  
François de Telly, fils de François.

Le n° 1<sup>2</sup>, occupé auparavant par le Procureur Charles  
Schellewaert, était alors occupé par l'acquéreur, et tenait d'un  
côté, à la propriété de S... Liebart, soit le fonds n° 1, et de l'autre  
au suivant.

Le second, soit le n° 1<sup>3</sup>, occupé auparavant par Josse Schroens,  
tenait d'un côté, au précédent, et de l'autre, à la propriété de  
Jacques Cardon.

Ils devinrent par achat, le 10 septembre 1686, la propriété de  
François van Coppenholle, puis celle des enfants du même, et  
finalement, des hoirs de ceux-ci.

Ils succédèrent ensuite, l'un à Anne Françoise Van Hultem épouse de Jean-Alexandre de Camusel, l'autre, à François-Charles van Hultem, frère de la même.

Le premier, devenu la propriété de Jean-Baptiste Sturte-waeghen, petit fils du susnommé François Van Coppenholle, et le second, de n... de Herry, fille de François et de la susnommée Anne-Françoise van Hultem firent ensuite l'objet des mutations suivantes :

*Le fonds 1<sup>2</sup>*, fut cédé, le 30 janvier 1753, par la susdite Van Hultem, alors douairière de Camusel, à Ferdinand-Alexandre de Camusel, son fils.

Il devint, le 5 décembre 1757, par achat, la propriété de Jacques-Joseph de Block, maître chirurgien, fils de Jean-Baptiste; puis il fit l'objet de quelques mutations parmi les descendants du même, et appartint ensuite par achat, le 25 avril 1778, à Jean-Joseph Chaslain, et finalement, par succession, à Marie-Françoise Posteau, veuve du même.

*Et le fonds 1<sup>3</sup>* échut par le décès de la susdite douairière, au même Ferdinand-Alexandre et à Charles-François de Camusel, tous deux fils de cette dame; puis après avoir aussi fait l'objet de quelques mutations dans cette famille, il devint, par achat, le 11 avril 1765, la propriété du susnommé de Block, et successivement, celle des descendants du même, et de Charles-Baudouin Toussyns. Finalement, acquis, le 10 janvier 1781, par Jean-François Toussyns, il fut unifié avec le fonds n° 1<sup>2</sup>, et il constitue avec ce dernier, la maison n° 3 de la rue Courte des Chevaliers.

*Quant au fonds 1, 1<sup>2</sup> et 1<sup>3</sup>*, il résulte des mutations mentionnées ci-dessus que le premier appartenait, avant 1681, à Gabriel Rosseel puis à François Liebaert; et du registre " Ouden Grooten Boeck vry huus vrye erfve " de Gand " que les deux autres étaient situés au siècle dernier, le premier à côté de la demeure du secrétaire Geubens, le second, à côté de la propriété de n... Tousseyns.

Nous n'avons pas trouvé dans ce registre, de renseignements spéciaux sur le susdit fonds, qui est actuellement la maison n° 1 de la rue Courte des Chevaliers.

FONDS n° 2<sup>a</sup>.

Appartenait, ainsi qu'il a été renseigné ci-avant, à Anne Volckerick, fille de Jérôme par convention, avec ses ayants-droits, en 1656.

Il fut vendu, le 28 mai 1681, avec les fonds 1<sup>a</sup> et 1<sup>b</sup> dont mention ci-avant, par les hoirs de la susnommée Anne Volckerick, à Jean-François du Telly. Il était alors occupé par Jean Scheppers, qui y avait placé une forge « ende het affreck daer boven », et situé dans la « Cateloigne strate ofte Croonstraetken, » « streckende » derrière les susdits fonds 1<sup>a</sup> et 1<sup>b</sup>, tenant d'un côté à la propriété de l'acquéreur, et de l'autre, à celle de Jacques Cardon.

Devenu la propriété de François Van Coppenholle, il échut après le décès du même, par partage entre ses enfants, celle de Michel-François Van Coppenholle, l'un d'eux, et après la mort du susdit Michel François, celle d'Anne-Françoise Van Hullem, femme de Jean-Alexandre de Camusel, ainsi que de Catherine, sa sœur, alliée à Philippe-Léonard Hody.

Il fut vendu, le 20 avril 1765, par Ferdinand-Alexandre de Camusel et Antoinette-Françoise Emmanuelle, sa fille, à Charles-Baudouin Toussyns, et devint après la mort de celui-ci, la propriété de la veuve du même, ainsi que des enfants de ces époux.

Il échut ensuite en entier aux susdits enfants, le 13 janvier 1781, par le décès de la susdite veuve, et le même jour, Jean-François Toussyns, un de ses enfants, en devint propriétaire, par convention entre frères et sœur.

Ce fonds fut ensuite incorporé, nous ne savons quand ni comment, à la « Groote Croone. »

FONDS 2<sup>a</sup>.

*Était déjà situé en 1580, derrière le « Windhont »; se nommait en 1789, den « Vetten Osse, » puis « den Groenen Lanteerne », une « Vrye herberghe. »*

Appartenait en 1503 à Élisabeth de Hooghe, veuve de Gauthier Janszone, et aux enfants de ces époux, ainsi qu'il a été renseigné ci-avant. Ses propriétaires subséquents, furent :

Roger d'Hertoghe, forgeron, 1579.

Claire de Rouck, par rétrocession, d'Anne Bruyns, veuve du susnommé d'Hertoghe, en 1592, laquelle possédait le fonds par rachat « uncoop » envers ses enfants.

Gérard De Raedt, par acquisition, de la susdite Claire de Rouck, 1593.

Anne Jan Adriaenssens, et ses enfants, par le décès du susdit de Raedt, leur époux et père respectifs. Puis indivisement et successivement d'autres membres de cette famille.

Daniel van Boven fils de Guillaume, 1665.

Jean-François Telly, 1675.

Et François Van Coppenolle, 1686.

Il échut ensuite le 27 juin 1704 par le décès du susdit Van Coppenolle à ses enfants ; puis par succession, à Jo<sup>r</sup> Anthoine-François-Joseph de Castro, seigneur de Sombeke, et Jo<sup>r</sup> François-Joseph de Castro, seigneur de Puyvelde, enfants de Jo<sup>r</sup> François-Joseph-Jacques Sanchez de Castro y Tolledo, seigneur de Puyvelde et d'Anne-Jacqueline Van Coppenolle, fille du susdit François ; ensuite, le 23 août 1742, par partage, au susnommé Antoine-François-Joseph de Castro, qui le 26 juin 1761, vendit le fonds, à Joseph de Meestere.

Finallyment après avoir été possédé par Marie-Anne Van der Sype, épouse divorcée du susdit de Meestere, il échut en 1786, par le décès de celle-ci, à Joseph de Meestere, son fils.

Il fait actuellement partie de l'emplacement occupé par la maison de M. Loontjens-Verburgh.

FONDS III.

Appartenait entre autres : à Thiéry Van Huse, avant 1321 ; Jean Van Luevene, 1386 ; Liévin van Formelis, 1387 ; et Michel Brunals, 1418.

FONDS IV.

“ *in Vruuchden* ” 1513 ; “ *den name Jhesus*, ” 1527.

Était côtoyé à droite par une allée qui venait de la face nord du bloc.

Ses propriétaires connus, furent partiellement ou totalement : Nicaise Borluut et Marguerite Lewercx, sa femme, vers 1413 ; puis Jacques de Brant, 1413 ;

Jacques Van der Straten, fils de Baudouin, vers 1491 ; puis Corneille Van der Stoet, 1491 ; ensuite Louis de Cuupere, 1496 ; Jean Van der Beken, 1513 ; Liévin Van den Moere, puis Liévin, fils du même, et Josse Van Monstry, fils de Hughes, 1520 ; finalement, Liévin de Cuupere, fils d'Henri, 1526.

FONDS V.

Fut possédé, entre autres par :

Jan Van der Straten, avant 1487 et Liévine Slocx, veuve de Gisbert de Keysere, 1487.

FONDS VI.

“ *de Slomme Poorte* », au 16<sup>e</sup> siècle, et “ *de Schaepherder* », en 1584.

On trouve dans les actes relatifs aux fonds adjacents, quelques noms de ses propriétaires.

FONDS VII.

Formait anciennement deux habitations, et figure au registre terrier des francs-biens de Gand, comme propriété de maître Regnault Van Waesberghe, avocat au Conseil de Flandre, puis de Simon Vilain, fils de Hughes, fin du 16<sup>e</sup> siècle. Il est actuellement possédé par M. Stanislas Blommaert.

FONDS VIII.

Figure au registre terrier précité, avec les mutations dont il a fait l'objet, à partir de 1456. Appartient aujourd'hui à la cure de la paroisse Saint-Nicolas.

FONDS IX.

Son emplacement était occupé vers 1486-1491 par un fonds-bâti qui appartenait à Georges Corbeel et Liévin Ellebuc. Quelques actes y relatifs le disent situé les uns dans la « catteloenje strate », d'autres dans la « capelaen strate ».

Il figure au registre terrier précité, comme appartenant en 1637, à la cure de l'église Saint Nicolas.

FONDS X et XI.

« de Buerse » déjà en 1472; puis celui X « de Smesse », en 1586, et « de Roskam », en 1761; « ensuite celui XI, « de Bursse », en 1586.

Ne formaient anciennement qu'un fonds, et figurent au registre terrier susmentionné avec toutes les mutations dont à partir de 1564 ils ont fait l'objet.

FONDS XII.

« den Ketele », une auberge, déjà en 1412.

Figure aussi au registre terrier précité, avec ses diverses mutations, à commencer de la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle.

FONDS XIII à XV.

« den Ezel », déjà 1354; « den Osse ende den Hesel », vers 1387, (auberge); puis trois fonds nommés : 1<sup>o</sup> « den Ezele », 2<sup>o</sup>, « den Osse » et 3<sup>o</sup>, « t'Nieuhuus », situé vers « ten Putte », au 16<sup>e</sup> siècle.

Ancienne propriété d'Alexandre Sersanders, avant 1387; Figure également au susdit registre terrier, avec ses diverses mutations, dès 1560.



FONDS XVI à XVIII.

Le n° XVI, « *de Clocke* », 1452, puis « *de poorte van de Clocke* »; le n° XVII, « *de Clocke te Putte* »; et le n° XVIII « *de Clocke* », ensuite « *t'Groenhuus* », 1629 (*alias*) « *Ghescildert groene* », 1575 (*auberges*).

La « *poorte van de Clocke* » possédait une allée qui était commune avec celle du fonds XXI, et qui conduisait vers la « *Cateloegne strate* », en longeant le côté droit du fonds IV.

Servait d'habitation en 1452 à la veuve de Liévin de Crane, et en 1517 à Liévin Piens et Marguerite Van Munte, sa femme.

Appartenait totalement ou partiellement, à Sohier van den Velde, avant 1495; Olivier Raverick, 1495; Thiéry Jooris, fils de Pierre, vers 1572; et Jean Claeys, 1572.

FONDS XIX.

« *den Jeugden borne* », 1482; « *den Inghel borne* », 1498.

Appartenait à : Jean de Hond, avant 1482; Jean de Naeghele, 1482; Jean Beecman, 1495; Thiéry Jooris, précité, vers 1564; Adrien van Hullem, fils de Nicolas, 1565; Jean Pien, fils de Philippe, vers 1566; finalement Ghilain Manilius, libraire et relieur, après 1566.

FONDS XX.

« *de Jacht* », 1404.

Figure sous cette dénomination dans un acte du Jaer-registre, An. 1403-04.

Et FONDS XXI.

« *Egghelins scuere* », 1386, « *de Witte Duyve* » 1629.

Ses propriétaires connus, furent :

Élisabeth Sersanders, veuve de Jean Van der Zickelen, vers 1386; puis Pierre Smiet, 1387; Jean Van der Straten, fils de Baudouin, vers 1491; Corneille Van der Stoct, 1492; Louis de Cuupere, fils de Jean, 1496; Georges Middelen, vers 1513;

Guillaume Snellaert, 1513; Thiéry Jooris, susmentionné, vers 1571; Jean Clays, fils de Pierre, 1572; Jacques Van der Vynck, vers 1588; Gauthier Manilius, 1588; finalement, Jossine De Vos, fille de Thomas, et veuve du même Manilius, 1629.

L'emplacement de ce fonds est actuellement occupé par les maisons n<sup>os</sup> 7, 9 et 11 de la rue courte des chevaliers.

Tels sont les renseignements que nous nous sommes empressé de rédiger sommairement, dans un point de vue utilitaire, afin de satisfaire à la demande, que par lettre du 1<sup>r</sup> de ce mois, le président de notre société, l'honorable Baron de Maere, a bien voulu nous adresser, au nom du Comité.

Gand, le 3 Mai 1897.

F. VAN DEN BEMDEN.

**M. l'Avocat général de Pauw.** Le travail de M. Vanden Bemden me paraît si important et contient des révélations telles, que je propose de l'imprimer immédiatement dans le *Bulletin*, de manière qu'on puisse l'examiner de près le plus tôt possible.

**M. le Président.** La section d'histoire procédera à cet examen et, dans la prochaine séance, nous pourrions avoir une discussion très fructueuse.

La séance est levée à 10 1/2 heures du soir.

---

## ERRATA.

Page 25, lignes 22 à 25, il faut lire : *Tser Willems Craenkins*, streckende tote an Egghelins scuure, staende bij den Bielfroite up sHelichs Gheests erve van sente Jacobs in Ghend. Landhere, etc.

Page 25, aux deux dernières lignes : *Vercocht... Mer Jan van Axele... huus ende stede...*

Le plan inséré pages 24-25 doit être mis en regard de la page 30.

## Algemeene vergadering van 18 Mei 1897.

---

### Assemblée générale du 18 mai 1897.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Macre, président ; Prosper Claeys, vice-président ; le chanoine Van den Gheyn, secrétaire ; Paul Bergmans, trésorier ; Nap. de Pauw, président de la section d'histoire ; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie ; G. Hulin, vice-président de la section d'archéologie ; V. Van der Haeghen, vice-président de la section d'histoire ; O. Pyfferoen, secrétaire de la section d'histoire : Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Allaert ; St. Blommaert ; Gustave Claeys Boüüaert ; Franz Coppejans ; E. Coppieters-Storhoven ; Mod. de Noyette ; l'abbé De Prater ; H. de Traey ; A. Diegerick ; G. Donny ; le général Dupont ; Ernest Groottaert ; A. Heins ; Henri Pirenne ; A. Schoorman ; F. Scribe ; E. Serdobbel ; Cl. Servais ; Fl. Soupart ; L. Van Biesbroeck ; E. Van den Bemden ; J. Vuylsteke ; C. Vyt et V. Willems.

Se font excuser : MM. Varenbergh, vice-président ; Van Werveke, secrétaire, et A. Van Assche.

### **Ordre du jour :**

- I. Communications.
- II. Ballottage de membres honoraires.
- III. Philippe le Bel et la Flandre, d'après un ouvrage récent. (M. H. Pirenne.)
- IV. Restes d'une ancienne maison ou chapelle, rue des Régnesses. (M. A. Heins.)
- V. Le livre de la Corporation des peintres gantois. (M. V. Van der Haeghen.)

I.

Communications.

**M. Hermann Van Duyse.** Il y a peu de jours, j'ai reçu, ainsi que plusieurs d'entre vous, la livraison des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, pour le mois d'avril, renfermant un travail lu par M. Van Malderghem, à l'une des réunions de la société prédite, en juillet 1896.

Cette étude était attendue avec quelque curiosité par ceux qui suivent les efforts mis en œuvre par M. Van Malderghem, pour établir que le *Goedendag* était un coutre de charrue emmanché d'une longue hampe et, subsidiairement, que les fresques de la Leugemeete, attribuant à cette arme une autre forme, ne " sont pas authentiques. "

Peut-être quelques personnes s'attendaient-elles à voir expliquer par M. Van Malderghem les raisons qui lui avaient, dans *La Vérité sur le Goedendag*, fait interpréter, avec une si étrange fantaisie, les textes de Guiart et de Villani, et pourquoi tant d'autres textes, où il est question de la masse d'armes familière aux Flamands, avaient été passés par lui sous silence.

Je ne puis, ayant relevé une partie des erreurs commises par M. Van Malderghem, considérer comme une *réponse* aux observations que j'ai présentées à la Société d'Archéologie de Bruxelles le 8 février 1896, la lecture de mémoires préparés d'avance faite à cette réunion par MM. Van Malderghem et De Raedt qui ne pouvaient, certes, avoir la prévision des arguments que je comptais énoncer, au point de les rencontrer dans des travaux improvisés à loisir dans leur cabinet.

Il est vrai que M. De Raedt — d'après le mémoire inséré au tome X des Annales de la Société de Bruxelles, livraisons III et IV, — aurait cité, en février 1896, dans la réponse à laquelle je fais allusion, plusieurs passages d'une brochure que je publiai quatre mois plus tard !

C'est là, certes, un exemple de prescience qui, chez tout autre que M. De Raedt, serait de nature à causer quelque surprise.

Mais il faut se contenter de constater ici que M. Van Malderghem ne tente pas de prouver qu'il a bien fait en citant à contresens et Guiart et Villani, et examiner, aujourd'hui, son dernier travail intitulé : *Les fresques de la Leugemeete*, et en sous-titre : *Leur découverte en 1846. — Leur authenticité.*

Certes à en juger par cet intitulé, on est autorisé à attendre de l'auteur les arguments et les preuves qui l'ont amené à mener une si laborieuse campagne, en vue de parvenir à reléguer les fresques de la Leugemeete dans le domaine des légendes historiques, que « des subterfuges » ont seuls pu accréditer.

L'attente des lecteurs aura été bien déçue.

M. Van Malderghem persiste dans ses préventions contre le travail de M. F. De Vigne, mais sans apporter aucune preuve de ses allégations, sans produire aucun fait matériel justifiant son attitude.

Car enfin, une telle campagne, menée avec tant de persévérance et une si grande activité, a besoin de justification, et l'on est en droit de juger sévèrement les deux archéologues syndiqués qui, en vue de faire triompher une conception de pure imagination, n'ont pas hésité à accuser un homme honorable de « subterfuge » et ont révoqué en doute la véracité d'un document historique de premier ordre.

Après environ deux ans consacrés par M. Van Malderghem et son *alter ego* à requérir laborieusement contre l'œuvre néfaste de Félix De Vigne, « *responsable d'innombrables erreurs historiques et archéologiques* » les lignes de ce réquisitoire, sans cesse remis sur le métier, demeurent aussi vagues, que le jour où M. Van Malderghem déclarait que « *l'authenticité des fresques de la Leugemeete ne constituait pas précisément un article de foi* ».

Mis en demeure de préciser, d'établir que les fresques sont le résultat d'une supercherie, dont tous ceux qui les ont vue sont été

dupes, M. Van Malderghem se dérobe; sommé de prouver que ces peintures découvertes au fond d'un chai noir comme un four, où il eut été impossible d'exécuter un décor, ne sont pas de la date déterminée par M. De Vigne, M. Van Malderghem a recours à des arguments dilatoires.

Au lieu de justifier la suspicion qu'il a fait peser sur la mémoire de De Vigne, d'articuler des arguments précis, il répète des accusations non recevables, aux yeux de tous, faute de preuves.

« Tout concourt — écrit-il — à rendre l'authenticité des fresques de la Leugemeete de plus en plus suspecte, et certes ce ne sont pas les subterfuges auxquels Félix De Vigne a trouvé bon d'avoir recours, qui pourront donner le change à ses lecteurs, car non content de dénaturer le sens des paroles de Diericx, cet auteur a mis tout en œuvre pour rendre sa supposition acceptable, c'est-à-dire pour faire croire à l'existence de la chapelle comme propriété d'un corps de métier, avant l'année 1315. »

Ailleurs encore, M. Van Malderghem assure « que l'authenticité des fresques est uniquement basée sur une hypothèse, qui n'a pu prendre corps que grâce à des subterfuges. »

Ce sont là des imputations qui cadrent assez mal avec le respect, que d'autres publications de même source affichent pour la mémoire de feu De Vigne, mais les preuves à l'appui de ces imputations font toujours également défaut.

A la vérité, M. Van Malderghem, — pour contester la sincérité de De Vigne, de ses contemporains, de personnes encore vivantes qui ont vu les fresques, ont travaillé à les calquer après les avoir dérochées, — discute par le menu tel ou tel détail des peintures; il accumule même à cette occasion des erreurs, qui font pâlir les textes estropiés par lui d'une façon si légendaire, mais il est un ordre de faits essentiels qu'il n'aborde pas.

Si les peintures de la Leugemeete ne datent pas de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, de quelle date sont-elles ?

Quel est l'artiste assez habile pour avoir de toutes pièces inventé cette longue série de peintures, que les artistes et les archéologues ne peuvent examiner sans être frappés d'admiration ?

C'est sous des couches incalculables de lait de chaux que les peintures de la Leugemeete ont été découvertes. De Vigne arriva seulement à en faire apparaître une partie. Son travail fut complété par Bethune. Ces deux archéologues ont-ils été dupes de la même fourberie, ou compères dans la même mystification ?

Tels sont les points sur lesquels nous espérons voir M. Van Malderghem s'appesantir. Il se devait à lui-même, il devait à ses confrères de répondre à ces questions qui se posent par le fait même des imputations de « subterfuge » et de « non authenticité » *id est* : fausseté, produites contre l'artiste qui, sous cent couches de badigeon, a découvert un document historique, contre ce document historique lui-même dont la valeur considérable n'avait jamais été infirmée.

Un document est authentique ou il est faux.

S'il est faux, il doit être facile de discerner l'époque à laquelle il remonte, car une œuvre d'art porte fatalement l'indice de la date à laquelle elle fut exécutée.

Les anachronismes que M. V. M. relève dans les fresques n'existent que dans son imagination.

Que faut-il penser de la logique d'un archéologue argumentant à propos de la forme d'un bacinet (et non : *bassin* comme l'écrit M. Van Malderghem), de celle d'une croix représentée dans le décor un drapeau, et aveugle au point de ne pas apercevoir l'homogénéité, la valeur artistique de cet ensemble de peintures, de ne pas comprendre qu'il incombe au négateur de leur authenticité d'indiquer comment elles se sont trouvées sur les murs, où De Vigne les découvrit ?

La plupart d'entre vous ont pu le constater tout récemment : la construction où les fresques ont été découvertes remonte tout au moins au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

C'est ce que M. Van Maldeghem conteste, alléguant que le chapiteau de colonne qui, en dépit de nombreuses mutilations, donne une date sure, est une « partie de rempli ».

Un tel procédé de discussion donne la mesure de l'acharnement que M. Van Maldeghem met à faire prévaloir *per fas et nefas* son coutre de charrue transformé. La façon dont il avait, précédemment, malaxé des textes, en vue d'arriver au même résultat, était de nature à faire tout craindre de lui, mais les dénégations dans un ordre de faits aussi matériel que l'architecture, tombent trop directement sous le sens, pour qu'il soit besoin d'insister sur le caractère malheureux de pareille manœuvre polémique.

Le reproche d'être mû par un esprit de « chauvinisme local », en demandant à M. Van Maldeghem autre chose que des affirmations tapageuses et non justifiées, dans un débat où il y va de la réputation d'un artiste de mérite et aussi de la valeur d'un document historique de haute valeur, ce reproche n'est pas pour m'émouvoir outre mesure. L'on m'a si souvent reproché de manquer de respect pour des opinions consacrées par la tradition, que l'accusation d'être superstitieusement attaché à une doctrine quelconque, est faite pour me réhabiliter plutôt et, surtout, me divertir.

En vérité il n'y a pas de chauvinisme local dans cette affaire, où je n'aperçois que le chauvinisme individuel de M. Van Maldeghem doublé du chauvinisme tout de sympathie de M. De Raedt.

Ces deux savants s'efforcent de faire prévaloir une conception toute particulière du Goedendag. *Trahit sua quemque...*

L'arme en cause étant représentée dans les fresques de la Leugemeete, il a fallu nier la valeur de ce *fait* pour tenter d'accréditer cette *vision*.

Quel chauvinisme peut-il y avoir à opposer les dessins de De Vigne, les calques de Bethune, les souvenirs de personnes qui ont vu et touché les fresques, aux assertions que les textes mêmes que notre confrère invoquait avec tant d'assurance, condamnent formellement ?



Nous avons, en contrôlant les assertions de M. Van Malderghem, appuyées d'articles-réclame de M. De Raedt, fait œuvre de critique et non de chauvinisme. C'est dans le même esprit, que, sans parti pris, nous examinerons les objections de détail introduites contre les peintures de la Leugemeete. Mais, aussitôt après la lecture du dernier travail de M. Van Malderghem, se dégage une certitude que force est d'enregistrer : Aucun fait n'autorise les attaques de parti pris, dirigées contre le travail de M. F. De Vigne, et par ricochet contre celui de M. Bethune.

Pour le moment, cela suffit.

La section d'archéologie examinera s'il y a lieu de poursuivre plus avant l'examen du travail de M. Van Malderghem et d'opposer, de rechef, des vérités formelles à des arguties, et des constatations matérielles évidentes à une œuvre de pure imagination.

**M. le Président.** Je propose d'envoyer le travail de M. Van Duyse à la section d'archéologie qui examinera la question à fond et nous présentera, dans une prochaine séance, un rapport qui mettra fin à la dispute, qui s'est élevée entre deux savants de Bruxelles et, puis-je dire, la ville de Gand tout entière (Adopté).

## II.

### Ballottage de membres honoraires.

MM. *Van Egeren, J.*, conseiller à la Cour d'appel de Gand,  
et *De Rudder, Em.*, ingénieur, à Boussu,  
sont admis en qualité de membres honoraires.

## III.

### Philippe le Bel et la Flandre, d'après un ouvrage récent.

**M. H. Pirenne.** J'ai accepté avec plaisir la proposition qui m'a été faite d'entretenir la société de l'ouvrage récent de

M. Funck-Brentano (1), parce que j'ai été amené plus d'une fois à examiner moi-même quelques uns des points traités par l'auteur, et aussi parce que j'ai eu de fréquentes occasions de m'entretenir avec lui. Je connais donc un peu ses idées, et cela me met mieux à même d'apprécier son livre qui concerne, d'ailleurs, une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de Flandre.

Je me hâte de dire, que ce livre est une œuvre très remarquable qui, en bien des points, renouvelle la connaissance que nous avons du sujet, et qui mérite certainement la faveur avec laquelle elle a été accueillie par le public savant.

Il n'en est pas moins vrai qu'à côté de mérites très grands, elle me semble d'autre part, en un certain nombre de points, prêter le flanc à la critique. Je voudrais essayer de montrer comment M. Funck-Brentano a compris l'histoire des relations de Philippe le Bel et de la Flandre, puis indiquer en quoi l'idée qu'il se fait de ces rapports mérite à mon avis certains tempéraments et, cà et là, quelques rectifications ou additions.

La guerre entre Philippe le Bel et la Flandre a été appréciée de manières différentes. On l'a considérée, en se plaçant au point de vue politique pur, comme une guerre entre deux États, l'État flamand et l'État français. Cette appréciation, qui est celle de Meyer, est fautive parce qu'elle est incomplète.

Il y a ensuite un point de vue plus récent, celui de Kervyn de Lettenhove, qui règne encore dans l'histoire de Belgique. D'après lui, la guerre présenterait un caractère national. Ce point de vue est inexact aussi. Et l'on peut constater, à cette occasion, que ce n'est pas seulement à propos des rapports de Philippe le Bel avec la Flandre, que l'introduction dans notre histoire de moyen-âge d'un soi-disant patriotisme qui n'existait pas au XIII<sup>e</sup> siècle, a donné lieu à une foule d'erreurs qui sont loin d'avoir toutes disparu aujourd'hui.

---

(1) F. FUNCK-BRENTANO. *Philippe-le-Bel en Flandre*. Paris, Champion, 1897, XXXIV et 707 p. in-8°.

Enfin, il y a le point de vue auquel s'est placé M. Funck-Brentano, et il est évident qu'il permet d'apprécier les faits d'une manière beaucoup plus correcte.

Ce point de vue consiste à considérer la guerre entre la France et la Flandre à la fin du XIII<sup>e</sup> et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, comme provoquée par des causes sociales. La guerre entre le comte de Flandre et son suzerain n'aurait été qu'indirectement une guerre politique : elle aurait été essentiellement une guerre sociale. L'antagonisme entre les patriciens dirigeant les villes flamandes et le petit peuple des métiers cherchant à s'emparer du gouvernement, aurait eu pour conséquence inévitable une guerre contre le roi de France. Il y aurait eu là, en somme, quelque chose d'analogue à certains événements de l'histoire de Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. La cause du conflit n'aurait donc été ni politique, ni nationale, mais économique.

M. Funck-Brentano est déjà connu par plusieurs travaux sur la Flandre. Il a publié un mémoire intéressant sur la bataille de Courtrai, une édition des *Annales* du frère mineur de Gand et, plus récemment encore, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, des additions au Codex diplomaticus de M. le comte de Limburg-Stirum. Il fait paraître actuellement dans la Revue d'histoire diplomatique des actes fort intéressants sur l'histoire du XIII<sup>e</sup> siècle en Flandre. Il a donc toutes les qualités voulues pour aborder le sujet qu'il a traité. J'ajoute qu'il l'a traité avec une science étonnante quant au nombre de matériaux mis en œuvre. Il y a, dans cet ouvrage, une érudition extraordinaire; les notes prouvent que l'auteur a utilisé des milliers de documents! Il a lu aussi, je pense, tout ce qui est essentiel de lire sur ce sujet, et il a plutôt cité trop que trop peu. Mais, on ne peut évidemment, reprocher à un livre d'être basé sur une plateforme trop large. Il est certain que M. Funck-Brentano a vu et vérifié plus de sources documentaires que personne avant lui.

Le livre peut être divisé en trois parties. La première constitue

un tableau économique et social de la Flandre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; la seconde expose les diverses péripéties de la guerre et la troisième relate l'histoire de la paix qui intervint entre la Flandre et Philippe le Bel.

Dans la première partie, l'auteur montre que, dans les villes flamandes, alors les plus grandes de l'Europe, deux partis se disputent le pouvoir. L'un, composé des marchands enrichis, est le parti dominant, l'autre composé du peuple des métiers cherche à s'emparer du gouvernement municipal. Dans cette lutte entre patriciens et plébéiens, M. Funck-Brentano voit quelque chose d'analogue à l'hostilité qui existe de nos jours entre le capital et le travail. Ce n'est pas, je crois, tout à fait exact. Si l'on peut dire, que les marchands de drap étaient des capitalistes, ce n'étaient pas des capitalistes analogues à ceux d'aujourd'hui, en ce sens qu'ils n'avaient pas d'outillage et qu'ils ne pratiquaient pas la grande industrie. S'il est vrai qu'ils vendaient du drap en gros et qu'ils en exportaient dans toutes les parties de l'Europe, il est vrai aussi que ceux qui fabriquaient ce drap, n'employaient souvent que trois ou quatre ouvriers et, par conséquent, les relations entre patrons et artisans étaient tout à fait différentes de celles que nous connaissons. Le travail était organisé d'une manière en quelque sorte familiale, très différente de celle à laquelle le machinisme nous a habitués.

Il ne faut donc pas exagérer le caractère capitaliste des grands marchands de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Certes, beaucoup d'entr'eux étaient très riches, mais ils ne mettaient dans les affaires qu'un petit capital, car ils passaient très facilement d'une industrie à une autre. Or, il est évident que si toute leur fortune avait été engagée dans les affaires, ils n'eussent pas pu changer ainsi de profession d'une année à l'autre. Il y a peut être, à ce point de vue, dans le livre de M. Funck-Brentano, quelque chose de trop moderne. On tombe toujours très facilement, quand on étudie le passé, dans des comparaisons séduisantes mais périlleuses avec le présent. L'auteur a voulu trouver au XIII<sup>e</sup> siècle quel-

que chose qui rappelât nos luttes sociales du XIX<sup>e</sup> siècle. La ville de Gand au temps des XXXIX rappelle parfois un peu trop dans son livre la ville de Gand au temps du Vooruit, et cela jette, me semble-t-il, sur ce premier chapitre, une teinte un peu fausse.

Je passe et j'arrive à la seconde partie, celle dans laquelle M. Funck-Brentano étudie, à proprement parler, la guerre entre Philippe le Bel et la Flandre.

Comment cette guerre a-t-elle surgi ? Sous ce rapport le premier livre est assez mal relié au second. M. Funck-Brentano ne s'est pas toujours très bien tenu au point de vue social, auquel il voulait se placer. Il montre, ce qui est très vrai, que le parti régnant dans les villes, donc les patriciens ou les capitalistes, a un idéal, celui de tous les bourgeois au moyen-âge, consistant à organiser les villes sous la forme républicaine. C'est ce que toutes les villes italiennes ont réalisé dès le XII<sup>e</sup> siècle, et c'est ce que les villes allemandes ont fini par obtenir au XIV<sup>e</sup> siècle. Les patriciens flamands voulaient donner aux villes un gouvernement indépendant et se soustraire à la suzeraineté du comte.

Ce parti était donc, au point de vue politique, en hostilité avec le comte. On se figure souvent que c'est à la suite du mauvais gouvernement de celui-ci, que s'est montrée cette hostilité. Je crois que cela est absolument faux. Le gouvernement de Gui de Dampierre, était en bien des points un gouvernement excellent et qui a servi de modèle aux comtes de Hollande, de Hainaut, au duc de Brabant, etc. Mais l'antagonisme entre le comte et les villes était inévitable. Comme celui-ci était un prince très puissant, les villes cherchèrent à l'extérieur un allié. Cet allié était tout indiqué, il s'imposait en quelque sorte : c'était le roi de France.

Cet allié sera le roi de France, non pas qu'il soit ami de l'indépendance communale (en France, il est, au contraire, son plus grand ennemi); mais si Philippe le Bel est ennemi du particularisme bourgeois, il est également ennemi du particularisme

féodal et, à ce dernier point de vue, il est l'ennemi nécessaire du comte et par conséquent l'allié des villes. On trouve ici l'application de cet adage politique : l'ennemi de mon ennemi est mon ami. Les patriciens veulent abaisser le comte pour s'organiser en république : le roi de France, comme souverain monarchique, poursuit l'abaissement de tous les grands vassaux de la couronne. Or le comte de Flandre est un des ces grands vassaux. Voilà donc l'alliance tout naturellement conclue entre le roi et les villes. Tous deux poursuivent un but différent; mais, pour l'atteindre, ils doivent nécessairement marcher dans la même voie.

D'autre part, il est évident que puisque les patriciens ont un ennemi dans l'intérieur des villes, et que cet ennemi est le parti des métiers, le comte s'appuiera sur ces derniers. Ils ne sont pas par principe hostiles au roi de France; c'est contre les patriciens qu'ils se soulèvent, et ils ne deviennent les ennemis du roi, que parce qu'il est l'allié des patriciens.

Je pense que cette situation ainsi exposée est très exacte. Seulement, l'auteur après avoir indiqué ce jeu des partis sociaux et montré que la guerre était fatale a le tort d'en faire retomber la responsabilité sur Gui de Dampierre.

Il lui reproche surtout d'avoir un tempérament d'avocat, d'avoir cherché par tous les moyens à tromper le roi de France. Il aurait fallu voir pourquoi le comte agissait de la sorte. M. Funck-Brentano dit que c'est parce qu'il a le caractère brouillon. Il oublie de raconter que, depuis longtemps déjà, le comte devait se défendre contre son suzerain, et que, n'osant pas lui déclarer ouvertement la guerre, il cherchait à lui échapper par des exceptions de procédure ou, si l'on veut, par des avocasseries.

M. Funck-Brentano déclare que Gui n'avait aucun motif de se plaindre de Philippe le Bel. Il suffit pourtant de lire la lettre de désaveu qu'il a envoyée au roi de France pour se convaincre que, même en faisant la part de l'exagération, il en avait de nombreux et de tous genres. Je n'en veux relever qu'un seul.

La Flandre vivait exclusivement du commerce et ne pouvait se nourrir elle-même. Elle se trouvait dans la situation de la Belgique à notre époque. Si elle avait eu de très mauvaises monnaies, il est évident que le duc de Brabant et le comte de Hollande auraient réussi à attirer son commerce dans les ports d'Anvers ou de Dordrecht. Les Normands, les Anglais, les Basques, les Gascons et les Espagnols ne seraient plus venus dans le port de Bruges. S'il y avait nécessité d'avoir une bonne monnaie en Flandre, le comte ne pouvait donc pas appliquer les détestables ordonnances monétaires de Philippe le Bel. Or ces ordonnances devaient être appliquées dans toute l'étendue du royaume de France, non seulement dans les domaines de la couronne, mais aussi dans les domaines des vassaux. Les commissaires royaux qui enquêtaient sur le fait des monnaies avaient le droit de procéder à des visites domiciliaires, de s'emparer des monnaies non conformes aux ordonnances etc. On comprend facilement que le comte ait dû chercher par tous les moyens, même par des " *avocasseries* ", à échapper à l'application de ces dernières. Il y eut d'ailleurs des difficultés analogues, notamment, au point de vue du droit de juridiction et du service militaire.

M. Funck-Brentano s'est laissé souvent entraîner par son admiration pour Philippe le Bel. Certes, ce roi a été calomnié ; mais ce n'est pas une raison pour le transformer en un second Saint-Louis. Lorsque M. Funck déclare qu'il n'a jamais employé de procédés violents, il a oublié que lui-même, à la fin de son livre, signale ce fait que Philippe a ordonné de mettre à mort tous les Flamands qui viendraient en France... Il dit aussi qu'il n'a jamais pressuré les gens de Flandre. Il existe cependant à cet égard un document qui a échappé à M. Funck-Brentano. Il émane des marchands de Lübeck établis à Bruges, et contient sur l'oppression fiscale dont ils ont à souffrir depuis l'établissement du régime français, des détails significatifs. Il serait facile, je pense, de trouver d'autres textes analogues à celui-là. Il en

résulte que l'on ne peut considérer le régime de Philippe le Bel en Flandre, comme un régime paternel.

Il n'y a rien à redire, je pense, au récit que M. Funck fait de la guerre. Il contient énormément de détails nouveaux ; la marche des armées, et les péripéties des événements sont relatées presque jour par jour.

Jacques de Châtillon, dit M. Funck-Brentano, a été calomnié par les Flamands. Il a eu seulement le tort de ne pas sentir, qu'il ne se trouvait pas en Flandre dans un pays analogue à la France. La Flandre était un pays industriel et non pas agricole, et partant il eût fallu le gouverner suivant des principes très différents de ceux auxquels on avait coutume de recourir ailleurs. Cela est très vrai, et il est certain que Philippe le Bel, Châtillon et Pierre Flotte n'ont pas du tout compris la Flandre.

Si les Français n'ont pas compris ce pays, il est cependant évident que Châtillon n'a pas été l'homme pacifique, que veut nous dépeindre M. Funck-Brentano. Les *Annales Gandenses* déclarent, au contraire, que c'était un homme très dur, et dont le gouvernement était insupportable. L'auteur passe là-dessus beaucoup trop rapidement.

Parlant des événements de 1300 à 1302, M. Funck-Brentano insiste longuement sur le soulèvement contre le gouvernement français. Le rôle de Breydel et de De Coninck — que M. Funck appelle, je ne sais pourquoi, Pierre Coninck — a été un rôle très effacé, et les véritables directeurs du mouvement, ceux qu'on doit considérer comme les libérateurs de la Flandre, sont les fils et les petits fils de Gui de Dampierre.

Je crois que cela est tout à fait exact. Breydel et De Coninck ont joué un rôle purement local. Ce sont tout simplement des gens de métiers se soulevant contre les patriciens, et par la même contre la France qui soutient les patriciens. Tandis qu'au contraire, le rôle de Gui de Namur et de Guillaume de Juliers a été le rôle d'hommes politiques. Ce sont eux qui ont dirigé toute l'affaire, non pas qu'ils fussent animés d'un sentiment patriotique qui



n'existait pas au XIII<sup>e</sup> siècle, mais ils agissaient comme princes féodaux : c'était leur héritage même qui était en jeu.

Un des reproches que je crois devoir faire à ce livre, c'est le récit absolument inexact des *matines brugeoises*. L'auteur les considère comme un guet-apens organisé à l'avance. Certaines sources françaises en effet, nous présentent cette version. Mais, si l'on étudie l'ensemble des événements et des témoignages, il est sûr qu'elle doit être rejetée. Pour la bataille de Courtrai, M. Funck continue à affirmer, sans fournir de nouvelles preuves, que les Flamands l'ont gagnée par trahison, bien que cette opinion ait été repoussée de divers côtés.

On rencontre enfin, dans certains endroits du livre, des tendances françaises nettement accusées. D'une manière générale, l'auteur s'appuie sur les *Annales Gandenses*, mais lorsque celles-ci sont défavorables à sa thèse, il recourt à la *Chronique artésienne*. C'est, du reste, un texte excellent, mais je ne puis approuver le procédé. L'historien ne peut ainsi choisir arbitrairement dans les sources ce qui lui convient. Après avoir classé les textes par familles, avoir distingué les diverses versions et les groupes de témoignages, il doit les laisser, pour ainsi dire, s'agencer les uns avec les autres. C'est la seule garantie qu'il ait contre ses sentiments religieux, politiques ou nationaux. L'éclectisme en cette matière comme en toute autre, ne mène à rien de solide.

Tel qu'il est, ce livre est hautement intéressant, et en dépit de certaines erreurs de détail, et surtout d'un sentiment patriotique français non moins accusé que le sentiment patriotique flamand ne l'a été chez plusieurs des auteurs qu'il combat, on doit le considérer comme un enrichissement très considérable et très précieux de ce que nous savons sur la fin du XIII<sup>e</sup> et le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

M. le **Président** remercie M. Pirenne de sa savante et intéressante communication.

IV.

Reste d'une ancienne maison ou chapelle, rue des  
Régnesses.

M. **Heius**. Au cours de récentes discussions qui ont eu lieu au sujet de la trouvaille d'un pignon roman du XII<sup>e</sup> siècle, derrière les maisons de la rue courte des Chevaliers, près du Beffroi, on a émis l'espoir de voir faire des découvertes importantes pendant les travaux de démolition, qui sont dès à présent entrepris au cœur de notre ville.

On se rappelle que la façade romane dont il est question, est peut-être celle d'une partie importante de la première maison échevinale des XXXIX au moyen-âge.

Les démolitions qui se font en ce moment rue des Régnesses, notamment celle de la maison qu'habitait M. De Vriese, ont mis au jour divers motifs d'architecture, dont l'intérêt paraît être très grand.

Les bâtiments, en partie modernes, qui viennent de disparaître, cachaient une vieille construction en brique, terminée par une toiture en tuiles, petites et plates, très fruste, et ornée aux deux extrémités par des couronnements en brique moulurée, dont l'un servait de cheminée, et l'autre fort probablement de tourelle ou de pinacle.

Je ne connais pas d'exemple à Gand, de cheminée aussi caractéristique que celle qui actuellement est visible rue des Régnesses; les cheminées qui se voient ailleurs sont, pour la plupart, de date plus récente, et n'ont pas la délicate ornementation et les motifs intéressants qui la décoient.

Au pied du pignon que cette cheminée surmonte, se trouve une baie cintrée et bouchée, à accolade originale, ornée d'un fleuron terminal.

Cette ancienne ouverture, que M. Voituren dans son importante étude sur le quartier qui nous occupe, considère comme

une fenêtre et qui ne peut être qu'une porte, enterrée, il est vrai, de moitié, dans un sol surélevé par des décombres de toutes sortes, donnait accès dans la maison, que cet auteur dit être l'atelier de Jean Pricke, au XV<sup>e</sup> siècle.

Il résulte d'une constatation faite sur les lieux, que cette porte était celle d'une salle basse de la vieille maison, qui est actuellement la cuisine de M. C. Vyt.

Un escalier a été placé extérieurement contre le mur opposé à celui que décore l'ogive, dont il est question plus haut. La construction est actuellement reliée à une autre plus récente, dont le toit abrite le dit escalier. Celui-ci donne accès à une salle assez vaste, qui occupe toute la superficie de la vieille maison, ou de la vieille chapelle que nous examinons.

Cette salle est, actuellement, toute tapissée de rayons et encombrée de livres.

Elle est éclairée par trois grandes fenêtres remaniées, dont l'une, la centrale, montre extérieurement, en une légère avancée sur le mur, un encadrement de frêles colonnettes.

Au sommet de l'escalier, on voit distinctement la base d'une tourelle d'angle, au coin du pignon, ainsi que la trace d'une fenêtre bouchée. Quelques marches plus haut, apparaît le grenier. Ici on trouve le motif architectural très caractéristique que je disais tantôt être, soit une tourelle, soit un pinacle. Accroché au centre de la façade, ce morceau charmant est composée d'une sorte de niche, peu profonde, et encadrée de briques moulurées se terminant en profils, que l'obscurité ne permet pas de distinguer suffisamment.

A côté de ce pinacle, une fenêtre actuellement bouchée ; une ogive couronnée d'un joli fleuron de pierre lui sert d'encadrement. Dans le grenier, qui semble remanié depuis la construction de la maison, existe une charpente peu compliquée, et sur les deux pignons intérieurs, des traces de peintures : celle qui se trouve vis-à-vis de l'entrée du grenier, est très abimée, tandis que l'autre montre très clairement une composition religieuse.

En haut se remarque Dieu le Père, dont la sphère terrestre qu'il tient en main, lance des rayons sur le Saint-Esprit qui plane sur la figure du Christ nimbé. Le sommet de la tête du Christ est seul visible.

Le plancher sur lequel nous nous trouvons, est évidemment ajouté; il vient couper la peinture à son tiers supérieur et il est probable que lorsque l'on déménagera les livres, et qu'on arrachera le papier peint de la chambre toute la peinture apparaîtra.

La charmante ornementation de cette maison, qui par ses moulures en briques rappelle la belle façade de la Biloque, la disposition de ses salles, l'existence de la peinture qui marque la hauteur de l'une de celles-ci et ses clochetons extérieurs, tout cela évoque d'abord l'idée d'une chapelle.

N'avons-nous pas là, la chapelle primitive de la confrérie St-Georges, avant 1479, année pendant laquelle cette confrérie faisait construire rue Haut-Port, sa grande salle, une chapelle assez importante et les autres dépendances qui existent encore?

M. Voituron, sur les plans qui ornent son étude relative à la confrérie St-Georges, qui parut en 1889-90, en quatre livraisons dans le *Messenger des Arts et des Sciences*, assigne à la construction que nous venons d'examiner, la destination d'un atelier de tisserands. Il dit que c'est là que Jean Pricke tissait en 1408. Et pourtant, les caractères spéciaux de sa destination religieuse, ne semblent pas avoir frappé M. Voituron.

Il est étonnant qu'il ne se soit pas enquis de la réalité, et qu'il n'ait pas cherché à établir la véritable destination de ce bâtiment. La chose était cependant facile pour lui, étant le voisin de M. Vyt. Pourquoi n'a-t-il donc pas signalé les beautés ignorées d'une si ancienne construction alors, qu'en partie, elle donnait sur son jardin et qu'il devait bien la connaître?

Mieux que personne, il était à même de la décrire, et cependant dans l'étude si étendue et si documentée qu'il consacre à la cour St-Georges, il semble négliger, à dessein, d'en faire connaître l'existence.

S'il en est question accidentellement et d'une manière très incomplète, c'est pour indiquer qu'à côté de cette façade, un couloir menait de la cour St-Georges à la rue des Régnesses.

Préoccupé d'une idée qui paraît dominante, celle de contester une servitude de passage à travers sa propriété, il a vu le " Ganghe " dont s'occupent plusieurs auteurs, sur le côté de la cour St-Georges et non dans son prolongement rue St-Jean.

D'après lui, la ruelle ou le couloir en question, était au pied de notre vieille construction et aboutissait au milieu de la rue des Régnesses, en suivant la direction de la cour et du porche de la maison De Vriese.

Il me paraît inadmissible qu'il y aurait eu un passage en cet endroit. Un mur, ancien à ogives, et fait de très grandes briques, exactement dessiné dans Sanderus, existait déjà avant 1645. Ce mur vient buter, à angle droit, au milieu du pignon que nous avons vu percé de la porte enterrée, et qui fait bien corps avec lui, malgré la façon assez anormale dont il s'y joint.

Il y aurait lieu de rechercher l'âge exact de ce mur, car la constatation qu'il est du XVI<sup>e</sup> siècle, détruirait le système de M. Voituren.

Chose curieuse, c'est la gravure de Sanderus qui lui a servi d'argument dans la dissertation qu'il a faite au sujet de l'existence, en cet endroit, du passage contesté. Or, la gravure, examinée de près, est exacte et se rapporte aux objets actuellement existants. Si cette eau-forte, très spirituellement faite, et consciencieusement documentée aussi, a pu tromper M. Voituren, c'est que le graveur, distrait, a oublié une petite ombre sur une façade; cette partie restée claire permet, à première vue, de croire à une solution de continuité dans les bâtiments. En suppléant à l'oubli manifeste du graveur, nous retrouvons la vérité et nous constatons une parfaite concordance entre la gravure et les objets existants.

Il n'y a pas eu ou du moins il n'y avait pas, en 1641, de couloir en cet endroit.

En existait-il un, aux environs? C'est possible. Au cas où la chose en vaudrait la peine, on pourrait peut-être plus logiquement chercher ce « *ganghe* » dans les vieux bâtiments que la pioche des démolisseurs va entamer, et qu'occupaient récemment un dispensaire et des ménages pauvres. Là, règne une longue série de corridors qui aboutissent, d'une part sur la cour Saint-Georges, et de l'autre rue des Régnesses.

Je n'ai pas de moyens d'investigations pour résoudre ce problème. D'autres, mieux documentés que moi, pourront définitivement le trancher.

Il m'a suffi de démontrer que la disposition des lieux est en contradiction avec les indications que fournit M. Voituren.

Une chose m'a frappé dans les gravures qui accompagnent son étude. Elles sont de mon ami M. Allaert dont la conscience est une qualité maîtresse. Reprenant et agrandissant considérablement la petite eau forte du « *San derus* », il a fort bien interprété quelques minuscules détails donnés par celle-ci. Dans sa gravure, la porte ogivale entr'autres est bien reconnaissable et semble avoir été vue, sur place, par l'artiste (1). Il en est de même du mur à petites ogives qui l'avoisine. Et cependant, quand la réalité nous montre ces deux motifs côte à côte, intimement soudés dans la gravure de M. Allaert, la lacune relevée sur la vue ancienne a été conservée et l'ombre absente accentue

---

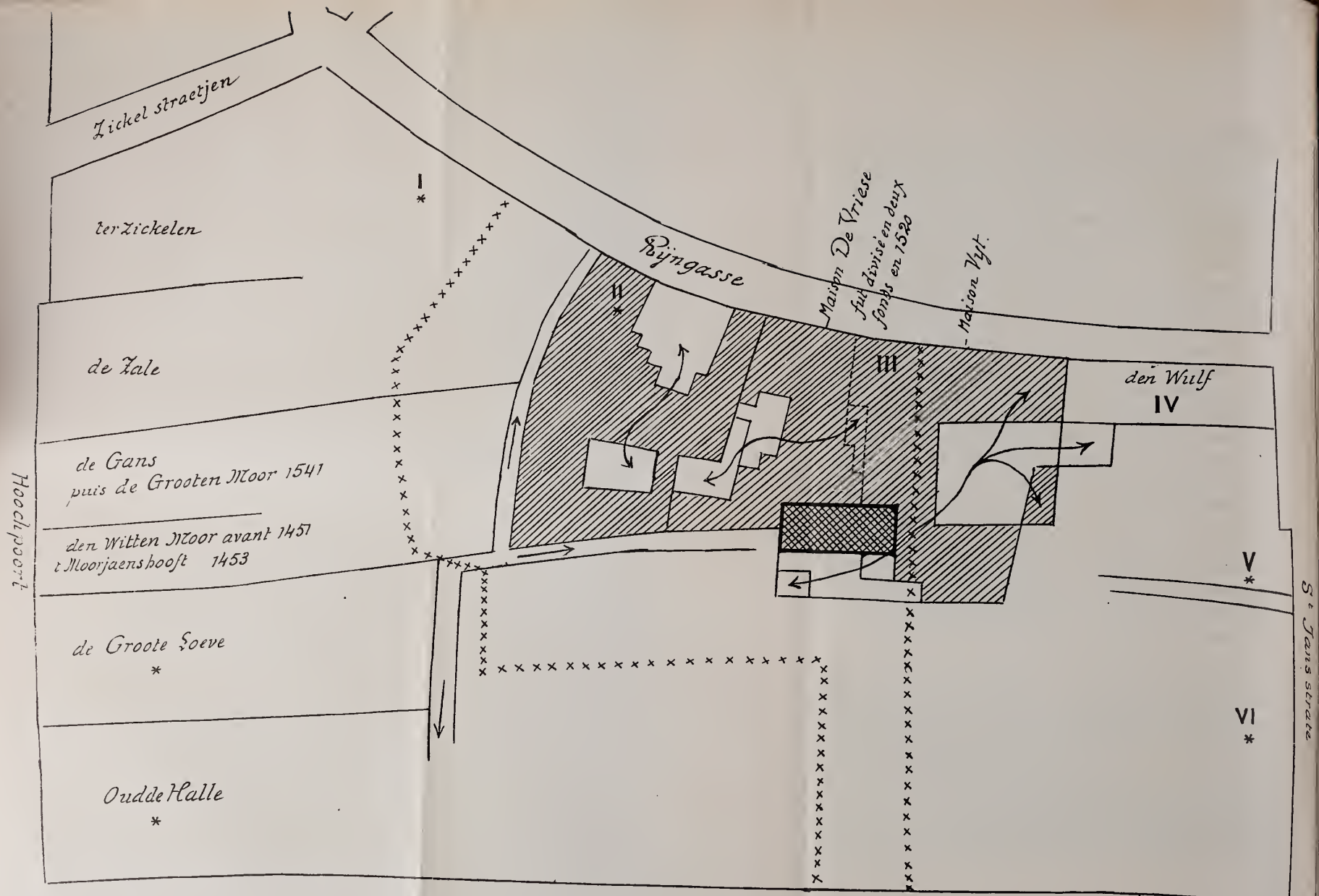
(1) M. Allaert a cru devoir faire à ce sujet les restrictions que voici :

*Malgré mes instances réitérées*, je n'ai pu obtenir de M. Voituren qu'il me laissât voir la porte ogivale et le mur en question, que j'ai vus pour la première fois, depuis la démolition de la maison De Vriese.

La partie en discussion de ma gravure a été faite d'après des indications fournies par M. Voituren lui-même, qui doit porter seul la responsabilité de son travail et du mien.

M. Heins me connaît assez pour savoir que si j'avais pu constater *de visu* l'état de la partie dont il critique à bon droit la reproduction inexacte, je n'aurais pas commis la faute qu'il signale, et si M. Voituren avait voulu m'empêcher d'être correct, j'aurais simplement refusé de faire ses planches. Je n'aime pas le mensonge, même en gravure.





Nota: Les parties comprises entre les lignes xxx  
 sont celles à démolir.  
 Les fonds avec astérisque, sont des francs-biens.

Plaets voor Scepenhuis  
 van ghedeete.



un intervalle inexistant en réalité. Cette nouvelle gravure est donc malheureusement fautive, elle aussi, et j'ai pensé qu'il était bon de le dire.

Les vues de Gand que notre génération laissera comme seuls documents résultant de recherches et d'études d'après des témoins encore debout, *doivent* être exactes et il m'a paru nécessaire de signaler un défaut encore constatable de l'une des plus importantes d'entr'elles. Et la chose était urgente, car, sous peu, tout ce joli coin de solitaire intimité, cette mystérieuse rue des Régnesses, dont le nom ne rime à rien et laisse perplexe tous les chercheurs, va être anéanti.

Puisse-t-on songer à conserver, du moins, quelques bribes de ce quartier vénérable ! Cette maison ou chapelle du XIV<sup>e</sup> siècle devra être relevée entièrement ; les architectes y trouveront matière à des notes exquises — et si le musée lapidaire pouvait en conserver quelques morceaux entiers, entr'autres la jolie cheminée à torsades et à moulures d'une si rare élégance, nos regrets seraient moins vifs. M. Van Duyse, qui conserve avec tant de diligente et filiale sollicitude nos reliques des âges passés, trouvera bien moyen d'y faire admettre encore quelques-uns de ces vieux débris, qu'il aime avec toute la jalousie des vrais passionnés.

**M. Vandeu Bemden.** Messieurs, vous estimerez sans doute avec moi, que les faits intéressants dont l'honorable M. Arm. Heins, vient de nous entretenir, méritent d'être élucidés.

Dans ce but, j'ai dressé selon quelques données du plan cadastral actuel, le diagramme ci-contre, représentant approximativement vers 1400, les fonds-bâties situés aux côtés Nord, Est et Sud, du bloc situé devant notre Hôtel de ville.

Les fonds n<sup>os</sup> I, II, III, IV, V et VI de ce dessin, comprennent aujourd'hui treize propriétés distinctes ; savoir : le premier, quatre ; le deuxième, une ; la troisième, deux ; le quatrième, une ; le cinquième, trois, et le sixième deux.

Les numéros I, II, Vet VI étaient bien allodial ; le premier avait

son entrée par la rue Haut-Port, le dernier par la rue Saint-Jean.

L'allée y esquissée, commençait probablement au côté Ouest du bloc, bifurquait vers le milieu, et aboutissait, d'une part, à la « Ryngasse », entre les fonds I et II, d'autre part, en longeant la partie postérieure de ces fonds et le côté droit du fonds V, à la rue Saint-Jean, où se trouvait la porte d'entrée de la confrérie Saint-Georges. Cette allée était franche, et appartenait au terrain adjacent que la confrérie Saint-Georges tenait de la commune, on ne sait à quel titre,

Les divers fonds situés aux côtés Est et Sud du bloc, avaient accès au terrain dont ils s'agit, par une ou deux branches issues, d'après leurs dispositions locales, à l'exception de celui n° IV qui avait son « uutganc » dans la « Ryngasse ».

Certains auteurs, par suite d'insuffisance de renseignements, ont émis au sujet de la franchise de cette allée et de ces issues, des assertions erronées :

Cette franchise existait de vieille date, et elle fut confirmée et même étendue le 14 mars 1458, V-st., dans l'acte d'achat par Nicolas vander Zickelen, du fonds « de Groote Loove » situé au côté Nord du bloc, acte dont une stipulation dit : « met tween uutganchen ende inganchen in ende duer tselve scutterhof, te beeden henden uut ende incommende ; ende ooc eenen uut ende inghanc dienende teender duere staende int voorseyde vercochte huus...., wyt vyfvoeten sonder meer ; ende der anderen uut ende inganc dienende ten huuze ende hove gheheeten de groote Zickele, met eender duer of poortken also vier voeten wyt, ende daer Claise voorseyt die ghelieven zal te doen makene, uut ende incommende ten voorseyde scuttershove, sonder eeneghe peerde daer inne te moghen doen berydene (J. R. 1458-59, f. 672).

Cette stipulation, non seulement consacra un droit ancien, mais l'étendit, d'une manière implicite, à plusieurs fonds voisins de la « Groote Loove », qui appartenaient aux van der Zickele et peut-être n'en jouissaient pas auparavant.

Depuis lors, les allée et issues dont il s'agit, se sont mainte-

nues sans contestations à travers les siècles. Leur franchise a été souvent affirmée jusque ces derniers temps, par des propriétaires y intéressés, et si l'état actuel des lieux a subi certaines modifications, celles-ci, croyons-nous, ne reposent sur aucun titre légal.

Les actes anciens relatifs à cette allée sont les nombreux, en voici trois :

1<sup>o</sup>, 21 février 1544 v. s. Achat par Olivier Ser Lambrechts, à Elisabeth van der Zickelen, veuve de Jean Damman, seigneur d'Oomberghe, et à Jean Damman, fils des mêmes, de l'arrière-maison de la Grande-faucille « *met eenen uutganc duer thof van Sint-Jooris* » (Reg. vry huus vrye erve, 1525-47, f. 250).

2<sup>o</sup>, 3 février 1513, v. s. Achat par Jaspard de Kemele, à maître Jacques van der Zickelen, fils de Philippe, du fonds-bâti situé à la droite de celui du « Scuttershof », rue Haut-Port, « *metten vreyheit van eenen uut ende inghanghe duer tzetve scuttershof, te beede den henden*, dat tzelve heeft ende behoert te hebbene, al naer tverclaers van der wettelyke copye van der vryheyde van den zelven uut ende inghanghe breeder mencionen makende, in daten van den 13<sup>n</sup> daghe van maerte int jaer 1458. (Jaer-reg. 1513-1514, f<sup>o</sup> 75 v<sup>o</sup>.) C'est-à-dire : l'acte mentionné ci-avant.

Et 3<sup>o</sup>, 11 novembre 1559. Achat par Adrien van den Broecke, à Jacques de Knuyt, de la même maison « *uutcommende met eenen vryen duerganck ofte passayge in het selve hof* », (Reg. vry huus vrye erve, 1654-59, p. 368).

Parmi les fonds-bâtiés situés dans la « Ryngasse » ceux n<sup>os</sup> II et III méritent toute notre attention : le premier, fait l'objet d'un acte de délimitation fort intéressant, dont l'extrait suit plus loin, Annexe I; le second, est celui dont M. Heins vient de vous entretenir, et dont l'arrière-bâtiment possédait anciennement un oratoire « Capelle camere ».

Cette propriété figure aux registres des censives communales de 1442 et de 1495 avec les mentions suivantes :

En 1442, “ Jan de Coeman, — in de Ryngasse, — commende huten Scutters hove, XII sc. ”

En 1495, “ Jan Coeman, in de Ryngasse, van zinen achterhuuse huutcommende in Scuttershof van S. Jooris, XII sc. ”

Ces mentions indiquent que la ville, antérieurement à l'année 1442, avait cédé par bail emphytéotique, au propriétaire du susdit fonds n° III, une partie du terrain qu'occupait la confrérie Saint-Georges.

L'acte constitutif de ce bail n'a pas été trouvé jusqu'ici. On en ignore par conséquent la date, — qui apparemment remonte vers 1420, — et aussi les motifs.

A juger de la situation de cet “ achterhuus ”, la ville, afin de permettre l'édification du bâtiment, aura cédé une partie de l'emplacement nécessaire comprenant un tronçon de l'allée qui était sa propriété et se trouvait à cet endroit, allée qu'on aura établie ensuite devant et le long de cet “ achterhuus ”, dans la direction de la porte de la confrérie St-Georges, située rue St-Jean.

Ce fonds n° III était un des plus importants de la “ Ryngasse ”. Certains actes y relatifs nous apprennent :

1°, qu'en 1446, il était possédé par les enfants mineurs de Jean de Coeman et de Jacqueline s'Boese, par suite du décès de leur père.

2°, qu'en 1486, maître Jean van der Gracht, docteur en droit et seigneur de Melsene, le grèva ainsi que sa “ *Loeve commende up thof van den ouden gulde van S. Jooris* ” d'une certaine rente.

Et 3°, qu'en 1520, cette même “ Loeve ” comprenait *un oratoire, “ capelle camere ”*.

Ce dernier document est une séparation en deux parties du susdit fonds III. On en trouvera ci-après sous l'annexe II le texte complet, afin de faciliter aux archéologues une reconnaissance des lieux.

Mon étude sur la ville de Gand dont ces renseignements sont extraits, démontrent en outre : 1° que ce même fonds n° III était

contigu : en 1451 au n° IV, qui était, “ bachten daer an commende in de Rynghesse met allen den ghelaghen ”, et en 1489, au fonds n° V, qui s’étendait postérieurement “ toot an thuus van der hoyrie van meester Jan van der Gracht ” c’est-à-dire, au fonds III; 2°, que le fonds n° V aboutissait en 1408 et années suivantes, en partie au “ Scuttershof ” dont la porte d’entrée se trouvait à sa droite, et en partie au fonds n° III.

Cette délimitation prouve, que l’atelier qui dépendait du fonds n° V acheté en 1406 par Jean Pricke à Guillaume Taelboom, n’était pas “ tachterhuus ” visé par feu M. Voituron dans son ouvrage au sujet de la confrérie Saint-Georges, c’est-à-dire : le petit édifice qui fait l’objet des présents renseignements.

Monsieur Voituron commet dans cette publication beaucoup d’autres erreurs fort préjudiciables, surtout, celle relative au droit absolu, que cette confrérie aurait eu sur *toutes* les allées et issues du “ scuttershof ” tant celles franches de vieille date, que d’autres qu’elle autorisa. En outre, son assertion au sujet de la concession faite par la confrérie à maître Dominique Everaert — qui fut prêtre et chanoine de Sainte-Pharaïlde — ne concorde pas avec le texte de l’acte y relatif. Il ignorait sans doute que la maison de ce receveur-maître était situé à là droite du fonds n° V, et que celui-ci possédait déjà une franche issue “ *metten vryen uutghanghe in tvoorzeyde hof* ” “ lanx daer neffens streckende west waert, ende met eender poortken uutcommende tusschen den zelven scutters hove ende den principaelen huus..... ”, ainsi qu’il se voit dans l’acte du 29 juillet 1512, (J. R. 1511-12, f° 27.)

Relativement à l’usage que cette confrérie aurait fait de l’oratoire dont ce petit édifice est pourvu, la chose en égard à la situation me paraît vraisemblable ; l’examen des peintures dont ce local possède encore des restes, résoudra peut-être la question.

Je pourrais, Messieurs, facilement étendre mon narré sur ces divers fonds ainsi que sur d’autres fonds du bloc, mais l’ampleur du sujet et les matières portées à notre ordre du jour, ne le permettent absolument pas.

Documents.

I.

Un document relatif à la délimitation des fonds II et III appartenants : l'un, à Daniel van den Hole, l'autre, à Catherine Pulysere, veuve de Jean Pac, ainsi qu'aux enfants mineurs de ces époux, contient la déclaration suivante des diviseurs assermentés de la commune, 1415.

“ Dat zy bevonden hebben dat hare beeden heerve sceet ande Ryncgghase naer de middewaert van eenen cruse dat staet in de pylaer van Daneels van den Hole ghelende muere, neven der vornomder weduwe ende haerer kindren huus, daer naer *Daneels nieuwe loeve up staet*, ende van danen achterwaert streckende naer den uutcant van eenen egghe van eenen ghelend muere die staet uutegemetst nevens *der have, ter scuttershove waert*, toebehorende der wedewen metgaders haeren kindren vorseyt. Ende so welc van partijen die voorder over es ten andren waert, met wingaerde, bome, houte, muere, ofte met dake, dat sal hy rumen ende inhalen naer den bewys van der vorseide besceedinghe, als hys van ziere wederpartien vermaent sal syn, sonder langher verste. ” (J. R. 1414-15, f. 99, 8 January 1515, v. st.)

Ce document ne mentionne pas, à laquelle des deux parties contractantes, chacun de ces deux fonds appartenait.

II.

Acte de séparation du fonds n° III, entre messire Philippe van der Gracht, seigneur de Melsene, d'une part, et dame Adrienne Matinée, 1520.

“ Scepenen van ghedeele in ghen dt, naer dien dat achtervolghende sekere onse voorgaende vonnessen tusschen mer Phelippe van der Gracht, heere van Melsene, als haudre bleven achtre vrouwe Adriaene Matinee, synder gheselnede was, ter eender syde, ende vrouwe Joosyne Matinee, als alleene hojr wesende van der voornoemde vrouwe Adriaene, huerer sustre, ter andre syde ; thuus ende stede daer inne de selve mer Phelips alnoch woenachtich es staende inde Rynghersse met alle synen toebehoerten, by den meesters eerfischeeders deser stede ende andre persoenen hemlieden daeran verstaende ghesceeden ghedeelt ende ghestelt was in twee cavel, ende by hemlieden also by ghescrifte tonswaerts wettelyc overbrocht den derden in hooymaent xv° xx ; van welcker gescrifte ende cavelinghe thinhouden hier naer volght van woorde te woorde : Naer dien dat meester Jacop van Severen ende meester Arendt van Maele, als

gheswoornen eerscheeders deser stede van Ghendt, onlanx ten versoucke van mer vrouwe Despars, wettelyc ghelast werden te verdeelne ende scheidene in twee woensten thus oft huusen daer mer Phelippe van der Gracht, ruddere &, inne woent, in de Rynghesse, alsoe deelsaem wesende naer de costume deser voorseide stede, om wel verdeelt te doene de voorseide eerscheeders themlieden waerts ghenomen hebben, ter ontlastinghe van huerlieden consientien, ende omme de bewaernesse van elcx van partijen rechte, Lieven Hebscaep, Joos van Upstalle, temmerlieden, ende meester Lieven Van Maele, mets, als adjoncten met hemlieden in dese saeke diere toe verstaen hebben; ende naer de visitatie ende ghestelhede van der voorseide huusen, die alvooren wel ghesien hebbende van achtere tot vooren, van boven tot beneden, metgaders al trecht, vryheyt ende toebehoorten van die, over alle syden; so eyst dat sy eerscheeders, ende dādre drie persoonen voornoemt, de selve husinghen ghescheeden hebben in deser wys, te wetene, dat eenen cavel wesen sal de nieuwe poorte, met den nieuwen huuse, sale ende eetcamere, sulck alst al uut eender handt gevrocht staet, met den windelsteeghere daer toe dienende staende op de suut syde van den selven huuse, welverstaende dat tselve huus achter waerts gheen recht hebben en sal voordere dan thender eetcamere tot jeghen de kueckene ende *capelle camere*, met alder eerven ende huusen hemlieden bestreckende ande noordt syde van den grooten huuse ende thenden der cappelle camere tot an tscuttershof, metter gaeldrie ende plaetsse daerstaende ende ghelegghen, noch meer sal desen cavel volghen ende daer toe op geleght syn up de suutsyde, een plaetsse hellef voeten breed tusschen den windelsteeghere staende an de loove ende den achter huusekinne commende an den steenputte, XI voeten buiten sydmuere van der eetcameren ghemeten, daar tgrootte huus ofte degheene diet ghebueren sal ghehouden werdt eenen muer van nieuwer stoffen te doen mettsene onderalf correele dichte XII voeten hooghe alf over de syde van den huus ende dander heelft elc ten lochtinghe waert, te synen coste, ende de duere van den achterhuusekin ende insghelycx der kueckene ooc toe te mettsene, ende den andren muer den welcken XI voeten van der camer staen sal, sullen elc van partijen up syn syde moghen beweereken thaerlieden prouffyte ende huerbuere sulck als sy te rade vinden sullen, voort blyft desen cavele belast tgevelkin dat up den cappe van der cappelle camere staet, af te nemene, ende de cappe van den grooten huus tot up den sydemuer van der cappelle camere twelcke es den scheemuer tusschen der eetcamere ende der kueckene, ende up dien muur eenen ghevel te mettsene duergaende met eenen wintbogghe, ende den cappe van der cappelle camere te lattene ende deckene met eenen slapere jeghen den nieuwen ghevele, al wel ende weereckelyc; noch meer blyft desen cavel ghelast te makene eenen ghevele up gaende deur den slapere up den syde muer van der sale, sluitende de loove af van der cappe van den grooten huus naer den heesch van den weercke; dies sal men afbreken tghaelderikin tusschen den grooten huus ende den windelsteeghere van der loove, behouden dat de stoffe

dier af commende gheel bliven sal ten prouffyte van desen cavele ; ende wel behouden ooc omme dies wille dat de voorseide poorte, ooc huus contoir ende andre dien volghende, al nieuwer al steercker ende bequamer staet dan den onderscrevenen cavel van der loove, achter huuse ende datter meer toegheleyt es, dat de ghone wien desen cavel vallen sal, boven allen lasten vooren verhaelt, gheobligeert sal syn den ghonen den andren cavel ghebuieren, up te legghene ende toe te ghevene tot tien ponden grooten, eens wechdraghens, den andren cavel, boven den x ponden grooten die hy so voorseit es, toe hebben moet ; sal wesen, ende es daertoe op gheleyt, de loove ende stal streckende lanx der straeten met den lochtinghe steenputte achterhuus daer an ende de kueckene metter cappelle camere van ondre tot boven achter de eetcamere van den grooten huuse wel wetende dat alle de mueren die tusschen den huuse of cameran staen ghemeene bliven sullen, om elcken van partien daer inne te weerckene gelyk syre inne gewrocht syn, ooc dat de duere van der cappelle camere commende boven der eetcamere, toeghemetst moet syn, ende ook de dueren van der voorder camere tusschen den grooten huus ende der loven, boven ende beneden, ten koste van dien tgroote huus ghebuieren sal, omme elcken van partien bevrydt te syne, &. &. so ghebuerde den cavele gheteeckent A den voorseiden mer Phelips ende den cavele B der voorseide me vrouwe. Aldus ghedaen &. &. » (R. Staeten 1520-21, f. 34v 3 oct. 1520).

**M. A. Heius.** Il y a aussi une belle colonne romane qui est actuellement inabordable. Il conviendrait de prendre également des mesures en vue de la conserver.

**M. le Président.** Il en sera ainsi. Quant à la communication de M. Van den Bemden, il est entendu qu'une discussion ne pourra, éventuellement, s'élever à ce sujet que lorsque le travail aura paru dans le *Bulletin*.

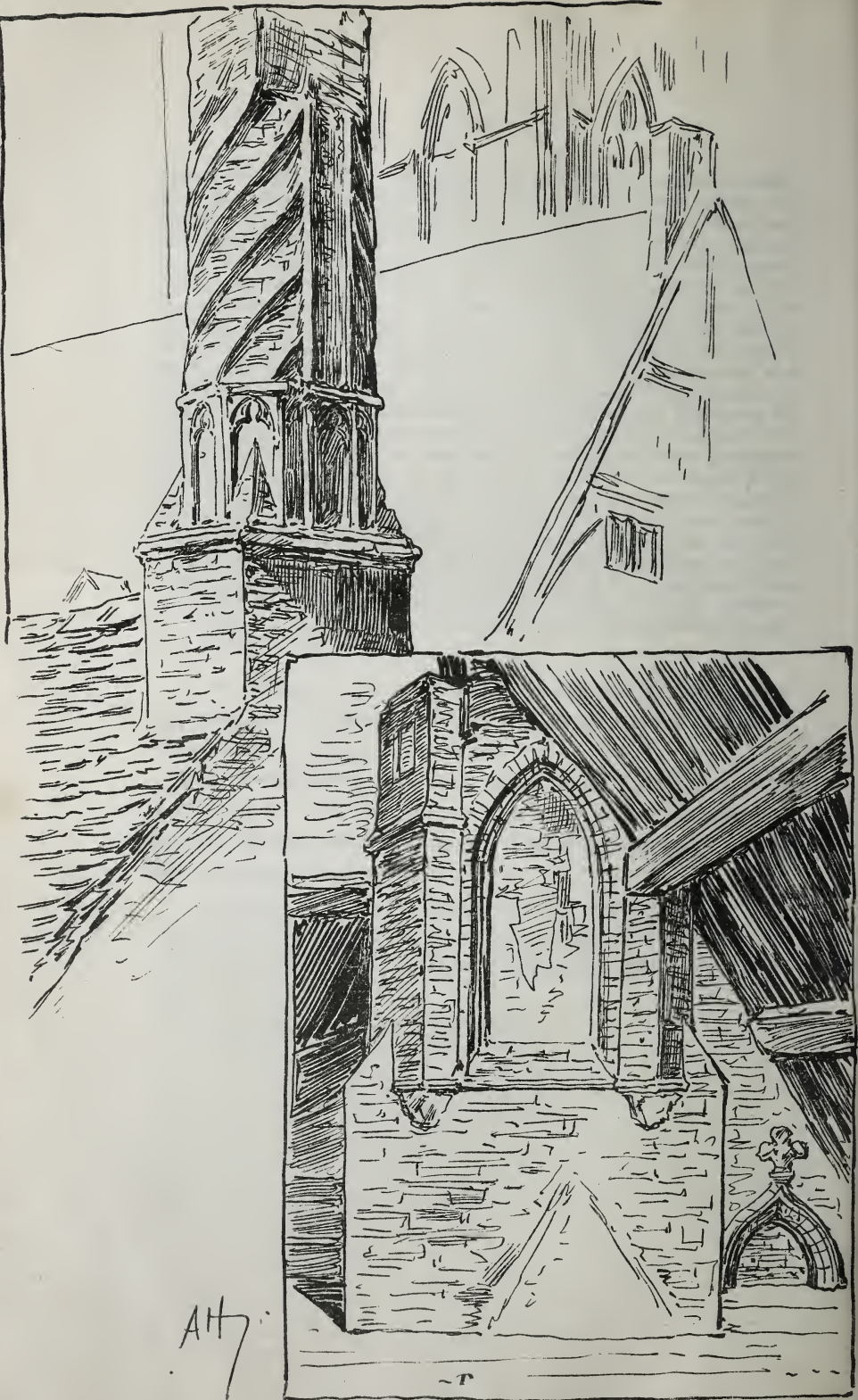
Vu l'heure avancée, je propose, si M. Vander Haeghen n'y voit pas d'inconvénient, de remettre la communication qu'il devait nous faire, à la prochaine séance. Elle figurera en tête l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 1/4 heures,

---

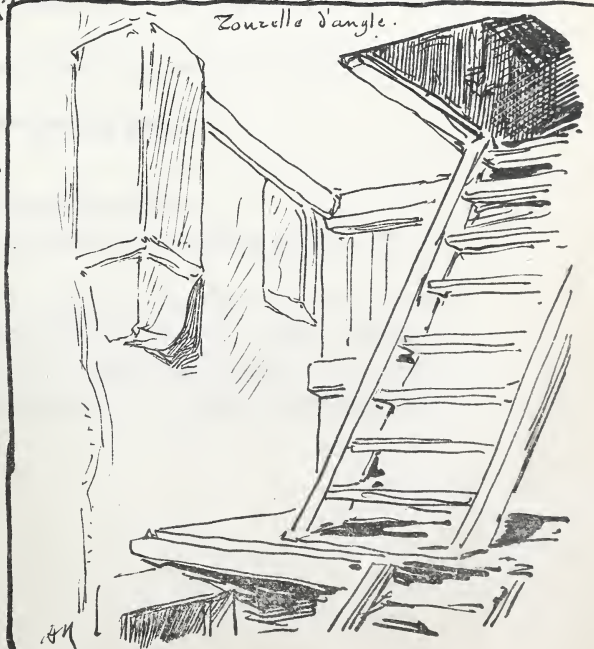








Zouzeila d'angle.





## Algemeene vergadering van 8 Juni 1897.

---

### Assemblée générale du 8 juin 1897.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. Nap. de Pauw, président de la section d'histoire ; le chanoine Van den Gheyn, secrétaire ; Paul Bergmans, trésorier ; Georges Hulin, vice-président de la section d'archéologie ; O. Pyfferoen, secrétaire de la section d'histoire ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. St. Blommaert ; A. Campers ; A. Diegerick ; G. Donny ; Armand Heins ; L. Janson ; Ed. Potjes ; Robert Schoorman ; E. Serdobbel ; Cl. Servais ; F. Scribe ; Auguste Van Assche ; E. Van den Bemden ; Victor Van der Haeghen et Willem.

MM. le baron de Maere, E. Varenbergh, indisposés, et M. Prosper Claeys, empêché, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. Nap. de Pauw remplit les fonctions de Président.

### **Ordre du jour :**

I. Communications.

II. Ballottage d'un membre honoraire.

III. Le livre de la Corporation des peintres gantois. (M. V. Van der Haeghen.)

IV. Aperçu au sujet des anciens biens-fonds bâtis, situés aux côtés Est et Ouest de la rue des Régnesses, entre autres le " Scepenhuus van Ghedeele " démoli vers 1345, la " Ghereerderie " et le cimetière non béni de l'église Saint-Jean, par M. Van den Bemden.

I.

Communications.

M. **le chanoine Vanden Gheyn**, secrétaire. Messieurs, le fascicule du *Bulletin* contenant le compte-rendu de la dernière séance n'a pu vous être distribué en temps utile. Ce retard provient de diverses causes. Votre Comité prendra des mesures efficaces pour que le fait ne se reproduise plus.

Nous avons lu, Messieurs, dans *Le Bien public*, une lettre par laquelle notre confrère, M. A. Van Assche, répond d'une façon péremptoire aux arguments dont s'est servi M. Van Malderghem pour mettre en doute l'authenticité des fresques de la *Leugemeete*. M. Van Malderghem soutenait que la chapelle *Leugemeete* ne pouvait pas dater du XIII<sup>e</sup> siècle. Or, M. Van Assche, dans cette lettre, qui aura un grand retentissement, a répondu avec une grande exactitude de détails et d'une façon absolument victorieuse aux allégations de l'honorable archiviste bruxellois. L'intervention de M. Van Assche est d'autant plus topique que M. Van Malderghem avait engagé notre confrère M. Hermann Van Duyse à s'adresser à un architecte ou à un archéologue qui l'aurait instruit sur l'âge de cette construction. M. Van Assche, de sa propre initiative, est alors intervenu et il a montré ainsi, une fois de plus, que l'on peut compter sur l'appui de sa très grande autorité en ces matières lorsqu'il s'agit de la défense d'une thèse qui est vraie et qui nous est chère à tous. (*Applaudissements*).

M. **Van Assche**. Je remercie M. le secrétaire de ses trop bienveillantes paroles. Je ne suis intervenu que pour dire ce que je crois être l'absolue vérité. J'ai fait, il y a longtemps déjà, le levé dans tous ses détails de la chapelle en question, et je produirai ces documents dans une prochaine séance. M. Van Malderghem est évidemment dans l'erreur en croyant que la chapelle est du XIV<sup>e</sup> siècle; elle date certainement du XIII<sup>e</sup> siècle.

**M. le Président.** Messieurs, ainsi que l'avait déjà dit l'honorable baron de Maere, les deux savants bruxellois trouveront contre eux toute la ville de Gand.

Il y avait cependant un point important à établir : l'âge exact de la construction. M. Van Assche, avec la science qui lui est universellement reconnue, a irréfutablement établi que cette construction remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. D'autre part, d'après les savants, les artistes et les archéologues qui ont signé le procès-verbal de 1846, les peintures sont du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Je les ai vues moi-même il y a plus de trente ans, et ce n'est pas avec des raisonnements comme ceux de MM. Van Maldeghem et de Raadt que l'on parviendra à les faire passer pour apocryphes.

M. le baron Bethune a sur le métier un travail au sujet de la *Leugemeete* et je pense, de mon côté, pouvoir établir l'identité des donateurs. Lorsque le travail de M. Bethune et le mien seront prêts, il sera définitivement prouvé que ces peintures sont bien de l'époque à laquelle elles ont été primitivement assignées.

**M. Arn. Heius.** Je désirerais qu'on pût s'entendre avec le propriétaire pour faire de nouvelles recherches sur place et établir définitivement ce qui reste encore de ces peintures.

**M. A. Van Assche.** Les délégués de la Commission royale des monuments s'y sont rendus récemment et ont retrouvé les figures de Saint Pierre et de Saint Paul.

**M. A. Heins.** Oui, mais il faudrait retrouver les soldats.

**M. le Président.** Le bureau examinera la proposition de M. Heins.

## II.

### Ballotage d'un membre honoraire.

**M. L. Lievevrouw-Coopman** est admis en qualité de membre honoraire

III.

Le livre de la corporation des peintres gantois.

M. **Victor Van der Haeghen**. Le registre de la corporation des peintres et sculpteurs de Gand a été commencé en 1575. On y inscrivit alors un certain nombre de documents d'époques antérieures : des règlements, des pièces de procédure, des listes de noms.

A ces derniers documents furent ajoutés — nous allons voir quand — la matricule complète des doyens, jurés et maîtres de la corporation depuis 1339 jusqu'à la réorganisation des corporations de Gand par Charles-Quint en 1540.

Cette nomenclature a été reproduite une première fois par Félix De Vigne dans les *Annales de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*, t. IV, 1851-52. Le même texte avec une autre pagination parut à la suite de l'article de M. Ed. De Busscher, *Le livre de la corporation des peintres et des sculpteurs gantois* (Bull. de l'acad. royale de Belg. séance du 3 fév. 1853, cf. séance du 11 mai 1853). De cet article résulte que De B. a le premier attiré l'attention sur le registre des peintres. Il reproduisit aussi la matricule dans son livre, *Recherches sur les peintres gantois* des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Gand 1859), en la faisant précéder des réflexions suivantes :

“ Dans la monographie et la nomenclature analytique qui  
” précèdent, il est très souvent question de la matricule du *livre*  
” *de la corporation plastique de Gand*, matricule écrite  
” tout d'un trait, après la confiscation des archives du métier en  
” 1540, et recomposée sur des données éparses fournies par les  
” anciens membres de la corporation. Malgré les erreurs et les  
” omissions qu'elle présente, cette liste nous a été très utile, et  
” la connaissance n'en peut être trop propagée. J'en considère ici  
” la reproduction exacte et littérale comme le complément de mon  
” travail. ”



Eh bien, je dois vous dire que cette liste ne contient pas seulement des « erreurs et des omissions » : elle est radicalement fausse, d'un bout à l'autre de ses 1289 mentions relatives aux artistes gantois, de 1339 à 1540; et elle a été écrite non au XVI<sup>e</sup> siècle, comme le suppose M. De B., mais de notre temps, peu d'années avant l'acquisition du registre par les archives de Gand.

C'était vraiment trop beau, une liste de peintres et de sculpteurs remontant à l'époque du comte Louis de Crecy et de Jacques Van Artevelde, et contenant absolument tous les noms de doyens, de jurés et de maîtres pendant deux siècles, sans aucune interruption ! Ces paisibles peintres et sculpteurs, tout entiers à leur art, ne se sont laissé troubler ni par les guerres civiles, ni par la défaite de Roosebeke, ni par les désastres qui ont précédé et suivi la bataille de Gavre. Tous les ans, à date fixe, ils procèdent à l'élection de leur serment, et la race des artistes est si nombreuse que chaque année on peut trouver un doyen différent, d'autres jurés et de nouveaux maîtres !

Le faussaire a commencé par gratter soigneusement les cotes des pages, puis il a remanié complètement le volume en ramenant sur le devant quelques-uns (1) des feuillets blancs sur lesquels il a inscrit sa nomenclature.

Mais où a-t-il trouvé tous ces noms ?

Il a d'abord pris note, plus ou moins exactement, de ceux qu'il pouvait relever dans le registre même, car, il s'y rencontre réellement une petite liste, authentique celle-là, de noms anciens. Mais cela ne suffisait pas. Notre homme s'est demandé quels étaient les noms d'artistes connus de Gand. Il a consulté naturellement les mémoires sur la ville de Gand du chevalier Diericx (1814-15), où l'on peut faire une bonne moisson.

La filiation de nos peintres et de nos sculpteurs a été dressée

---

(1) D'autres feuillets portent des filigranes postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle !

ensuite : on a retrouvé non seulement leur père, et parfois leurs ancêtres, mais aussi leurs oncles, leurs frères, leurs cousins.

Les titres de jurés et de doyens leur sont distribués ; certains artistes après avoir été choisis comme maîtres ne reparaissent plus : ils sont morts jeunes selon toute apparence ; d'autres après avoir été jurés reviennent quelques années plus tard comme doyens ; leurs fils sont à leurs tour des dignitaires. Tout marche avec une régularité parfaite, au point que pour une période de deux siècles on ne rencontre que trois ou quatre fois un juré ou un doyen qui n'ait pas commencé par figurer dans la liste des maîtres quelques années auparavant.

Malheureusement, quand Diericx avait mal lu un nom, le faussaire était dans l'erreur également !

Voici quelques exemples :

Diericx, Mém., t. I, p. 110, note 3, cite un acte authentique du 27 mars 1463 (v. s.) où comparait le peintre *Willem Goesteline*. La fausse matricule nous donne Willem Goesteline, maître peintre en 1444, juré en 1446 et 1466, doyen en 1471, ainsi que toute une lignée de ce nom. Or, l'acte authentique invoqué porte non pas Goesteline mais *Veelinc* avec une surcharge qui fait de ce nom : *Westveelinc*.

Diericx, t. II, p. 339, parle du sculpteur *Daniel Lerdevlinx*, d'après un acte du 12 février 1451 (v. s.). La fausse matricule donne *Daneel Lerdevlinx* maître en 1444, etc. — L'acte authentique porte en réalité *Lerdewinx*, avec un *w*, ce qui est tout différent.

Diericx, t. II, p. 112, écrit dans l'acte du 13 juin 1463, *Daniel de Vilre*, doyen des peintres, quand il faut *Daneel de Rike* (ou *de Ryke*) comme on le voit d'ailleurs par un autre acte cité par le même Diericx. La fausse matricule nous fournit pour le XV<sup>e</sup> siècle toute une famille de Vilre, sans oublier ceux qui portent le prénom de Daniel : *Daniel de Vilre, fils de Jan*, 1449, *Daniel* fils de *Daniel* 1455, l'ancêtre *Jan Vilre* 1407 et un second *Jan* en 1442, puis *Jan* fils de *Jan*, maître peintre en 1457, ensuite

*Marc de Vitre*, fils de *Daniel*, sans compter un *Pierre Vitre*, maître en 1416.

Même histoire pour les *De Scoenere*, de Diericx, t. II, p. 255, qui doivent être des *De Stoevere*. — Au lieu de *Jan de Steener*, dans l'acte rapporté par Diericx, t. II, p. 449, il faut lire également *Jan de Stoevere*. La fausse matricule n'a pas moins de huit personnages du nom de *De Steener* au XV<sup>e</sup> siècle, et nous apprenons ainsi que le prénom de *Jan* était particulièrement en honneur dans la famille, puisqu'il y a quatre *Jan de Steener*, dont deux peintres et deux sculpteurs !

On a aussi puisé dans la liste des gantois célèbres qui figure à la suite de l'histoire des Pays-Bas de Van Vaernewyc (édit. de 1829), dans Van Vaernewyc lui-même, dans des chroniques gantoises et même dans les premiers volumes du *Messenger des sciences et des arts*, où précisément avait paru en 1836, p. 264, un relevé des renseignements concernant des artistes, épars dans les œuvres de Diericx.

Mais le faussaire ignorait, semble-t-il, que les registres scabinaux de Gand contiennent les vrais noms d'un grand nombre de membres et de doyens de la corporation. Or, la liste — incomplète évidemment — des doyens que j'ai retrouvés diffère du tout au tout. Des deux cents doyens de 1339 à 1540 de la fausse matricule, je ne vois d'exacts que trois noms, savoir :

Jan Rijquaert (1), connu par une pièce des *caescoopers*, conservée actuellement aux archives de la ville, 1398 ; Daniel de Ryke (2) en 1464, cité par Diericx, t. II, 113, et Jan Van der Brugghe, qui figure dans un acte authentique transcrit dans le registre des peintres.

---

(1) Cité aussi au reg. des *Wysdommen der dekenen*, 29 sept. 1398. Le faussaire n'avait pas compris l'abréviation de ce nom, et c'est ainsi que M. De B. a été obligé d'imprimer *Ruqui* (1339 et avant 1339, 1397, 1398) et *Ruquut* (Ruquert dans la 1<sup>re</sup> éd.) à l'année 1394.

(2) Dans la fausse liste on donne la mauvaise lecture de Diericx de *Rijkre*.

La fausse matricule donne pour le XIV<sup>e</sup> siècle seul, de 1339 à 1399 inclusivement, le nombre de deux cent vingt-cinq (225) noms de peintres et de sculpteurs, répartis dans quatre cent-six (406) citations, alors que, pour la même période, on peut à peine relever de loin en loin dans les actes authentiques, un nom isolé de *scilder* ou plus rarement encore de *beeldesniider*. Inutile de dire qu'il n'y a rien de commun entre les deux listes.

Les registres scabinaux ne renseignent qu'assez rarement la composition complète du serment des peintres, mais là où elle existe, nous trouvons une différence radicale avec le document apocryphe. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir les *Jaer-registers* de la Keure de Gand, aux années 1468-69, f<sup>o</sup> 66; 1518-19, f<sup>o</sup> 33; 1519-20, f<sup>o</sup> 63<sup>v</sup>; 1520-21, f<sup>o</sup> 170<sup>v</sup>; 1524-25, f<sup>o</sup> 219; 1525-26, f<sup>o</sup> 64; 1526-27, f<sup>o</sup> 79. Etc.

Le faussaire a cependant rencontré une série exacte de jurés dans un acte authentique (21 janvier 1513, v. s.) du registre des peintres, savoir : Jan de Smet, Jacob de Visschere, Jan van Dickele et Lieven de Vos. Mais comme d'après son système, il ne pouvait y avoir que deux jurés par an, il a pris les deux premiers comme jurés de l'année 1513, et il a placé les deux derniers à l'année antérieure (1).

Avec la matricule apocryphe tombent aussi quelques renseignements souvent utilisés dans ces dernières années, tels que la mention relative à l'affiliation à la corporation gantoise des frères Van Eyck :

*Int zelve jaer starf (1421) vrouw Michiele ghesellenede van hertoghe Philips, om hare doodt was binnen Ghendt grooten rouwe, Hubrecht en Jan die sij zeer lief hadde schonck den ambochte vrydomme in schilderen.*

---

(1) Nous devons dire ici que M. A. Wauters dans sa biographie de Hugo Van der Goes (*Biogr. nat.*, t. VIII, 1883) et M. H. Hymans dans ses commentaires sur Van Mander, t. I, p. 45 (1884) étaient bien près de la vérité quand ils parlaient avec dédain de cette liste des peintres gantois.

Le fait relatif à la mort de la femme de Philippe-le-Bon est cité en termes semblables dans les chroniques gantoises (1). On a ajouté ici tout simplement une ligne au sujet des Van Eyck.

Encore faux le renseignement relatif aux privilèges que Philippe-le-Bon aurait donnés au métier en 1432 :

*Hertoghe Philips gaf schone previlegien de ambachte van der schilderen, te wetene dat de ghuene die dambacht niet en doen oft doen doen, gheene officien int let van der schilderen zullen hebben.*

Ceci est une altération d'un passage du *Memorie boek* de la ville de Gand, où on lit à l'année 1432 :

*Den XVII january gaf hertoghe Philips de LIII neerynghen scoene privilegien; ten selven daghe van ghelijcken tambacht van der weverie* (2).

Le fameux règlement de 1338 intitulé *oerden of schickinghe* est également une abominable supercherie.

Il a été formé principalement de fragments d'un règlement authentique de 1541 (1542 n. s.), de renseignements empruntés à des actes publiés par Diericx et de quelques passages puisés presque littéralement dans des pièces d'autres corporations, surtout dans le registre des orfèvres.

Faux le document intitulé : *project van ordonnantie voor de neerynghe van de schilders* (1547-1574).

La pièce : *recepte des biens des painctres de la ville de Gand declairez confisquees par cause des esmotions de Gand comme il sensuyt* — est authentique, seulement elle a été copiée à la même époque que les actes faux d'après un registre acheté également par la ville en 1843 et intitulé :

---

(1) Les chroniques ou mémoriaux gantois placent le fait à l'année 1422. Ici il a été inscrit au bas de la page entre 1421 et 1422.

(2) Nous donnons le texte d'après le *Memorieboek* publié par Van der Meersch. Il y a des variantes dans les divers manuscrits de ce mémorial.

*compte des confiscations et de l'érection du château de Gand 1539-40.* Il est bon de remarquer que ce vol. provient de la collection Delbecq, tout comme le registre des peintres. (Voir le catalogue.)

En comparant les deux textes on voit parfaitement que le copiste a fait tous ses efforts pour imiter, je dirai pour calquer l'écriture.

Il est incompréhensible qu'on ait pu être si longtemps la dupe du faussaire. Quand on a vu le manuscrit on distingue immédiatement les actes faux des actes authentiques : l'écriture est mal imitée, on n'a pas affaire à un paléographe exercé. Mais même quand on n'a sous les yeux que les textes tels qu'ils ont été imprimés, on constate immédiatement qu'il y a de nombreuses erreurs au point de vue de la langue ancienne.

Voyez, par ex., ce titre de la fausse ordonnance de 1338 :

*Oerden of schickinghe in den ambochte van den scilders in den scependom van sher Jans Speliaerts en sine ghesellen ten kamer ghebrocht int jaer ons heeren als men screef dusentich drie hondert en XXXVIII woendags voor Alreheilighen uteghegeven met onse bekrachtiging.*

Les premiers mots d'abord ne se rencontrent pas dans les titres d'ordonnances du XIV<sup>e</sup> siècle. — Au lieu de *in den scependom*, on trouve toujours : *int scependom*. — *Van Sher Jans* est une faute grossière, puisque *Sher Jans* indique un génitif (1). — *En sine ghesellen*, il faudrait : *ende sire ghesellen*, etc.

---

(1) Le faussaire avait cru pouvoir prendre comme exemple les mots *schepondom van joncheer Claeys Triest* du f<sup>o</sup> 16. Mais là le *van* se justifie parfaitement.

Il se peut aussi qu'il ait mis le *van* pour introduire une variante dans le titre du registre des orfèvres qu'il a copié en partie : *uteghegeven tsondaechs voor alre heleghendach int jaer ons heeren als men screef dusentich drie hondert ende XXXVIII, int scependom ser Jans Speliaer's ende sire ghesellen.*

D'une manière générale, l'auteur du pastiche est brouillé avec le génitif. Il écrit : *filius Marten, filius Jan, filius Simoen*, quand il faudrait : *Martens, Jans, Simoens*, etc.

L'emploi du mot *sher* ou *ser* permet de dater la falsification. Vers 1840 on croyait que c'était là un titre particulier usité au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que c'est tout simplement le mot *heer* décliné.

C'était d'ailleurs l'époque où l'on commençait à ressusciter tout ce qui avait trait au temps de J. Van Artevelde.

On se demandera peut être pourquoi le faussaire met en tête du registre des peintres un règlement de l'année 1338? Mais parce que le registre des orfèvres de Gand commence à cette date !

Ce dernier registre, qui appartenait à un particulier à l'époque où Diericx en a donné des extraits (*Appendice aux mémoires*, 1816, pp. 115-119), a évidemment servi de modèle au faussaire. On s'est inspiré d'abord du règlement des orfèvres, auquel plusieurs emprunts ont été faits, notamment un passage caractéristique : *item so wat weerke van goude of van zilver dat men vonde valsch...*

Le faussaire transcrit ensuite presque littéralement, mais *mutatis mutandis*, les intitulés des rubriques :

*Dit naervolghende sijn de namen van den meesters die nu ter tijt vrij sijn in tambocht van den goudsmeden binnen Ghend, ende eerst van den personen die vrij waren talf ouste int jaer XIII<sup>e</sup> ende doe Goessin van den Moere deken wart.*

*Dit narvolghende sijn de persoene die vrij in de neeringhe van den goudsmeden sijn int jaer M CCCC ende VIII. Meesters die gheene vriede an tambocht en hadden.*

Chose curieuse, on a imité jusqu'à l'écriture du registre des orfèvres.

A propos du règlement des orfèvres, Diericx fait l'observation suivante : « Il serait à désirer que tous ceux qui possèdent des règlements qui appartiennent à la dictature de Jacques d'Arte-

velde, c'est-à-dire qui datent depuis l'an 1336 jusqu'en 1344, voulussent les faire imprimer sans y rien changer...

Qui sait, peut-être cette phrase a-t-elle incité le faussaire à entreprendre son travail. Pourquoi donc le registre des peintres ne remonterait-il pas, lui aussi, à cette époque glorieuse!

Mais je m'arrête, car il n'est pas possible d'épuiser ici cette matière, au sujet de laquelle j'ai réuni un grand nombre de notes. D'ailleurs, il n'y a pas que la falsification du registre des peintres à tirer au clair, il y a encore des faux qui proviennent d'autres sources, et j'aurai peut-être bien quelque jour l'occasion d'ajouter un nouveau chapitre à ce que je vous ai dit ce soir.

Comme la plupart des documents d'anciennes corporations, le registre des peintres était devenu, depuis la fin du siècle dernier, la propriété d'un particulier. Il figura le 4 septembre 1840 dans le catalogue de feu J.-B. Delbecq, maître d'école et célèbre collectionneur d'estampes, à Gand, avec un titre qui fait voir que les falsifications existaient déjà à ce moment.

Le registre des peintres ne fut pas adjugé à la vente de 1840, ainsi qu'on peut le constater par le procès-verbal qui existe encore chez M. Henri Verhulst. L'enchère de 100 francs dont parle le *Messenger des Sciences historiques*, 1840, p. 405, n'était donc que fictive. Le volume reparait dans le second catalogue Delbecq, 9 août 1843, et c'est à cette époque qu'il entra aux archives de la ville.

Ayant eu à faire il y a quelques années des biographies d'artistes gantois, je n'ai pas tardé à m'apercevoir des altérations. Aussi ai-je eu soin de déclarer formellement dans la *Biographie nationale*, t. XIII, 1894-95, col. 906 et 909, que je considérais comme *apocryphe* toute une partie du registre de la corporation gantoise.

La plupart des renseignements que je viens de vous exposer ont été communiqués aussi, en résumé, au Congrès néerlandais tenu à Anvers le 25 août 1896.

Je termine, en faisant observer, une fois de plus, d'une part,



qu'on ne peut absolument pas mettre en doute la bonne foi des honorables historiens cités, ni d'un grand nombre d'autres qui, à leur suite, ont utilisé avec trop de confiance les pièces falsifiées ; et, d'autre part, que pour certains renseignements faux, trop nombreux, hélas ! on ne doit pas jeter la suspicion sur tout ce qui concerne nos artistes anciens : les magnifiques archives de la ville de Gand renferment à leur sujet un grand nombre de documents dont le témoignage est irrécusable. (*Applaudissements*).

**M. le Président.** Je crois être votre organe à tous, Messieurs, en adressant de vifs remerciements à M. l'archiviste de la ville pour la communication si éminemment intéressante qu'il vient de nous faire. On croirait rêver. Pour ma part, dans une carrière déjà longue, j'ai vu bien des pièces fausses, mais je dois avouer que je n'ai jamais vu un monument pareil. On se demande, en présence d'un labeur aussi considérable payé d'un si bas prix, si l'on a à faire à une mystification dans le genre de celle du fameux Marquis de Fortsas, ou si le faussaire est mort avant d'avoir pu tirer profit de sa colossale escroquerie. En tout cas, la communication de notre honorable confrère aura un très grand retentissement dans le monde scientifique, car elle entache d'erreur la plupart des travaux faits jusqu'ici sur la peinture flamande.

Cette rectification intelligente vient à son heure ; on ne pourra plus dire que, mus par un sot patriotisme de clocher, les Gantois ne savent pas reconnaître au besoin qu'ils ont été dupes d'un habile faussaire.

IV.

Aperçu au sujet des anciens fonds-bâties situés aux côtés Est et Ouest de la rue des Régnesses, entre autres le “ scepenhuus van Ghedeele ”, démoli vers 1345, la “ Ghereerderie ” et le cimetière non béni de l'église Saint-Jean.

**M. Van den Bemden.** Le bloc situé au côté Est du marché au Beurre comprenait au commencement du XV<sup>e</sup> siècle quatorze grands fonds, et au cours du même siècle plusieurs autres de moindre importance.

Les douze premiers, qui sont représentés dans le diagramme joint à notre dernier aperçu, furent :

I. “ de Oudde Halle ” ou “ Hof van der Oude Halle ” ; puis, “ t Paisierershof ” ; ensuite, “ Sint Joorishof ”.

II. “ de Groote Loove ”, qui fut incorporé au “ Sint Joorishof ”.

III. “ de Witte Moor ”, puis “ t Moriaenshoofft ”.

IV. “ de Gans ”, puis “ de Groote Moor ”.

V. “ de Zale ”, aussi “ de Nieuwe Zale ”, qui fut incorporé à la “ Zickele ”.

VI. “ de Zickele ”, puis “ de Groote Zickele ”, qui après division forma deux fonds, dont le postérieur VI<sup>2</sup> fut nommé “ de Achter Zickele ”.

VII (1) à IX (2). Sans dénominations.

X. “ de Wulf ”.

XI. Sans dénomination.

XII. “ t Scuttershof van Sint Jooris ”.

XIII. “ t Wullehuus ” et “ de Wullemaerct ”, vis-à-vis la maison qui formait le coin Nord-Est de la Nuwelsteghe.

Et XIV. “ de Galeyde ”, situé sur la droite du précédent.

---

(1) Le fonds VII est à ajouter au diagramme précité. — C'est à son côté gauche, et non pas à l'endroit indiqué dans ce dessin, qu'existe l'allée menant vers la cour de S<sup>t</sup> Georges, où elle communique avec celle conduisant vers la rue S<sup>t</sup> Jean.

(2) Les fonds VIII à XII figurent au même dessin, sous les n<sup>os</sup> II à VI.

Les fonds I à III, V à VIII, XI et XII, étaient allodiaux, les autres censaux.

Ceux de moindre importance étaient situés au côté Ouest du bloc, et pour la plupart occupés par des écrivains publics.

Certains d'entre eux se nommaient :

“ de Drake ”; de Rape ”; “ den Wilden Man ”; “ t Clooster van Melle ”; “ den Scriptoris ”; “ de Roese ”; “ t Zwaenkin ”; “ Myn Contoer ”; “ het Berden Huusekin ”, près “ de Groene Poorte of de Voorpoorte ” de la nouvelle Halle; “ t Huys van den Orloymeester ”; “ t Lapershuusekin jeghen over den Beaufroote ”, et “ t cleen Huusekin daernevens by den Steeghere van der Halle ”.

Les fonds principaux font l'objet des détails suivants :

#### FONDS I.

“ De Oudde Halle ” ou “ Hof van der Oudde Halle ”, 1228; “ t Paisierershof ”, XIV<sup>e</sup> siècle; “ Sint Joorishof ”, 1435.

On ignore la date de son établissement. Sanderus indique l'année 1228, mais sans en fournir la preuve. L'importance de la ville de Gand à cette époque, milite en faveur de cette assertion.

La vieille Halle avec ses accessoires était située à l'angle Nord-Ouest du bloc, et s'étendait entre la place actuellement nommée le marché au Beurre, et les fonds-bâties limitrophes situés dans la rue Haut-Port, la “ Ryngasse ” et la rue Saint-Jean.

Les dépendances de cette cour comprenaient un bâtiment nommé “ t Scepenhuus van ghedeele ” ou “ Paisierershuus ” (1), lequel, à juger de la juxtaposition des locaux, ainsi que d'établissements semblables en d'autres communes, a dû antérieurement servir au magistrat gantois, de “ Camere ” et de “ Vier-scaere ” ordinaire (2), et par conséquent constituer soit la

---

(1) Portait cette dénomination en 1337. Voyez *Reg. Erf. Cheynsboek*, an. 1337 f. 1v. (Archives communales).

(2) Les autres plaids se tenaient, ainsi qu'on le sait, devant le parvis de l'église de Saint-Jean.

« Halle ende Vierscaere » de la cité, soit une justice similaire, en tous cas le plus ancien siège scabinal de la ville.

Jadis la dénomination « Halle ende Vierscaere » était appliquée à tous les prétoires établis dans des locaux de l'espèce. Il en fut ainsi entre autres à Tournai, qui eut sa halle aux échevins (1) ; à Ypres où les magistrats rendaient la justice dans leur halle déjà en 1231 (2) ; et à Beveren, où l'expression a été maintenue jusque vers la fin du siècle dernier.

Si cette dénomination n'a pas été conservée dans certaines localités, c'est évidemment par suite de circonstances dont le souvenir presque effacé, mériterait une étude spéciale.

L'installation du prétoire du magistrat de Gand dans les locaux de la vieille Halle, aura sans doute pris fin au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, par suite du grand développement que reçurent alors les attributions du magistrat gantois.

Ces locaux étant devenus insuffisants, on y aura pourvu par :

1<sup>o</sup>, L'édification de deux maisons distinctes, l'une pour assurer le service des échevins dits de la « Keure », l'autre le service de ceux dits de « Ghedeele » (3).

2<sup>o</sup>, Le transfert provisoire à la maison près du Beffroi, du premier de ces services.

Et 3<sup>o</sup>, Le maintien du second, dans le local en usage, qui de ce chef aura reçu le nom de « Paisierershuus ».

On sait qu'après la mise en usage des deux nouveaux « Schepenhuisen », le local près du Beffroi fut vendu vers 1323 et le « Paisierershuus » démoli vers 1345.

Le terrain qu'avait occupé ce fonds continua, pendant le XIV<sup>e</sup> siècle et même après cette époque, à porter le nom de « Paisierershof », quoique déjà employé par la confrérie de Saint-Georges.

---

(1) Voyez Bozières. *Tournai ancien et moderne*, p. 299.

(2) Vanden Peereboom. *Ypriansa*, t. I, p. 61 et suivantes ; 99, 137 et suivantes.

(3) Comptes communaux.

Celle-ci en prit possession, avec toutes les servitudes qui le grévaient, y compris les allées et issues, par un contrat emphytéotique daté de l'année 1435. Cet acte stipule le paiement à la commune d'un cens annuel et perpétuel, lequel ne s'effectua pas, par suite de circonstances qu'on ignore.

Le fonds devint la cour de Saint-Georges, et fut inscrit au terrier des francs-biens dit « Grooten Boek » (f° 9,) comme suit :

« Een huus ende hof ghenamt St-Joorishuus, ghestaen ende gheleghen op de Hoochpoort, nevens den hove van den Jongen gulde enz...., uutcommende metten anderen hende in Sint Jans strate ».

Comme le restant de son historique figure dans diverses publications, nous passerons au

## FONDS II.

« De Grootte Loove », 1420 ; incorporé à St-Joorishof, 1435.

Fut en 1398, la propriété d'Everdeij de Grutere, puis, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, celle de Jean Van der Loeven, qui y mourut. Appartint partiellement, en 1435 et 1438, à Jacques Van der Loeven, fils du susnommé Jean ; puis, totalement en 1451, à la confrérie de Saint-Georges, par achat envers Corneille, Marguerite et Elisabeth Van der Loeven, frère et sœurs ; il avait alors un jardin « metten huuse daer op staende achter uutcommende in de Ringhasse, tusschen Clais Van der Zickelen, aen deen zyde, ende meester Jan Van der Eeken, aen dander zyde ».

Il devint en 1459 la propriété de Nicolas Van der Zickelen, fils de Victor, par achat envers la susdite confrérie. Le contrat y relatif reproduit la stipulation sus-énoncée, ainsi que la suivante : « Voort met twee uitganghen ende inganghen in ende duer tzelve scuttershof te beeden henden uut ende incommende, ende ooc eenen uut ende inganc dienende teender duere staende int vorsejde vercochte huus gheheeten de grootte Loeve, wyt vyf voeten sonder meer, ende den andren uut ende inganc

dienende ten huuse ende hove gheheeten de groote Zickele met eender duer of poortken alsoo vier voeten wyt, ende daer Claise vorseyt die ghelieven zal te doen makene uut ende incommende ten vorsejde scuttershove sonder eeneghe peerden daer inne te moghen doen berydene ... »

Par ce complément de stipulations, Nicolas Van der Zickelen se réserva : 1° une communication entre sa propriété « de Groote Zickele » et la « Groote Loeve » ; 2° le droit de passage à travers ce dernier fonds, à partir de la rue Haut-Port jusqu'au « Scuttershof » ; et 3° deux droits semblables à travers le terrain de cette cour entre les limites de celle-ci au Nord et au Sud, droits auxquels la confrérie, qui depuis 1435 était devenue propriétaire de ce terrain, dut acquiescer, parce que ces passages constituaient d'anciennes servitudes.

« De Groote Loeve » était un franc-bien. Il était redevenu en 1469 la propriété de la confrérie, par un contrat qui jusqu'ici n'a pas été trouvé. Il resta grevé des avantages et désavantages inhérents aux stipulations sus-énoncées, comme le démontrent les renseignements qui suivront ci-après, ainsi que l'état actuel des lieux.

La confrérie de Saint-Georges incorpora le « Groote Loeve » au fonds I qui précède.

### FONDS III.

« 'T Moriaenshooft », 1454 ; « den Grooten Moor », 1469, 1541 ;  
« den Witten Moor », 1542.

Appartenait en 1454, à Roger Everwin et Erasme Van Liedekerke, à chacun pour la moitié ; en 1469, à Nicolas Van der Zickelen, seigneur de Nazareth etc. ; en 1514, à Gaspard De Kemele, par achat à maître Jacques Van der Zickelen, fils de Philippe ; puis aux hoirs du dit Gaspard. En 1534, à Liévin Moeraert, fils de Martin ; en 1542, partiellement à Liévine Moeraers, femme de Pierre Zaegherman, à Jean Van den Hulle et à Liévin

Van den Putte; en 1546, à Josse Van den Moere, fils de Laurent; puis à Guillaume Meyntkens, et ensuite à Jean Meyntkens, frère du même; finalement, en 1585, à Guillaume De Knuydt, fils de Gilles, par achat envers Anne De Knuydt, veuve de Guillaume Meyntkens.

D'après un acte de 1513 y relatif, ce fonds jouissait « van de vryheyt van eenen uut ende inghanghe duer 'tScuttershof te beeden den henden », conformément, dit ce document, aux stipulations de l'acte d'achat du fonds « de Groote Loeve », par Nicolas Van der Zickelen, mentionné ci-avant.

Ce droit de jouissance se trouve aussi dans beaucoup d'autres documents concernant le fonds, entre autres, au registre « vry huus, vrye erve », 1654-59, f° 368, où il figure : « uutcommende met eenen vryen duerganck ofte passayge in het zelve hof » (la cour de St-Georges).

Le registre terrier des francs-biens de Gand, « den Grooten Boek », mentionne, au f° 298, les diverses mutations dont le fonds a fait l'objet depuis 1547.

#### FONDS IV.

« De Gans », 1431; puis « den Moor », 1542; et  
« den Swarten Moor », 1543, 1576.

Appartenait en 1388, à Jacques Van der Linden; vers 1400, à Gilbert Den Vos, puis aux hoirs du même; en 1428, à Victor Van der Zickelen, par achat envers les susdits hoirs; en 1434, à Nicolas Van der Zickelen, fils du prédit Victor et de Marguerite De Loef, par partage entre les hoirs des mêmes; en 1511, à maître Jacques Van Zandweghe, chirurgien, par achat envers maître Jacques Van der Zickelen, fils de Philippe, du consentement de celui-ci; en 1522, les trois quatrièmes parties de la propriété, à Liévin Moeraert, fils de Martin, par acquisition envers Jossine De Vriendt, veuve du susnommé Van Zandweghe. L'acte y relatif stipule que la maison comprend : « Eene gheslotene

winter coetse ende twee siegen, deene staende in de cleene eetcamere, ende dander, op de grootte eetcamere..., zulcs als zy daer inne, naer de plaetse, ghemaect stae... »; en 1542, la quatrième partie à Pierre Zagherman, fils de Gilles; en 1543, une même partie, à maître Georges Van der Piet, fils de Jean et époux d'Esther Van Ympe, par achat à Josse Van den Moere, lequel Georges était déjà propriétaire du reste; en 1579, à Liévin Triest, par achat envers Jean Van den Kethulle, seigneur d'Havrie etc.; finalement à la famille Triest qui le posséda longtemps.

#### FONDS V.

« De Sale », 1388; « de Grootte Sale », 1399; « de Nieuwe Sale », 1404.

Voyez pour les renseignements y relatifs, le fonds VI qui suit.

#### FONDS VI.

« Ter Zickelen »; « de Zickele », 1388; puis « de Grootte Zickele », qui fut séparé en deux fonds distincts (il sera question ci-après de l'« Achterzickele »).

Le propriétaire du bâtiment était au XIV<sup>e</sup> siècle sir Wasselein Van Leyns.

En 1370, la quatrième partie en appartenait à Simon Van der Zickelen, par achat envers Sohier Parise, Gilles Monde et Daniel « den Meyhere van Exaerde ». L'acte y relatif dit: « Het vierde deel van een huus staende op de Hoghepoort, dat wylen was sir Wasselins Van Leyns, up Symoens Van der Sickelen voren eerve, met 30 sc. p. sjaers die ghinghen uute den vorseiden vierden deel te landscheinse den selven Symoens toebehoorende ».

En 1370, les trois autres quatrième parties furent vendues par Jean Van den Putte, fils de Guillaume, et par Gertrude Van Leins, femme du même, au susnommé Simon Van der Sickelen.



En 1388, “ talf huus ende erve daer tvorseide huus op staet, staende ende liggende op den houc van den Guldine strate, dat men nompt ter Sickelen, ende alf thuus dat men eedt de Sale staende daer neffens, streckende tote den huus daer Jacop Van der Linden al nu inne woont, ende achter tote der love op derve toebehorende der kerken van Sinte Jans te Ghend..., behaudende Joncf. Marie deel Van der Sickelen, Seghers wyf van Embise, van den huus ende erve staende op de vorseiden houc ende ant huus dat men eedt de Sale. Item, deene eelft van den love staende achter de vorseiden huus dat men noempt de Salle up derve toebehoerende de prochie papen van Sint Jans kerke in Ghend. . ”, furent données par Elisabeth Sersanders, veuve de Jean Van der Sickelen, à Victor et Vincent Van der Sickelen, enfants de Simon.

En 1398, le même Simon Van der Sickelen donna à ses deux fils précités, la part de propriété qui lui était échue par accord avec Marguerite Van der Sickelen, veuve de messire Guy Van Aucourt, du franc-bien “ ter Sickelen ”, “ metten Loeven bachten, metten hove... diere toebehooren..., streckende achterwaerts metten Loeve ende den hove tote den huutghanghe van Everdeys Gruters huus was, twelke Jan Van der Loeve al nu besit..., met 20 sc. par. sjaers huutgaende uter salen voeren naest Jacobs Van der Linden, toebehoerende der kerken van St-Jans..., ende uter erven daer de loeve up staet ter ghuldins straten huutcommende, der prochie papen van St-Jans kercke 16 sc. p. sjaers, ende uter ydelre hofstede tusschen der voornoemde Loeven ende den huutghanghe Jans Van der Loeven vorseyt. ”

En 1399, Vincent Van der Sickelen greva d'une rente sa moitié de propriété du franc-bien “ de Groote Siecle ”, au coin de la “ Siecle straetgen ende der eetzale van den grooten sieclen aen dander zyde van vooren tote achtre, dats te verstane deelft van der groete sale metter heelft van der cappellen, ende metter heelft van den cameran ende stallen ande cappelle up de selve achterwaert streckende ”.

En 1404, le même Vincent et Catherine Van der Wostinen, son épouse, cédèrent à Simon Van der Zickelen : « thuus dat men noemt de Groote Zickele, huus ende herve wesende », située au long de la rue entre les deux Zickelen, ainsi que la maison « dat men heedt de Nieuwe Sale naest den vorseiden huus ghestaen..., ende metten hove utecommende ter Ringassen ».

En 1407, Simon Van der Zickelen échangea « de herberghe die men eedt de Groote Zickele..., met al zulcken commere ende cheinse alser jaerlix utegaet..., uter zale..., uter Loeven bachten..., uten hoven bachten besyden der Loeven..., ende up thouchuus », contre le franc-bien « de Cleene Zickele », qui était située à l'autre coin de la « Zickelstraetje » et appartenait à Victor, son fils, ainsi qu'à Marguerite De Loef, épouse du même, par don de mariage que leur avait fait le sus-nommé Simon, lequel échange ne devait s'effectuer qu'après la mort de celui-ci et de sa femme.

En la même année, ces époux, par un partage de leurs biens, attribuèrent : la « Groote Zickele » à Victor et Vincent, leurs fils, et la « cleene Zickele », à Barbe, leur fille.

En 1444, Nicolas Van der Zickelen, fils de Victor, acquit des maîtres des pauvres de l'église de Saint-Jean, à Gand, « De voute onder de Loove achter de herberghe gheheeten de Groote Sickele met hare toebehoorten », tel que Simon Van der Zickelen avait autrefois transporté ce local, à la table du Saint-Esprit, moyennant décharge des rentes héréditaires que les dits pauvres possédaient à charge : 1° de la susdite Groote Sickele; 2° du terrain où était édifié « de Loeve »; 3° de la « Nieuwe Sale van de vorseide Sickele voiren ten Hogher poort waert naest der Gans »; et 4° de l'endroit « Den hove naest de Loeve achter de vorseide Groote Sickele. »

En 1479, Philippe Van der Zickelen chargea d'une « sourrente », la maison « de Groote Zickele », ainsi que toutes les maisons situées à sa gauche, jusques la cour de la confrérie de St-Georges, en outre, « Den andren huusinghen, stallen,

ghelaghen, lochtinghen..., diere an toebehoeren..., uytcommende met eendre groender poorte inde Ringhasse ».

En 1481, le même Philippe fut porté au registre censal de la commune pour une redevance annuelle de six gros, au profit de la ville, « ter causen van den uutzette van zynen ghevele up de Hooghpoort de Zickele. . ». Probablement la façade du bâtiment dont l'angle droit fait saillie sur la rue.

En 1480, Élisabeth Van der Mersch, veuve de Nicolas Van der Zickelen, ainsi que messire Gérard Triest, chevalier, son second époux, vendirent à Philippe Van der Zickelen, fils aîné des susdits Nicolas et Elisabeth, leur moitié de propriété de la Groote Zickele, où mourut son père, ainsi que de toutes les maisons et héritages « daer an staende... », sous condition : « dat ghevielt dat hier naermaels binnen pourprinse van den vornoemde huuse ende plaetsen eenich ander goed daer boven verhaelt worde, het waeren heymelicken scat of andere al noch niet verdeelt wesende, dat de selve mer Gheeraert, zyne gheselenede, haerlieden hoys ende naercommers, daer of blyven staende gheel ende onverdeelt, omme daerof thebbene tghuend dat hemlieden bij recht toebehooren zal ».

En 1482, le susdit Philippe greva : 1° « de Groote Zickele », où il habitait ; 2° toutes ses propriétés s'étendant jusqu'à la confrérie de Saint-Georges, « achter uytcommende in de Rynghesse » ; et 3° le fonds-bâti situé à côté de sa porte dans la susdite Rynghesse, qu'il avait acquis depuis peu de temps envers Guillaume Rym, — d'une certaine rente au profit d'Élisabeth uutten Berghe, veuve de Sohier Goethals.

Enfin en 1531, lors d'un partage entre Élisabeth Van der Hoyen, veuve de maître Jacques Van der Zickelen, alors remariée avec Gilles Halsberghe, d'une part, et les enfants qu'elle avait procréés avec le dit Jacques, d'autre part, la « Groote Zickele » fut divisée en deux fonds ; savoir : l'un situé rue Haut-Port, « met zulcker galleryen, lochtinghe, plaetsen, achterhuus, peertstal, uutghanghen ende vryheden, mitgaders

eene vaute onder tsummerhuus », — que Jean Damman occupait, — « naer uutwysen den scheemuer », et l'autre situé par derrière, dans la « Regnesse jehens over de Gulden strate », à partir du côté Est de l'écurie précitée, jusque certain « scheemuer », s'étendant de là jusqu'à la rue menant au Sablon et aboutissant par derrière « tot an de groote ende cleyne zal » de l'avant-maison précitée « naer tuutwysen der scheemueren ».

Ce fonds qui a fait l'objet d'une publication spéciale de la part de M. le comte de Limbourg-Stirum, figure avec toutes les mutations qu'il a subies depuis le partage susmentionné, au *Grooten Boek*, f. 238, v<sup>o</sup>.

En 1474, sur la plainte de ceux du voisinage « achter de Rynghesse, over de zuweringhe van eendere pissyne toebehoorende Clais Van der Zickelen, uutcommende achter an zyn poorte neffens eenen kercwech omme de prochianen te moghen gane ter helegher keercke ende ter godelicken diensten, welke zuweren daer niet wel gheorlooft en was loop te hebbene », les échevins ordonnèrent que le prédit Clais « tgat van der voorseide pissyne zal doen stoppen, ende de zelve zueren doen veranderen, zonder te leedene up de strate, zo ende op zulker wys dater de ghebueren noch ooc de prochianen gheen hindere noch vullegheden by en nemen ».

#### FONDS VI<sup>a</sup>.

« De Achter Zickele », aussi « de Groote Achter Zickele ». Voyez pour les renseignements antérieurs à 1531, ceux du fonds V. Figure au registre terrier dit *Grooten Boek*, f<sup>o</sup> 238, avec toutes les mutations dont il a fait l'objet depuis lors, comme suit : « huus ende stede, staende ten voorhoofde inde strate streckende van den Santbeerch naer Sint Jans kercke, achter met eender poorte uutcommende in de Rynghesse..., houchuus wesende van der zelve strate, meester Marck de Stercke..., daer neffens ghehuust aen deen zyde, ende meester Francois Corterwille daer achter... ».

On trouve aussi au registre *Vry huus vrye erve*, 1547-53, f° 135 : « commende met eender poorter inde Rynghenesse, den stal van der Grootte Voorzickele, aen deen zyde, ende straetkin van der Grooten Achterzickele, streckende naer den Zantberch, an dander zyde ».

Et dans celui de 1529-48, f° 250, « met eenen uitganck duer thof van St-Jooris.... Dies is anden zelve uitganck ter zyden van de Zickele een vaultkin onder zomerhuus van den zelve Zickele, die dezen huuse niet en competeert, nemaer toebehoort den voornoemde huuse van der Zickelen ».

#### FONDS VII.

La troisième partie de la propriété appartenait, en 1350, à sire Jean Den Costere, prêtre, fils de « ser Pieters ». Il comprenait alors : 1° « den huusse daer der Jan de Temmerman in te woonene plach, up Claeys kinderen erve uten hove in de Rigasse, neffens den uitganghe van Everdeys Gruters poorte, aen deen zyde » ; 2° « der camere van der vorseide huuse staende h<sup>r</sup> Jacops Braems waert » ; 3° « den huus up de selve stede uter straten » ; et 4° « al der erve daer den vorseiden camer ende huse up staen »

En 1416, à Catherine Pulysere, veuve de Jean Pac, ainsi qu'aux enfants de ces époux.

En 1425, les trois quarts de la moitié de la propriété étaient possédés : un quart par Arnould Sersanders, les deux autres par Guillaume, son frère. L'acte y relatif dit : « Eene behuuse stede in de Ringhasse, daer Willem Sersanders, syn broeder, nu inne woont, welke heeltscheede, van vooren, vry huus ende erve was, ende es de nederste zyde westwaert, de eetcamere met de cuekine, ende stal ter straten, ende achter uitcomende ten Scuttershove, waer af de tweedeel van den selven heelt die vry huus ende erve bliven, toebehoerende Willem Sersanders, vornoemt ».

En 1446, il appartenait à Jean Van der Heeken, par achat envers Boudin Gilliszone et Isabelle Sersanders, son épouse, fille de Guillaume. Le fonds possédait alors un jardin, ainsi que « twee ganghen achter uutcommende in Spaysierershof dat men heet Scuttershof, al vry huus ende erve zynde, ghelyc ende in alder manieren dat vornoemden Willem het besat, ende daer uute verstaerf ».

Ses propriétaires furent, en 1471, Claire Van der Eecken, veuve de Louis Rym; en 1480, Guillaume Rym; puis Guillaume et Elisabeth Dammans; ensuite par échange avec celle-ci, Philippe Van der Zickelen, allié à Marguerite Crupenync.

Il était, en 1517, possédé par maître Thierry de Beaufremez, conseiller au Conseil de Flandre, et en 1606, par maître Nicolas Parmentier et Jeanne de Schildere, fille de Pierre, sa femme, par achat envers maître Charles Triest fils de messire Philippe, en son vivant aussi membre du conseil de Flandre, lequel l'avait acquis de Jacqueline Stercke, veuve de Jean Gillebert.

Il figure dans les actes le concernant, avec une issue « int hoff van den gulden van Sint Jooris ».

#### FONDS VIII.

Appartenait avant 1365, à Jacques Braem et à son épouse, père et mère de Catherine et de Jean Braem.

En 1367, cette Catherine en vendit « den besitte », sa vie durant, à sire Jacques den Mour, prêtre; puis en 1386, la propriété, à sire Josse Huutten Ramen, aussi prêtre. Il était alors : « streckende met eenen portkine tote int Scuttershof ».

Au siècle suivant, le fonds appartenait en 1427, à Pierre Colins, par achat à Georges Vrancke; en 1433, à Isabelle van Branteghem, fille naturelle d'Égide, par achat au même Pierre, et à Elisabeth van Yoens, sa femme; en 1469, à maître Pierre van Walem, « meester in aerten ende docteur in medicinen », qui y mourut (le fonds était « uutcommende met eenen ganghe

int Paysierers hof dat men heet tScuttershof »); en 1496, à Avezoete Aelbrecht, veuve du susdit maître Pierre, et à leurs enfants; en 1496, à Nicolas Oosterlinc, fils d'Arnould, par achat envers Pierre Keyte et Marie Van Walem, sa femme, fille de maître Pierre, précité; finalement, en 1514, à Philippe van der Gracht, seigneur de Melsene, conseiller de S. M., par acquêt envers Élisabeth de Wilde, veuve du susnommé Oosterlync, ainsi qu'envers Marguerite, fille des mêmes et veuve de Jean van der Schuere, tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs.

#### FONDS IX.

Appartint avant 1357 à ser Jan van den Wallekine, qui y mourut, puis il échut en 1358, par partage des biens du même, aux enfants issus de deux de ses unions, ainsi qu'à Catherine van Axpoele, veuve du même.

Il fut ensuite la propriété : en 1415, de Daniel van den Hole; en 1442, de Jean de Coeman et de Geneviève de Clerc, sa femme; en 1456, des enfants des mêmes, ainsi que de Jacqueline s Boen, fille de Jean, veuve du susdit de Coeman, et des enfants qu'elle avait procréés avec lui; en 1482, de maître Jean van der Gracht, docteur en lois, seigneur de Melsene, et de Jeanne Hueghens, sa femme; et en 1492, des enfants mineurs de ces époux.

On le divisa en 1520 en deux propriétés distinctes, dont celle qui occupait la gauche, échut par partage à Jossine Matinée, et l'autre, à Messire Philippe Van der Gracht, seigneur de Melsene, veuf d'Adrienne Matinée, dont la susdite Jossine était l'hoir unique.

C'est le fonds avec oratoire qui a fait l'objet des renseignements communiqués à la société le 18 du mois dernier.

FONDS X.

„ Den Wulf », 1378.

Était en 1378, la propriété de Jean et Wasselin van Bassevelde, frères; et en 1385, celle partielle de Jacques van den Brande, allié à Catherine Hanil, fille de Jean.

Parmi les propriétaires subséquents citons : vers 1445, Sohier van Ruemst; en 1448, Gilbert Hardinc et Élisabeth Vilain, fille naturelle d'Hector, femme en secondes noces du même Gilbert qui fut seigneur de la franche seigneurie d'Olsene et mourut au susdit Wulf; en 1451, Robert Hardinc, issu des premières noces du même Gilbert, et aussi seigneur d'Olsene; en 1452, Jean de Cupere, le vieux; en 1466, Jean de Vleeschauwere, puis les hoirs de celui-ci; en 1489, partiellement, sire Liévin de Bytere, prêtre; en 1512, Jean van den Borne, puis Juste van den Bogaerde, qui y décéda; en 1524, les hoirs du même Juste; en 1564, Jean Dherde, et en 1630, maître François van den Vivere, docteur en médecine.

En 1489, dans un acte d'achat le concernant, se trouve stipulé : « Dies heeft de voornoemde coepere gheconsenteert, dat in alzo verren, alst den voorseyden vercoepers belieft, in thuus te doene brekene, omme daer wat te doene souckene, dat zy dat zullen moghen doen, alst hemlieden gelieven zal, behouden dat zy tghuend, dat zy doene breken, weder up maken ende metsen doen zullen, zonder scoepers cost, alzo goet alst was als zyt braken ».

FONDS XI.

Fut en 1378, possédé par Jean van Bassevelde et par Wasselin, frère du même; puis en 1385, partiellement, par Jacques van den Brande, allié à Catherine Hanil fille de Jean.

En 1409, Guillaume Talboom et Marguerite Blanstreins, sa femme, en firent cession à Jean Pricke. Il touchait alors par le côté droit au « Scuttershof », comprenait « eenen nieuwen



huusse ter Ryngassen uutcommende », et aboutissait par derrière au fonds X.

Parmi ses propriétaires subséquents, relevons : en 1441, partiellement, Anne van Yedeghem, veuve de Gilles van der Gracht, ainsi que Chrétien van der Gracht, fils de ces époux ; vers 1472, Jean Quitsebout, qui y mourut, puis partiellement Wulfaert Quitsebout, fils du susdit Jean, lequel vendit sa part à Josse van den Berghe ; en 1512, Adrien Claus, par achat envers Anne van den Broucke, veuve du prédit Josse, ainsi qu'à Catherine Beer, femme de Hughes van Hautelem ; en 1559, maître Jean van Gheldre, l'écolâtre, fils de Nicolas, lequel en 1560, céda le fonds à Pierre Martin, fils d'Édouard, qui, à son tour, le vendit en 1564, à Pierre Valke.

#### FONDS XII.

Constituait la partie sud de l'ancien « Paysierershof », dont la confrérie de Saint Georges avait obtenu l'usage, on ne sait à quel titre, vers 1381.

Les premières installations de cette confrérie, en cet endroit, sont également inconnues.

A la gauche du fonds existait la porte d'entrée, qui menait vers ces installations. C'était le point où, dans la rue Saint Jean, aboutissaient les « vrye duerghanghen » et « vrye uutghanghen », mentionnés ci-avant.

Cette porte disparut vers le XVII<sup>e</sup> siècle, et fut remplacée par celle d'un bâtiment de la Ghilde, situé près du Beffroi, laquelle fut mise en correspondance avec les susdites franchises allées et issues.

Une partie du fonds à côté du n<sup>o</sup> XI, fut selon toute apparence baillée par emphytéose par la confrérie, car en l'année 1551, elle comprenait une maison dont maître Dominique Everaert, prêtre et chanoine de l'église Sainte Pharaïlde, était propriétaire.

C'est la maison en faveur de laquelle Dominique Everaert en cette même année 1551, sollicita de la susdite confrérie et en obtint, de pouvoir établir dans certain mur : « Neffens de oude poorte ende uutganck noch een poorte ten halven (*texte illisible*) ..... huus ende oude poorte ». (Arch. de l'Etat. Gand, fonds, Confr. St-Georges, carton, Chartes, n° 49).

Cette maison disparut probablement, car on n'en trouve plus mention au siècle suivant.

Le fonds nommé « 't Gulden van St-Jooris » figure au registre terrier des francs-biens, mentionné ci-avant, den Minsten Boek, f° 86, comme suit :

« Een huus ende stede ten voorhoofde in Sint Jans strate, neffens de achterpoorte van zynen proprietaris, ende ter andere zyde ghehuust heer ende meester Francois Van den Vyvere », 1646.

Le restant de l'historique de ce fonds, y compris la nouvelle Halle, ayant déjà fait l'objet de plusieurs publications, nous croyons inutile d'y revenir.

### FONDS XIII.

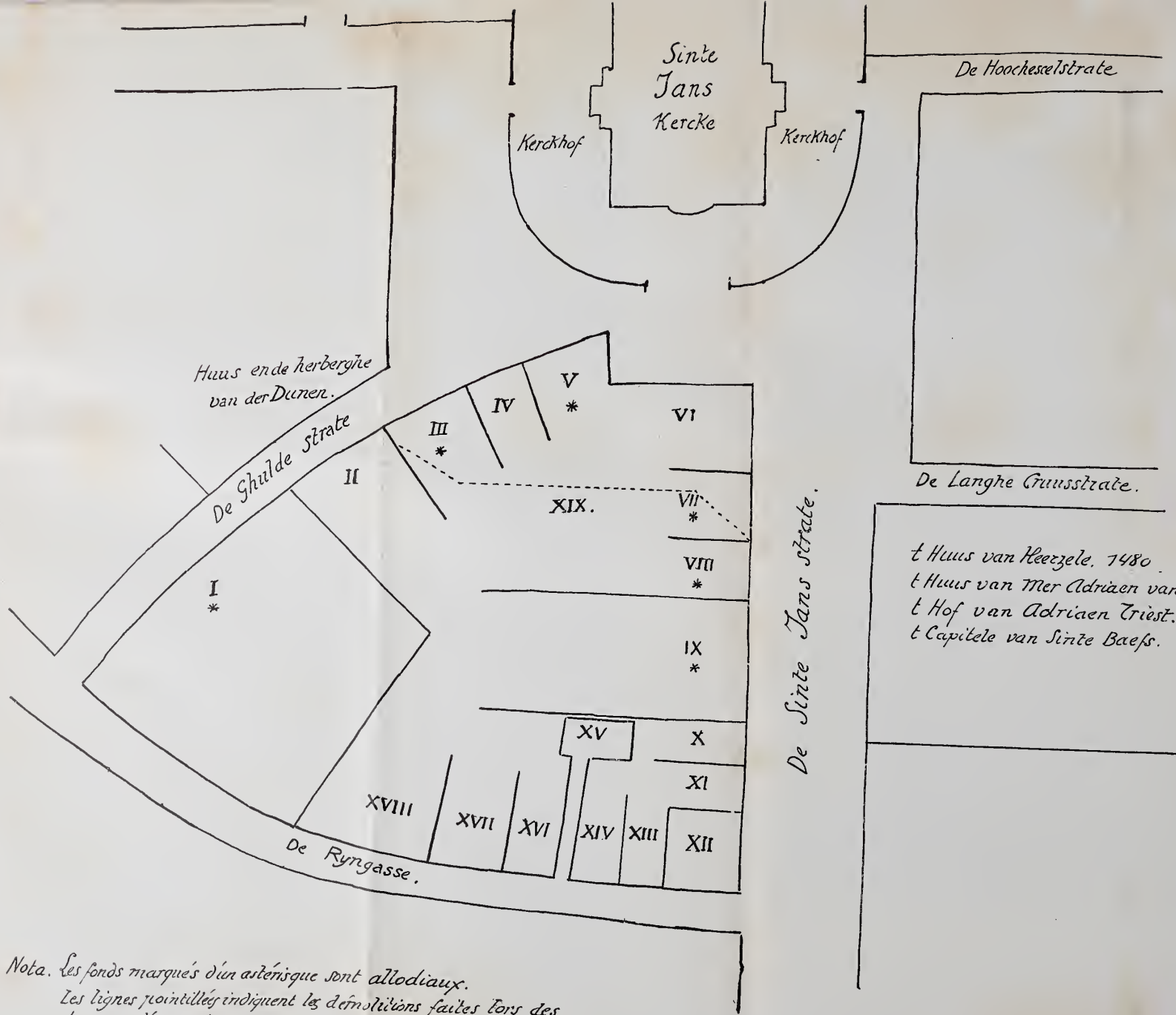
« DWullehuus », (aussi) « de Wullemaerct ».

Existait déjà dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, vis-à-vis le bâtiment qui formait le coin Nord-Est de la Nuwelsteghe.

Il comprenait une maison à deux demeures situées côte à côte à front de rue, et appartenant partiellement en 1468, et entièrement en 1496, à Jean van den Bossche, fils de Jean; en 1542, partiellement à Pierre Bauwens, dit Pype, par achat de Gilles Raveric, fils de Jean, puis à Jean van der Beke; et en 1582 à Laurent van der Hostynen, fils de Nicolas, par transport de maître Adrien Meganck, docteur en médecine et par d'autres.

Près de ce fonds existait en 1467, « eenen uutganc ende uutlaet commende uut voorseyde Scuttershof », lequel ne lui appartenait pas, mais dont jouissait l'occupant. Un acte de 1582, y relatif, dit : « Sonder eeniche erfve daer achter





t Huus van Heerzele. 1480.  
 t Huus van Mer Adriaen van Ravenschoot 1490.  
 t Hof van Adriaen Triest. 1504.  
 t Capitele van Sinte Baefs. 1561.

Nota. Les fonds marqués d'un astérisque sont allodiaux.  
 Les lignes pointillées indiquent les démolitions faites lors des  
 travaux d'agrandissement de l'Eglise Saint Jean.

ghelegghen ..... wesende de Wullemaerct, noenshover tsthatus van ghedeele. »

FONDS XIV.

« De Ghaleide », 1430.

Était situé vis-à-vis de la maison des échevins des parchons. Appartenait en 1430, à Pierre Lems et en 1486, à Adélise de Lantmetere, veuve du même. Il semble avoir constitué anciennement un bloc de quatre maisons.

**Bloc situé au côté Est de la « Ryngasse ».**

Ne semble anciennement avoir compris que les dix-neuf fonds représentés dans le diagramme ci-contre, et dont voici la légende :

I. « Daneel Ryms huus » ; puis « Boudin Ryms huus », XV<sup>e</sup> siècle.

II, III et IV. Sans dénominations.

V. « In Denemarcke », 1438 ; « den Tuerc », 1477 ; « tHuercx hooft », 1506.

VI. Sans dénomination.

VII. « De Zwane », 1512 ; « tHuercx hooft » (le nouveau), 1517 ; « den Thuerc », (aussi le nouveau) 1524.

VIII. « De scoole van den ghemeen en aermen », 1547.

IX. « De Ghereerderye », 1481.

X à XIV. Sans dénominations.

XV. Arrière-bâtiment du fonds X.

XVI à XVIII. Sans dénominations.

XIX. « tOnghewyde keerckhof », 1509.

Ces fonds présentent les particularités suivantes :

FONDS I.

Était en 1428, la propriété de messire Daniel Rym, et en 1479 de Baudouin Rym. En 1480, il fut échangé par Philippe Van der

Zickelen et Marguerite Crupeninc, sa femme, contre un fonds-bâti, appartenant à Élisabeth den Amman, et situé dans la "Ryngasse", entre un fonds du susdit Philippe d'un côté, et celui de Jean Van den Nadelen et consorts, de l'autre.

Il avait une avant-porte dans la " Gulde strate " et une de derrière dans la " Ryngasse "; sa totalité était grevée d'une rente héritable au profit des Chartreux de Gand, par donation de Guillaume Bette, fils de ser Simon et par Marguerite Scots, sa femme, en l'année 1352, rente que le prédit Daniel Rym racheta en 1429.

En 1484, il était possédé par " eerbaere ende wyse " Guillaume Rym, et limité au côté sud par une " ydelre hofstede ", fonds que les administrateurs de l'église St-Jean avaient antérieurement acquis pour le faire " onthusen ".

## FONDS II.

Appartenait à la veuve et aux hoirs de Jean de Pape, épicier, lorsque vers 1471, il fut acheté, par ceux de l'église précitée, pour en démolir les bâtiments.

## FONDS III.

Était en 1356, occupé par Nicolas van den Putte, tenancier de la mortuaire de Marie Botelmaers, sa défunte épouse, et en 1410 possédé, par Jean van den Putte, fils de Simon, lequel Jean, en la même année, le donna à Jean van der Meersch, — dont il était oncle, — frère de Marguerite van der Meersch alliée à Jean van Leyns.

Il fut ensuite vendu en 1472 par Élisabeth van den Eechoute, veuve du susdit Jean van der Meersch, tant en son nom qu'en celui des enfants mineurs issus du même, à sire Thiérry van Bochaute, curé de l'église Saint-Jean, qui le céda, en 1475, à Arnould Oosterlinc. Il avait alors une porte de sortie donnant " voor tnieuwe weerc van Sinte Jans keercke ".

Finalement, Cathérine de Vettere, veuve du susdit Arnould, et Nicolas Oosterlinc, son fils, transportèrent en 1510 leur droit de propriété sur le fonds, à l'église St-Jean, qui possédait déjà les deux maisons situées sur les flancs.

#### FONDS IV.

Était en 1463 la propriété de sire Jean Leys, prêtre; se trouvait alors " ten voorhoofde by Sinte Jans kercke..., ant kerchof, ant nieuweerc van den torre ", et aboutissait par derrière au fonds VII, qui appartenait à Corneille Claeys, " dweers jeghen over de Langhe Cruusstrate ".

#### FONDS V.

Formait en 1438 et années suivantes le coin près " Sinte Jans kerchof westwaert ", sous la dénomination " In Dennemaercke " et appartenait à Jean de Luede.

Devint la propriété de sœur Quintine de Luede, qui en céda, sa vie durant, " den besitte ", à Isabelle van den Paercke, veuve de Jean van Reynscoot, droit que celle-ci vendit à sire Thierry van Bochaut, mentionné ci-avant, lequel Thierry transporta ce " besitte ", vers 1477, à Liévin de Grutere, fils de Pierre. Le fonds se nommait alors " den Tuerc ", (aussi) " Tuercxhooft ".

Il fut démoli avec le fonds IV, et la cuisine de celui n° III, vers 1509, lors des travaux d'agrandissement de l'église St-Jean; une partie des décombres servit à combler " de vaulten " du susdit " Tuercxhooft ".

#### FONDS VI.

Comprenait deux demeures en 1490, qui appartenait indivisément aux hoirs d'Adrien van der Rosmuelene et disparurent lors des travaux précités.

FONDS VII.

Appartenait :

En 1509, à Josse Moens, fils de Josse, drapier; en 1512, à Machaire De Mil, teinturier en rouge; en 1524, partiellement, à Pierre de Grave, fils d'Adrien et de Laurent van den Hecke, fils de Daniel, beau-frère du susdit Pierre; en 1540, à Jean van Dickele et Jacqueline Claus, sa femme, fille de Jean; puis, vers 1560, à Liévin Claus, fils de Jean.

En 1509 et 1512, il aboutissait par derrière à un lieu nommé « tOnghewydde kerkhof », sans doute de Saint-Jean, et portait « van haudt tyts, de naeme van de Zwane », qu'en 1524, il avait échangé contre celui « den Thuerc », aussi « Tuercxhooft ». C'était alors une auberge tenue par Jean van der Meere.

Après les travaux de démolition mentionnés ci-avant, ce fonds devint « thouchuus van der strate oft plaetse streckende naer de Zickele, de zelve strate streckende an deen zyde, ende Thomas Roucheels an dander zyde ».

FONDS VIII.

Semble avoir appartenu en 1524, à Pierre Van Spiere, par achat envers Henri Cricke, qui le possédait par succession de sa tante, veuve de Liévin van den Torre.

Devenu la propriété des curés de l'église Saint-Jean, il fut cédé, en 1547, à maître Laurent de Vadere. On y tenait alors « de schole van den ghemeen aermen », apparemment les pauvres de la paroisse. Il avait à sa gauche la maison le nouveau « Tuercxhooft » de Jean Claeys, précité, et à sa droite, celle de Philippe Rym, qui suivra ci-après.

La moitié de ce fonds fut vendu par Jean Dierkens, fils de Jean, et par Jeanne van der Haghen, son épouse, fille de Josse, à Nicolas Immeloot, seigneur van der Donct et de Lembeke. Il avait alors « eene blauwe poorte uutcommende jeghen over Sinte Jans kercke, met een mortel huusekine... jeghen over den turre »...



FONDS IX.

Cette propriété appartenait en 1481 : 1<sup>o</sup>, partiellement à Élisabeth vander Stichelen, veuve de Jacques Damman, laquelle vendit ses droits à Nicolas Scaep; 2<sup>o</sup>, à Jean Uutenhove et Barbe Rommelins, sa femme; et 3<sup>o</sup>, à Jacques Damman, navieur; puis en 1484, à Guillaume Rym, par achat envers les enfants mineurs du susdit Damman; et en 1512, à Louis Rym, fils de Guillaume, par achat à Henri Van Testele.

Il est renseigné, déjà en 1481, sous la dénomination « De Ghereerderie, c'est-à-dire : une maison d'apprêtage et de calandrage de tissus de lin et autres. Un établissement du même genre nommé « de Persse » se trouvait dans la même rue et constituait l'arrière-bâtiment de la maison n<sup>o</sup> 12, actuellement occupée par Monsieur le médecin De Cock-d'Elhoungne; une troisième « Ghereerderie » ou « Callandre », existait aussi, au XVI<sup>e</sup> siècle, dans la rue de la Confrérie près de la rue de Meerelbeke.

Ce fonds qui était très important, aboutissait par derrière aux maisons de la « Gulden straete ». Il existe encore, mais transformé. C'est actuellement l'établissement n<sup>o</sup> 19, occupé par M. Van Hende, marchand de glaces et cadres et qui doit prochainement être démoli. Il possède de vieux souterrains dont les colonnes, enterrées jusque près de leurs chapiteaux, nous semblent mériter un sérieux examen.

FONDS X.

Appartenait probablement en 1441 à maître Gilles de Grammez; en 1481 à Jean Heynman et en 1491, partiellement à Charles Willems, veuf en première noce d'Élisabeth van Hauwaert, dont naquit sire Chrétien Willems, religieux au cloître de Baudeloo.

FONDS XI.

Appartenait en 1491, à Jean van der Basseiden, et en 1508, à Charles van den Bossche, fils de Florent, par achat envers les

hoirs de Pierre Verrekin et d'Elisabeth van der Basseiden, sa femme. Il tenait alors à une " ydele plecke ", située dans la Ryngasse au n° XIII.

FONDS XII.

Formait en 1467, le coin de la " Ringhesse " et appartenait à Jean de Deckere, par achat à Mathieu Vasten Avont.

FONDS XIII.

Était en 1513, la propriété partielle de Machaire de Mil, mentionné ci-avant, par achat à Jean Moens, et se trouvait entre le fonds de Philippe Rym, d'un côté, et celui de Charles van den Bossche, de l'autre.

FONDS XIV.

Constituait " eene ydele plecke ", en 1508.

FONDS XV.

Était en 1441, l'arrière-bâtiment du fonds X, avec une issue dans la " Ryngasse ". Il possède un grand souterrain et constitue actuellement l'estaminet " la fleur de blé ".

FONDS XVI.

Appartenait partiellement en 1441, à Jean van Nieuwenborch. Il tenait d'un côté à la porte de maître Gilles de Grammez, et de l'autre, au fonds de Pierre van den Bossche.

FONDS XVII.

Était en 1508, la propriété de Charles van den Bossche, fils de Florent, par achat envers les hoirs de Pierre Verrekin et d'Elisabeth van der Basseide, sa femme.

FONDS XVIII.

Appartenait en 1482, indivisément à Marie van der Maercke, fille de Jean, et veuve de Thomas Verrekin, ainsi qu'à Pierre Verrekin et à Roland van Loo, à cause de n. . . , sa femme. Il était alors situé entre le fonds appartenant " aen thoyr " de Baudin Rym, d'un côté, et celui de Jean van der Basseijden, de l'autre.

Une détermination plus complète de ces divers bien-fonds ne sera possible qu'au fur et à mesure de la découverte de nouveaux renseignements.

Les n<sup>os</sup> I, III, V, VII, VIII et IX furent allodiaux.

Le registre terrier des francs-biens fait seulement mention, savoir : le *Grooten Boek*, f<sup>os</sup> 344 et 112, des fonds I et VIII, et le *Kleynen Boek*, f<sup>o</sup> 137 v, du fonds VII.

M. le **Président** remercie M. Van den Bemden de son intéressante communication.

---

ERRATA.

---

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| P. 67. Planch. Anciens fonds  | Doivent être acc. d'un astéris- |
| I, I <sup>2</sup> et II,  | que, comme ci-contre.           |
| *           *   |                                 |
| " " " au bas du dessin, doit être : <i>astérisques</i> .  |                                 |
| " 73, lignes 14 et 15, doit être du fonds n <sup>o</sup> 2 <sup>2</sup> , au lieu du n <sup>o</sup> 24. |                                 |
| " 106, ligne 11, doit être <i>franches</i> issues.  |                                 |
| " 107, " 6, " <i>très</i> nombreux.   |                                 |
| " 109, " 21, " <i>révérénd</i> maître.  |                                 |
| " 109, " 21, " <i>à la</i> .  |                                 |
| " 112, " 33, " <i>de l'ordre</i> du jour.   |                                 |
-

## Algemeene vergadering van 19 October 1897.

---

### Assemblée générale du 19 octobre 1897.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Maere d'Aertrycke, président; Prosper Claeys et Émile Varenbergh, vice-présidents; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie; G. Hulin, vice-président de la section d'histoire; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. S. A. Campers; Joseph Casier; de Kemmeter; V. De Muyneck; l'abbé De Pratere; Mod. De Noyette; Louis De Reu; Joseph de Smet; A. Diegerick; Ern. Grootaert; Armand Heins; Maurice Heins; L. Janson; Édouard Potjes; Edmond Sacré; Robert Schoorman; E. Serdobbel; Florimond Van Duyse et Jules Vuylsteke.

M. F. Coomans s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

#### **Ordre du jour :**

- I. Communications.
- II. Ballottage de membres honoraires.
- III. Rapport de M. Paul Bergmans sur le Congrès archéologique de Malines.
- IV. Étude sur la « Leugemeete » (M. Hermann Van Duyse).

#### I.

#### **Communications.**

**M. le Président.** Messieurs, nous avons à déplorer la perte de M. le général Dupont, un membre des plus assidus et qui

suivait nos travaux avec le plus grand intérêt et la plus grande activité.

Vous vous rappellerez, notamment, qu'il est intervenu dans une question qui regardait de très près le château des comtes, celle de savoir quel était, au moyen-âge, le régime hydraulique qui l'entourait.

Il serait un peu tard, messieurs, pour vous proposer d'adresser une lettre de condoléances à la famille. J'exprime le regret que la période des vacances nous ait empêché d'accomplir ce devoir.

—

**M. le chanoine Van den Gheyn** communique : 1° une lettre de M. le baron Casier au sujet de la découverte, dans sa propriété, d'un vase en grès ancien qui a été gracieusement donné au musée d'archéologie ;

2° une dépêche du Département des Travaux Publics relative à la plaque commémorative à placer au Steen de Gérard le Diable. Cette dépêche est conçue comme suit :

Bruxelles, le 13 octobre 1897.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 15 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission royale des monuments a émis l'avis, que le nouveau projet de la plaque commémorative à placer au château de Gérard le Diable, à Gand, peut être mis à exécution, à la condition que cette plaque « soit tout entière » en bronze et appliquée sur une pierre destinée à servir de support au bronze, et bien fixée dans la maçonnerie en moellons du bâtiment ».

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Au Nom du Ministre :

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
*L'Ingénieur en chef Directeur,*  
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

**M. le Président.** Il y aura maintenant lieu de s'entendre pour l'exécution de cette plaque qui doit être effectuée aux frais de l'État, mais sous la surveillance de l'auteur du projet, M. Heins.

Le Bureau se mettra à ce sujet en rapport avec M. le Ministre.

**M. le chanoine Van den Gheyn**, secrétaire, fait connaître que, par suite d'un cas de force majeure, M. P. Bergmans n'a pu préparer pour cette séance le rapport sur le congrès archéologique de Malines. Ce rapport sera présenté dans la prochaine réunion.

**M. Varenbergh** dépose sur le bureau le travail qui lui a été demandé sur l'institution des voisinages à Gand, et qu'il a intitulé: *Contribution à l'histoire des voisinages à Gand.*

— Ce travail sera inséré dans les " Annales " de la société.

**M. Jh. Desmet** propose d'adresser des félicitations à l'administration communale pour la reconstitution au musée de l'abbaye de St-Bavon, d'une jolie cheminée ancienne, découverte au cours des travaux de démolition dans la rue des Régnesses.

**M. A. Heins** propose de comprendre dans ces félicitations MM. Lacquet et H. Van Duyse qui ont coopéré à ce travail très difficile.

— Ces propositions sont adoptées.

**M. le Président.** Le Bureau adressera donc une lettre de remerciements au Collège échevinal.

## II.

### Ballotage de membres honoraires.

*MM. de Grave*, greffier provincial honoraire ;

*A. Dietens*, greffier du tribunal de commerce, rue d'Egmont, 18 ;

*A. Fiers*, propriétaire, rue Guillaume Tell, 24 ;

*Charles Gilleman*, professeur à l'athénée royal, boulevard du Château, 45;

*Albert Lebrun*, attaché au chef de la maison militaire du Roi, place du Trône, 4, Bruxelles;

*Louis Stroobant*, directeur adjoint de la maison centrale, Coupure;

*Herman Vander Linden*, professeur à l'athénée royal d'Anvers, rue Huybrecht, 54, Anvers.

*Émile Van Goethem*, libraire, marché aux Grains;

*Carl van Malcote de Kessel*, Château de Zulte;

*Jean Van Canegem*, négociant, petit Dock;

sont admis en qualité de membres honoraires de la Société.

### III.

#### Étude sur la « Leugemeete » (1)

M. H. Van Duyse constate le degré d'animosité que les archéologues préoccupés d'accréditer la théorie du « Coutre-Goedendag » ont mis à détruire l'opinion généralement acceptée en ce qui regarde les fresques de la *Leugemeete*. Le ton de cette polémique est devenu tel, qu'il rend toute discussion impossible aux personnes qui n'entendent pas qu'un débat archéologique se transforme en querelle d'allemand.

L'orateur juge néanmoins qu'il ne faut pas désertier la controverse ouverte : la vérité elle-même a besoin d'être maintenue lorsque des efforts sont tentés pour l'obscurcir. Il croit répondre à l'attente de ses auditeurs en se renfermant dans la question de la façon la plus étroite et en opposant à la passion de ses adversaires une impartialité d'autant plus stricte.

Il examinera, un à un, les arguments développés par ceux qui accusent les fresques de faux. S'il omettait une objection de

---

(1) Le travail complet avec les illustrations qu'il nécessite, paraîtra à bref délai, dans les *Annales* de la Société.

quelque valeur, il attend de ses collègues de la Société d'archéologie un rappel immédiat et les invite également à lui opposer toutes les objections qui pourraient survivre à sa propre argumentation.

1<sup>er</sup> ARGUMENT des dénégateurs de l'authenticité des fresques :

On ne comprend pas que des peintures de *dimensions colossales* se rencontrent dans l'oratoire d'un hospice de vieilles femmes. Or, la chapelle des Saints Jean et Paul appartient à une fondation charitable datant de 1315. Il faut prouver par des pièces d'archives que la chapelle existait avant 1315 ou rejeter l'authenticité des fresques.

*Réponse.* — Comment peut-on parler de peintures de « *dimensions colossales* » à propos de fresques dont les figures ne dépassent pas 0.90? Notons ce détail, car d'autres nous permettront de constater bientôt, combien négligemment M. Van Malderghem et consorts ont étudié l'œuvre d'art dont ils nient l'authenticité.

Il n'est pas en notre pouvoir de déterminer par des « pièces d'archives » l'existence de la chapelle avant 1315, mais les témoignages écrits sont inutiles, la construction toujours existante appartenant nettement à la première moitié ou tout au moins au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il peut s'être écoulé près d'un siècle entre la date d'édification de la chapelle et son affectation comme hospice, constatée par un acte de 1315.

2<sup>e</sup> ARGUMENT. — Comment ces peintures profanes ont-elles été maintenues après la conversion en 1315, d'une construction civile en oratoire?

*Réponse.* — Qui pourrait dire à quelle époque les peintures en question, ont été dissimulées sous des couches de lait de chaux qui se sont accumulées graduellement jusqu'à former une croute épaisse?

Avant que ce travail ait été effectué les fresques avaient subi un travail de remaniement dont M. De Vigne porte témoignage. Il parle, en effet, de peintures exécutées en surcharge, enlevées



par lui et qui avaient pour but de donner à cette longue théorie de soldats en armes l'aspect d'une marche au Golgotha. (De Vigne, *Recherches sur les corporations*, p. 10.)

M. Van Malderghem s'est fort mal informé des faits, car il assure que « *sous les fresques existaient trois admirables têtes de Saints.* » Il s'agit évidemment de la version erronée consignée par M. De Busscher des faits mentionnés plus haut. En réalité, de nombreuses peintures liturgiques très remarquables ont été recueillies sous le badigeon par M. Béthune; les calques en sont conservés au même titre que ceux des métiers en armes. Ces peintures liturgiques sont-elles également arguées de faux?

Faut-il, a priori, écarter l'idée de décors profanes trouvés dans un oratoire? Ces décors dans l'ensemble des peintures de la *Leugemeete* occupent les parois latérales et se trouvent à une assez grande hauteur. Or, quel est le caractère de la tapisserie de Bayeux qui, dès le XV<sup>e</sup> siècle, figure dans un inventaire comme employée à « être tendue environ la nef de l'église le jour et par » les octaves des reliques »? Cette tapisserie non seulement abonde en sujets profanes, mais présente des détails d'une obscénité voulue. Si nous connaissions exactement les usages des siècles écoulés, nous parlerions en connaissance de cause des monuments qu'ils nous ont légués, mais tel n'est point le cas et dans le champ des hypothèses il est facile de s'égarer. Notons toutefois l'usage de suspendre dans les églises des trophées d'armes et ajoutons qu'au XIII<sup>e</sup> siècle et même plus tard, les églises servirent de lieu de réunion au peuple pour tout autre chose que les cérémonies du culte.

L'orateur cite des exemples à l'appui de ses assertions.

En résumé, dit-il, les peintures de la *Leugemeete* couvraient les parois d'une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle et si les hypothèses de M. De Vigne, au sujet de la première affectation de la chapelle étaient totalement dépourvues de vraisemblance, cela ne mettrait en cause ni l'époque à laquelle remonte la chapelle, ni l'au-

thenticité de peintures recueillies sous une croute épaisse de lait de chaux, deux ans après la mise en vente de l'édifice jusqu'en 1843 affecté au culte.

3<sup>e</sup> ARGUMENT. — Gand était en 1846 un centre d'art et de lumières. L'édilité gantoise protégeait avec sollicitude toutes les manifestations d'art, les monuments gantois étaient sacrés pour elle. C'est d'enthousiasme que fut décrétée la restauration du Beffroi et pourtant le travail de De Vigne passa inaperçu !

*Réponse.* — Des gens « pratiques » peuvent parler avec enthousiasme de la restauration d'un monument parce que pour quelques-uns cette restauration constitue une « affaire. » Il n'en résulte pas que l'on soit sincèrement préoccupé de la beauté esthétique d'une ville.

A l'époque où, d'après M. Van Malderghem, régnait à Gand le culte officiel des monuments historiques, un homme du plus haut mérite, esthétique à part, proposait de démolir l'hôtel de ville après en avoir exécuté de « belles photographies » que l'on distribuerait « aux électeurs ». La question de livrer les pierres du beffroi à un chauxfournier fut agitée et ce qui pis est, l'on démolit l'*Utenhovensteen*, d'autres *Steenen* encore, la superbe église des Dominicains, etc., etc.

Il en était de même dans toutes les villes du pays et aussi à l'étranger.

De Vigne était un artiste de mérite mais sans grande influence, il travailla inaperçu, ignoré du plus grand nombre.

M. de St-Genois, contemporain des *Recherches*, en parle avec intérêt, dans un article mentionné par M. Van Malderghem, mais alors les recherches matérielles de De Vigne n'avaient pas dit leur dernier mot.

4<sup>e</sup> ARGUMENT. — Des personnes notables, auxquelles M. Félix De Vigne demanda l'attestation accordée par les signataires de la pièce enregistrée dans l'œuvre du peintre sur les fresques, ont refusé d'accéder à sa demande.

*Réponse.* — Une allégation de ce genre devrait être appuyée de preuves.

Nous connaissons les noms de personnes honorables et aptes à discerner la vérité des faits, qui ont accédé à la demande de M. De Vigne. Quels sont les noms de ceux qui revoquaient en doute l'authenticité des fresques? Où et quand leurs réserves ont-elles été consignées?

M. De Busscher nous a dit les mobiles de M. De Vigne en ces lignes :

« Dans la satisfaction qu'il (M. F. De Vigne) éprouva de cette  
» rencontre si importante pour lui, dans la crainte de voir  
» disparaître tôt ou tard, peut-être bientôt, les fresques sur  
» lesquelles s'étaient ses descriptions des costumes de guerre  
» de nos milices gantoises du moyen-âge, il dressa un procès-  
» verbal de sa trouvaille. »

Ces lignes datent de 1861. Comment M. Van Malderghem peut-il y trouver sans commettre une véritable pétition de principe la preuve des allégations si imprudemment formulées contre la bonne foi de l'auteur des « Recherches. »

Celui-ci avait bien raison de s'occuper de l'avenir des peintures découvertes sous ces auspices. L'événement en fournit la preuve.

L'orateur cite en grande partie l'article de M. De Busscher auquel M. Van Malderghem a fait allusion.

Il résulte de ce travail que M. De Vigne a dégagé une partie seulement des fresques en 1846 ; une autre partie importante a été, en 1861, mise à nu et calquée par M. le Baron Béthune ; enfin une série de peintures n'ont jamais été dérochées

L'humidité du chai avait, dès 1861, détérioré notablement les fresques, un témoin impartial, M. Bressers, encore vivant, chargé par M. Béthune de calquer les peintures, déclare que dès lors elles avaient notablement souffert et en partie disparu. C'est seulement à l'aide d'enduits gras et de vernis que l'on parvint à fixer certains linéaments.

Peut-être des recherches que pourraient faciliter les progrès toujours croissants de la photographie permettraient-elles de

reconnaître les peintures déjà reproduites; l'on pourrait s'efforcer aussi de découvrir les parties non dérochées jusqu'à ce jour.

En attendant, l'existence des fresques, retrouvées sous les couches accumulées de lait de chaux est certifiée, en 1896, par le propriétaire du chai, (si peu avide de réclame qu'il a laissé se perdre bénévolement les peintures décorant sa propriété) et, en outre, par les artistes les plus à même de découvrir une fraude au cas où celle-ci eût existé.

En admettant qu'un faux ait été commis et que M. De Vigne en ait été dupe, comment admettre que les signataires du certificat visé s'en soient unanimement laissé imposer par un document déclaré aujourd'hui apocryphe?

N'est-il pas singulier que cette accusation de faux soit portée par des personnes ne possédant aucune connaissance technique de la peinture, dont rien n'atteste la compétence archéologique et qui n'ont même pas vu les calques fidèlement exécutés d'après les fresques? L'argumentation de M. Van Malderghem et de ses collaborateurs est la preuve de la légèreté avec laquelle ont procédé ces accusateurs si acharnés et si peu documentés tout à la fois.

5<sup>e</sup> ARGUMENT. — M. De Vigne allègue comme preuve de l'ancienneté des fresques, qu'il reporte à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIV<sup>e</sup>, la forme barlongue des drapeaux. Or, cette forme est si peu caractéristique de cette époque, qu'elle se retrouve encore au XVI<sup>e</sup>. M. Van Malderghem reproduit un sceau de 1431 sur lequel se trouvent quatre bannières plus hautes que larges.

*Réponse.* — M. Van Malderghem a raison. Surtout lorsqu'il s'agit de sceaux ou de miniatures dont le périmètre est étroit et force l'artiste à resserrer les formes. Toutefois l'observation de M. De Vigne est exacte, dans ce sens, qu'à l'époque où presumably furent exécutées les fresques, les bannières étaient barlongues dans le sens de la hampe.

D'après Viollet-Le-Duc, cette forme persista jusque vers 1350.

D'après M. Gay, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, mais les sceaux établissent qu'elle remonte bien réellement, comme le disait, *en 1846*, M. De Vigne, aux premières années du XIII<sup>e</sup>. M. Demay reproduit des bannières analogues à celles de la *Leugemeete*, dans les sceaux de Raymond de Turenne (1211), Mathieu de Montmorency (1230) etc. Citons par surcroît la bannière déployée sur le sceau scabinal d'Alost recueilli au bas d'un acte de 1237 et il faudra bien admettre que si M. De Vigne a fait erreur sur la portée du témoignage tiré par lui de la forme d'une bannière, cette bannière est, telle que nous la voyons figurée dans les fresques arguées de faux, conforme à la date fixée par M. De Vigne. M. Van Malderghem a donc bien inutilement soulevé cette question.

6<sup>e</sup> ARGUMENT. — Le bacinet à visière mobile dont plusieurs personnages sont coiffés n'apparaît sur les sceaux qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle. — « Il est vrai que les sceaux représentent les chevaliers en costume de tournoi ou d'apparat » mais on ne pourrait « pousser l'esprit de concession jusqu'à faire remonter l'usage de ce casque au XIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du siècle suivant. »

*Réponse.* — Comment peut-on tour à tour invoquer le témoignage des sceaux et déclarer ce témoignage non recevable? Il ne m'appartient pas, dit l'orateur, de concilier cette attitude ambiguë.

Les sceaux écartés si judicieusement par M. Van Malderghem, il reste des œuvres statuariques fort rares remontent à cette époque et qui de même que les sceaux représentent généralement des adouplements de cérémonie. Il reste aussi les textes et les miniatures. Ecoutez :

7<sup>e</sup> ARGUMENT. — Les chroniques attribuées à des auteurs du XIV<sup>e</sup> siècle faisant mention de guerriers levant ou abaissant leur visière ont été copiées au XV<sup>e</sup> siècle. On ne pourrait d'autre part tenter d'établir l'existence du bacinet à visière mobile et complète qu'en s'appuyant sur des manuscrits ou des miniatures mal datés ou des monuments refaits.

*Réponse.* — Après avoir écarté le témoignage des sceaux, faudra-t-il encore écarter, pour plaire à M. Van Malderghem, et les textes et les miniatures qu'il certifie en bloc mal datés?

En serons-nous réduits désormais à invoquer les seules assertions de M. Van Malderghem ou à n'admettre d'autres textes que ceux si étrangement interprétés par lui, comme en ont pu juger les lecteurs de sa : *Vérité sur le Goedendag* ?

Les miniatures du XIII<sup>e</sup> siècle, celles surtout de la fin de cette centurie, sont aisées à dater, car les innovations en matière de costume sont à cette époque fréquentes et, en admettant que la paléographie — assertion étrange de la part d'un archiviste, — ne soit qu'une science aux résultats aléatoires, on peut tirer des conclusions formelles de l'observation du costume militaire.

M. Van Malderghem invoque le témoignage de MM. Allou, Quicherat, Penguilly, Viollet-le-Duc, Stothard, Hewitt, Hefner-Alteneck et ajoute que « *pour ne pas paraître exclusif,* » il acceptera que le bacinet a pu faire son apparition en 1350 ou même en 1340.

C'est fort aimable à lui, mais il ne semble pas qu'en pareille matière les concessions aient leur raison d'être. Les auteurs cités et dont la valeur est fort inégale se sont tous appuyés, pour faire l'histoire du costume, sur les sceaux, les textes, les miniatures que M. Van Malderghem pourtant déclare non recevables. Il est vrai que beaucoup de ces auteurs condamnent de la façon la plus formelle les assertions de notre contradicteur.

L'un des plus récents et des mieux documentés, M. Viollet-le-Duc, fait remonter au XIII<sup>e</sup> siècle le bacinet à visière, et reproduit des figures fortement apparentées avec les guerriers des fresques de la *Leugemeete*. Le principe de la visière, dont la réunion à une calotte plus ou moins prolongée sur la nuque constitue le bacinet de la *Leugemeete*, date pour lui de la fin du XIII<sup>e</sup>.

« On eut, dit-il, l'idée, vers l'année 1300, d'ajouter à la calotte » de fer à laquelle le camail de maille est attaché, une visière,

» c'est-à-dire une pièce de fer mobile, couvrant le visage, pouvant s'enlever facilement ou se relever ». *Dict. du Mob. Fr.* T. V, p. 157.

Des assertions identiques se rencontrent encore dans le même ouvrage. (Tome V, pp. 158 et 159 et Tome VI, pp. 117 et suivantes.) Comme d'habitude M. Viollet-le-Duc appuie ses affirmations de preuves matérielles, soit de figures (1). M. Van Malderghem, nous dira-t-il que ces figures, empruntées à des manuscrits ou à des monuments sculptés, n'ont aucune valeur? La bonne logique l'y oblige, mais alors pourquoi cite-t-il M. Viollet-le-Duc? Et en tout cas comment s'y prend-il pour indiquer à l'appui de ses aphorismes personnels si tranchants, des écrivains qui se sont exprimés d'une façon diamétralement opposée à la sienne?

M. Van Duyse allègue ici un nombre considérable d'auteurs assignant tous au bacinet à visière une origine antérieure à la date que M. De Vigne a, d'après lui, à bon droit, assignée à cette forme de casque et aux fresques de la *Leugemeete*. Un certain nombre de textes et des dessins, rapidement tracés au tableau par l'orateur, sont offerts à l'appui.

Notre compte-rendu passe forcément sous silence une grande partie de ce travail qui, pour être complet, doit être accompagné de figures dont quelques-unes ont été indiquées au tableau, d'autres placées sous les yeux de ses auditeurs par M. Van Duyse.

Celui-ci insiste sur les remarquables reproductions des manuscrits de la bibliothèque de Coblenz : *Codex Balduini Trevirensis*, dont la confection, d'après le témoignage de

---

(1) Une de celles-ci, placée à la page 100 du Tome V, représente une sculpture du portail de la cathédrale de Lyon, des premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, représentant deux combattants dont l'un est armé d'un bacinet couvrant la nuque et à visière pivotante très clairement indiquée. Est ce un témoignage dont il soit aisé de révoquer en doute la valeur, sans y mettre du parti pris?

savants allemands consultés par M. Van Duyse, remonte au début du XIV<sup>e</sup> siècle et présente déjà les formes les plus complètes du bacinet.

Les cervelières à visière des milices de la *Leugemeete*, conclut M. Van Duyse, sont moins parfaites que la généralité des coiffures de guerre reproduites, par les auteurs cités, comme étant du commencement du XIV<sup>e</sup>. Les formes si variées des bacinets gantois nous montrent les efforts divers tentés à une époque de transition par les forgerons heaumiers.

8<sup>e</sup> ARGUMENT. — Absence complète de défense aux jambes des combattants.

*Réponse.* — Rien d'étonnant puisqu'il s'agit de piétons et que, vers 1290-1310, l'art des fabricants de plates était à ses débuts. Imaginer une infanterie en même temps armée de chausses de mailles ou de grèves de plates et destinée à des marches prolongées et à des évolutions rapides, c'est persévérer dans les étranges erreurs où précédemment M. Van Malderghem se complut, notamment en supposant que les Flamands se servirent à Bouvines du Goedendag de son invention.

9<sup>e</sup> ARGUMENT. — Au lieu de la croix potencée dite de Jérusalem que devraient arborer les archers de la Gilde de St Sébastien, le peintre a tracé sur leur drapeau une simple croix.

*Réponse.* — L'observation est fondée. Traditionnellement la croix dite de Jérusalem se termine en tous sens par un léger batonnet. Mais le peintre exécutant schématiquement un décor aussi compliqué, n'a-t-il pu omettre un tel détail? Un faussaire n'eut-il pas appuyé plutôt sur une telle banalité? Une fioriture apocryphe que l'on relèverait *en trop*, donnerait à réfléchir, mais qui songera à tirer parti d'une omission de si peu d'importance pour conclure à la non recevabilité d'un si vaste ensemble?

10<sup>e</sup> ARGUMENT. — Ajouté par M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, aux apports de son adjoint :

Il n'y avait pas d'archers réunis en gildes aux Pays-Bas avant le XIV<sup>e</sup> siècle. A Gand, au XIII<sup>e</sup> siècle, tout le pouvoir



appartenait à la *Coopmans gilde*, adversaire politique des métiers. Au XIII<sup>e</sup> siècle on ne cite dans les villes des Pays-Bas que des Gildes ou serments d'arbalétriers, les corps d'archers sont venus plus tard.

*Réponse.* — Que vient faire dans l'étude des fresques de la *Leugemeete* la *Coopmans gilde* qui possédait au XIII<sup>e</sup> siècle le privilège de fournir à Gand des échevins, mais dont la prépondérance n'eut jamais pour résultat de licencier les milices de la commune ?

Des affirmations dépourvues de preuves et heurtant la logique ne doivent, d'où qu'elles viennent, être prises en considération que très relativement.

11<sup>e</sup> ARGUMENT. — Les membres de la confrérie de St-Sébastien ne sont pas munis de l'arc.

*Réponse.* — J'ai dit que l'on niait l'authenticité des fresques *sans les avoir vues*, et sans en avoir examiné les décalques.

Ici, M. Van Malderghem nie les évidences les plus matérielles, puisque, en tête de la colonne, — devant le drapeau à la croix de Jérusalem d'une forme qui ne répond pas à la tradition, — se trouve *un groupe d'archers l'arc au poing, les flèches passées en trousse à la ceinture.*

Tout le monde a vu ces figures, sauf le savant qui le premier, nous révéla la *vérité sur le Goedendag*, et les non-vérités de la *Leugemeete* !

Pas de commentaires, n'est-ce pas !

12<sup>e</sup> ARGUMENT. — Un cavalier brandit d'une seule main une arbalète à pied, comme un simple baton de commandement, geste pas trop herculéen.

*Réponse.* — Il est fâcheux d'avoir à rencontrer de telles vétilles.

Que M. Van Malderghem nous dise quelle est la limite de l'effort qu'un homme vigoureux peut faire du bras droit, surtout en peinture. Qu'il nous dise ensuite quel était le poids d'une arbalète de 1300, qu'il nous explique enfin comment le cavalier bandait une arbalète avec le pied.

Quand l'occasion lui sera offerte de voir les calques de M. Béthune, il sera frappé sans doute de la valeur artistique de ce groupe d'arbalétriers si mouvementé, à notre humble avis une œuvre d'art de premier ordre.

13<sup>e</sup> ARGUMENT. — Les porteurs de plançons à picot (lisez : *Goedendags*) sont munis de boucliers; comment dès lors pourraient-ils se servir d'une arme à deux mains ?

*Réponse.* — Tout d'abord, si M. Van Malderghem avait vu les calques il aurait constaté que son assertion est inexacte.

Il n'y a que les piquiers qui portent des boucliers, une seule exception peut être notée.

Admettons qu'elle ne soit pas le fait d'une erreur du peintre ou des « calqueurs » facile à commettre, vu l'enchevêtrement des armes d'hast de la troupe.

Les porteurs de Goedendag sont munis d'une forte épée, un bouclier leur eût été très utile pour se servir de celle-ci.

Il eut suffi de munir ce bouclier d'une guige qui semble faire défaut dans les fresques.

Cette ajoute permettait aux soldats de se servir d'armes à deux mains.

La tapisserie de Bayeux représente des Normans et des Anglais, se servant les uns et les autres de haches à deux mains, sans abandonner pour cela leurs targes, longues d'environ un mètre soixante.

Guillaume de Tyr (Edit. Guisot, p. 191), nous représente Richard-Cœur-de-Lion courant sus aux Turcs sous les murs de Jaffa, « l'écu au col et la hache danoise au poing. »

Cette manœuvre fut surtout employée lorsque les boucliers se trouvèrent, comme dans la fresque, réduits aux dimensions de la carrure moyenne d'un combattant. La poitrine se trouva protégée sans que les mouvements des bras fussent gênés. Les cavaliers chargeant ou combattant de l'épée recouraient nécessairement à l'expédient indiqué.

Parfois, la guige permettait aux fuyards de se protéger contre

les projectiles les poursuivant. Van Velthem (cap. 38) représente des Français battus par ceux de Bruges et fuyant :

.... haer schilden achter den rugge.

Le port du bouclier n'est donc pas incompatible avec l'escrime de *Goedendag*. En outre, il faut le répéter ici, la vérité est que les porteurs de cette arme sont, dans les fresques, dépourvus de boucliers. C'est là une nouvelle non vérité que l'on peut reprocher à celui qui a si durement malmené l'in vraisemblance des fresques décrites par De Vigne.

M. Van Malderghem n'a pas ouvert le dossier du procès dans lequel il entend prononcer sans réplique, voilà qui est évident..

14<sup>e</sup> ARGUMENT. — L'étendard des corporations représentées par les fresques n'est pas conforme aux ordonnances de 1429.

*Réponse.* — Ne pas voir d'archers, lorsqu'il en existe tout un groupe, mettre des Goedendags là où tout le monde verra des lances, prête à quelque surprise ; mais M. Van Malderghem ne semble-t-il pas viser à la charge, l'orsqu'il dresse procès-verbal aux corporations de 1310 pour violation d'une ordonnance de Philippe le Bon ? Or, telle est bien la bizarre fantaisie à laquelle aboutit son interprétation d'un document transcrit par M. F. De Vigne, dans son ouvrage sur les corporations.

« Tous les métiers, » dit l'auteur de *la Vérité sur le Goedendag*, « avaient obtenu de Philippe-le-Bon, en 1429, le privilège » de mettre ces armes sur leurs bannières, *mais à la condition* » *de les réunir en un seul écu*, comme on les voyait sur le » grand drapeau général des corporations et sur le sceau commun des métiers de Gand. Or cette condition étant expressément formulée dans l'ordonnance on peut se demander » comment il a pu se faire que les métiers ne s'y soient pas » conformés ».

On se demande et la réponse ne vient pas, comment un homme dont la profession est de se servir de textes, parvient à engendrer d'aussi étonnantes doctrines.

Une condition expressément formulée en 1429, devrait donc être nécessairement respectée dès les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle ou les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle ! Etrange rétro-activité.

Ce n'est pas tout.

M. Van Malderghem n'admet pas que les Gantois aient pu songer, avant l'octroi de Philippe-le-Bon, à marquer sur leurs étendards et sur leurs boucliers qu'ils appartenaient au comte de Flandre et en même temps à la cité de Gand et cela à une époque où les troupes des communes de Flandre se trouvaient, sur les champs de bataille, mêlées à des corps d'armée de toute nation.

M. Van Malderghem a mal lu l'ordonnance que M. De Vigne transcrivit fort bien :

Le duc autorise les Gantois à rendre leurs « bannières plus apparisantes et cognissables », en y mettant un petit écu, « du » dextre coté des armes de notre pays de Flandre et l'autre moitié » du coté senestre des armes de nostre ville de Gand, les lions » d'icelle rampant l'un contre l'autre ».

Cette disposition est observée dans le grand sceau des métiers. L'on y voit les lions de Flandre et de Gand, tous deux rampants à dextre, réunis dans un même écu divisé exactement en deux.

Deux écus, l'un de Flandre, l'autre de Gand, parfaitement distincts sont figurés sur deux étendards et sur quelques boucliers des fresques. Voilà certes des dispositions bien dissemblables et pourtant notre contradicteur les signale comme identiques !

M. Van Malderghem suppose-t-il, d'ailleurs, que les Gantois aient attendu l'année de l'institution de la Toison d'or pour représenter le lion blanc sur leurs drapeaux et pennons ?

Avaient-ils besoin, d'après lui, d'un octroi plus spécial pour y peindre en même temps les armes de Flandre ? Ce serait de sa part une singularité de plus. Nous n'en sommes plus, au fait, à compter celles où l'invention du coutre-goedendag l'a entraîné.

En tout cas, il confond un écu réunissant les deux lions rampant

l'un contre l'autre et deux écus où les lions rampent isolément.

15<sup>e</sup> ARGUMENT. — La chapelle est du XIV<sup>e</sup> siècle. Les peintures ne sauraient donc être du XIII<sup>e</sup>. M. Van Duyse prétend que la chapelle est du XIII<sup>e</sup>; or rien n'est plus inexact.

*Réponse.* — De nombreux membres de la construction encore debout marquent la date de la *Leugemeete*.

Ici encore M. Van Malderghem est atteint d'aveuglement.

Il parle d'un *pavement de carreaux à fleurs de lis saillantes* alors que de notoriété générale ce pavement dessiné en 1861 par M. A. Van Assche, et partiellement encore existant est composé de très petits carreaux dans le goût du XIII<sup>e</sup> siècle, parfaitement lisses, leurs creux étant remplis d'engobes ocreuses, suivant la technique habituelle de ce genre de céramique.

Ailleurs, il nous assure (p. 220) avoir aperçu sur le mur « un des petits écus au lion ornant les drapeaux des gildes. » Il ignore donc que les drapeaux en question se trouvaient sur la paroi du haut à droite, et que le lion qu'il a pu voir, comme tout le monde, appartient à une peinture de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle où l'on a cru reconnaître Louis de Crécy et sa famille.

Aveugle pour ce qui existe, l'archiviste bruxellois est de la plus facheuse perspicacité lorsqu'il s'agit de découvrir ce que personne n'aperçoit :

Une colonne est demeurée à peu près intacte. Il reconnaît qu'elle « *offre tous les caractères distinctifs du XIII<sup>e</sup> siècle* »; mais ajoute que « *comme elle est isolée elle est évidemment de remploi.* »

En vain constatera-t-on que la construction de cette colonne et des parties de l'édifice en rapport avec elle est homogène. Il convient à la thèse de M. Van Malderghem de se débarrasser de ce témoin gênant. La colonne est déclarée de remploi, *parce qu'isolée*. Eh, puisqu'il n'en fallait qu'une!

Au fond du donjon du Château des Comtes il en existe, réellement de remploi, elles sont cinq ou six.

Mais M. Van Malderghem a compris qu'en matière d'archi-

tecture le mieux est de passer la parole aux architectes ; il m'a donc renvoyé a ceux-ci. Leur consultation, pronostiquait-il, devait me réduire au silence.

Je ne suis pas allé aux architectes, ils sont venus à moi.

M. Van Assche a publié dans un journal quotidien un article topique où il remet les choses au point, affirmant : (1)

— Que la chapelle des SS. Jean et Paul appartient tout entière au style ogival primaire, présentant entre autres détails nettement *du 13<sup>e</sup> siècle* : 1° Une grande fenêtre avec encadrement de brique moulurée ; 2° une crédence proche de l'autel ; 3° deux niches ; 4° une porte ; 5° une colonne avec chapiteau et *appareillage parfaitement homogène* ; 6° un parquet en terre cuite vernissée et *unie*.

M. Van Assche, en outre, ajoutait que les fresques avaient, lors de leur découverte, été appréciées comme de la plus haute valeur par les archéologues les plus savants ; il cite MM. Béthune, Helbig, James Weale, etc. Cette opinion est aussi celle de la Commission royale des Monuments, saisie récemment de la question soulevée si tapageusement à la société d'archéologie de Bruxelles.

« *Ce Collège, dit M. Van Assche, a jugé, à l'unanimité de ses membres, que l'on ne pouvait, sans un parti-pris dont les mobiles échappent, accuser des hommes tels que MM. De Vigne, Béthune et tant d'autres, d'avoir pris le change sur la valeur d'un document découvert d'une façon si inespérée.* »

Si M. Van Malderghem était beau joueur, il s'inclinerait devant un verdict que l'auteur de « *Les fresques de la Leugemeete* » a provoqué, mais déjà ses récriminations se font jour et de nouvelles excogitations remplissent les journaux quotidiens.

Il est temps de ne plus s'y arrêter.

- Je pense avoir assez fait en vous montrant l'inanité des accu-

---

(1) Voir *Bien Public* du 27 mai 1897.

sations qui ont mis tant de temps à se formuler nettement, pendant que des imputations vagues traînaient en tout lieu.

Toutes les arguties que j'ai fait défiler devant vous, celles que naguère j'avais relevées déjà, ne pouvaient obscurcir une question élucidée par M. De Vigne il y a plus d'un demi-siècle.

On a accusé d'anachronisme les fresques de la *Leugemeete*, je crois vous avoir démontré que ces imputations n'ont rien de fondé. Ce qui est un anachronisme, c'est de voir susciter un tel débat et de le voir soutenir en de telles formes. N'importe ! il reste acquis que M. F. De Vigne a fait œuvre de bonne foi et œuvre d'intelligence, que M. Béthune, dont le travail confirme celui de l'auteur du *Vade-Mecum*, a vu juste et rendu service à la science.

Il reste acquis également que les savants de tout pays dont les écrits citent avec confiance le travail de Félix De Vigne, n'ont pas été égarés par celui-ci.

Quant à vous, Messieurs, vous aurez à décider, si à votre avis, le débat peut être clos, ou s'il faut accorder quelque attention encore aux propos ultra-fantaisistes destinés à remettre à flot cette théorie du Coutre-Goedendag, arme à l'usage de la ville et de la campagne, propre aussi à frapper par derrière....

Des hommes doués de quelque jugement pourraient-ils prêter la moindre attention au nouvel avatar de la théorie (1) : Un mystificateur exécutant dans un chai de brasserie aux fenêtres murées, des centaines de figures, des décors compliqués, réussissant à leur donner les caractères d'un archaïsme auquel les Béthune et les Weale sont pris. Puis, son chef d'œuvre accompli, imagine-t-on ce Lemice-Terieux sans rival dérochant son travail de forçat à tous les yeux, sous d'innombrables couches de badigeon dont une partie seulement a été enlevée !

Il est écrit que, d'absurdité en absurdité, les inventeurs du Goedendag-aratoire arriveraient aux combles extrêmes, et je m'en voudrais d'avoir perdu tant de temps à démontrer l'inanité

---

(1) Voir le *Petit Bleu* du 24 septembre 1897.

de conceptions pareilles, si le maintien de la vérité n'était la meilleure façon dont il nous soit possible d'employer les heures qui nous sont comptées.

Les fresques de la *Leugemeete* sont exemptes de toute sophistication, elles ne présentent ni anachronismes, ni faiblesses d'exécution, ni tatonnements.

C'est à ces nobles vestiges qu'il faudra recourir pour connaître la vérité sur l'équipement de nos pères au début de ce glorieux XIV<sup>e</sup> siècle.

C'est là que nous trouverons la vérité sur cette arme, que les flamands appelaient *Staf* et les français *Godandac*. (*Applaudissements*.)

**M. le Président.** Je pense que, en premier lieu, nous devons féliciter M. Van Duyse pour l'importante étude, dont il vient de nous donner lecture. Le débat qui s'est élevé entre lui et MM. Van Malderghem et de Raedt, doit-il être considéré comme clos, ou bien, y a-t-il lieu de donner encore une consécration nouvelle à ce travail en le renvoyant aux sections d'histoire et d'archéologie, aux fins de voir nommer par elles une commission qui ferait rapport sur la question dans une de nos prochaines séances?

Je pense que pour M. Van Duyse lui même, pour la Société, pour la mémoire de M. De Vigne, il convient qu'une déclaration collective faite par des personnes compétentes, intervienne dans l'espèce afin de terminer ce long débat.

**M. Joseph Desmet.** Je me demande s'il faut absolument et à tout jamais, renoncer à l'espoir de faire parler ces murailles de la « *Leugemeete* ». Toute cette discussion, conduite avec tant de talent par notre honorable confrère, repose, en somme, sur des décalques. Or, dans tout décalque il y a nécessairement des causes d'erreur. Il y a plus : à Bruxelles, la discussion n'a pas même eu lieu en présence de décalques, mais en présence de copies de dessins faits d'après ces décalques!

Il est évident que, dans ces traductions successives, il peut y avoir des erreurs, soit dans les détails des casques, soit dans les



ornements d'étendard, dont on a tiré argument. Il se peut que si l'on était en présence des dessins primitifs, on constaterait que le copiste a traité plus ou moins arbitrairement une ligne, et qu'il a interprété erronément certains détails. J'ai eu souvent l'occasion de constater pareil fait, en comparant des décalques aux dessins originaux.

Il est possible qu'en braquant un objectif photographique sur les murailles, celles-ci nous révèlent des choses que l'œil le plus exercé ne saurait y découvrir.

La où nous avons pu porter récemment notre examen, il n'y a, je crois, plus guère de trace de ce qui y a figuré jadis, mais il y a un endroit de la muraille qui n'a jamais été mis à nu, et peut-être retrouverait-on là des dessins éloquents qui viendraient élucider la question.

Je ne vois pas là de difficultés insurmontables. Je veux bien admettre que les chancis se soient accumulés, mais enfin ils n'ont sans doute pas tout détruit.

**M. Hermann Van Duyse.** Les fenêtres du chai ont été étroitement condamnées depuis 1845, et je pense, quant à moi, que l'humidité qui a été accumulée depuis lors, a dû détruire complètement ce qui restait des peintures en 1861. Pour ma part, j'ai examiné aussi minutieusement que j'ai pu, les murailles et je n'ai plus guère retrouvé que la bande peinte sous les pieds des soldats. Quant aux soldats eux-mêmes, je n'en ai plus retrouvé de traces.

Dans la partie inférieure, il reste des traces de portraits, qu'on dit être ceux de Louis de Crécy et de sa femme. Je crois que ces peintures-là pourraient être retrouvées, mais elles sont d'un intérêt moins considérable que celles de la théorie militaire.

En tout cas, on pourrait essayer de réaliser le vœu de M. Desmet.

**M. Serdobbel.** Ne pensez-vous pas que les couches de badigeon doivent dater du temps de nos guerres religieuses? J'ai lu dans De Jonghe, que lors des premières émeutes calvinistes, on leur a attribué un local « dans les environs de la Porte de Bruges ». Il se pourrait que ce local ait été la « Leugemeete ».

**M. Hermann Van Duyse.** Les calvinistes ont eux-mêmes construit en bois une église, dont Vaernewyck nous a conservé le plan et dont il raconte avec force détails la construction et la démolition. Elle était située hors de la Porte de Bruges.

**M. le Président.** Je renouvelle ma proposition, tendant à renvoyer l'étude de M. Van Duyse aux deux sections compétentes. Celles-ci nommeraient une commission d'enquête, composée de membres de la société et de personnes prises en dehors de la société. Je propose également l'adoption de la proposition de M. Desmet.

**M. Hermann Van Duyse.** Il serait fâcheux que cette proposition d'enquête supplémentaire, vint jeter la suspicion sur les documents qui existent. Il doit être entendu que nous pouvons avoir confiance dans les calques de M. Béthune et dans les dessins de M. De Vigne. Celui-ci a travaillé, il est vrai, dans les conditions les plus désavantageuses. Il n'a pu y consacrer, ni de grandes ressources, ni un temps très considérable. Ses dessins sont donc incomplets, mais sincères. C'est ainsi que les archers reproduits avec leurs arcs dans le travail de M. Béthune, ne le sont pas par M. De Vigne. — C'est apparemment ce qui est cause de l'erreur étrange de M. Van Malderghem. L'homme à cheval qui, dans le dessin de M. Béthune précède les arbalétriers, ne se trouve pas à cheval dans le dessin de M. De Vigne. C'est M. Béthune qui, en travaillant plus avant, s'est aperçu que c'était un cavalier.

Une autre particularité qui atteste la bonne foi de l'artiste et l'authenticité des fresques, c'est que l'homme à cheval est coiffé d'une sorte de feutre d'allure moderne. Je crois qu'en 1846 aucun archéologue n'aurait pu indiquer cette forme. Aujourd'hui on en connaît un spécimen typique à la cathédrale de Strasbourg. On n'invente pas des détails de ce genre, et il en existe une foule dans ces dessins de De Vigne, qui ne sauraient, à l'heure actuelle même, être indiqués que par un homme très au courant des détails du costume. C'est ainsi, que dans ces dessins les archers

ont passé leurs flèches dans une ceinture, alors qu'on pensait généralement qu'elles étaient mises dans un carquois.

Il est donc bien entendu que nous avons pleine confiance dans les calques de M. Béthune et qu'une enquête ne saurait les viser. (*Marques d'adhésion.*)

**M. Joseph Desmet.** Cela est parfaitement entendu. Du reste, cette opinion qui a paru pouvoir résulter des premières attaques, a complètement disparu aujourd'hui de l'argumentation des contradicteurs de M. Van Duyse. Ils ne parlent plus des supercheries de M. De Vigne. Ils disent que, dans l'intervalle entre la désaffectation de la chapelle et l'emploi de celle-ci comme chai de brasserie, un mystificateur, ou même tout simplement un personnage quelconque qui s'est livré à des études sur le costume, se serait installé dans cette chapelle, et aurait peint ces fresques, qu'il aurait ensuite recouvertes d'une couche de badigeon. M. De Vigne se serait figuré être en présence d'une œuvre du XIV<sup>e</sup> siècle, mais sa bonne foi n'est plus mise en doute.

Il s'agit aujourd'hui de tâcher de retrouver sur ces murailles un témoin qui viendrait en aide à tous les documents si probants que nous venons d'entendre énumérer.

**M. Heins.** L'impression immédiate du travail de M. Van Duyse s'impose. J'en fais la proposition. (*Adhésion.*)

**M. Varenbergh.** La proposition que je compte faire rentre à la fois dans les vues de M. Heins et dans celles de M. Desmet. Je crois qu'il est inutile de renvoyer aux sections le travail de M. Van Duyse, car il est parfaitement sérieux et extrêmement documenté. On ne saurait rien y ajouter. Mais je propose avec M. Desmet de faire sur place des recherches supplémentaires, afin de découvrir encore d'autres documents, qui viendraient corroborer les données que vient de nous fournir le travail de M. Van Duyse. Ce travail devrait d'ailleurs être imprimé immédiatement.

**M. A. Heins.** Il serait utile également de photographier les calques du musée d'archéologie pour les joindre au travail de M. Van Duyse.

**M. J. Desmet.** J'appuie cette proposition et je me rallie à celle que vient de faire M. Varenbergh, à la condition qu'il soit bien entendu que les recherches à faire sur place, soient faites principalement au moyen de la photographie.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Permettez moi de faire également une proposition, pour établir l'âge de la chapelle. Il y a eu à ce sujet un appel fait aux architectes par M. Van Malderghem, et qui n'a pas été suffisamment entendu. Sans doute, M. Van Assche, dont la compétence est indiscutable, a bien voulu, de son propre mouvement, entrer dans le débat. Mais il serait désirable que d'autres architectes y entrassent également. Il y a en ce moment certaines données positives qui peuvent encore être recueillies, et peut-être viendra-t-il un temps où cette chapelle sera démolie. Il semble donc utile et même urgent que d'autres architectes que M. Van Assche, qu'ils soient gantois ou étrangers, veuillent bien également donner leur avis sur l'âge approximatif de ce bâtiment.

Sans doute, cela ne fera que confirmer, et ce qu'a dit M. Van Assche, et ce qu'a dit M. Van Duyse.

D'autre part, il conviendrait de s'occuper de faire l'historique de ce bâtiment. Nos archives ne sont peut-être pas très riches en documents y relatifs, mais ce que l'on possède pourrait être mieux mis en lumière.

A côté de cette commission d'architectes, on pourrait donc former une commission d'archivistes, qui rechercheraient dans nos archives communales des documents peut-être restés inconnus jusqu'ici.

C'est là, à mon sens, outre les moyens déjà indiqués par M. J. Desmet, la voie à suivre pour élucider la question importante qui se présente devant nous.

Nous devons surtout avoir à cœur, de ne pas paraître devant le public savant, comme voulant mettre l'esprit de clocher au-dessus de la vérité.

Sans vouloir le moins du monde donner raison à M. Van Mal-

derghem, et nous félicitant de ce que le défi qu'il a lancé, ait été relevé avec tant de talent et tant de science par M. Van Duyse, montrons cependant que nous recherchons, avant tout et par-dessus tout, la vérité, et rien que la vérité.

— Cette proposition, ainsi que celles formulées par M. Varenbergh et Heins sont adoptées.

**M. le Président.** Votre Bureau, messieurs, soumettra à la commission, qui sera formée conformément à la décision qui vient d'être prise, un programme qui indiquera les points sur lesquels on appelle plus spécialement son attention.

**M. J. Desmet.** Ne pourrait-on, en outre, demander à M. Béthune, qui a sur ce sujet un travail en préparation, d'entrer dans le débat?

**M. le Président.** Le Bureau écrira une lettre à M. le baron Bethune pour demander son concours.

**M. J. Desmet.** Un dernier mot. M. Van Duyse a parlé tantôt de l'opinion exprimée par M. Wauters, mais il ne l'a pas citée d'une façon tout à fait complète.

Je me demande s'il ne conviendrait pas de rencontrer cette opinion, en tant qu'elle dit que la confrérie St-Sébastien, dont la bannière figure dans la fresque de la « Leugmeete », n'a pris naissance qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle, suivant M. Wauters, remonterait aussi le commencement de l'organisation des métiers?

**M. Herm. Van Duyse.** L'histoire des corporations au XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas faite, pas plus par M. Wauters que par un autre. Il est logique, semble-t-il, de penser que les confréries d'archers ont précédé les confréries d'arbalétriers et existaient au début du XIV<sup>e</sup> siècle et même longtemps avant.

**M. le Président.** Le Bureau s'occupera de constituer la commission conformément à la décision prise tantôt, et le résultat de ses travaux sera communiqué à l'assemblée.

La séance est levée à 11 heures.

---

**Publications étrangères concernant l'archéologie nationale.**

BEITTEL. *Vlämische Altäre in der Rheinprovinz und in Westfalen*, in *Stimmen aus Maria*. Laach, 1894, 10 afl.

*Inventaire dressé en 1395 au décès de Jolande de Flandre, comtesse de Bar.* (Communication de M. Max Werly.)

V. *Bulletin du Comité des travaux historiques*, livraison 1, 2, de l'année 1896, p. 48.

*Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en Avril 1897.*

M. A. Guesnon communique 25 documents inédits sur l'invasion anglaise dans le Nord de la France au temps de Philippe VI et de Jean le Bon.

Le premier est une lettre des Gantois aux échevins d'Arras pour les entraîner à leur suite dans le parti d'Édouard.

*Académie et Inscriptione a Bele Letti.*

Séance du 14 avril. — Après avoir examiné le plan de Jérusalem tracé sur la mosaïque de Madaba, M. Ph. Berger croit y trouver la figuration de l'église à rotonde élevée en 336 par Constantin, sur l'emplacement du Saint-Sépulcre, avec les portiques et les colonnades dont elle était précédée d'après le témoignage d'Eusèbe.

M. Paul Tannery fait une communication sur une correspondance inédite échangée, vers 1025, entre un Raimbaud, écolâtre à Cologne; et un Raoul, maître aux écoles de Liège. Il résulte des lettres qu'à cette époque l'enseignement de la géométrie n'était nullement constitué et que les maîtres en ignoraient les premiers éléments.

M. Ulysse Robert donne lecture d'une Étude sur les Testaments de l'Officialité de Besançon, collection qui se composait d'au moins huit mille documents, dont les plus anciens remontent à 1255.

M. René Dussaud, chargé de mission, rend compte de son voyage en Syrie dans l'Akkar et le Djebel-Ansariyé.

M. L. Delisle offre, au nom de M. Van der Haeghen, bibliothécaire de l'université de Gand, le savant auteur de la *Bibliotheca belgica*, le premier volume de la *Bibliotheca Erasmiana*. Ce volume est consacré aux Adagia d'Erasmus; on y trouve la description des éditions totales ou partielles de cet ouvrage, ainsi que les traductions. M. E. Picot présente la Correspondance de Peiresc et de Pierre Bourdelot, par M. Tamizey de Larroque.

## Algemeene vergadering van 16 November 1897.

### Assemblée générale du 16 novembre 1897.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. E. Varenbergh, vice-président ; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. L. Bouckaert ; Gustave Claeys Boüüaert ; François Coppejans ; de Kemmeter ; l'abbé De Pratere ; A. Fiers ; H. Geirnaert ; A. Heins ; Georges Hulin ; Louis Janson ; Louis Maeterlinck ; Mast de Maeght ; Léon Nève ; Marc Rooman ; Edmond Sacré ; E. Serdobbel ; Stroobant ; Auguste Van Assche ; R. Voortman ; Jules Vuylsteke et V. Willem.

M. le baron A. de Maere d'Aertrycke, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. E. Varenbergh, vice-président, remplit les fonctions de président.

#### Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Rapport de M. Paul Bergmans sur le Congrès archéologique de Malines.

IV. Over het beschilderen der standbeelden in Vlaanderen. (M. A. Van Werveke.)

V. Glanures historiques. (M. E. Varenbergh.)

I.

#### Communications.

**M. le chanoine Van den Gheyn**, secrétaire. — Vous aurez remarqué, Messieurs, que notre Bulletin a subi un léger change-

ment de forme. Le travail lu ici dans la dernière séance par M. H. Van Duyse n'a pas été publié *in extenso*. L'auteur, en effet, désirait remanier quelque peu son étude, et il n'a pu terminer ce travail assez tôt, pour qu'il pût paraître avant notre séance de ce soir. Le résumé contenu dans le dernier fascicule du « Bulletin » est l'œuvre personnelle de l'auteur, et le Bureau n'assume donc, de ce chef, aucune responsabilité. Le travail complet de M. H. Van Duyse, avec les illustrations indispensables, paraîtra aux « Annales » de la Société.

J'ai à vous entretenir, Messieurs, au nom du Bureau, de cette dernière publication. Dorénavant, les travaux d'une certaine importance — bien entendu au point de vue de la longueur — seront réservés pour les « Annales », tandis que, au « Bulletin », paraîtront seulement les comptes rendus sommaires des idées développées ici. Nous aurons soin de demander ces résumés aux auteurs eux-mêmes, pour être bien sûrs, que leur pensée ne soit pas dénaturée. Par le fait même le Bureau doit dégager sa responsabilité vis-à-vis du monde savant, pour ce qui regarde les idées émises dans le « Bulletin ». Celui-ci est, pour aussi dire, le compte rendu analytique de ce qui se passe ici et, par conséquent, le Bureau a pour unique souci de tâcher de reproduire aussi fidèlement que possible, les idées qui ont été exprimées, sans vouloir, le moins du monde, approuver ou imputer ces idées.

Les « Annales », au contraire, par la forme qu'elles revêtiront, auront nécessairement une autorité plus grande.

Nous avons donc cru devoir suivre l'exemple donné par d'autres sociétés et nommer des commissaires chargés d'examiner les travaux réservés pour les « Annales ».

Il est incontestable, Messieurs, que l'auteur d'un travail peut, par suite de distraction ou d'occupations trop nombreuses, ne pas y apporter toujours tous les soins voulus. C'est pour aider l'auteur que nous nommerons des commissaires pris, non pas parmi les membres du Bureau, mais parmi les membres honoraires ou effectifs de la Société.



Le travail de M. Van Duyse a donc été soumis à deux commissaires, l'un représentant plus spécialement la science archéologique, l'autre s'occupant exclusivement des documents produits par l'auteur à l'appui de sa thèse.

Nous donnons ainsi à l'auteur, non pas des juges, mais des aides qui pourront éventuellement lui signaler, soit un défaut de mémoire, soit une incorrection qui se serait glissée dans son travail.

Nous sommes convaincus, Messieurs, que tous vous partagerez l'avis du Bureau de publier aux « Annales » les travaux d'une certaine importance, et qui auraient été soumis à l'examen de deux commissaires.

J'ai également une communication à vous faire, Messieurs, relativement à la question des fresques de la « Leugemeete ».

Trois commissions ont été nommées. La première est composée d'architectes, et a pour but d'examiner l'âge de la chapelle au point de vue architectural ; la seconde est composée d'archivistes, et la troisième d'artistes et de photographes.

Les bureaux des sections qui ont procédé à la désignation des commissaires sont priés de vouloir faire connaître les noms de ceux-ci au Comité-Directeur, afin que ce dernier puisse se mettre directement en rapport avec eux, et hâter ainsi leur travail.

Il nous est revenu que pour la commission des architectes, on a été d'avis de laisser à M. Van Malderghem, la latitude de désigner les architectes bruxellois, qu'il voudrait voir adjoindre à la commission.

Votre comité croit, Messieurs, qu'il ne serait pas de sa dignité d'abandonner ce choix à M. Van Malderghem, d'autant moins que ce dernier n'est pas même membre de votre Société.

Nous sommes d'avis qu'il appartient à la commission de désigner elle-même les architectes bruxellois qu'elle voudrait s'adjoindre et ce, notamment, afin d'éviter de transformer cette question en un débat de ville à ville.

Le Comité-Directeur s'est adressé à M. le B<sup>on</sup> Bétbune, et l'a

prié de vouloir intervenir dans le débat, en nous apportant tout ce qui serait de nature à jeter quelque lumière sur cette question qui nous intéresse si vivement.

La réponse de M. Béthune ne nous permet pas, malheureusement, d'espérer de sa part une intervention immédiate. La personne de son père ayant été mêlée au débat, il désire que toute question personnelle en soit d'abord écartée, et il ne publiera l'ouvrage qu'il a en préparation sur ce sujet, que lorsque celui-ci sera suffisamment mûr.

La troisième commission, celle des artistes et des photographes, s'est déjà mise en mouvement. M. Desmet a pris les photographies des calques faits par MM. Béthune et De Vigne. Ces calques seront publiés aux " Annales ", en même temps que le travail de M. Van Duyse.

—

M. **le chanoine Van den Gheyn** annonce ensuite, au nom de la commission de publication des fiches que, d'ici à quelques jours, paraîtra le troisième fascicule.

## II.

### Ballotage de membres honoraires.

MM *A. Bruggeman-Rosseel*, conseiller communal, Coupure, 66 et

*A. Feyerick*, industriel, rue neuve St-Pierre, 47, à Gand,

sont admis en qualité de membres honoraires.

## III.

### Rapport de M. P. Bergmans sur le congrès archéologique de Malines.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur le douzième congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgi-

gique, où M. le baron de Maere et moi avons eu l'honneur de vous représenter. La session s'est tenue, du 8 au 11 août 1897, à Malines. Cette ville ancienne, riche en souvenirs de son passé, était bien digne d'être le siège du congrès. Un très grand nombre d'adhérents du pays et de l'étranger — de la France surtout, qui nous envoie une délégation plus nombreuse chaque année — avait répondu à l'appel du comité organisateur. Celui-ci était présidé par M. le chanoine Van Caster et avait pour secrétaire-général notre nouveau collègue, M. Louis Stroobant. Disons tout de suite que nos confrères malinois se sont parfaitement acquittés de leur tâche et qu'ils ont tenu à n'être inférieurs aux organisateurs des congrès précédents, ni par le dévouement, ni par l'ingéniosité à trouver d'attrayantes distractions.

\* \* \*

Vous n'attendez certes pas de moi une description nouvelle de Malines, et je n'ai pas la prétention de découvrir les beautés qu'elle possède, ses monuments et ses œuvres d'art : l'église métropolitaine de Saint-Rombaut avec son vaisseau imposant et sa tour, universellement admirée, que les Malinois espèrent un jour voir achever ; — les halles si pittoresques dans leur délabrement, et qui contiennent aujourd'hui le musée archéologique autrefois installé dans le Vieux Palais ou *Schepen Huys* ; celui-ci va arbitrer les archives et la bibliothèque de la ville. Le musée est d'un intérêt assez exclusivement local ; mais il faut mettre hors de pair une remarquable série de portraits de dignitaires de l'ordre teutonique, et de chefs de corporations ; — le beau Palais de justice avec, en face, la façade, de style bien particulier, de l'ancien palais de Marguerite d'York ; — l'hôtel de Busleyden, cette harmonieuse construction du XVI<sup>e</sup> siècle ; — et puis ces Rubens : la *Pêche miraculeuse* et ses beaux panneaux de Notre-Dame au-delà de la Dyle, peints pour la corporation des poissonniers, et qui se trouvent malheureusement dans un

assez piteux état, — ainsi que l'important triptyque, bien conservé celui-ci, qui orne le maître-autel de l'église de Saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste ; — la remarquable *Adoration des Mages* de M. Moreels, à l'église de Sainte-Catherine ; — les célèbres sculptures de Fayd'herbe à Notre-Dame d'Hanswyck, etc.

Nous avons vu tout cela en détail sous la conduite érudite de M. le chanoine Van Caster, qui ajoutait des commentaires sûrs aux indications du coquet petit guide illustré remis à chaque congressiste.

Et nous avons flâné le long de ces quais pittoresques et colorés, de ces places superbes, de ces ruelles tortueuses ; nous avons joui longuement du spectacle de ces toits rouges vibrant sur les façades déchiquetées, où les pignons en bois, dont nous retrouvons ici de vénérables débris, alternent à chaque pas avec les fines dentelles de pierre.

C'est dans ce milieu que s'est tenu le dernier congrès, fertile en discussions intéressantes et en communications instructives. Je ne puis naturellement que vous indiquer sommairement ces travaux en attendant l'apparition du compte rendu officiel.

\* \* \*

Comme d'habitude, le Congrès était divisé en trois sections consacrées respectivement aux études préhistoriques, historiques et archéologiques.

A la première section, M. le docteur Raeymackers décrit les documents qu'il a trouvés au sujet de la présence de l'homme le long du littoral belge à l'époque préhistorique, et les compare aux trouvailles faites dans les tourbières du Nord de la France. M. Huybrigts communique divers objets provenant d'une sépulture franque découverte par lui à Tongres, notamment une sorte de poignée de coffret et un bâton de commandement qui donnent lieu à de très vives discussions. MM. le prince Poutjatine, Gillès de Pelichy et Comhaire donnent des renseigne-

ments sur le résultat de leurs fouilles en Russie et en Belgique. Enfin M. de Villenoisy étudie les races qui ont concouru à former les populations de l'ancien Belgium et surtout des parties qui constituent la Belgique actuelle ; ce travail était la suite de celui dont vous avez eu communication au congrès de Gand.

La section d'histoire a entendu d'abord M. de Marneffe qui a soutenu qu'il fallait, dans la publication de textes anciens, s'astreindre volontairement à une reproduction servile des documents, sans en résoudre les abréviations, sans ajouter ni accentuation ni ponctuation. Ce système a rencontré de nombreux adversaires qui ont fait ressortir la nécessité de fournir aux historiens des textes clairs et d'une lecture aisée, et ont ajouté que, dans les cas douteux, il faudrait non une imitation typographique, mais un fac-similé photographique. Discussion vive et animée, mais qui n'a guère abouti, l'assemblée ayant voté successivement deux vœux contradictoires : la section a probablement voulu démontrer par le fait qu'il serait utile de ne plus mettre au vote des questions de principes dans une assemblée aussi indéterminée et aussi fluctuante que celle d'un congrès. Une autre discussion intéressante s'élève entre MM. l'abbé Renard, le général Wauwermans, J. Frederichs, etc. sur l'enseignement de la géographie dans les Universités et les réformes qui s'imposent à cet égard. Il serait trop long d'entrer ici dans des détails ; il me suffit de constater que tout le monde a été d'accord pour réclamer l'extension des études géographiques. Votre rapporteur a rompu quelques lances avec M. Cordemans qui revendique pour Malines l'honneur d'avoir connu l'imprimerie dès 1467, et même avant, ce qui la mettrait au premier rang des villes belges où l'art typographique a été introduit au XV<sup>e</sup> siècle ; j'ai fait remarquer que les textes et les documents apportés par M. Cordemans n'étaient pas suffisamment probants ; et je dois à la vérité de dire qu'après sa réplique, ma conviction est restée debout.

Parmi les communications faites à la section, mentionnons

celles de M. Vanden Bergh sur la numismatique malinoise ; de M. Stroobant sur l'origine malinoise, bien douteuse encore, semble-t-il, de Franz Hals ; de M. J. Frederichs, sur la situation des peuples ayant habité la Belgique à l'époque de César, situation qui correspond assez exactement aux divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen-âge ; — de M. de Marneffe sur l'explication étymologique des noms de lieux, qui nous a valu une intéressante causerie de M. Hildebrand, délégué de la Suède, sur les lieux-dits de son pays ; — de M. E. Lameere au sujet de la publication sur fiches de la bibliographie courante de l'histoire de Belgique, ainsi que sur l'institution de cours populaires et locaux d'histoire et d'archéologie nationales ; — de M. Cl. Lyon, sur la conservation des anciens registres paroissiaux, etc.

J'ai eu l'honneur de présenter notre *Inventaire archéologique* à la troisième section, dont les membres ont bien voulu approuver notre projet et m'ont fait des observations parmi lesquelles il en est qui nous ont été fort utiles. La même section s'est occupée longuement de l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut ; on a remis sur le tapis la question, qui fut un moment si brûlante, de l'auteur du plan de cette tour et de sa ressemblance avec celle de Ste-Waudru, à Mons. Après avoir entendu MM. J. Hubert, Ph. Van Boxmeer, Kempeneer, etc., la section a décidé que les deux plans n'étaient pas deux œuvres distinctes, mais qu'ils constituaient plutôt deux variantes d'un même projet ; de plus qu'il était désirable de voir achever la tour. MM. Van Boxmeer et Kempeneer ont également traité de la reconstitution des Halles et du palais du Grand Conseil ; — M<sup>me</sup> Daimerries de la dentelle malinoise ; — MM. Hermans et de Marsy de l'industrie des fondeurs de cloches Malinois et de ses plus célèbres représentants, les Van den Gheyn. En s'occupant de la polychromie des églises, M. Zech-Dubiez a ouvert un débat brusquement interrompu au moment où il prenait une tournure orageuse, et qui n'a pas été repris.

N'ayant pas le don d'ubiquité, j'ai dû vagabonder de section

en section et je ne suis pas sûr de n'avoir oublié personne dans ce rapide aperçu ; je m'en excuse à l'avance.

Deux assemblées générales seulement ont été tenues : celles d'ouverture et de clôture, consacrées la première aux compliments d'usage et à un beau discours de M. le président van Caster sur l'histoire de Malines, l'autre aux rapports réglementaires ; nous ne retiendrons que ce détail : la fixation à Enghien du siège du prochain congrès, sur la proposition de M. Matthieu.

\*  
\* \*

Pour être archéologue, on n'en est pas moins homme, et il ne nous est pas défendu, après le travail, de jouir d'une honnête distraction. Nos soirées ont été prises successivement par le banquet, une audition de musique ancienne et un concert de carillon.

Au banquet, pour lequel M. Rosiers avait dessiné un menu des plus artistiques, grand succès pour le toast humoristique de M. Beernaert, qui a porté la santé de nos vieux monuments ; l'honorable président de la Chambre nous a donné l'assurance que le projet de loi destiné à assurer leur conservation, projet promis par lui au congrès de Gand, serait bientôt soumis à notre législature.

Le concert, donné dans une salle admirable au point de vue de l'acoustique, et comme je n'en connais pas d'autre en Belgique, le concert a remporté le plus vif et le plus légitime succès. Composé avec beaucoup de goût, le programme comprenait des chansons religieuses et profanes de nos vieux compositeurs, et notamment de Jacques Petrino, Cyprien de Rore et Philippe de Monte, trois maîtres malinois ; les compositeurs étrangers étaient représentés par une charmante chanson napolitaine d'Antonio Scandello, un madrigal de Claudin ou Claude de Sermisy et des chœurs de Lully et de Rameau. Tous ces morceaux ont été exécutés avec une

perfection véritable par un octuor d'amateurs, dirigé par M. Cyrille Verelst. Cet artiste distingué a montré qu'il comprenait à merveille les beautés de nos anciennes œuvres musicales; il mérite tous nos éloges pour avoir fait chanter les œuvres telles qu'elles ont été écrites, sans vouloir y introduire les nuances de la musique moderne, et sans faire aucune concession aux goûts du jour. Cette interprétation simple et fidèle fait réellement honneur au bon goût de ce musicien. La partie instrumentale était confiée à MM. G. Kéfer et L. van Waefelgem. Le premier a exécuté avec virtuosité des pièces de clavecin de maîtres belges et étrangers, notamment de Dieudonné Raick, qui fut, pendant plusieurs années, maître de chapelle de notre cathédrale de Saint-Bavon. M. Van Waefelgem s'est vivement fait applaudir en jouant très artistement sur la viole d'amour des œuvres de Bach, de Milandre et une sonate du Bolognais Attilio Ariosti. Tout le concert fait le plus grand honneur à son organisateur, M. le Dr Van Doorslaer, qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour en assurer la réussite.

Une fête charmante fut le concert de carillon donné le mardi soir, au haut de la tour de Saint-Rombaut, par M. Denyn, carillonneur de la ville, et que nous entendîmes du jardin mis obligeamment à notre disposition par M. le sénateur Wittmann. Les sons argentins des cloches, si habilement mises en branle par l'artiste malinois, s'égrenaient comme des perles dans la nuit, alternant avec d'anciennes sonneries de trompettes et des chœurs accompagnés de clarinettes et de bassons. La sonorité plaintive et pénétrante de ces instruments à anche produisait une impression vraiment étrange et les voix paraissaient venir de loin, de très loin, du pays du mystère...

Enfin, je ne puis passer sous silence l'intéressante excursion faite à Lierre pour voir la belle collégiale ogivale de Saint-Gommaire, avec son jubé richement sculpté, la curieuse petite chapelle romane de Saint-Pierre, une élégante maison du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, le joli Béguinage, ainsi qu'un musée local très



gentiment installé à côté de la collection de tableaux, léguée à sa ville natale par un généreux Lierrois et qui renferme quelques bonnes toiles anciennes.

\* \* \*

Tel fut, Messieurs, le XII<sup>e</sup> congrès de la Fédération. Il fait honneur au *Cercle archéologique, littéraire et artistique* de Malines, qui s'était chargé de l'organiser, et tous les congressistes en conserveront le meilleur souvenir. Je suis heureux de pouvoir m'acquitter personnellement de ma dette de reconnaissance en remerciant ici MM. van Caster et Stroobant, ainsi que leurs collaborateurs, des efforts qu'ils ont faits pour assurer la réussite de leur entreprise et que le succès a si brillamment couronnés.

M. **le Président** remercie M. Bergmans de son intéressant travail.

M. **Stroobant**. Je remercie à mon tour M. Bergmans de ses trop bienveillantes paroles. Si nous avons un peu réussi dans l'organisation du congrès de Malines, il n'est que juste d'en reporter l'honneur sur notre honorable secrétaire M. Van den Gheyn, qui a mis si obligeamment à notre disposition tous les éléments de l'organisation du congrès de Gand.

Notre tâche s'est bornée à plagier le congrès de Gand. Aussi, je crois être l'interprète du Bureau du congrès de Malines, en remerciant M. le chanoine Van den Gheyn de sa grande obligeance.

#### IV.

### Over het beschilderen van de standbeelden in Vlaanderen.

M. **Van Werveke**. Wie vertelt, dat de Oude Grieken hun beeldhouwwerk plachten te kleuren, komt met oud nieuws. De beelden van den Acropolis zouden er het bewijs voor leveren, zoo niet de Grieksche schrijvers het reeds hadden gedaan. Het half-

verheven beeldwerk der sarcophaag van Alexander, die in het museum van Constantinopel wordt bewaard, bewijst dat tot vrij jonge dagteekening met het aanbrengen van kleuren op het marmer is voortgegaan. Uit de nog overgebleven sporen van verfwerk op den Hermes van Olympia is de gevolgtrekking te maken, dat ook ten tijde van Praxitelis de beeldhouwer zijn werk beschilderde. Maxime Collignon heeft bij deze algemeen bekende voorbeelden nog een aantal andere gevoegd, die niet minder overtuigend zijn. Met groote helderheid spreekt hij over het onderwerp, en hij legt voornamelijk hierop den nadruk, dat het den Grieken er niet om te doen was hunne standbeelden de kleur der werkelijkheid te geven, maar dat het beschilderen, naar algemeene en zeer trouw gevolgde regels, alleen diende om de bekoring van den vorm te verhoogen, van den vorm, die de opperste meester bleef (1).

Tusschen de Grieksche beeldhouwkunst in de oudheid en de Vlaamsche in de latere middeleeuw en ligt zulk een afstand, dat het wel gewaagd schijnt met die aanhaling mijne voordracht in te leiden. Edoch, er ligt in dien aanhef zulk een gelijkenis met mijn onderwerp, dat het niet vermetel is een draad te vermoeden loopende door de eeuwen heen, een voortzetting van gebruiken, een overeenkomst van gevoel en smaak tusschen de volkeren der oudheid in het Oosten en onze middeleeuwsche voorouders.

Ik wil niet trachten de kloof aan te vullen tusschen die twee ver verwijderde tijdstippen: over de vroege middeleeuwen in ons land hebben wij zoo bitter weinig oorkonden, dat er niet de minste redeneering op te bouwen is. Wat mij er toe noopte, mij bijzonder bezig te houden met het onderhavig onderwerp, was de kwelling van onopgeloste vragen, die mijn geest zich vroeger stelde: Welke standbeelden werden vroeger gekleurd? Werden ze alle gekleurd? Beschilderde men ook die buiten aan de gebouwen, op straten en markten? Welke regels werden gevolgd bij

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1895.

die stoffeering? Was het doel van dat kleuren een nabootsing der werkelijkheid of een doen uitkomen der vormen? — Sedert jaren heb ik, waar ik kon, bouwstoffen vergaard tot het oplossen dier vragen, en nu kom ik ze U aanbieden, voldoende in getal en waarde om, zij het niet alle, toch eenige punten te kunnen opklaren. Ge zult bemerken, geachte Heeren, dat mijne bewijsvoeringen niet buiten Vlaanderen gaan, ja, meest alle binnen Gent blijven. Ik acht dit een dubbel voordeel : mijns dunkens hebben wij groot ongelijk bij redetwisten op kunstgebied immer de oogen te slaan naar het Zuiden : de afstanden in de middeleeuwen waren immers tiendubbel zoo groot, en elke kunstbeweging ging bijna altijd van Vlaanderen uit, zelden kwam ze van elders tot ons. Maar een tweede voordeel brengt mijne bewijsvoering : ze laat ons toe met de oogen van de verbeelding zich het oude Gent op een aanschouwelijke wijze voor te stellen en het te vergelijken met de huidige stad.

Ik zou willen, Mijne Heeren, U voor een oogenblik verplaatsen in het Gent der XV<sup>e</sup> eeuw. De burgerij heeft zich nevens den adel opgeheven, verrijkt als ze is door haren handel en kunstigen arbeid. Rond het midden der stad verheffen zich de “ oude vesten ” met Braam- en Wal- en Ketelpoort, Kuipgat, Zand-, Posterne-, Toren- en Steenpoort. Een tweede gordel, soms driedubbel als het halssnoer eener stedemaagd, omvat, versierd met tal van nieuwere poorten, de stad der Artevelden. Nevens de sombere “ steenen ” van den adel verheffen zich de houten huizen der burgers, lachende in de zon met hun spitsen gevel, hun goudgeel strooien of vuurrood ticheldak ; de azuren rook van hun turfvuur weerspiegelt in de blinkende ruitjes : 't is al kleur wat men ziet. Men bouwt en herbouwt de Schepenhuisen, men verandert het Belfort, men verheft nieuwe beuken bij de talrijke kerken, men snijdt de Lakenhalle, men zal er welhaast aan denken het Neringhuis der Metselaars en het Schippershuis te kantwerken. Het oogenblik is gekomen, dat men beginnen moet aan de versiering der gebouwen, binnen als buiten. Beeldhouwers

en schilders, goudsmeden en tapijtwevers moeten aan het werk. De kustenaars komen op, talrijk en machtig : de Van Eycks zullen de *Aanbidding van het Lam Gods* schilderen, de Bulteels zullen de altaartafels snijden en de beelden houwen, de De Bontes zullen de zilveren beelden, de schalen, de schenk- en fonteinpotten, de monstransen, de kelken en de hechtsels (1) drijven, terwijl bij dit genot voor het oog de Tabbaards, de Baatseluins, de Vanderstraetens en de zangers zorgen voor het genot van het oor (2).

Ik zou u spreken, Mijne Heeren, over onze beeldhouwers, en ik trachtte u het Gent der XV<sup>e</sup> eeuw voor de oogen te doen herleven. Mag ik U verzoeken eenige stonden te luisteren naar een der bovengenoemde dichters, die aan een talrijk gehoor hier dichtbij, in het Wolhuis, de *Roman van de Rose* voorleest (2) ? Hij beschrijft juist een kasteel der XIII<sup>e</sup> eeuw, waar in de zaal tien ondeugden en gebreken zijn voorgesteld langs den wand : “ Haettie, Felheit, Dorperheit, Giericheit, Vrecheit, Nidicheit, „ Serecheit, Outheit, Papelardie en Aremoede ” vindt men er ten deele gebeeldhouwd, ten deele geschilderd, blijkens de woorden, waarmede de dichter zijne beschrijving eindigt :

“ Dus waren die beelden daer gehouwen  
Ende wel betrocken, bi mire trouwen,  
Beide in goude ende in lasuer,  
Die daer stoeden in den muer (3). ”

Men denke aldus in de groote zaal van het Gravensteen, bij voorbeeld, tien nissen in den muur, waar even zooveel standbeelden Ondeugden en Gebreken voorstellen, de beelden en hunne “ parken ” beschilderd, het overige van den muur “ beschreven ”, zooals men er nog overblijfsels van in onzen

---

(1) Zie mijn *Oud-Gent*, bladz. 1.

(2) Zie mijn *Oud-Gent*, bladz. 51.

(3) Dr. Jan te Winkel. *Het kasteel in de middeleeuwen*. Groningen. Oppenheim. In-8°, 156 blz. Bladz. 95.

burg vindt. Zag het er in de zaal van ons Gravensteen nagenoeg evenzoo uit bij den aanvang der XV<sup>e</sup> eeuw? Tot heden hebben wij daar jammer genoeg geen bericht over. Treden wij dus liever de Schepenhuisen binnen. In 1321-22-23 werden twee plaatsen van het Schepenhuis met blauwsel en zwartsel „ geschreven, „ dit is met lijntekeningen versierd (1); in het gebouw van Gedeele werd de kamer in 1370-71 „ geschreven; „ de kapel, in 1410-11 gebouwd, werd dertig jaar later door Nabur Martens met schilderwerk bekleed. Het Schepenhuis van der Keure is grooter en rijker : de kapel, dagteekenende van 1410-11, prijkt met een altaartafel gesneden door Joris Bulteel en geschilderd door Nabur Martens, die ook een kruisbeeld heeft gestoffeerd; verder met het gekleurd beeld van een engel door Pieter Bulteel en Agnetha Van den Bossche hersteld; de Collatiezolder heeft geschilderde zuilen; hij is versierd met een tafel in 1418-19 door schilder Jan Van Bassevelde vernist en met een borstbeeld van een onbekenden meester door Lieven Van den Bossche geschilderd (2); de Rekenkamer prijkt met een beschilderd Mariabeeld, met sleutels, ogiven en ander snijwerk door Willem De Ritsere en Jan Van Bassevelde gestoffeerd; de Waakkamer, door Hendrik Van Thoreyn beschilderd en wier loofwerk door denzelfden kunstenaar is verguld, heeft een portaal met drie beelden ook door dezen gestoffeerd; de Kamer van der Keure heeft kruisbeelden en een nis met de wapens van den hertog en de hertogin, beschilderd door Agnetha Van den Bossche; men bemerkt er een steenen tafereel met een kruisbeeld en een Laatste Oordeel door Jan De Crop gehouwen en met kostbaar schilderwerk versierd door Cornelis Van der Goux (3); elders schilderen Willem Van Axpoele en Jan Martens de graven van Vlaanderen in vergulde nissen en stoffeert

---

(1) Zie de *Bijlagen*.

(2) Zie over den oorsprong van dat stuk De Potter, *Gent*, I, 195.

(3) Zie in de *Bijlagen*, achteraan de nota's over de Schepenhuisen, de aanzienlijke kosten voor dit kunstwerk gedaan.

Jan Martens de priemen en waaigespannen door Willem Bultinc gesneden ; in de volgende eeuw zal Jan Mijnheer voor de Zaal de houten beelden van de Gerechtigheid, de Maagd van Gent en andere leveren, welke Joris Van der Riviere beschilderen zal, wat in de XVII<sup>e</sup> eeuw herdaan zal worden door Pieter Nicasius.

Treden wij nu buiten de Schepenhuisen. Aan den gevel van het huis van der Keure is een metalen borstbeeld gesteld (1) onder een door Pieter Bulteel gesneden bordes, dat Agnetha Van den Bossche schildert. In de volgende eeuw zal er Jan Mijnheer een steenen Neptunus voor houwen, die met de looden goot, de appels en vorsten op het dak door Joris Van der Riviere zal verguld worden, evenals de priemen van de dakvensters, de vorsten en de loovers door Lieven Van der Schelden. Men ziet het, in de Schepenhuisen zijn nagenoeg alle wanden beschilderd even als alle beelden, ook aan de gevels zijn kleuren en vooral verguldsel aangebracht, en zoo er nog niet meer is, dan mogen wij gerust aannemen, dat alleen de tijdsomstandigheden dit hebben belet.

Treden wij thans in de kerken : over de versieringen op de wanden aangebracht hebben wij weinig berichten, maar over tafereelen en beeldhouwwerk ontbreken ons de bronnen niet, die, al dagteekenen zij van de tweede helft der XVI<sup>e</sup> eeuw, dikwijls over kunstwerk der vorige handelen. In Sint Baafs schildert Frans Horenbaut het altaar en het grafmonument van den overleden prelaat; Jan de Heere houwt er het okzaal, dat zijn zoon Lukas schildert; een tafel van albast, marmer, toetssteen en hout is rijkelijk gestoffeerd; vier of vijf schoone grafstenen van marmer, albast, toets- of Avennessteen zijn kostelijk geschilderd. Het zelfde treft men aan bij de Vrouwenbroeders met nog drie levensgrootte gebeeldhouwde en geschilderde beelden. De Sint-Jacobskerk bezit een prachtige gesneden altaartafel, kostelijk verguld en gestoffeerd. De Lieve-Vrouwenkerk te Sint-Pieters heeft een altaartafel en een *Begraving des Heeren* van albast,

---

(1) Zie de tweede nota hierboven.

marmere en toetssteen, met goud en kleuren versierd. Sint-Niklaaskerk bezit een *Geboorte van Jezus* bijna zoo groot als het leven, gesneden en geschilderd; mogelijk is het die, welke Willem Hughe sneed en Jan Schoreel stoffeerde. In 1452-1453 schildert Niklaas Van der Meersch een beeld van Sint Joris voor de kapel *Ter nood's Gods* (thans H. Kerstkerk). Eenige jaren te voren heeft Joos Vorre drie beelden gestoffeerd voor de kapel van het Schipliedenhuis.

De voorbeelden van het beschilderen van beeldhouwwerk zijn ontelbaar (1); men vindt ze in alle eeuwen, zoodat het kleuren der beelden in onzen tijd wel niet een archaïsme, maar een voortzetting van de oude doenwijze kan heeten. Ik zou hier merkwaardige overeenkomsten kunnen ontleden tusschen werkgevers en schilders voor het stoffeeren van altaartafels, maar ik verzend naar de *Bijlagen* en wij verlaten liever de kerken, om in de kronkelende straten het oog te laten weiden op de schilderachtige gevels, en na te gaan of er daar ook gekleurde beelden te vinden zijn. Aan het kerkhof ter Augustijnen hangt een gehouwen en geschilderd beeld van den Gekruisigde, boven de poort staat een beeld door Jan De Smet geschilderd. Boven elke deur der stegers, welke van de straat langs weerskanten der Sint-Baafskerk naar de krocht afdalen, staat een Lieve-Vrouwbeeld met het kind Jezus, zoo groot als het leven en gestoffeerd. De abdes van Nieuwen Bossche doet boven de poort van hare herberg te Gent in de Hoogescheldestraat een geschilderd steenen Mariabeeld plaatsen. In het begin der XV<sup>e</sup> eeuw worden in den gevel van het Vleeschhuis de gekleurde beelden van Maria en Sint-Jan geplaatst, en ongeveer een zeventigtal jaar later wordt de Vischmarkt daarnevens met vier gekleurde leeuwen elk op een zuil versierd. Gestoffeerd ook zullen de Abrahams, Apostelen en andere heiligen zijn, die op de hoeken

---

(1) Zie nog eenige in de Bijlagen.

der straten in nissen prijken en hunnen naam aan die straten geven (1).

Oorkonden ontbreken ons natuurlijk om te bepalen, welke versieringen nog aan bijzondere gebouwen werden geschilderd; maar wij mogen zonder vrees van tegenspreken aannemen, dat men daar langen tijd zal mede zijn voortgegaan: zien wij niet immers, dat, op het dit jaar afgebroken Pakhuis, dagteekenende van 1720-22, niet alleen de leeuw werd verguld en het wapen geschilderd, maar ook de vazen met kleuren werden belegd?

Maar niet alleen de openbare gebouwen en de huizen waren in vroeger tijd met geschilderde beelden versierd, ook de poorten der stad prijken er mede. Elke poort had haar beeld en soms nog meer snijwerk: bijzonderheden zijn niet altijd tot ons gekomen, omdat de bouwwerken meest in globo gerekend werden; toch hebben wij bericht over een vergulden Sint-Lieven in de poort van dien naam, een geschilderden Sint-Joris in de Waalpoort, den vergulden leeuw op het Rabot, een geschilderd beeldhouwwerk in de Hospitaalpoort, en witte leeuwen in de Keizerpoort.

Mogelijk staat, Mijne Heeren, uw oordeel over de gestelde vragen reeds vast na het aanhooren dier talrijke voorbeelden, maar ik vraag nog een oogenblik uwe aandacht om die te vestigen op een gebouw, dat Gij bij uitstek goed kent, op het Belfort. Het is mij niet mogelijk U een juist denkbeeld te geven van den vorm onzes torens in de laatste helft der XV<sup>e</sup> eeuw; zeker is het, dat het deel boven de eerste gaanderij veel lager was dan thans, dat er buiten de voornaamste spits nog vier hoektorentjes waren, met twaalf vensters. Boven den nog heden bestaanden steenen romp was bijna alles geschilderd: de vergulde draak met zijnen appel, drie wapenschilden door Boudevijn Van Wittevelde boven den wijzer aangebracht, de vier Evangelisten aldaar door Blasius Van der Meersch geschilderd;

---

(1) VAN VAERNEWIJCK. *Die Historie van Belgis*, Brussel, 1619, f. 118 r<sup>o</sup>.



de ook door dezen vergulde raden aan de torentjes, en geschilderde hoezen, leliën en vensters ; de door Agnetha Van den Bossche vergulde vorsten van de dakvensters, de op deze geschilderde aangezichten en vergulde platen. Misschien denken mijne achtbare toehoorders aan het uitzicht der vier steenen mannen vóór aldat goud en al die kleuren. Ge stelt de vraag, of die steenen ridders, nog onlangs door twee onzer medeleden geteekend en beschreven, niet ook misschien geschilderd waren, wat, gezien de omgeving, toch logisch schijnt ? Welnu, ik ben zoo gelukkig geweest te ontdekken dat de vier mannen in 1465-66 werden "verschilderd" door Gijzelbrecht Blommaert. Of dit nu een herbeginnen was van een reeds vroeger gedaan werk, kan ik niet verzekeren : het woord "verschilderen" beteekent soms voor het eerst schilderen en soms herschilderen.

Ik behoeft niet langer, Mijne Heeren, misbruik te maken van uwe aandacht om U voldoende in te lichten nopens de door mij gestelde vragen. Met al de opgesomde voorbeelden in de hand kunnen wij zonder roekeloosheid een oordeel uitspreken : In vroeger tijden kleurde men de beelden, onverschillig of zij van marmer, albast, toets- of zandsteen of hout waren, zoowel gesneden altaartafels als afzonderlijke beelden in nissen of op een voetstuk, even zoo goed in de open lucht als onder dak ; goud en blauw zijn de meestgebruikte kleuren. Het vergulden had stellig voor doel de vormen beter te doen uitkomen ; wat de andere kleuren betreft, het is moeilijker uit te maken waarom zij werden aangewend ; zeker is het, dat de schilder er dikwijls naar streefde, de natuur zoo getrouw mogelijk weer te geven, als blijkt uit het getuigenis van Van Vaernewijck, dat het beeld boven de deur der Augustijnenkerk zoo goed geslaagd was, "dat men langhe twijfelde of het alzo uitghehauwen of geschilderd was." De beste schilders stoffeerden beelden, zelfs een Huibrecht Van Eyck hield er zich mede onlelig (1). Uit-

---

(1) Dit meen ik te mogen opmaken uit de aanteekening bij Van der Haeghen, V., *Inventaire des archives de la ville de Gand*, page 230.

zonderingen zijn er natuurlijk; zoo ziet men op de deuren der *Aanbidding van het Lam Gods* twee ongeschilderde beelden van Evangelisten; maar men kan gerust aannemen, dunkt mij, dat zoo iets voor dien tijd onafgewerkte kunstwerken waren, welke de fantazij des schilders heeft vereewigd. (*Bijlagen* zie bladz. 209.)

**M. de Voorzitter** bedankt den spreker voor zijne belangrijke studie.

V.

Glanures historiques.

**M. Varenbergh.** — Messieurs. Je ne compte pas vous entretenir aujourd'hui d'événements de haute importance, ou de personnages dont le nom a marqué dans les fastes de l'univers, mais vous conter tout simplement une couple d'anecdotes de notre histoire locale.

Quand je dis anecdote, je ne veux pas dire historiette, raconter, une espèce de mot de la fin, non, mais de vraies anecdotes historiques; et ce genre d'anecdote à une portée véritable. L'anecdote historique est celle qui fait le fond de l'histoire anecdotique, l'histoire en petit, celle qui raconte des particularités peu connues ou pas du tout, satiriques parfois, relatives à certains faits ou à la vie intime de certains personnages. C'est elle qui s'en va fouiller dans les petits recoins de l'existence privée, c'est l'histoire du dessous des cartes, des intrigues des coulisses qui explique souvent bien des choses et donne la clef parfois de grands événements dont on chercherait en vain l'explication dans les protocoles ou les pièces diplomatiques.

Nous savons que certaines guerres sanglantes n'ont pas été provoquées autrement que par un mot un peu vif ou un coup d'éventail, et c'est l'histoire anecdotique qui l'a enregistré.

C'est encore elle qui nous fait connaître l'intérieur des familles, nous dévoile les mœurs du ménage, où elle nous introduit

par la publication de ces documents si intéressants, qu'on appelle *livres de raison*; c'est elle qui enlève son masque à l'homme public, dépouille les grands de leur auréole de majesté, pour ne faire poser devant nous, que des humains tout comme les autres, avec leurs défauts grands et petits, de leurs qualités s'ils en ont; elle fait revivre les morts sans évocation surnaturelle, pour les faire passer devant nous agissants et parlants.

En même temps l'histoire anecdotique plaît; elle plaît par les formes diverses dont elle se revêt; elle sonne tantôt comme le gai carillon du matin, est tantôt grave comme l'angelus du soir, dramatique comme le son du tocsin, ou vive et alerte comme la chanson. Son récit est parfois d'une certaine étendue, toute une page d'annales, parfois bien court, simple exposé d'un fait, d'une aventure piquante, quelque prouesse de Bacchus ou de Cupidon, comparses généralement inévitables, ou un méfait de Mars, intendant de la guerre, fort mauvais maçon, plutôt entrepreneur de démolitions que constructeur.

Montesquieu a dit quelque part, que les recueils d'anecdotes ont surtout été composés à l'usage de ceux qui n'ont point d'esprit. Je ne veux évidemment pas me poser en juge de ce grand philosophe, beaucoup trop pour haut pour ma taille, mais je crois qu'il a eu tort de se prononcer sur l'anecdote avec autant de sévérité. S'il a voulu viser le raconter, le potin, soit, mais si c'est l'histoire anecdotique, il ne s'est pas rendu compte, à l'époque où il écrivait, de l'avantage que l'étude peut retirer.

Mérimée a eu la note plus juste, quand il disait : je n'aime dans l'histoire que les anecdotes et parmi elles, je préfère celles où j'imagine trouver une peinture vraie des mœurs et du caractère d'une époque.

L'histoire est un récit complet qui embrasse une longue suite de faits accomplis par un grand nombre de personnes, et c'est l'histoire anecdotique qui lui donne la vie, qui fait juger du vrai caractère, des hommes, des époques, des classes; elle est l'appoint sérieux et indispensable de l'histoire générale: mais pour

qu'elle puisse s'introduire ainsi comme partie intégrante de cette étude, elle doit avant tout avoir une qualité indispensable qui est la vérité.

J'ai pensé, Messieurs, que vous êtes plutôt de l'avis de Mérimée que de celui de Montesquieu, voilà pourquoi je ne vous présente pas cette fois de hautes considérations, ou une étude historique à grandes envolées. J'ai pensé aussi que notre société d'histoire qui recueille si souvent des perles ne doit pas, à l'occasion, négliger le petit grain de mil. Seulement, mes observations préliminaires ont peut-être été un peu longues, et j'aurais sans doute mieux fait de vous dire dès l'abord, que j'ai trouvé parmi mes papiers un volumineux dossier se rapportant aux événements de la révolution brabançonne et intitulé : « *Journal de ce qui s'est passé aux assemblées des Etats Belgiques tenus dans la ville de Bruxelles du 7 de l'an et jours suivants* ». C'est-à-dire à partir du 7 janvier 1790.

Ce journal a été tenu jour par jour, heure par heure, pendant les séances des Etats par le comte d'Hane de Leeuwergem, membre de cette assemblée. Il présente un intérêt véritable tant à cause des événements qu'il relate dans leurs détails, que par le personnage qui en est l'auteur. D'Hane y intercale ça et là des phrases et des réflexions en flamand et des pièces officielles manuscrites ou imprimées communiquées aux membres des Etats.

On y est successivement témoin de l'enthousiasme de ceux qui étaient les promoteurs de la révolution brabançonne, des difficultés inextricables en présence desquelles se trouva cet état belge improvisé, avec des hommes nouveaux ou incapables, ou ignorants, tant de l'administration, que de la diplomatie et des affaires militaires, et ensuite du découragement qui s'empara de tous à la suite de revers successifs.

Ce qui perce surtout à chaque page dans la relation de d'Hane, c'est la mesquinerie des sentiments, la jalousie qui furent un des éléments les plus dissolvants de cette tragi comédie révolution-

naire. La Flandre était jalouse du Brabant, d'autres provinces voulaient pour elles une indépendance d'allures, bonne autrefois, mais qui ne cadrait plus avec l'union et la discipline indispensables dans une marche vers un but commun ; le Brabant était exigeant, absorbant, voulait la domination pour lui seul et nommait des fonctionnaires brabançons partout, ce que les autres provinces ne voulaient pas tolérer.

Voilà sans parler des faits, le ton général de ce journal ; je me borne aujourd'hui à ces quelques indications ; nous y reviendrons peut-être bien encore.

Notons en passant que les députés aux Etats étaient fort zélés, siégeaient parfois deux fois par jour, et plusieurs de leurs séances se prolongèrent jusque quatre heures du matin.

Ce comte d'Hane, était Jean-Baptiste, troisième comte d'Hane de Leeuwerghem, premier seigneur de la principauté de Steenuize, né à Gand le 24 août 1757 et y décédé le 17 janvier 1826.

Comme député aux Etats de Flandre, il prit une part active au soulèvement du pays contre la domination autrichienne pendant les années 1789 et 1790 ; le 25 novembre 1789 il fut désigné par le comité général de la ville de Gand, pour se rendre conjointement avec l'avocat J.-B. Gyzelinck auprès du comité des Etats de Brabant à Bréda, en qualité de plénipotentiaire, afin de s'entendre avec le comité au sujet des mesures à prendre dans l'intérêt des Pays-Unis. Il fut ensuite membre du comité général à Gand, puis nommé député à l'assemblée générale des Etats Belges Unis à Bruxelles, où il signa le 11 janvier 1790 l'acte d'union avec les autres députés de la Flandre : Jean Pammeleire, abbé de Ninove, Presie, abbé d'Eeckhoutte, Castel San Pietro, député du clergé de Gand, P.-J. De Pauw, chanoine député du clergé de Bruges, le marquis de Rodes, J.-P. Roelants pensionnaire, de Schietere de Caprycke, M. Pyl, Du Tayt, J. de Lannoy, Eug. van Hoobrouck, député de la châtellenie d'Audenarde, J. de Smet, député du pays d'Alost et C.-J. de Grave. Il fit partie du conseil général de la préfecture de

1806 à 1813, et fut nommé intendant du département de l'Escaut, pendant la période transitoire de 1814 à 1815, fonction qu'il exerça jusqu'à l'installation du chevalier de Coninck comme gouverneur de la Flandre Orientale. Il devint ensuite membre de la première chambre des Etats généraux.

C'est lui qui donna l'hospitalité à Louis XVIII pendant les cent jours, dans son hôtel de la rue des Champs, où il reçut en 1811 le roi et la reine de Westphalie, en 1814 l'empereur de Russie, en 1816, 1818 et 1820 le roi des Pays-Bas et le prince d'Orange, plus tard Guillaume II.

Il était le second fils de Pierre-Emmanuel d'Hane, et avait un frère aîné du nom de Emmanuel-Pierre-Marie-Joseph, né le 21 mars 1751, qui voulut à un certain moment profiter de la haute situation de son frère pour se faire nommer plénipotentiaire à Londres; les Etats Belges devaient évidemment avoir des ambassadeurs, tout petit prince en a, dit Lafontaine.

Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à son frère :

« Vous avez donc aussi avalé le goujon, mon pauvre ami,  
» et vous n'avez pas vu dans la réponse artificieuse de Vander  
» Noot qu'il se f..... en même temps de vous et de moi? Vous  
» n'y avez pas vu un complot formé de ne confier les relations  
» étrangères de tout le pays qu'entre des mains brabançonn  
» et par conséquent d'écraser le commun de la Flandre, éternel  
» objet de la jalousie du Brabant, en rendant illusoire la  
» prépondérance de notre province en cette branche; prépon-  
» dérance qui nous était due, mais que nous ne devons qu'à  
» notre fermeté, et que nous ne conserverons qu'aussi longtemps  
» que les envoyés vers les puissances maritimes seront nommés  
» par la province de Flandre.

» On vous objectera peut être que les députés à La Haie et  
» à Berlin ne sont pas Brabançons, j'en conviens; le premier est  
» né hollandais, le second est irlandais, c'est-à-dire, il est de  
» toutes les nations de la terre habitable. Mais l'un et l'autre sont  
» des suppôts de l'université de Louvain et puisque cette versatile

» compagnie, semblable à la chauve souris de Lafontaine s'est  
» déclarée tantôt brabançonne et tantôt je ne sais quoi, c'est-à-  
» dire que sa devise était :

» Le véritable amphitryon  
» est celui chez lequel on soupe,

» il me semble que je ne fais point d'injustice à ces Messieurs de  
» les ranger à présent dans la classe des Brabançons puisque  
» *jusqu'à présent* les Brabançons sont les plus forts.

» Autre réflexion : ces Messieurs dépendent tous deux — je le  
» tiens de celui de La Haye, lui-même, mais ceci est un secret  
» entre nous — ils dépendent dis-je de Van Eupen ; ainsi ce  
» chanoine intrigant serait exactement le pendant du général  
» des jésuites : une araignée qui se tenant au centre de sa toile  
» sait du moins si bien ouvrir ses fils qu'elle en dirige tous les  
» mouvements et qu'il soit impossible de toucher un seul point de  
» la circonférence sans que le centre s'en ressente immédiatement.

» Je vous le confesse sincèrement, j'aime l'Angleterre au-  
» dessus de tout les pays que j'ai parcouru : Envoyé ou non, j'y  
» retournerai : et peut-être un jour ma cendre y reposera ; mais  
» j'en atteste la vérité éternelle, si je demande la place d'envoyé,  
» c'est uniquement pour jouir de la consolation d'être encore  
» utile à ma patrie sous un ciel étranger. En quelque endroit de  
» la terre que le sort me jette, je tournerai toujours avec plaisir  
» mes regards vers cette mère chérie.

» Nescio qua natale solum dulcedine cunctus  
» ducit et immemores non sinit esse sui

» Le comble de mes malheurs serait de lui devenir inutile, mais  
» je ne désespère pas encore. Je sais que vous m'aimez, je  
» connais votre activité, votre zèle ; et si ces deux aiguillons  
» travaillent pour votre frère, pour votre ami, que ne dois-je  
» point en attendre.

» Il n'est qu'une chose sur laquelle je dois vous rassurer ; la  
» réponse de Vander Noot est une bravade, une insulte commune

» et à vous et à moi. Je connais l'élévation de vos sentiments,  
» je connais le noble fixité de votre caractère : cependant telle  
» est la malheureuse condition des choses humaines ! Il nous faut  
» souvent caresser jusqu'à la main qui nous assassine ! mais  
» enfin ce qui serait une bassesse dans l'homme cupide, dans  
» l'ambitieux, devient un raffinement de vertu dans celui qui  
» n'est guidé que par les principes purs d'une conscience sans  
» reproche. Un motif noble annoblit toute démarche.

» Je ne vous dissimule point que je crois mes affaires dans le  
» plus mauvais train possible : mais je n'en désespère point  
» encore, puisque *c'est vous* que j'en charge : je connais votre  
» zèle, votre activité, votre intelligence, je sais que vous vous  
» intéresseriez au dernier de la terre pour le seul plaisir de  
» l'obliger ; que ne dois-je pas espérer de vous, je suis votre  
» ami. »

« Je joins donc ici une lettre à Monsieur de Grave et une autre  
» pour Vander Noot. Je vous prie de les leur remettre vous même ;  
» encore une fois intéressez-vous à moi : je m'abandonne à votre  
» prudence et à la connaissance que vous avez du cœur humain. »

Emmanuel d'Hane ne fut pas nommé ; celui qui obtint le poste était Van Leempoel auquel les États dans leur séance du 29 janvier, accordèrent le titre de ministre plénipotentiaire. d'Hane mourut sans postérité en Angleterre en 1800. Il avait tenu parole et porté ses cendres sur la terre d'Albion.

Leur père à tous deux était le comte Pierre Emmanuel, échevin de la Keure, qui par décret du 6 mars 1756, émané du duc Charles de Lorraine, fut chargé avec le chevalier Rodriguez et le pensionnaire Meyer, de revoir et reviser les statuts des métiers. Il écrivit à ce sujet une lettre importante au Conseiller du Conseil privé de Wavrans ; la voici :

« Gand, 13 janvier 1762.

» MONSIEUR,

» Son A. R. sur votre rapport a chargé les échevins de la  
» Keure par son décret du 6 mars 1756 d'examiner les statuts



» des métiers de notre ville, et de présenter au Gouvernement  
» un état exact des levées dont ils sont respectivement chargés,  
» les taxes qui en résultent à charge des suppôts, les droits  
» qu'ils paient à leur admission, leurs dépenses annuelles et un  
» projet de règlement pour arrêter et prévenir les procès entre  
» eux soit par la réunion des métiers qui s'avoisinent par  
» les objets de leur travail, soit par tel autre moïen qu'on trou-  
» verait bon de proposer; le magistrat, ensuite de ces ordres,  
» m'a chargé avec le chevalier Rodriguez et le pensionnaire  
» Meyer à travailler à ce grand ouvrage, nous y avons trouvé  
» beaucoup de difficulté, mais, enfin nous sommes parvenus à y  
» mettre la dernière main. Vous vous imaginez bien, Monsieur,  
» que cela ne peut que déplaire aux pensionnaires et secrétaires  
» à qui un tel règlement otera une grande partie de leurs  
» émoluments, car plus il y a de procès entre les métiers, plus  
» ils y gagnent, aussi n'ont-ils pu voir que d'un œil extrême-  
» ment jaloux le progrès de la fin de notre ouvrage; nous  
» sommes informés, Monsieur, qu'ils s'y opposeront de toutes  
» leurs forces : c'est ce qui nous empêche de le présenter au  
» collège. Il conviendrait fort, Monsieur, que notre magistrat eut  
» des ordres itératifs et très sérieux d'envoyer ce règlement  
» après la quinzaine à la connaissance de S. A. R., c'est l'unique  
» moïen de donner l'exécution au décret de l'an 1756 et remplir  
» l'objet, tant désiré que vous avez eu d'étendre l'industrie chez  
» nous.

» J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien jeter encore un  
» regard sur l'entremise de nos moïens communs. Nous avons  
» très souvent occasion de rembourser très favorablement les  
» rentes héritières qu'on nous offre pour le capital de trois  
» années d'intérêt, mais ces offres quelques avantageuses qu'elles  
» soient, nous ne les pouvons pas accepter pour ne pas interrom-  
» pre le païement des canons de ces rentes : il y a cependant un  
» moïen si simple et si facile d'en profiter que nous ne pouvons  
» différer de vous en parler : ce serait, Monsieur, d'autoriser le

» receveur Van Dorne de lever de l'argent à mesure que ces  
» offres se feraient et de l'hypothéquer non seulement sur les  
» moïens communs mais aussi subsidiairement sur le produit  
» du droit d'issue. Cet arrangement ne préjudicierait en rien les  
» crédientiers de ce droit parce qu'en effet cette entremise ne  
» prêterait que son crédit aux moïens communs qui n'en ont  
» guères Il est bien certain, Monsieur, que si ce projet était  
» goûté, on parviendrait en bien peu d'années à éteindre un  
» capital immense d'arrérages dont sans cela les moïens com-  
» muns resteraient éternellement chargés. D'ailleurs comme ces  
» nouvelles levées se feraient à quatre pour cent d'intérêt, cette  
» entremise y gagnerait un pour cent et serait en peu de tems,  
» en état de païer tous les ans juste un canon de rentes. Je  
» vous prie, Monsieur, de me dire si cette idée là vous plait et ce  
» que vous en pensez.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» D'HANE DE LEEUWERGHEM. »

Pierre Emmanuel d'Hane quitta le collège de la Keure à la suite d'une question d'amour propre froissé. Lors d'un renouvellement des échevins, il avait été proposé comme cinquième, ayant déjà occupé un rang plus élevé ; dans une de ses lettres il accuse le vicomte Vilain XIV d'avoir voulu l'humilier dans cette circonstance. Il était né en 1726 et mourut en 1780.

\*  
\* \*

Nous nous rappelons tous, Messieurs, des discussions récentes au sujet de l'emploi du flamand dans les assemblées délibérantes, dans l'Administration et ailleurs. Voici un document de l'époque de la révolution brabançonne qui a rapport à cette question.

Cette pièce en flamand, est une lettre adressée par les États de Flandre aux États Belges, datée du 4 mars 1790, qui accom-

pagne une note d'observations au sujet de l'organisation du trésor, etc.

Les États de Flandre commencent par y répondre à la question posée par les États, et continuent en ces termes :

« De nevens gaende bemerkingen, zoo en gelyk die zyn, hebben wy reeds by provisie aen onze gedeputeerde by de Staeten generael doen ter hand komen, om de Leden der andere Vereenigde Provintien voor-af van onze meyningen te onder- rigten aen ons behoudende van daer omtrent niets vast te stellen en van nadere noten te mogen ingeven.

» Wy gevoelen dat het zoude betaemen van alle onze beraed- slaelingen, brieven, aenmerkingen, immers alles wat door de vergaederinge word behandeld in onze Vlaemsche Moederlyke Tael zoude moeten worden uytgedrukt; maer zoo U. E. aen- merken, dat wy vereenigd zyn met Provintien wiens zende- lingen onze Taele niet kennen, en met de welke men gezamen- delyk in het congres moet raedplegen en besluyten, zullen U. E. ligtelyk overtuigd zyn, dat men de fransche Tael moet gebruiken voor alle zaeken die het congres betreffen en zoo het is met het stuk hier agter gevoegd : ende zoo men hetzelfde of alle andere in 't vlaemsch zoude voorstellen, verliest men den waeren zin, de kragt en den eersten geest van het vertaelde. »

Cela constituait certes là une revendication, ce qui prouve que le mouvement flamand, dont à notre époque Willems, Snellaert, Van Duyse furent les promoteurs, ne date pas d'hier.

\*  
\*\*

Encore un fait : Le XIX<sup>e</sup> siècle est le siècle des lumières, on l'a dit assez souvent; disons aussi qu'il est le siècle de la lumière, car le gaz, l'électricité, sont nos contemporains.

Plusieurs d'entre nous se rappellent peut-être le temps où il n'en était pas ainsi, et où d'énormes lanternes, pourvues d'un quinquet armé et d'un pouvoir éclairant assez modeste pendaient en travers des rues, « groote lanteern, en kleine licht. » C'était

déjà un grand progrès cependant, et néanmoins celui qui sortait le soir devait se munir de sa lanterne s'il voulait y voir suffisamment. Chacun, du reste avait toujours cette lanterne prête et en réserve, et cela en vertu des ordonnances communales.

Les grand seigneurs, eux, sortant soit à pied soit en carosse se faisaient accompagner par un nombre plus ou moins considérable de valets portant des torches. C'était assez pittoresque et produisait des effets de lumière dont plus d'un peintre a tiré profit.

L'éclairage public en travers des rues et qui a persisté jusqu'à une époque presque contemporaine, était déjà ancien, car une ordonnance du 4 mars 1587, citée par notre ami M. Pr. Claeys, p. 41, tome 2 de ses *Pages d'histoire locale*, porte que de six en six maisons, il y aura une lanterne de l'espèce.

Cet éclairage public incombait aux Voisinages. En 1772, les anciennes lanternes furent remplacées par d'autres d'un nouveau système, éclairant d'une façon qu'alors on trouva splendide.

J'ai cru devoir vous dire ces quelques mots, MM.. pour arriver à vous signaler un édit de Marie-Thérèse, que j'ai trouvé chez moi en manuscrit ; il est rédigé en flamand et porte la date du 1<sup>er</sup> décembre 1762. J'ai lieu de supposer qu'une pièce semblable existe aux archives de la ville. M. Fr. De Potter y fait allusion dans son *Gent van de vroegste tijden* etc., tome 1, p. 183.

Je ne veux pas vous la lire ; elle est assez longue ; mais vu l'intérêt que le fait présente au point de vue local, je vais vous donner succinctement connaissance de ses principales prescriptions.

L'impératrice reine y dit qu'elle a toujours eu grand souci du bien être et de la sécurité de son pays et spécialement des grandes villes. C'est pourquoi, outre les gardes et patrouilles qui croisent dans les divers quartiers de Gand, elle a déjà ordonné qu'il y eût des lanternes de distance en distance dans les rues " gelykerwijs alomme geschiedt in wel gepoliceerde landen en ryken, en met groot succes in onze steden van Brussel en Antwerpen " ce qui fait que, vu sans doute l'immense importance de l'objet en question, après avoir pris l'avis du conseiller fiscal de Flan-

dre, vu le consentement du Conseil de Flandre, et après délibération de son cher et bien aimé beau frère et neveu Charles Alexandre, l'impératrice décrète qu'ayant avant tout le désir de dégrever le petit bourgeois et l'ouvrier, il sera enjoint qu'à tous les hôtels ou grands monuments, aux abbayes, églises, sans exception, chapelles, couvents, écoles, fondations, en un mot à tout édifice appartenant à un corps ou à une corporation, il sera appendu une ou plusieurs lanternes d'après la dimension du local et cela aux frais des corps ou administrations respectives; que la porte des maisons des conseillers au Conseil de Flandre, greffiers et procureurs, des magistrats de la Keure et des parchons, des pensionnaires, secrétaires et trésoriers, des baillis des cours féodales de St-Pierre, St-Bavon et de la Vicomté, des chanoines de la cathédrale et de la collégiale de Ste-Pharaïlde, qui sont en ménage, de même que des curés des sept paroisses, des personnes titrées ou nobles en ménage, des membres de l'administration du Mont-de-piété, des commis et directeurs des droits provinceiaux, soient surmontée d'une lanterne, à frais personnels.

Deux lanternes seront placées aux frais de la Province, à chaque pont qui lui appartient, et aux frais de la ville, aux ponts qui appartiennent à celle-ci.

Il est entendu à ce compte, que toutes les personnes susnommées et toutes celles qui voudront de leur propre volonté, munir leur porte d'une lanterne, seront exemptes de la taxe imposée aux Voisinages du chef de l'éclairage public. Les lanternes devront chaque année être allumées depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars, aux heures désignées par le magistrat.

Et afin d'assurer et surveiller l'exécution de la présente ordonnance, la ville nommera deux commissaires et un receveur des travaux. Une amende de six florins était appliquée à ceux qui se seraient permis d'injurier ces fonctionnaires.

Ceux qui se seraient avisés de détruire les lanternes, ou de les détacher pouvaient être condamnés, et cela pas condition-

nellement du tout, à soixante florins d'amende, ou à défaut de paiement à la flagellation et au bannissement pour dix ans. Marie-Thérèse ne badinait pas. (*Applaudissements.*)

### Proposition concernant la bibliothèque.

**M. A. Heins** demande au Comité d'examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen de permettre aux membres de consulter, au moins une fois par mois, les ouvrages déposés dans la bibliothèque.

**M. le Président** répond que la proposition sera soumise au Comité qui, sans doute, se rendra bien volontiers au désir exprimé par M. Heins.

La séance est levée à 9 3/4 heures.

## Over het beschilderen van de standbeelden in Vlaanderen,

door den Heer VAN WERVEKE.

### Bijlagen.

#### A. — *De Schepenhuizen.*

- Rekeningen* 1321-22 (Gedrukte), blz. 221, Van blausele ende swartsele, Scepenencamere mede te scrivene 40 d. (payements).
- Rekening* 1322-23, f° 133 v°. — It. den scriuene van dat hi screef in scepenhuus bouen der zale daer de raed plegt te sittene 4 lib. (payements).
- Rekening* 1370-71, f° 23 v°. — Dweerc an scepenen huus van ghedeele inde selue (5<sup>e</sup> en 6<sup>e</sup>) weke.  
Jan maelvoye up sijn taschwerc de kamere te scriuene 40 ₧ (payements).
- Rekening* 1410-11, f° 235 v°. — De cost vanden metswerke an de halle an den crane an de capelle vander keure Ende an de capelle van ghedeele 15 ₧. 11 s. 5 d. g.
- Rekening* 1411-12, f° 314 v°. — Item ghegheuen ter stofferinghe van scepenen capelle van ghedeele 3 ₧ g.
- Rekening* 1412-13, f° 344 r°. — Idem 40 s. g
- Rekening* 1417-18, f° 221 v°. — De cost van... de colommen te versiene an den Collasysoldere.....
- Rekening* 1418-19, f° 252 r°. — Item basseuelden scildere van der tafle te vernissene die vp de colasye zoldre anct 20 g.
- Rekening* 1418-19, f° 253 r°. — Item van eenen beelde van onser vrouwen om te stelne vp de rekencamere 5 s. g.  
Item van den seluen te stoffeerne 6 s. g.
- Rekening* 1419-20, f° 292 r°. — Item willem van Axpoele ende jan martins betaelt van haren taswerke van den grauen temakene jnt scepenen huus 6 ₧. 6 s. g.  
Item betaelt pietren vander pale van IJ<sup>e</sup> XXV gouds van elken CV s. IIJ d. g. daer de grauen jnt scepenen huus mede verghult waren comt 3 ₧. 3 s. 4 d. g.

*Jaarregister. Keure* 1418-1420, f° 95 v°. — Zie aldaar de overeenkomst nopens bovenvermeld werk.

*Rekening* 1420-21, f° 320 v°. — Item willem de ritsere jan buldeel ende jan van basseuelde vanden sluetels ogiuen en de scilderie vp de rekencamere 4 fl. 16 s. g.

*Rekening* 1427-28, f° 29 v° en 64 r°. — Item ghegheuen vanden grauen jnt scepenhuus scoen te makene 12 g.

*Rekening* 1432-33, f° 328 v°. — Item willem bultinc van zijnen taswerke van den priemen ende wayghespannen te snydenne van der alleyen te meester daneels 23 s. g.

Item janne martins van den seluen te verschildenne 42 s. g.

*Rekening* 1440-41, f° 368 r°. — Item Naberen (martins) den schildere van sijnen tasweercke vander schilderyen jn de cappelle van ghedeele 13 fl. 3 s. 4 d. g.

*Rekening* 1441-42, f° 51 r°. — Item vander schilderyen jn de cappelle (van ghedeele) deraf betaelt Naberen (martins) den schildere 2 fl. g.

*Rekening* 1442-43, f° 113 r°. — Item ghegheuen den vorseiden IJ persoenen (janne staes temmerman ende janne den vyssere) van den portale jnde waeckamer van leuerne stoffe ende andghedade mids den drie beelden die daer vp staen ende den IJ s. grooten die scepenen hemlieden toeleyden te drincghelde 25 s. g.

*Rekening* 1443-44, f° 166 r°. — Item ghegheuen heinderic van thoreyn vanden beelden te schildene vp tpoortael beneden jnde nieucamere 4 s. g.

*Rekening* 1442-43. — Item heinderic van thorein, scildere, vander nieuwer camer jnt scepenhuus bouen te scildene, mids XIJ dossynen loueren, van elken sticke IIJ g. ende LXX rooskine stic eenen grote te verguldene, mids anderen wercke dat hy ghedaen heeft ende ghemaect vp de rekencamere ende dat men hem toeleyde jn hoestheede comt al 12 fl. 20 d. g.

*Rekening* 1442-43, f° 113 v°. — Item ghegheuen janne buldeel vander autaer taeffelen te snidene 2 fl. g.

*Idem*, f° 117 r°. — Item ghegheuen, nabuere martins van der autaer taeffele jnde capelle van der kuere van schildene 14 fl. 10 s. g.

*Rekening* 1445-46, f° 279 v°. — Item ghegheuen pieteren vander straten Casteleyn vander kuere..... over zinen dienst metten



stoffen die hij der toe oerbuerde om de grauen scoen te makene, staende jnt scepenen huus vander kuere.....

*Rekening* 1448-49, f° 453 v°. — Item betaelt naburen martins, vanden Cruse dat hij vermaect heeft jnde cappelle vander kuere te wetene van schilderien, ende ooc van datmen hem tachter was van dat hij hier voortijts schildde de zelue capelle twelke jndien tijt niet al gherekent en was, deen metten andren 2 fl. 10 s. g.

*Rekening* 1470-71, f° 331 r°. — Item betaelt Agneeten van den bossche van der yseren traelge staende voor de veynstre ter zijden vander vierscare jnt Scepenen huus vander kuere, die te schildene ende van goude te stoffeerne..... 14 s. g.

*Rekening* 1480-81, f° 247 r°. — Item betaelt pietren buldeel beelde snidere van vier houtenen cruusen te snijdene ende makene dienende ter cameran vander kuere, ende van ghedeele ende ter justicien als men eeneghe persoonen justiciert ende van eenen tabernaেকেle daer de wapenen ons harde gheduchts heeren ende onser princessen jnne ghehecht ende vaste ghemaect zijn actum prima marcy LXXX, 12 s. g.

*Idem*, f° 248 v°... agneeten vanden bossche van vier cruusen te schildene ende stoffeerne te proffijte vander voorseyde stede 10 s. g.

*Idem*, f° 257 v°. — Item betaelt ten beueelne van scepenen ter causen vanden weercke vanden hoofde ghestelt an t scepenen huus vander kuere ten occoysoene van een vanden sentencien van willeme vander scaghe etc. Te wetene pietren buldeel beelde snidere vanden makene van eender bordessche dienende bouen den voorseyden hoofde 19 s. g.

Item joncvrauwe agneesen vanden bossche sciltstrigghe van stoffen ende handghedade jnt schilden vander zeluer borderssche ende tabernacle vanden zeluen hoofde 3 fl. 10 s. g...

*Idem*, f° 258 r°. — Item betaelt lieuin vanden bossche schildere vanden hoofde te stoffeerne van schilderien vp den colacysoldere corts naer alfougste anno LXXX ancleuende de sentencie van willem vander scaghe 12 s. g.

*Rekening* 1482-83, f° 144 r°. — Betaelt.... betkin djoncwijf vanden castleyn vander kuere thulpen eenen habyt ouer de moyte ende aerbeyt bij haer ghehadt jnt schoon maken ende verheghene

vanden graue (sic) jnt scepenen huus Actum VIII<sup>e</sup> julij anno LXXXIII, 8 s. g.

*Rekening* 1487-88, f<sup>o</sup> 379 r<sup>o</sup>. — Betaelt pietre buldeel beelgesnijdere ende joncrauwe agneesse vanden bossche sciltstrigghe van eendercruse te makene, ende te scildene ende eenen jnghele te vermakene dienende jnde cappelle vander kuere comt 4 s. g.

*Rekening* 1559-60, f<sup>o</sup> 212 r<sup>o</sup>. — Item betaelt meestere jan mijn heere beeldesnydere jn een partie de somme van VI  $\text{fl}$  X s. g. Ter causen ende ouer deleueringhe ende maken van eene steene figure van neptunius omme tuutsturen vander gote ende watere commende vanden dake vanden scepenhuuse vander kuere vp de zyde vander hooghpoort ter voorstraten.

*Rekening* 1560-61, f<sup>o</sup> 270 v<sup>o</sup>. — Item betaelt jooris vander Riuieire de somme van X  $\text{fl}$  X s. g. Ter causeu ende ouer deleueringhe vander stoffe van gaude ende verrewen metgaders zynen aerbeit omme tscilderen vander loode gote vanden scepenhuuse vander kuere metgaders de figure van neptunius daer onder staende, al volghende den rapporte vanden ontfanghere vanden weercke metgaders de conuentie by Scepenen metten voor- nomden meestere jooris ghemaect.

*Rekening* 1563-64, f<sup>o</sup> 301 r<sup>o</sup>. — Item betaelt meestere Jooris van Riuieire schildere de somme van XXIII  $\text{fl}$  grooten Ter causen van vergult ende verchiert thebbene de appels ende vursten op tdaeq vanden scepenhuuse vander kuere te wetene XXVIII appels ten VI s. grooten tstic noch vier groote vursten ten XII s. grooten tstic ende twee groote appels met veel chiraige al by laste van scepenen de voorzaten ende den ontfanghere vanden weercken lest afghegnaen.

*Rekening* 1575-76, f<sup>o</sup> 176 r<sup>o</sup>. — Betaelt meestere Jan mijn heer de somme van XX  $\text{fl}$  grooten toegheleyt jn gratuiteyt ende recompense jn consideration vander goede jonste ende affectie bij hem deser stede ghedaen jn tguent dat hy ter eerbaerheden ende decoratie der zeluer alhier vp de sale vanden scepenhuuse ghemaect ende gheerigiert heeft zeker notabel hantweerc vande beelde vanden justicie met ander louelicke historiën ende sticken verchiert met zeker wapenen der zeluer stede ghedediaert met zynnen goeden ende ghewillighen aerbeyt daerjonne gheorbuert ende ghemploieert.

Betaelt meestere jooris vander riuere scildere de somme van VIIJ ₧ g. ouer tscilderweere stoffacie ende tdecoreren vander voornomde beelde van justicie.

*Rekening* 1582-83, f° 377 r°. — Betaelt lieuin vander schelden schildere, ter causen van vergult thebbene de pryemen van alle de dackveynsters vanden scepenhuuse metgaders de vorsten mette loouers Ende oock alle de ghuene staende bouen ende ande andtweersche poorte 40 ₧ gr.

*Rekening* 1647-48, f° 163 r°. — Betaelt meester pieter nicasius schilder de somme van zesthien ponden grooten, ouer het schilderen vande justicie, ende maecht van Ghendt staende op de sale vander keure voor de Collegie Camer aldaer mette andere figueren ende de selue vergult... ordonnantie vanden XXIIJ ougst 1647.

---

1494. Item betaelt Cornelis vander goux, schildere, in minderinghe van zekere schilderie bij hem jeghen scepenen ghenomen te makene van eenen crucefix XX s. gr. Cedula van XXIJ<sup>en</sup> jn meye 1494.

Item betaelt jan de crop, steenwerckere, ouer tmaken van eenen tauereele dat hij ghenomen heeft te maken twelcke staen zal jnde camere vander kuere, daer jnne wesen zal een crucefix, ze (= etc.) IIJ ₧ gr. Cedula vanden XXIJ<sup>en</sup> jn meye (1494).

(*Rekening* 1493-94, f° 223 v°.)

Item betaelt Cornelis van goux, schildere, ouer zekere reste van meerdere somme ter causen ende ouer tmaken van eender tauerneel, metten figure vanden crucifixe, naer den vutwysene vanden wercke ende tableau bij hem begonnen maken ende wercken omme dat te stellene jnde camere vander kuere, volghende der bestedinghe daer af gheschiet, blijkende bij zekere acte, ze (= etc) XXIX ₧ gr. Cedula vanden XXIX<sup>en</sup> in hoymaent (1494.)

(*Idem, ibidem*, f° 228 v°.)

1496-97. — Betaelt ende ghegheuen jnden handen van glaude goetghebuer secretaris vander kuere omme gheemployeert te werdene ter betaelinghe vanden oordeele by scepenen den

voorsaten jn wette gheordonneert te makene omme te stel-  
lene jnde camere vander kuere XV ₧ gr.

(*Rekening* 1496-97, f° 92 v°.)

Item betaelt meester Cornelis vander goux, scilder, in  
minderunghen van zynen sallairis vanden oordeele, hem gheor-  
dineert te makene in de camere vander kuere, .. cedula van  
XIIIJ<sup>en</sup> in ougst 1497, XJ ₧ gr.

(*Idem, ibidem*, f° 95 v°.)

1497-98. — Item betaelt meester Cornelis vanden goes, scildere, de  
somme van X ₧ g. in minderinghe van XIIIJ ₧ gr. die men  
hem slest zoot blijkt biden voorgaenden f° CJ (95 v°), sculdich  
ter causen van den tavreele vanden oordeele, twelc hem  
besteet es te makene om te hanghene jn scepenen camere  
van dezer stede, dus hier es vornomde X ₧ gr. Rest IIIJ ₧ g.

(*Rekening* 1497-98, f° 189 v°.)

1500. — Item betaelt meester Cornelis vander goux, schildere, ouer  
de vulle betalinghe vanden oordeele bij hem gheleuert, staende  
in scepenen camere vander kuere XX s. gr. Cedula van XJ<sup>en</sup>  
jn ougst (1500).

(*Rekening* 1499-1500, f° 266 r°.)

1500-1501. — Item ghecocht... twyntich ellen dobbel groen taf taf...  
VJ ellen zijden fringen... noch een onche ende onder half che-  
sein groen zijden lint.. XXJ ellen groen linen lint... danof  
de gordinen, hanghende voor toordeel in de camere vander  
kuere, ghemaect waren draghende tsamen met VJ s. VIIJ  
d. gr. betaelt van makene ende van ringhen V ₧ IX s. V d.  
ob. gr.

(*Rekening* 1500-1501, f° 79 r°.)

De Potter. *Gent.* I. 219. — Item Jan van Imbiese hadde voor zijn  
afgaen doen afworpen de *Oordeelen*, die gheschildert hinghen  
in scepene camere, de welcke costelic ende schoone waeren,  
thooghende uytwendich wat hij van binnen in zijn herte was.  
Dit dede hij doen up eenen sondach ende de camere witten om  
dat ment niet kennen en soude .. (Naar het handschrift  
van Bazel.)

### B. — *De Kerken.*

1564. — Item franchoys horenbault schildere... ter causen van

tstoffen ende schilderen vanden aultaer ende sepulture van mynen heere de prelaet zalegher ghedachten, 12 f. g.

Item den zeluen tercausen van diuersche cleene partijen by hem verleyt, 17 s. 9 d. g.

(*Rekeninghe ghedaen.... mijn heere den Proost vander Kercke van S<sup>te</sup>-Baefs*. — Staatsarchief te Gent. *Bisdom*, n<sup>o</sup> 838, f<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup>).

1559. — .... nochtans in die conste Statuaria sijn dese zijn wercken (van Meester Fransoys vanden Velde), beneden die wercken van Meester Jan de Heere voornoemt (inde Abdye van Sinte Peeters), soo hy oock wel ghetoocht heeft aen de Docsael in Sinte Jans Baptisten kercke te Gent, daer nu die Canonicken van Sinte Bauo, haer goddelijcke diensten celebreren, welcken Docksael hy in ses weken tijds met min dan hondert personen ten hooghsten ghebrocht, ende al voldaan heeft, waer af die Schilderye (tbeeldewerck aengaende) by Meester Lucas de Heere (noch een ionckman wesende, des voornoemden Meester Jans zone) ooc gheen faute sloech, soo oock gheen ander schilderije oft werck en dede, dat aen den seluen Docsael soude moghen ghefaelt hebben : want dit moeste alsoo met haesten ghedaen wesen, om te verciereren die selue kercke : want onsen edelen Coninck Philips, wilde daer zijn solemnele Toyson feeste gehouden hebben, soo hy dede anno Domini XV. hondert LIX. int eynde vande maent Julius. (Van Vaernewijck, *De Historie van Belgis*. Brussel, 1619, f<sup>o</sup> 119 v<sup>o</sup>).

1566. — ..... in Sente Jans, nu Sente Baefskeercke ..... wasser een schoon tafele ... wesende van costelicke materialen, als van albaster, marber ende toetse ende ooc van haute, zonder die schilderie ende stoffacie die daer an was, es eijlacen bedorven ende ontheert, maer staet noch tgherese (?) ende een groot ghedeel overhende.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerticke tijden* .... I, 140).

1566. — ..... in Sente Jans, nu Sente Baefskeercke .... waren vier of vijfde schoon epitaphien, som van marbre, albastere ende toetse, ende ooc andere van Avennes steen, costelic gheschildert ende ghestoffeert, .....

(Van Vaernewijck. *Van die beroerticke tijden* . . I, 141).

1566. — Tot Onser Vrouwenbroeders oft Carmelijten ....

Ende ter slijncker handt neffens dhurghele jeghen den muer vanden choor, was doen maken een epitaphie van albaster ende ander costelic steen met beelden ghefigureert ende gestoffeert of gheschildert, ende was de epitaphie van den auden president Vroijlant, dese was ooc al in sticken ghesmeten.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerliche tijden*, I, 161).

1566. — Tot Onser Vrouwenbroeders oft Carmelijten .....

Ooc moeste anstaen een Maria beelde, zoo groot als dleven, staende in een oratorie neffens den choor over hende .... Over elke zijde (van den choor) stont een oratorie of tabernakel in den muer ghemaect, daer twee groote beelden in stonden, ghesneden ende costelic gheschildert als de voornoemde Marien beelde.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerliche tijden*, I, 161).

1566. — In Sente Jacobskeercke ..... Sente Jacobs autaer tafele (was) in partijen afghedaen ..... die de broeders, die tSente Jacobs in Galissien gheweest hadden, onderhilden, .... welke tafele de constichste vander keercken es, ende onder ofte in den back es ghesneden de bataille oft strijt van Sente Jacob, ooc costelic verghult ende ghestoffeert. Hier up es als vader vande voornoemde confrerie buten up de dueren gheschildert Jan Poortier ende Cristoffels Van Beveren naer tleven wel gheconterfeet, welcken Poortier onthoof was, omdat hij hem te breet ghemoeijt hadde int jaer (XV<sup>e</sup>) XL.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerliche tijden* ....., I, 150).

1566. — ... Sente Pieters ..... Onser Liever Vrouwenkeercke ..... in den hooghen choor. Die constighe ende zeer costelicke autaer tafele. die up den hooghen autaer stont, ooc van albaster, marber ende toetse, ende costelic met ghaut ender ander schilderien verchiert, met haer fraeije gheschilderde deuren, wart al in greijse ghesmeten, ende achter, een begravinghe ons Heeren ooc van zulcker costelicker matterie.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerliche tijden* ....., I, 130.)

1566. — Hier (in Sente Nicolaus keercke te Ghendt) plach een autaer-tafel te stane, daer onse liever Vrouwe ghemaect was, als oft zij int kinderbedde ghelegghen hadde, ende was bijna al zoo groot als dleven ghesneden ende gheschildert ..... ende

tkindekin Jhesu stont achter tbedde, zeer schoone bluesende, Joseph zat ten voethende ende onderzette zijn hooft.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerlicke tijden* .... I, 110).

1566. — Item, (in) Sinte Niclus kercke is... (een) tafel ghesneden by ..... Meester Willem Huygbe, ende geschildert by Meester Jan Schoore, Canonick t'Vtrecht inden Meersseniers capelle .....

(Van Vaernewijck. *De Historie van Belgis*. Brussel, 1619, f° 120 r°.

1452-53. — Item gegheuen bij laste van scepenen clayse vander meersch, schildere, van dat hij gestoffeert ende van schilderien gherepareert heeft tbeelde van sente joorijse ter noods gods vp de mude XX s. gr. (*Rekening der stad Gent* 452-52 f° 306 r°.)

1441. — Kenlic zij allen lieden joos vorre Commen es voor scepenen vander kuere in Ghent ende bekende ghenomen hebbende ... dies sal de voorseid joos stofferendrie beelden staende in de capelle (vanden sciplieden huis) in den ocsal metter metsseorien ende creften daer toe behoorende naer de maniere (alst behoort)... Actum !2 die augustij 1441, (Stadsarchief, *Jaarregister, Keure*, f° CXXVIJ r°.)

1611. — Item die 13 februariaen Pieter Pieters schilder betaelt voor alle de wapens ghebruyckt tot mijn benedictie met het vergulden vande flambeusen tonnekens, ende brooden, ende een Marien beelde verciert tot de Capelle van Lamzweerde te hulst 17 ff 6 s. 8 gr.

(Staatsarchief te Gent, *Baudeloo*, n° 135, f° 442 r°.)

1630. — Item die 16 April voor de verwe ende tstoffen vande autae taefel van onser lieue Vrouwe cappelle betaelt 1 ff 6 s. 8 gr.

(Staatsarchief te Gent, *Baudeloo*, n° 146, f° 18 v°.)

1645. — Betaelt den VJ<sup>n</sup> septembre 1645 voor s<sup>te</sup> bernardus en s<sup>te</sup> benedictus te schilderen 8 s. gr.

(Staatsarchief te Gent, *Hantboek van het clooster van nieuwenbossche van de jaeren 1641 tot 1645*, n° 127, f° 124 v°.)

1647. — Betaelt voor eene Belde van S<sup>te</sup> Anna te snyden midts het schilderen 28 s. gr.

(Staatsarchief te Gent, *Hantboek van Nieuwenbossche van den jaere 1645 tot 1648*, n° 128, f° 121 v°.)

1690. — Ontfaen bij mij onderschreuen de somme van achtentwintich schellinghen vijt de handt van d'heer Jan Reijntkens, opperkoster vande exempte Abdije van S<sup>te</sup> Pieters ende dat ouer het schilderen van eenighe postueren om te setten opden autaeer opden feestdach vanden H. Maurus. Actum den 12 Januarij 1690.

Jo<sup>r</sup>. Carij.

(Staatsarchief te Gent, *Stukken van S<sup>t</sup> Pieters* onlangs gerangschikt).

1425. — Kenlic zij allen lieden dat jan de stouere commen es voer scepenen vander kuere in Ghent, kende ende liide dat hii heeft ghenomen ende ghevoerwaert jeghen jhoennen vanden Rode, te stoffeerne de capelle voer onser vrouwen shelichs kersts van oliuaerwe metten storyen van onser vrouwen diere jn staet met meer andren beelden tverhemelte bouen met bloumen naer dat heescht de IIIJ Rosen bouen van goude vergult in tverhemelte met louerren van tentuelde elke Roese de trylge van vermelgoene anden muer ende buten der capelle anden voyhe tauontmael. Dese voerwaerde es ghemaect, omme een somme van VJ  $\text{ff}$  X scell. g. te betaelne by paymenten, te wetene es IJ  $\text{ff}$  g. ghereet, omme mede te beghinnene ende stoffe mede te coepene, XXX s. g. een maend naer sente jansmesse eerstcommende, ende XX s. g. te kerssauont anno XXV daer naer volghende, ende IJ  $\text{ff}$  X s. g. tsente jansmesse anno XXVJ, dan vul betaelt te zine, verzekert vp hem ende vp al tsine, ende jan de stouere heeft beloofd tvornomde werc te veldoene onthier paesschen eerstcommende. Actum XIX<sup>e</sup> die aprillis anno XXV.

(Stadsarchief te Gent. *Jaarregister* 1424-26 f<sup>o</sup> LXV r<sup>o</sup>).

1430. — Kenlic zij enz. dat jan von coudenberghe ende maere van ghestele, Commen ziin voor Scepenen enz. kenden dat zij hebben ghenomen jeghen de kercmeesters van Ruselede myds-gaders mynen heere van axpoele ende meer andere prochiane te vergoudene ende stoffeerne de taeffele staende te Ruselede jnde kerke ten ooghen outare al met fine ghebruneerden goude alzo verre alst heescht ende IIIJ jnghele ten vorsejde outare dienende met den hoofden vande calummen daar zij vp



staen die oec te stoffeerne met finen goude gebruneert ende voort de calummen daer ondere te stoffeerne alzo zij te voren waren, want als vander portratueren zo es te wetene dat men maken zal jn de eerste duere buten IIIJ of V propheten propheterende vander toecomesten van onser vrouwen, Jtem binnen in de zelue duere de cueninc jesse liggende, de roede van jesse daer vte groeyende met al datter toebehoort, Jtem binnen jn de zelue duere de versterffenesse van onser vrouwen, Jtem buten jnde zelue duere den domsdag alzoot behoort, Item buten vp de duerkine vanden hoofde vander tafelen teroonement alzoot behort, Jtem binnen jn den duerkine onzen heere liggende jn raeyen vander zonnen, Jtem binnen jn dander duerkin sente jan dopende onzen here alzoot behoort, Ende alle de vorsejde portraytueren moeten de vornomde jan ende marc leuereu ghemaect ende gheurocht jnder manieren dat finen ghebruneerden goude toebehoort, Ende dat hebben de vornomde persooene beloofd te werkene omme de Somme van XIJ ₧. grooten vlaemsch ghelts . . . . . actum V die augusti anno (XIIIJ<sup>o</sup>) XXX<sup>o</sup>.

(Stadsarchief te Gent. *Jaarregister* 1428-30, f<sup>o</sup> 107 v<sup>o</sup>).

1460. — Kenlic zij dat cleerbaut van witevelde vry schildere binnen der stede van ghent commen es voor scepenen etc. kende en lijdde dat hij tieghen her janne ser leuuoets prochiepape van aspere bij singhem ende vbrecht de temmerman zinen stedehoudere janne heusen willems zone gillis vanden walle andries zone als kerckmeesters vander kercke vorseyt van aspere vorseyt ghenomen heeft te stoffeerne ende te werckene wel ende duechdelic van schilders ambachte de percheelen ende kerckelicke beelde, juweelen hier naer verclaerst, Aluooeren de hautaer tafle slutende met tweeu dueren ende ziere drie backen te wetene de ystorie vanden seluen drie backen binnen metter lijsten al datter toebehoort met goeden finen duechdelicke ghebruneerde goude gheslegghen vp den prijs van IIIJ schellinghen grooten thondert also goet loyalic gaud als dbeste vp de maniere dat de aller rijkelicxsten aultaer tafle nu staende binnen ghent ghestoffeert es binnen den dueren, Jtem de lijste buten vp de dueren van zulker verwen als de lijsten

vanden aultaer tafle staende te haudenaerde jnden coer daermen de hoofmesse vooren doet ghestoffeert es Jtem de tabernacle van onser vrouwen staende bouen den haultaer tafle, dbeelde van onser vrouwen de IIIJ jnghelen die anden aultaer staen vp IIIJ pilaren de IIIJ barischen bouen, daer de jnghelen vp staen ende de IIIJ middelen cnoppen vanden pilare altemale van finen ghebruneerde gaude ghelije de principale aultaer tafle vute gheweert tghuent dat men van lijfverwen stofferen moet ende tauerechte vanden beelden dwelke ziin moet van goeden louelicken hasuere also goet als eenighe tafle binnen ghent van asuere ghestoffeert es de IIIJ pilaren daer de jnghelen vp staen tusschen de cnoppen ende de maesschen ghestoffeert van groenen maerbere heerlich ghejaspereert. Item zo zal hij de IIIJ baersschen van desen pilaren onder anden vloer stofferen met colueren van tenevelle also daertoe behoort. Jtem terusefix staende bouen den doxzale de lijsten de loeuere ende de IJ beelden daer onder staende zal de vornomde cleerbaut jnt ghelijke stofferen al van finen ghebrunerden goude vut ghedaen tghene dat van lyfvaerwen ghestoffeert zijn moet, ende tauerecht van den halijten dewelke al vooren ghestoffeert zijn zal met goeden assuere (behauden dien dat tprincipael cruuse ghestoffeert zijn zal, van gelen groenen verwen ghemarbereert) Jtem zal de vornomde cleerbaut de dueren vanden aultaer taflen stofferen van goeden holevaerwen met XIJ beelden elke staende jn zijn paerc zulke als den voorseyden persoonen ghelieuen zal daerjnne gheschildert te hebben alte male duechdelic ende ghetrauwelic ghewrocht wesende zonder eenighe fraude ofte malicie ..... actum XXVIIJ apprillis aº (XIIIJº) LXº.

(Stadsarchief te Gent. *Jaarregister* 1458-60, fº 101 rº).

### C. — *Aan de gevels der gebouwen.*

1566. — .... ten Augustijnen ... Up de plaetse of keerchhof voor de de keercke, daerin een oratorie in den muer Ons Heere an teruuse ghesneden ende ghestoffert was ... De tabernakel boven de poorte vanden zelven hove es ijdel, dan dat men

daer ziet tbasement of den steen staen daer de beelde up gestaen heeft, welcken steen van Jan Desmet gheschildert was, zoo dat men langhe twijfelde of hij alzo uitghehauwen of gheschildert was

(Van Vaernewijck, *Van die beroerliche tijden*, I, 160).

1566. — De IJ Onzer Vrouwen beelden van steene ende ghestoffeert, beede alzo groot als tleven, staende boven beede de steeghers van den crocht tsente Jans (Sint Baafs), daer zij ter straten commen waren onthoof, ende die figueren van 't kindekin Jhesu mede.

(Van Vaernewijck. *Van die beroerliche tijden*, I, 176).

1550-41. — Betaelt van dmarien beelde staende bouen de poorte, van den steene, snijdene, ende der schilderien XV ff. VIIJ s. p.

(Staatsarchief te Gent. *Nieuwen Bossche*, n<sup>o</sup> 162, Rekening 1540-41, f<sup>o</sup> 22 v<sup>o</sup>).

Er is hier spraak van het huis der abdij in de « schelstrate » gekocht in 1539 van den prelaat van Eename.

1416-17. — Item (betaelt) kerstiane van den wincle van onser vrouwen beelde ende sente janne van beede de almarisse (van den vleeschuuse), mits den hueuerwerke van den stoffeerne.... IIIJ ff. VJ. s. gr.

(*Rekening der stad Gent* 1416-17, f<sup>o</sup> 163 v<sup>o</sup>).

1416-17. — Item ghegheuen den deken van den scilders ende sinen ghezwoernen, van dat sij onser vrouwen besaghen of soe wel gestoffeert was jn houesscheden IJ s. gr.

(*Rekening der stad Gent* 1416-17, f<sup>o</sup> 146 v<sup>o</sup>).

1416-17. — Item ghegheuen den ghesellen in houesscheden die de beelde van onser vrouwen ende sente janne stoffeerden die voer tvleeschuus staen XX. gr.

(*Rekening der stad Gent* 1416-17, f<sup>o</sup> 146 v<sup>o</sup>).

1484-85. — Eerst Betaelt Arend van den houte ende lieuin de stoouere, scilders, van dat zij de vier leeuwen ter vischmaerct verschild hebben met datter an cleefde IJ ff. XIIIJ s g.

(*Rekening der stad Gent* 1484-85, f<sup>o</sup> 173 r<sup>o</sup>).

1725, 10 November. — Betaelt aen J<sup>r</sup> Heynderick Matthijs schilder ende beeldhouder., jn voldoeninghe, moderatie ende accordt, met hem Ghemaect, om syn pretentien jn het Maeken vande

twee vaesen, teeckenen, schilderen, boutseeren, ende andersints, staende op den nieuwen bouw, op de Cooremerckt par ordonnatie (van de schepenen) van daetum 4<sup>n</sup> Jullij 1725, per reste 66 ₣ 13 s. 4 d. gr.

(Stadsarchief te Gent. Reeks 533, n<sup>r</sup> 186, Rekening van 10 November 1725, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>. Zie ook de Rekening van Matthijs zelve al achter, 4 Julij 1725 )

D. — *De poorten van de stad.*

*Rekening* 1415-16, f<sup>o</sup> 133 v<sup>o</sup>. — Item (betaelt) van premuereerne ende van verguldene de ymage van Sente lievine die staet jn sente lieuins poerte 12 s. g.

*Rekening* 1420-21, f<sup>o</sup> 320 v<sup>o</sup>. — Item willem den ritsere ende jan van basseulde vanden appelen ende vanen te stoffeerne die staen op de waelpoorte, ende van eenre beelde van onser vrouwen die staet tsense lieuinspoorte comt mids den goude XVIIJ s. g.

*Rekening* 1422-23, f<sup>o</sup> 70 r<sup>o</sup>. — Item gegheuen te hulpen om sente joeris te vernissyene die staet jn de waelpoorte IJ s. g.

*Rekening* 1424-25, f<sup>o</sup> 169 v<sup>o</sup>. — Item ghegeuen jn hoefscheden te hulpen sente joerisse die staen sal jn sente joeris poerte tenden den stendamme 5 s. g.

*Rekening* 1433-34, f 375 v. — Item betaelt oliuier poortier van een steenenen kerstoffels gheleuert ter mude poorten Coste IIIJ ₣XVJ s. g. betaelt jn minderinghen IJ₣XVJ s. g.

*Rekening* 1442-43, f<sup>o</sup> 113 r<sup>o</sup>. — Item ghegeuen van een der beelde van onser vrouwen die staet ande dendermonsche poerte 4 s. g.

*Rekening* 1486-87, f<sup>o</sup> 237 v<sup>o</sup>. — Item betaelt ten beuele van scepenen der ghebuerte vander torrepoorte ter cause vander reparacie ghedaen an ons heeren huuskine vp de voorseyde poorte.... jn ougst LXXXVIJ.... IJ₣XVIIJ s. IIIJ d. g

*Rekening* 1490-91, f<sup>o</sup> 345 v<sup>o</sup>. — Betaelt jooris de schildere van vergult ende ghestoffeert thebben den leeu staende up tnieuwerc achter sanders walle XIJ s. g.

1514. (*Rek.* 1513-1514, misgebonden f<sup>o</sup> CXLII r<sup>o</sup>.) — Item betaelt joorijs vander riuieren de somme van.... IJ₣X s. g. voor tscilden vanden grooten steen jnde spetaelpoorte metgaders tverbeteren vanden witten leeuwen ter keyserpoorte.

E. — *Het Belfort.*

*Rekening* 1445-46, f° 283 r°. — Item Claeysel vander meersch van zinen tasweerde van den verguldine van den vaenkins ende drake up tbeelfroyt vander leueringhen ende hantghedade XIJ<sup>ss</sup>. gr.

*Rekening* 1456-57, f° 400 v°. — Item ghegheueu ende betaelt van dat... besteedt was an boudin van witteuelde te makene drie schilden van wapenen int scaelgedac an tbeelfroyt bouen den wijzere etc. van zinen hantghedade X. s. gr.

*Rekening* 1458-59, f° 136 v°. — Item Claise vander meersch schilder van drien schilden van wapenen te makene vp tscaelge dac an tbeelfroyt bouen den wysere ende vanden makene de schilderie vanden zeluen wyzere metten IIIJ ewangelisten ende diesser ancleeft, int gheele VJ<sup>ss</sup> g.

*Rekening* 1465-66, f° 79 v°. — Item ghiselbrecht bloumaert schildere vanden vieren steenen mans staende an tbeelfroyt te verschildene XXIIIJ s. g.

*Rekening* 1467-68, f° 314 v°. — Item ghegheuen ghiselbrechte bloumaert, schildere van zinen tasweerde van dat hij gewrocht heeft van schilderien an tvorseide Beelfroyt, bouen an thoutweerc vanden IIIJ maelgen, de groote stijlen onder de meeste Cappe met datter ancleeft .. IX<sup>ss</sup> g.

(*Idem, ibidem*, f° 314 v°). Item claise vander meersch, schildere, vanden tasweerde van dat hij ghemaect heeft ende gheleyt van goude de raeyen, an de vorseide viere torrekens vanden Beelfroyte, van zesse huesen dienende ande veinsterkens, van IJ grooten huesen met lelyen ende XIJ veinsterkine te schildene van al IJ <sup>ss</sup> IIIJ s. g.

Item Agneeten vanden bossche van XVJ vorsten vanden dacveynsteren te verguldene ende stoffeerne, van XIJ veinsteren te schildene met aensichten ende VIIIJ platen te verguldene, Al dienende ende behoerende ande vorseide torrekens, XXVJ s. g.

## Algemeene vergadering van 16 Decembèr 1897.

### Assemblée générale du 16 décembre 1897.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir, sous la présidence de M le Baron de Maere de Aertrycke.

Monsieur le Gouverneur de la province, président d'honneur de la société, assiste à la séance qui réunissait un nombreux auditoire (1).

L'ordre du jour portait une causerie de M. Joseph De Smet, sur *les origines de l'art en Flandre*, avec série de projections lumineuses.

#### Conférence de M. Joseph De Smet.

Messieurs. Il y a quelques jours dans une réunion où de nombreux amateurs de l'art du passé cherchaient ensemble les moyens de faire rentrer dans notre ville quelques miettes du magnifique trésor qu'elle possédait jadis, un des membres de notre cercle faisait en termes saisissants un tableau des causes multiples qui ont ruiné et dispersé ce trésor.

Ce tableau révèle une situation qui n'est guère à notre honneur; il s'appliquait plus spécialement à la peinture, et en général aux choses d'art sous la forme qu'elles ont revêtue depuis la grande fermentation d'idées, quise produisit à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Si nous remontons plus haut encore, si nous nous transportons jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, que de désastres n'avons-nous pas à constater, que de sujets de nous affliger?

---

(1) Etant donnée la disposition spéciale de la salle, rendue nécessaire pour les projections lumineuses, il n'a pas été possible de faire circuler la liste des présences.

Il semble qu'un ouragan furieux ait soufflé sur nos reliques de famille; nous parcourons un chemin semé de décombres. Les plus puissants de nos grands édifices restent encore debout dans leur ensemble il est vrai, mais quelles horreurs n'ont-ils pas vues ! Quelles sont par exemple celles de leurs statues, qui sont arrivées jusqu'à nous, sans qu'au moins les figures, les mains, toutes les saillies, aient été brisées à coups de marteau. — Ce qui restait a trop souvent péri par négligence, ou bien a pris le chemin de l'étranger.

Ces pertes irréparables, ces désastres vous sont connus, Messieurs, ainsi que les causes multiples qui les ont amenés.

Si nous comparons notre cité de Gand à tant de cités nouvelles qui se sont élevées dans l'ancien et le nouveau monde, et qui n'existaient pas encore, alors qu'elle était déjà une métropole puissante, nous pouvons dire que nous sommes, artistiquement, de haute et très respectable noblesse, mais de noblesse ruinée.

Ruinés en grande partie pas notre faute. Parce que nous n'avons pas toujours eu suffisamment l'orgueil de l'antiquité de notre race et du renom de nos ancêtres. Nous avons été, il faut bien le dire, semblables à ces grands seigneurs prodigues, qui finissent par voir les portraits de leurs aïeux décorer les galeries de leurs anciens hommes d'affaires.

Après avoir vécu longuement dans l'inconscience de ce que nous avons perdu, et de ce que nous continuions à perdre tous les jours, le reveil a été terrible. Que reste-t-il dans notre ville après tant de siècles de prospérité ! Des musées pauvres, des églises veuves de leurs principaux chefs d'œuvres, des portails et des niches dégarnis, des débris mutilés.

Nous avons bien des raisons certes de nous affliger, mais nous en avons d'autant plus aussi pour chercher à sauvegarder ce qui nous reste, à le mettre à l'abri d'un complément de destruction, à classer, à mettre en valeur nos pauvres vestiges dispersés, à tacher de rendre à cette ancienne noblesse dont je parlais tantôt, quelque chose de sa splendeur et de sa dignité perdues.

Une idée que j'ai émise déjà et que je crois juste, c'est que l'art du passé est à l'histoire, ce que les mille souvenirs figurés dont sont peuplées nos imaginations sont à notre mémoire, à la conscience que nous avons de notre propre existence. Les travaux savants, les recherches dans les archives, les mémoires, les chroniques, tout ce qui se publie et tout ce qui se lit, tout cela forme assurément un fonds admirable pour notre histoire, et les chercheurs patients qui s'y consacrent sont des bienfaiteurs publics.

Mais je ne puis m'empêcher de croire cependant que si nous n'avions que cela, quelque admirable que soit ce patrimoine, notre science serait bien incomplète.

Elle ferait penser à un homme qui aurait longtemps vécu pour peupler son cerveau de mots seulement, dont tous les souvenirs se traduiraient par des phrases, et qui n'aurait dans son imagination aucune image, aucune chose vue, aucune scène restée vivante et s'évoquant toujours vive et réelle à l'excitation du souvenir.

Nous devons, Messieurs, non seulement conserver nos reliques, mais encore les *voir*, les voir souvent; faire ce que fait un homme qui a conservé la mémoire vive; — la maintenir franche par de nombreuses évocations.

Pour cela, il serait indispensable que des ressources plus grandes fussent mises à la disposition des musées de sculpture.

Il faudrait, chez nous notamment, qu'au lieu de se voir obligé faute de locaux, de laisser en plein air et très exposés quelques uns des débris qui nous restent, on fut à même de les exposer décemment, abrités, classés dans des salles où l'on pourrait étudier et comparer.

Il faudrait aussi, — et c'est un vœu auquel je voudrais voir s'intéresser le Cercle Archéologique, — que l'on organisât sur des bases plus étendues les collections de moulages, en leur donnant une portée nouvelle.

La création des grands musées de moulage a rendu déjà des



services incalculables. Elle a permis d'étendre, dans des proportions imprévues, la facilité et l'intérêt de l'étude des œuvres d'art monumental.

En France l'organisation du Trocadéro au point de vue de l'art Français est merveilleuse.

Pour notre art national l'équivalent est loin d'être réalisé.

Certes le musée du cinquantenaire est une institution excellente et ayant rendu déjà de grands services. Mais, par suite même du système auquel on a dû s'arrêter par raison d'économie, beaucoup d'œuvres de tout premier ordre de notre art national font défaut, alors que quantité de morceaux d'un intérêt très secondaire encombrant les galeries.

C'est ainsi que l'école de Bourgogne n'est représentée que par quelques statuettes de pleurants des tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, et que nous n'avons ni les statues, si belles, de la Vierge, du duc, de la duchesse et de leurs patrons à la chartreuse de Champmol, ni les statues du puits de Moïse...

Les sculptures de Collin à Insprück (*Tombeau de Maximilien*) n'y sont représentées que par des photographies ; — tant d'autres œuvres en Allemagne, en Italie et en Espagne font défaut. Plus près de nous, rien de toute la si intéressante décoration iconographique de la cathédrale de Tournai n'y figure.

On pourrait multiplier les exemples. A Gand, malgré les causes de destruction, bien des choses pourraient être relevées. Un médaillon de bois de l'ancienne église des dominicains — figure souriante entourée de feuillages — a été moulée jadis ; c'est un specimen qui n'est pas isolé de notre art du 14<sup>e</sup> siècle. Partout où ce moulage a été acquis, il a frappé par la finesse nerveuse de son style. M. Louis Gonse en a placé une reproduction en tête de son livre magnifique consacré à l'art gothique. J'en projeterai tout à l'heure une photographie prise sur l'original.

Plus d'une pièce mériterait le même sort et la même attention. A l'hospice de la Byloque, dans la salle située au-dessus du

refectoire des vieillards, vous connaissez ces ravissants masques humains accompagnés de rinceaux de feuillage. Malgré l'horrible et brutal coup de marteau qui a meurtri tant de figures dans notre pays, celles-ci sont encore dignes de tenir une place au premier plan parmi les créations du 14<sup>e</sup> siècle.

Il serait facile de dresser une liste d'objets méritant dans cet ordre d'idées les honneurs du moulage. Je signale encore :

Letympan de porte trouvé aux ruines dans le crypte S<sup>te</sup>-Marie, morceau remarquable du XII<sup>e</sup> siècle ;

Les chapiteaux historiés qui y ont été recueillis ;

Des fragments si curieux de la cuve baptismale de l'église St-Sauveur ;

Quelques uns des chapiteaux en pierre de Tournai, collection précieuse du musée des ruines, donnant toute la filiation d'une forme depuis le XI<sup>e</sup> jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Ailleurs les chapiteaux de la crypte St-Jean, si dignes d'attention, ceux du château des comtes, de la crypte de Gérard le Diable... etc.

Tout cela fournirait une série de pièces du plus haut intérêt. Utiles à l'étude directe, elles pourraient enrichir en outre les collections d'autres villes, et permettraient d'acquérir par voie d'échange au moins une partie de ce qui nous manque pour former un aperçu succinct de la sculpture flamande, ou tout au moins nationale.

Je précise ma pensée. Je voudrais voir créer un musée dont le fond serait la série de pièces authentiques que nous avons déjà, mises dans les locaux appropriés. Tout autour, classées chronologiquement et dans l'ordre des provenances, les reproductions ; d'abord celles de pièces qui dans notre ville même restent fixées à demeure dans des endroits parfois peu accessibles ; ensuite un choix d'œuvres placées dans le reste du pays et à l'étranger et constituant les principaux jalons de notre art.

Voilà ce qu'il faudrait réaliser non seulement ici, mais dans un accord commun de nos grandes villes où existe un mouvement artistique.

Avec la somme que l'on a parfois payée pour un seul tableau on pourrait déjà faire de grandes choses.

Ensuite, Messieurs, je vous ai dit dans une autre circonstance combien je crois que la photographie peut faire de bien pour l'étude et la comparaison des œuvres, et spécialement la photographie présentée à une assemblée par voie de projections lumineuses.

Tous les fragments intéressants d'architecture et de sculpture devraient être photographiés. On a fait en ce sens de grands efforts déjà, et on s'est livré à des publications coûteuses, dont le prix a été généralement une cause de faiblesse. F<sup>t</sup> pourtant que de lacunes encore !

J'ai commencé à faire très modestement l'essai pour moi même de la reproduction d'un certain nombre de morceaux de nos collections, que je mettrai devant vos yeux ce soir.

Si de tous les côtés quelques personnes de bonne volonté voulaient en faire autant, on arriverait bien vite à des résultats.

Ce que j'ai à vous montrer est, bien entendu, très modeste et un petit commencement. On pourra faire beaucoup mieux par la suite; il faut du temps et de la patience.

Vous ajouterai-je, Messieurs, que lorsque l'on m'a fait l'honneur, de me demander de recommencer devant vous quelque chose d'analogue à la causerie que j'ai faite il y a deux ans, je n'ai pas eu l'ambition de vous apporter des révélations.

Si ma petite séance est présentée sous cette rubrique : « *l'origine de l'art en Flandre* », c'est parce que les images que nous allons passer en revue, comme on feuillette un album, se rapportent aux premières époques, et sont antérieures à cet art des Van Eyck que l'on envisage assez volontiers comme un point de départ.

Ce qui m'intéresse, Messieurs, c'est l'œuvre pour ce qu'elle renferme en elle d'art, en tant que mise en rapport avec le milieu et le temps. Pour ce qui concerne ce milieu et ce temps

je m'en rapporte aux travaux et aux constatations d'autrui.

Je m'attache aux formes figurées et me subordonne en toute humilité aux hommes de science et de talent qui consacrent leur vie à l'étude des sources écrites. A chacun de choisir son rôle d'après ses goûts et ses aptitudes, n'est ce pas ?

Mais, à mon sens, je le repète, les données apportées par l'histoire s'éclairent et se complètent singulièrement par les données apportées par l'art. Si par exemple nous apercevons Philippe le Hardi et Jean sans Peur à travers les œuvres de de Marville, des Sluter, des De Werve, des le Moiturier et des de la Huerta, — si nous voyons Philippe le Bon à travers celles des Van Eyck et des Van der Weyden, — Charles le Teméraire à travers celles des Bouts, des Van der Goes, des Memling etc... si ensuite nous complétons cette vision par celle que nous donnent les édifices, les statues, les bas reliefs, les tombes, les livres avec leurs miniatures, les meubles, l'orfèvrerie... ne pouvons-nous pas dire que non seulement nous aurons du passé une notion, mais que nous aurons ainsi quelque chose de mieux, un souvenir imagé, une *mémoire* véritable. Les temps lointains se présenteront à nous de la même manière, que se présentent les souvenirs qui nous sont personnels, c'est-à-dire d'une façon vivante et animée.

C'est pourquoi je dis, Messieurs, que tous ceux qui veulent vivre autrement que dans une égoïste contemplation d'eux mêmes et de leur cercle étroit, doivent se retourner vers le passé et tâcher d'ouvrir leur intelligence et leur cœur aux beautés de son art. Apprendre à voir : ç'a été, Messieurs, depuis longtemps notre préoccupation à tous ; mais autour de nous combien n'en rencontrons nous pas, auxquels on pourrait appliquer le mot de l'évangile : « *Oculos habent!* » ils ont des yeux, et ils ne voient pas.

De même qu'un son, un parfum suffisent parfois à faire revenir en nous tout à coup, un monde de souvenirs ; de même pour qui a appris à voir, un fragment dédaigné, quelques vieilles pierres

ont le don magique d'évoquer fantastiquement reconstituées des merveilles disparues.

Par l'imagination le fragment se complète, à la pierre s'en joignent d'autres, l'œuvre, l'édifice se relève dans sa jeunesse et sa splendeur.

C'est un genre de restauration qu'on ne qualifiera pas de dangereuses!....

Parfois on traite de maniaques et de cœurs secs ceux qui vivent sans perdre de vue le passé, et cherchent au contraire à comprendre sa grandeur et sa poésie. A ceux qui tiennent ce langage, nous pouvons retourner leurs dédains et leur pitié.

La suite de la causerie est consacrée à quelques unes des plus anciennes pierres sculptées conservées à Gand, en même temps que passent sous les yeux des auditeurs en projections lumineuses, les reproductions des œuvres dont voici la liste.

1° et 2°. Chapiteaux et bases de colonnes provenant des ruines de l'abbaye de St-Bavon. Martyrium de St-Gérard.

3 à 10. Chapiteaux et bases de colonnes de la cathédrale de Tournai. (Points à comparaison.)

12. Vue de la crypte St-Jean à Gand.

13. 4 chapiteaux de l'abbaye aux Dames à Caen (points de comparaison).

14. Le Mont St-Michel. Salle de l'aquilon (points de comparaison).

15. Le Mont St-Michel. Intérieur de l'Église (points de comparaison).

15 et 16. Vues de l'abbaye de Morienvall (Oise) (digression).

17. Crypte de Gérard le diable, chapiteaux.

18 à 25. Tympan de porte du 12<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de St-Bavon. Adoration des reliques du saint et miracle de la femme paralytique.

26. Apôtres, bas relief de Bâle (point de comparaison).

27 et 28. 2<sup>e</sup> linteau de porte semblable au 1<sup>er</sup> (Brisé).

29 à 32. Chapiteaux historiés conservés aux ruines.

33 à 36. Détails des fonts baptismaux de St-Sauveur conservés aux ruines.

37. Fonts de Zedelgem.

38. Fonts de Winchester. (Angleterre).

39. Fonts de Termonde.

40. Vue de l'édicule de St-Macaire aux ruines.

41, 42, 43 et 44. Masques humains formant corbeaux, soutenant les colonnettes engagées à l'intérieur de l'édicule Saint Macaire, 14<sup>e</sup> siècle.

45. Console à trois têtes sculptées conservés aux ruines. (Conjecture relativement à l'Utenhove Steen).

46. Vue de l'Utenhove Steen d'après une ancienne peinture.

47. Médaillon en bois, (Clef de voûte) provenant de l'ancienne église des Dominicains.

48. Chevalier luttant contre un monstre.

49. L'homme du beffroi.

50. Monstre à tête de femme (console).

51 et 52. 2 culs-de-lampe (musée des ruines).

Peintures.

53 à 56. Peintures de la Byloque. Le christ et la Vierge et St-Christophe.

57 à 62 Peintures de la chapelle dite « Leugemeete. »

**M. le Président.** Je crois, Messieurs, être votre interprète à tous en adressant tant en votre nom, qu'en mon nom personnel, nos plus vives félicitations ainsi que nos sincères remerciements à M. De Smet, pour l'intéressante conférence qu'il a bien voulu nous donner ce soir. Nous nous rappelions trop bien le succès de sa conférence de l'hiver dernier pour douter un seul instant, du régal scientifique qu'il allait nous offrir aujourd'hui. Aussi espérons nous que la série de ses trésors artistiques n'est pas close, et que l'an prochain il viendra encore une fois effeuiller devant nous son album photographique.

D'unanimes applaudissements soulignent les paroles de M. le Président.

La séance est levée à 10 heures.

## ERRATA.

- P. 38 ligne 21, au lieu de *Piron*, lisez, *Pisson*.  
P. 51 " 6, " *Durlit* " *Durlet*.  
P. 53 " 28, " plus possible encore que la bonne ville  
d'Alost, lisez plus paisibles encore de  
la bonne ville...  
P. 56 " 30, " *ne s'était* ; lisez n'avait.  
P. 84 voir les errata renseignés à cette page.  
P. 149 " " " "  
P. 170 ligne 3, au lieu de *Maria-Laach*, lisez *Maria aach*.  
Id. " 14, " *Academie* etc., lisez : Académie des  
inscriptions et des belles lettres.
-

# BIJZONDERE REGISTERS. — INDEX SPÉCIAUX.

## I. Alphabetisch Zaakregister.

### A.

*Aalst* (Oudheidkundig uitstapje naar), blz. 39, 47-57.

*Afsterven van den heer generaal Dupont, gewoon lid*, blz. 150.

*Annalen* (Vorm van de), blz. 178.

### B.

*Bebouwde gronden* : zie *Onroerende goederen*.

*Beschilderen van de standbeelden in Vlaanderen* (Over het), blz. 187-196.

Bijlagen, blz. 209-223.

*Bestuurraad* : hernieuwing, blz. 1-2. Samenstelling, blz. xxxviii.

*Bestuur van de afdelingen* : samenstelling, blz. xxxviii.

*Boekerij van de Hoogeschool* (Honderdste verjaardag van de), blz. 57-63.

*Idem* (Voorstel tot ruchtbaarheid aan de verzamelingen te geven), blz. 62.

*Boekerij van de Maatschappij* (Voorstel betreffende de), blz. 208.

*Burgemeester* (Redevoering van den heer), blz. 43.

*Bulletijn* (Vorm van het), blz. 178.

### C.

*Congres te Mechelen* (Oudheidkundig). Verslag, blz. 180-187.

### E.

*Errata*, blz. 84, 149, 233.

### G.

*Gebuurten* (Geschiedenis van de), blz. 152.

*Gedenkplaat* : zie *Geeraardduivelsteen*.

*Geeraardduivelsteen*. Gedenkplaat, blz. 151.

*Goedendag* (De waarheid over den), blz. 86-91, 153-175.



H.

*Herstellingen*. Grauw schilderijen in het koor van Sint-Baafs, blz. 32-33. —  
Meubels van de kerken, blz. 31-39, 63-66.

I.

« *Inventaire archéologique de la ville de Gand* », blz. 47.

K.

*Kunst in Vlaanderen* (De), blz. 224-232.

*Kunst toegepast op de straat* (De), enz., blz. 46.

*Koor van Sint-Baafskerk* (Marmer en grauw schilderijen), blz. 32, 33 en 66.

L.

*Ledenlijst*, blz. XXIX-XXXVIII.

*Leugemeete*: Zie *Muurschilderingen van de Leugemeete*.

*Levensbericht*: W. Rogghé, blz. XLII.

*Lid* (Afsterven van een gewoon), blz. 150.

M.

*Muurschilderingen van de Leugemeete*, blz. 86-91, 114-115, 153-175, 179.

N.

*Nalezingen* (Geschiedkundige), blz. 196-208.

*Neringboek van de Gentsche Schilders*, blz. 116-125.

O.

*Onroerende goederen gelegen tusschen de Catalognestraat en de Korte  
Ridderstraat*, blz. 67-84; *Idem in de Regnessestraat*, blz. 105-112, 126-149.

*Ontdekkingen* (Oudheidkundige), blz. 151.

*Ontslag van den heer Voorzitter der Geschiedkundige Afdeeling*, blz. 4.

*Oude kapel of oud huis* (Regnessestraat), blz. 100-105.

P.

*Philippe le Bel en Vlaanderen* (Het boek van den heer Brentano over),  
blz. 91-99.

R.

*Regnessestraat*. Oudheidkundige ontdekking, bl. 100-105, 112.

*Rekening van ontvangsten en uitgaven van het bestuurjaar 1806-97*, blz. 12-13.

*Ruilingen* (Lijst van de), blz. XXIX-XLI.

S.

*Schepenhuis (Oud-) van Gent*, bl. 15-25. Bijlagen, blz. 25-31; grondteekening, blz. 25.

*Schilders* (Boek van de Nering der). Zie: *Neringboek*.

*Sint-Baafs*. Herstelling, blz. 39. Zie ook: *Koor van Sint-Baafs*.

*Stapelhuis*. Herstelling en benutting, blz. 44.

*Standbeelden in Vlaanderen* (Over het beschilderen van de). Zie: *Beschilderen*.

U.

*Uitgaven in den vreemde, welke betrekking hebben op de oudheidkunde van ons land* (8ste reeks), blz. 40, 176.

*Uitstapje* (Oudheidkundig) naar *Aalst*, blz. 39, 47-57.

V.

*Vergaderingen (Algemeene) van de gewone leden*, 5 Maart 1897, blz. 1, 2; *Idem van de gewone en de buitengewone leden*, 9 Maart 1897, blz. 3-39; 12 April 1897, blz. 41-84; 18 Mei 1897, blz. 85-112; 8 Juni 1897, 113-149; 19 October 1897, blz. 150-175; 16 November 1897, blz. 177-208; 16 December 1897, blz. 224-232.

*Verkiezing van buitengewone leden*, blz. 5, 91, 115, 152, 180.

*Verslag van de werkzaamheden van de Maatschappij* (Jaarlijksch) (1896-97) blz. 5-11. *Idem van de afdeeling van geschiedenis*, blz. 14-15.

*Vlaanderen* (De kunst in), blz. 224-232.

W.

*Welkomstrede aan den heer burgemeester*, blz. 42.

*Wetten van de Maatschappij*, blz. I-XIX.

---

I. Index alphabétique des matières

A.

*Alost* (Excursion archéologique à), pp. 39; 47 à 57.

*Ancienne maison ou chapelle* (rue des Régnesses), pp. 100 à 105.

*Annales* (Forme des), p. 178.

*Art appliqué à la rue*, etc., p. 46.

*Art en Flandre* (L'), p. 224.

*Assemblées générales* des membres effectifs, du 5 mars 1897, pp. 1 et 2 ;  
— — des membres effectifs et honoraires, du 9 mars 1897, pp.  
3 à 39 ; du 12 avril 1897, pp. 41 à 84 ; du 18 mars 1897, pp. 85 à 112 ; du  
8 juin 1897, pp. 113 à 149 ; du 19 octobre 1897, pp. 150 à 175 ; du 16 no-  
vembre 1897, pp. 177 à 208 ; du 16 décembre 1897, pp. 224 à 232.

## B.

*Ballottages de membres honoraires*, pp. 5 ; 91 ; 115 ; 152 et 180.  
*Bibliothèque de la Société* (Proposition relative à la), p. 208.  
*Bibliothèque de l'Université* (Le centenaire de la), pp. 57 à 63. — *Idem*,  
*Publicité des collections* (Proposition relative à la), p. 62.  
*Biens-fonds situés entre la rue de la Catalogne et la rue Courte des Cheva-  
liers*, pp. 67 à 84 ; *idem*, *situés rue des Régnesses*, pp. 105 à 112 et 126 à 149.  
*Bourgmestre* (discours de M. le), p. 43.  
*Bulletin* (Forme du), p. 178.  
*Bureau*. Voir Comité-Directeur.

## C.

*Château de Gérard le Diable*. Plaque commémorative, p. 151.  
*Chœur de l'église St-Bavon* (Marbres et grisailles du), pp. 32, 33 et 66.  
*Comité-Directeur* : Renouveau, pp. 1 et 2. Composition, p. xxxviii.  
*Comités des sections* : Composition, p. xxxviii.  
*Compte des recettes et dépenses pour l'exercice 1896-97*, pp. 12 et 13.  
*Congrès archéologique de Malines*. Rapport, pp. 180 à 187.  
*Corporation des peintres gantois* (Le livre de la), pp. 116 à 125.

## D.

*Décès de M. le général Dupont, membre effectif*, p. 150.  
*Découvertes archéologiques*, p. 151.  
*Démission de M. le Président de la section d'histoire*, p. 4.  
*Discours de bienvenue à M. le Bourgmestre*, p. 42.

## E.

*Echanges* (Liste des), pp. xxxix à xli.  
*Eglise St-Bavon* ; restauration, p. 39. Voir aussi : *Chœur de St-Bavon*.  
*Errata*, p. 84, 149 et 233.  
*Etape* (Maison de l'). Voir : *Maison de l'Etape*.  
*Excursion archéologique à Alost*, pp. 39 ; 47 à 57.

## F.

*Flandre* (L'art en), pp. 224 à 232.  
*Fonds bâtis*. Voir : *Biens fonds*.  
*Fresques de la Leugemeete*, pp. 86 à 91 ; 114 et 115 ; 153 à 175 et 179.

G.

*Gérard le Diable*. Voir : *Château de dito*.

*Glanures historiques*, pp. 196 à 208.

*Goedendag* (La vérité sur le), pp. 86 à 91; 153 à 175.

I.

*Inventaire archéologique de la ville de Gand*, p. 47.

L.

*Leugemeete*. Voir : *Fresques de la Leugemeete*.

*Liste des membres*, pp. xxix à xxxviii.

*Livre de la corporation des peintres gantois*, pp. 116 à 125.

M.

*Maison de l'Etape*. Restauration et appropriation, p. 44.

*Maison échevinale de Gand* (Ancienne), pp. 15 à 25. *Documents à l'appui*  
pp. 25 à 31. *Plan*, p. 25.

*Membres*. Voir : *Liste des membres*.

*Membre effectif*. Voir : *Décès*.

*Mobilier*, pp. 31 à 39; 63 à 66.

N.

*Nécrologe*, p. xlii.

P.

*Peintres gantois* (Le livre de la corporation des). Voir : *Corporation*, etc.

*Philippe le Bel et la Flandre* (Le livre de M. Funck Brentano sur), pp. 91 à 99.

*Plaque commémorative*. Voir : *Château de Gérard le Diable*.

*Polychromie des statues en Flandre*, pp. 187 à 196. *Documents à l'appui*,  
pp. 209 à 223.

*Publications étrangères concernant l'archéologie nationale* (8<sup>e</sup> série), pp.  
40 et 176.

R.

*Rapport annuel sur les travaux de la Société* (1896-97), pp. 5 à 11.

*Idem* de la section d'histoire, pp. 14 et 15.

*Régnesses* (rue des). *Découvertes archéologiques*, pp. 100 à 105; 112.

*Restaurations*. — des grisailles du Chœur de l'église St-Bavon, pp. 32 à 39  
— du mobilier des églises. Voir : *Mobilier*.

S.

*Saint-Bavon*. Voir : *Chœur de Saint-Bavon et Eglise de Saint-Bavon*.

*Statues polychromes*. Voir : *Polychromie des statues*, etc.

*Statuts de la Société*, pp. 1 à XIX.

*Steen de Gérard le Diable*. Voir : *Château de Gérard le Diable*.

V.

*Voisinages* (Histoire des), p. 152.

---

II. Alphabetisch register der sprekers.

II. Index alphabétique par noms d'orateurs.

B.

*Bergmans* (Paul), pp. 47; 57 à 63; 180 à 187.

*Braun* (Emile), pp. 43; 44; 45; 46; 47 et 62.

D.

*de Maere d'Aertrycke* (Baron), pp. 4; 5; 13; 42; 44; 45; 46; 91; 112; 150; 152; 170; 172; 175.

*de Pauw* (Nap.), pp. 15 à 31; 84; 115; 125.

*Desmet* (Joseph), pp. 152; 170; 173; 174; 175; 224 à 232.

G.

*Gallet-Miry*, pp. 5 à 11.

H.

*Heins* (Armand), pp. 34; 35; 36; 39; 47; 100 à 105; 112; 115; 152; 173; 208.

L.

*Lacquet*, pp. 11 et 38.

P.

*Pirenne* (Henri), pp. 91 à 99.

*Pyfferoen*, pp. 14 et 62.

S.

*Serdobbel*, pp. 36; 38 et 171.

*Stroobant*, p. 187.

V.

*Van Assche*, pp. 39; 45; 46; 63 à 65; 66; 114 et 115.

*Van Biesbroeck*, pp. 31; 65 et 66.

*Van den Bemden*, pp. 31; 67 à 84; 105 à 112; 126 à 149.

*Van den Gheyn*, pp. 4; 32; 36 à 38; 46; 47 à 57; 66; 114; 151; 174; 177 à 180.

*Van der Haeghen* (Victor), pp. 116 à 125.

*Van Duyse* (Hermann), pp. 86 à 91; 153 à 170; 171; 172 et 175.

*Van Werveke*, pp. 187 à 196; 209 à 223.

*Varenbergh*, pp. 35; 45; 152; 173; 196 à 208.

*Vuylsteke* (Jules), p. 45.

## INHOUD. — TABLE.

---

Wetten. — Statuts . . . . .	V
Ledenlijst. — Gewone leden. . . . .	XXI
Buitengewone leden . . . . .	XXIII
Bestuurraad . . . . .	XXIX
Bestuur der afdeelingen . . . . .	XXIX
Liste des membres. — Membres effectifs . . . . .	XXX
Membres honoraires . . . . .	XXXIII
Comité Directeur . . . . .	XXXVIII
Comités des sections . . . . .	XXXVIII
Ruilingen. — Echanges . . . . .	XXXIX
Levensbericht. . . . .	XLII
Assemblée générale des membres effectifs du 5 mars 1897 . . . . .	1
Assemblée générale du 9 mars 1897 . . . . .	3
Rapport annuel . . . . .	5
Compte annuel . . . . .	12
Rapports sur les travaux de la section d'histoire. . . . .	14
Publications étrangères concernant l'archéologie nationale. . . . .	40
Assemblée générale du 12 avril 1897 . . . . .	41
Errata . . . . .	84
Assemblée générale du 18 mai 1897 . . . . .	85
Assemblée générale du 8 juin 1897. . . . .	113
Errata . . . . .	149
Assemblée générale du 19 octobre 1897 . . . . .	150
Publications étrangères concernant l'archéologie nationale. . . . .	176
Assemblée générale du 16 novembre 1897 . . . . .	177
Conférence du 16 décembre 1897 . . . . .	224
Errata . . . . .	233













GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00673 4194

